

C

E

R

E

Q

LE NIVEAU III
DE FORMATION
(BTS, DUT...)

CRISE DE
CROISSANCE ?

CEREQ - DEP - DLC

C O L L E C T I O N
D E S E T U D E S

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

LE NIVEAU III DE FORMATION (BTS, DUT...)

CRISE DE CROISSANCE ?

*Dossier réalisé dans le cadre du Groupe des enseignements technologiques
comprenant les contributions :*

- du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications*
- de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective*
- de la Direction des Lycées et Collèges*

COLLECTION DES ÉTUDES N° 60

Novembre 1991

PRÉFACE

Ce document a été réalisé dans le cadre du Groupe des enseignements technologiques (GET) professionnels. Il s'agit d'une structure rassemblant l'Inspection générale et le CEREQ sous l'égide de la Direction des Lycées et Collèges, afin de permettre une réflexion sur les orientations à donner aux politiques de formation et nourrir les débats des commissions professionnelles consultatives. La Direction de l'Évaluation et de la Prospective a été associée aux travaux de ce GET consacré au niveau III de formation.

Chacun des points abordés éclaire une facette de la relation formation-emploi. L'hétérogénéité des sources et des méthodologies utilisées ne permet pas toujours une mise en correspondance directe des informations rassemblées. Par contre, les fortes interdépendances entre les diverses dimensions sont mises en relief. On ne peut, en effet, traiter d'un côté les liens entre spécialités, niveaux de formation et ampleur des flux de sorties du système éducatif, de l'autre les contenus d'emploi et les déterminants des flux de recrutements. L'évolution des contenus d'emploi s'accompagne de la transformation des politiques de recrutement, se répercute sur les modalités de renouvellement de la main-d'oeuvre et donc sur l'appel aux jeunes débutants. De façon analogue, toute modification des sorties à un niveau de formation transforme les conditions d'insertion de sortants d'autres niveaux et n'est pas sans incidence sur les liens qui existent entre spécialités de formation et d'emploi.

Ce type de dossier joue ainsi un rôle important en dégagant les interdépendances existant pour un champ professionnel donné, en caractérisant leurs évolutions, en donnant aux décideurs les informations les plus fiables et les plus précises sur le contexte et les problèmes concrets dans lesquels s'inscrivent les politiques de formation.

Elaboré à l'occasion d'une demande particulière, il intéresse d'autres personnes et d'autres institutions. C'est au double titre de cet intérêt général et de son caractère synthétique qu'il est publié dans la Collection des études.

Yves Lichtenberger
Directeur du Centre d'études et de
recherches sur les qualifications

SOMMAIRE

Note de synthèse

■ Niveau III : la décennie de toutes les tensions

par Jean-Louis Kirsch

1. Des identités éclatées 11
2. Professions intermédiaires et diplômés de niveau III 15
3. Conclusion 18

Première partie

IDENTITÉ DES FORMATIONS DE NIVEAU III

■ L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur court : bilan et perspectives

par Jean-Luc Pigelet

1. L'entrée sur le marché du travail 23
2. Les emplois occupés 27
3. Conclusion. 35

■ Recrutement dans les STS et les IUT : des populations contrastées

par Pascale Poulet (DEP)

1. Plusieurs dynamiques de recrutement 40
2. Cursus scolaires et spécialités de formation 42
3. Enseignement technique supérieur et viviers potentiels 45
4. Les diplômés 45

■ Poursuite d'études à l'issue des STS et des IUT : d'inégales opportunités

par Mireille Dubois (DPDU)

1. Les taux de poursuite d'études post DUT ou BTS varient sensiblement selon le diplôme et la spécialité de formation 49
2. La poursuite d'études après un DUT ou un BTS ne résulte pas des plus ou moins bonnes conditions d'insertion professionnelle au niveau III 51
3. L'origine scolaire ne suffit pas à expliquer les différences de poursuites d'études 51
4. Les diplômés d'IUT ou de STS poursuivent des études supérieures dans la même spécialité de formation 52
5. Les poursuites d'études post DUT ou BTS vers une école ou un deuxième cycle universitaire constituent des filières de réussite 55
6. Les titulaires d'un DUT ou d'un BTS qui ont obtenu un diplôme de deuxième cycle universitaire connaissent une situation professionnelle plus favorable que ceux qui sont sortis au niveau III 57

■ **Diplômes et titres homologués de niveau III : solution alternative ou voie parallèle?**
par Béatrice Belbenoit

1. Demande d'homologation au niveau III : une forte croissance dans des spécialités de formation qui se diversifient 61
2. Les principaux ministères de tutelle 61
3. Les effectifs concernés, leur évolution 62
4. Diversité des publics et des temps de formation 64
5. DTH et niveau III 64
6. DTH, BTS, DUT 66
7. Conclusion : l'homologation au niveau III, un rôle de précurseur et de révélateur ? 67

■ **BTS-DUT : une différence en question**

par Isabelle Meunier, Kemal Becirspahic et Jean-Louis Kirsch

1. Evolution du nombre de spécialités : un effet "filtre" 71
2. Répartition des effectifs : un effet "spécialité" 71
3. Evolution des diplômes : l'effet du temps 73
4. Conclusion 76

■ **Les IUT ont-ils été détournés ?**

par Béatrice Belbenoit

1. La genèse des DUT 96
2. Les conditions à remplir, les écueils à éviter 100
3. Tous les objectifs n'ont pas été atteints 103
4. Les derniers projets de réforme du premier cycle : objectif professionnalisation 105
5. Conclusion : peut-on réellement parler de détournement des IUT ? 107

■ **Devenir du niveau III ou la référence trop étroite au technicien supérieur**

par Bernard Hillau (DLC)

1. Les problèmes posés par la gestion et l'évolution du dispositif de formation 113
2. Elargir l'horizon et les finalités du diplôme 114
3. Quelles perspectives pour l'action ? 116

Deuxième partie

NIVEAU III ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

■ **Diplômés de niveau III et population active occupée**

par Claude Dubar

1. La part des diplômés de niveau III dans la population active progresse lentement au cours des années 80, concerne surtout les "catégories intermédiaires", mais reste modeste. 121
2. La tendance à l'élévation des exigences scolaires à l'embauche n'efface pas l'importance de l'expérience professionnelle, de la promotion interne et de la mobilité externe des "professions intermédiaires" de plus en plus éclatées 123
3. La gestion d'un enseignement supérieur court "de masse" doit tenir compte des évolutions précédentes tout en répondant aux attentes de formation des futurs bacheliers. 125

■ Les diplômés de niveau III au sein du système d'emploi

par Catherine Béduwé

1. Les diplômés de niveau III dans la population active occupée 130
2. Diplôme de niveau III et emploi : plusieurs relations formation - emploi 138
3. Conclusion 142

■ Techniciens supérieurs : diplômes, activité et classification

par Roland Guillon et Christian Berreur

1. L'activité et la mobilité des techniciens 145
2. Les classifications conventionnelles de techniciens 154
3. En conclusion 156

■ Les diplômés de niveau III dans les secteurs d'activité économique

par Jean-Louis Kirsch et Alain Lacourrège

1. La situation en 1989 159
2. Des implantations sectorielles stables 161
3. Diplômés de niveau III et professions intermédiaires 163
4. Conclusion 166

Troisième partie

REPÈRES POUR UNE ANALYSE RÉGIONALE

■ La production régionale des diplômes

par Pascale Poulet (DEP)

1. Spécialités industrielles 171
2. Spécialités tertiaires 173

■ Qui forme pour qui ? La migration géographique consécutive à la fin des études de DUT et de BTS

par Alain Charlot, Luc Chevalier, François Pottier

1. Les DUT secondaires 176
2. Les BTS secondaires 178
3. Les DUT tertiaires 179
4. Les BTS tertiaires 180

■ Mobilité géographique et qualité de l'insertion professionnelle dans l'académie d'Orléans-Tours

par Pierrette Briant (CRESEP)

1. Rôle de la mobilité géographique dans le niveau du salaire d'embauche 184
2. Rôle de la mobilité dans la probabilité d'obtenir un emploi non déclassé 185
3. Rôle de la mobilité dans la probabilité d'obtenir un emploi stable 186
4. Conclusion 186

NIVEAU III : LA DÉCENNIE DE TOUTES LES TENSIONS NOTE DE SYNTHÈSE

Le niveau III de formation peut-il demeurer homogène dans un environnement scolaire et économique fortement évolutif? C'est autour de cette question que s'organise le document suivant.

Une première partie regroupe un ensemble de textes consacrés aux problèmes d'identification posés par les formations de niveau III - plus particulièrement illustrés par la comparaison des filières IUT et STS - compte tenu de la transformation des objectifs qui leur ont été fixés selon le moment de leur création.

Vient ensuite l'examen de la mobilisation des diplômés de niveau III à travers leur répartition dans les secteurs d'activité économique et les professions.

Une dernière partie témoigne, à partir d'exemples, de l'importance de la dimension territoriale dans les politiques d'implantation des sections et dans la mobilité des individus.

LE niveau III de diplômés réunit des caractéristiques susceptibles de provoquer la perplexité du planificateur. Il a connu au cours des dernières années une croissance d'effectifs échappant aux prévisions et remettant en cause, par exemple, l'équilibre numérique entre flux d'élèves d'IUT (instituts universitaires de technologie) et de STS (sections de techniciens supérieurs). Il est fréquemment associé aux emplois de techniciens de l'industrie, mais c'est au sein des secteurs d'activité des services et parmi les professions tertiaires qu'on le rencontre le plus fréquemment, et ce de façon stable pour les dix dernières années. En dépit de ces imprécisions, il assure une insertion professionnelle dont la qualité reste très satisfaisante dans une conjoncture de crise de l'emploi fortement sensible pour les niveaux inférieurs.

Ce constat d'une réussite mal contrôlée constitue le premier élément d'une réflexion sur le niveau III et renvoie à la construction relativement récente de son existence sociale comme l'illustre l'histoire des nomenclatures statistiques. C'est pour le recensement de 1982 que le niveau III de diplômés tel que nous l'entendons actuellement a été fixé : il a, en particulier, intégré les formations préparant aux professions paramédicales et sociales. Celles-ci lui échappaient dans la mesure où elles ne posaient pas précédemment comme condition d'accès la possession du baccalauréat, même si la grande majorité de leurs élèves étaient titulaires de

ce diplôme. Dans le même contexte de refonte des nomenclatures statistiques, la catégorie socioprofessionnelle des "professions intermédiaires" a été créée. Elle regroupe un ensemble de professions de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique, les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, les techniciens, les contremaîtres et agents de maîtrise (1).

La période était marquée par ce que l'on pourrait appeler une conception technico-taylorienne "optimiste" d'évolution du travail, selon laquelle le développement des professions intermédiaires s'inscrivait dans un mouvement naturel marqué par :

- la diminution des emplois d'exécution, dont les activités sont prises en charge par l'outil de production à la faveur du progrès technologique, et la croissance des emplois d'encadrement et de techniciens pour la conception, la gestion et la maintenance de cet outil ;
- la transformation du rôle de la hiérarchie intermédiaire qui passe d'une fonction disciplinaire à une fonction technique ;
- l'évolution similaire des emplois tertiaires, avec un décalage dans le temps lié à l'introduction plus tardive de l'automatisation, adoptant la forme particulière de la bureautique. On en attendait un rapprochement des activités industrielles et de bureau du fait de l'utilisation d'équipements reposant sur des principes technologiques identiques, que ce soit pour assurer la transformation de produits ou de documents.

Ce modèle est aujourd'hui fortement contesté, et la fin du taylorisme est présentée comme l'un des traits dominants de la décennie (2). Les récents travaux sur l'organisation du travail industriel insistent sur la revalorisation du rôle de l'atelier et de la fonction ouvrière de fabrication (3). Dans ce cadre, l'intervention et la place du technicien tendent vers deux formes distinctes - proche de l'ingénieur dans les bureaux ou proche des ouvriers et de la maîtrise dans l'atelier - qui remettent en question l'homogénéité et le positionnement de cette catégorie.

Côté tertiaire, l'évolution ne se rattache pas aussi immédiatement à des transformations de l'organisation du travail. L'un des moteurs principaux en est certainement, compte tenu du taux de féminisation des professions concernées, le passage d'une "relation enchantée", dans laquelle les "attributs de la personne" prédominent sur "les attributs de la qualification" (4), à une relation salariale dans laquelle la revendication de reconnaissance des compétences ne paraît plus incompatible avec l'expression de la féminité. Or, la population dont nous traitons offre les deux archétypes de cette relation enchantée avec les couples "secrétaire - patron" et "infirmière - médecin". Dans le cas des professions relevant des fonctions publiques nationale, territoriale et hospitalière, les conflits actuels montrent l'importance d'un autre élément fixant les conditions de travail : le statut. L'impossibilité d'intégrer le changement dans les cadres

- (1) A. Desrosières, A. Goy, L. Thévenot : "L'identité sociale dans le travail statistique. La nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles", *Économie et Statistique*, n° 152, février 1983.
- (2) P. Cohendet, T. Malsch, M. Hollard, P. Veltz : *L'après taylorisme - Nouvelles formes de rationalisation de l'entreprise en France et en Allemagne*. Paris, Economica, 1988.
- (3) - J. Merchiers : "L'organisation du travail et la formation dans la métallurgie : les recherches des dix dernières années". *Formation Emploi*, n° 31, juillet-septembre 1990.
- R. Bercot et alii : *Ouvriers qualifiés, maîtrise et techniciens de production dans les industries en cours d'automatisation*, Paris, CEREQ (Collection des études n° 43), octobre 1988.
- (4) J. Pinto : "Une relation enchantée : la secrétaire et son patron", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 84, septembre 1990.

fixés par ce dernier débouche sur un danger d'enfermement opposé au risque d'explosion qui menace les professions intermédiaires industrielles.

Il serait donc facile, mais illusoire, de faire de longs développements sur le manque d'unité du niveau III ou sur la diversité de ses cibles professionnelles. Son apparition tardive dans l'appareil de formation, sa mise en correspondance avec des emplois dont le positionnement est mal assuré, la reconnaissance conventionnelle diverse et les possibilités de carrière incertaines en font au contraire un indicateur des transformations sociales et économiques des dernières années.

1. DES IDENTITÉS ÉCLATÉES

■ Plusieurs systèmes, des durées différentes

Plusieurs systèmes de formation contribuent à alimenter le flux des diplômés de niveau III. Pour ne citer que les principaux quant aux effectifs concernés dans le cadre de la formation initiale, trois ministères en assurent le contrôle : celui de la Santé et des Affaires sociales, celui de l'Agriculture et celui de l'Education nationale. A l'intérieur de ce dernier, on trouve encore trois ensembles très différents : universitaire "classique" (DEUG), universitaire professionnel (DUT) - tous les deux placés sous la responsabilité de la Direction des Enseignements supérieurs - et technique post-secondaire (STS) placé sous celle de la Direction des Lycées et Collèges. A côté de ces "gros producteurs", existe le réseau des écoles de gestion et des instituts de promotion commerciale qui dépend des Chambres de Commerce et dont les effectifs ne sont pas négligeables. Enfin la liste des titres et diplômes homologués révèle une myriade de formations aux effectifs beaucoup plus confidentiels (BELBENOIT).

La répartition des formations de niveau III entre différents ministères crée parfois des problèmes de frontières : si les formations dépendant du ministère de l'Agriculture paraissent relativement bien individualisées de celles qui relèvent de l'Education nationale, avec quelques problèmes de territoire en matière de machinisme agricole, l'intégration technique de la chaîne agro-alimentaire et le développement des biotechnologies risquent de remettre en cause l'équilibre actuel. Entre le ministère de la Santé et des Affaires sociales et celui de l'Education nationale, on constate l'existence de doublons : certaines formations de techniciens paramédicaux (en analyses médicales et en électroradiologie) sont organisées par l'un et par l'autre (1). Les formations contrôlées par les Chambres de Commerce constituaient, à un moment donné, la réponse quasi exclusive à un besoin spécifique, cette situation est abolie depuis la création des DUT de gestion des entreprises et des administrations.

Des situations de concurrence s'observent également - et peut-être de façon plus marquée - au sein du seul ministère de l'Education nationale. MEUNIER, BECIRSPAHC ET KIRSCH montrent que selon les groupes de spécialités, BTS et DUT entretiennent des rapports de domination

(1) F. Acker, G. Denis : *Le développement des professions et des emplois de santé. Le cas de la Bretagne de 1970 à 1987*. Paris, CEREG, (Document de travail n° 66), juin 1991.

(BTS dans les Arts appliqués), de concurrence (chimie, physique, biologie) ou de partage de territoire (électricité, électronique, automatismes).

La durée des études apporte un autre élément perturbateur pour l'image des diplômes de niveau III. Jusqu'à une époque récente, on pouvait opposer ceux délivrés par le ministère de la Santé et des Affaires sociales, préparés en trois ans, des DUT et BTS préparés en deux. On assiste maintenant au développement local des "années post" DUT et BTS, et les demandes d'homologation au niveau III pour des titres et diplômes préparés en trois ans se multiplient.

■ Formation de masse, pratiques sélectives et poursuite d'études

Les concurrences, les durées différentes avaient un effet marginal tant qu'elles affectaient une population peu nombreuse qui inscrivait ces formations dans un projet professionnel déjà élaboré. En outre, la multiplicité des spécialités à petits effectifs destinés à des micro-marchés du travail permettait des ajustements informels qui contribuaient à marginaliser la concurrence. Les professions d'infirmières constituaient une exception quant aux effectifs concernés, mais l'implantation régionale des écoles et les caractéristiques traditionnelles de stabilité géographique attachées à la population féminine qui les fréquentait contribuaient à reproduire les conditions de fonctionnement d'un marché du travail à petit flux et localement circonscrit.

Avec l'explosion quantitative enregistrée depuis 1980, on passe à un niveau de formation de masse et l'absence de lisibilité du système favorise l'éclosion de ce que l'on qualifie de pratiques de détournement.

POULET rappelle que les effectifs d'élèves en STS et IUT, qui représentaient près de 121 000 personnes en 1980 et de 180 000 en 1985, sont plus de 271 000 en 1990 et que l'on en prévoit un peu moins de 396 000 pour 1995. Cet accroissement important a provoqué une réaction assez typique du système éducatif français, à savoir l'intégration progressive des formations professionnelles dans une logique scolaire au détriment de leur finalité première (1). Concrètement, cela a pris deux formes : des pratiques sélectives de la part des établissements d'accueil et le développement des comportements de poursuite d'études au-delà de l'obtention des diplômes professionnels de niveau III.

Les pratiques de sélection en tant que telles ne constituent pas un détournement de l'objectif professionnel des diplômes. Elles le deviennent dans la mesure où deux facteurs se combinent dans le même sens :

- la coexistence au sein de l'enseignement supérieur d'un système de formation générale non sélectif et d'un système de formation professionnel sélectif, tendant à faire du second un meilleur garant de réussite ultérieure (BELBENOT) ;
- l'organisation de la sélection sur des critères de formation générale, elle aussi garante de la réussite ultérieure, ce qui traduit implicitement la valorisation des disciplines théoriques dans des filières attestées professionnelles. Les IUT, dont le développement relativement lent

(1) Voir par exemple l'article d'A. Reverchon : "Le vague à l'âme des IUT". *Le Monde*, 12 septembre 1990.

renforce la sélectivité, comprennent 69 % de bacheliers généraux alors que les STS, qui ont connu l'essentiel de la croissance numérique, en ont 38 % (POULET).

On utilise alors, pour autoriser l'accès à l'enseignement professionnel, des critères qui garantissent également la réussite dans l'enseignement général. Sachant par ailleurs que les conditions de travail et de suivi des élèves sont en moyenne meilleures dans le premier que dans le second, il paraît assez normal que les poursuites d'études se développent, d'autant plus qu'elles deviennent un argument supplémentaire pour attirer des élèves et renforcer la sélection. En outre, les enseignants apprécient beaucoup plus leur réussite en fonction de l'accès de leurs élèves à un cycle supérieur de formation qu'à partir d'une insertion professionnelle sur laquelle ils ont peu de pouvoir. Progressivement, les poursuites d'études ont donc occupé une place croissante et sont devenues une variable importante pour réguler le flux d'accès direct des diplômés de niveau III sur le marché du travail et leur préserver ainsi des conditions relativement favorables d'insertion professionnelle (DUBOIS, PIGELET).

■ Plusieurs niveaux III ?

Cette situation tend à scinder les formations de niveau III selon deux axes : l'un caractérisé par le maintien d'un objectif professionnel ou, inversement, l'intégration au système scolaire, l'autre par la plus ou moins grande importance de la sélection. POULET et DUBOIS analysent ces phénomènes à travers les spécialités de formation et montrent que la combinaison de ces deux critères aboutit à des configurations multiples :

- continuité entre spécialités suivies lors du baccalauréat technologique, puis du BTS ou du DUT, contribuant à renforcer la professionnalisation de certaines filières ;
- présence de bacheliers généraux plutôt que technologiques correspondant à une préférence des premiers sur les seconds dans les spécialités tertiaires ;
- accueil privilégié de bacheliers C, D et E dans certaines spécialités, principalement industrielles, correspondant à un taux élevé de poursuite d'études au-delà du diplôme de niveau III ;
- recours à des bacheliers généraux, encore une fois dans les spécialités industrielles, par pénurie de bacheliers technologiques susceptibles de les alimenter.

En outre, les liaisons ne sont pas irréversibles : les élèves titulaires d'un baccalauréat technologique poursuivent davantage leurs études que les autres s'ils sont dans des spécialités à fort taux de poursuite d'études ; réciproquement, les bacheliers généraux poursuivent moins leurs études que les autres s'ils sont dans des spécialités à faible taux de poursuite d'études.

On peut ainsi classer les spécialités selon l'homogénéité ou l'hétérogénéité des origines de leurs élèves et du type de débouchés qu'elles offrent. Le classement ne coïncide pas avec la distinction DUT - STS, ni avec celle des spécialités à petits ou à gros flux ; par contre, il oppose spécialités industrielles et tertiaires.

Ces divergences accroissent le brouillage de l'identité professionnelle des formations de niveau III. La proximité des appellations de diplômes relevant de filières ou de ministères différents (MEUNIER, BECIRSPAHIC, KIRSCH) y contribue également. L'identité des résultats observés en matière d'insertion et de cheminement professionnels des jeunes titulaires d'un BTS ou d'un DUT de spécialités proches (PIGELET) ne permet pas non plus de fonder la différence entre types

de formation... Enfin, la généralisation, précédemment évoquée, des "années post" favorise une projection à "bac +2 +1", reportant la décision de professionnalisation. Dans ces conditions, les demandeurs de formation formulent leurs choix en prenant prioritairement en compte des critères scolaires de possibilité d'admission et d'éventail de poursuite d'études, au détriment d'une recherche de spécialisation professionnelle.

L'absence de lisibilité de la finalité professionnelle des formations influe également sur la façon dont les employeurs potentiels expriment leurs besoins. Selon qu'ils se situent ou non dans un secteur d'activité possédant "ses" formations de niveau III, leur attitude se caractérisera :

- soit par une crispation sur une filière et une spécialité, que manifeste le fait de renommer officieusement certains BTS ou DUT selon le nom des firmes qui en sont les principaux utilisateurs ;
- soit par une démarche d'approximation, conduisant à choisir parmi un ensemble de spécialités jugées équivalentes. La préférence est alors généralement donnée à celle qui compte le plus d'années d'études, selon le principe que plus longue est la préparation, meilleures sont les connaissances et les capacités d'adaptation.

■ Formation de masse et formation professionnelle : l'impossible union ?

La croissance prévue des effectifs de bacheliers ne fera qu'accroître les tendances précédemment décrites et exacerber la difficulté à concilier des exigences qui semblent incompatibles dans notre système éducatif : formation spécialisée et formation polyvalente d'une part, formation professionnelle et formation de masse de l'autre. Dans l'état actuel des choses, les formations spécialisées sont critiquées au nom de l'évolution de l'organisation du travail, mais aussi de leur coût et de leur lourdeur de gestion dans l'appareil de formation. Il n'empêche qu'elles sont appréciées par les professionnels qui les utilisent pour organiser leur renouvellement et fonder leur identité. A l'inverse, les formations polyvalentes sont soumises à une dérive tendancielle vers la formation générale : les baccalauréats technologiques l'ont connue, les BEP vont la subir, les DUT et certains BTS s'y affrontent, et l'adjonction d'années supplémentaires est une réponse qui se développe de plus en plus pour assurer le retour au professionnel (BELBENOIT). En ce qui concerne la possibilité d'assurer un enseignement de masse qui soit également professionnel, sa crédibilité repose sur la garantie d'accéder à un emploi, au-delà du fait d'intégrer telle ou telle discipline ou d'être dispensé selon telle ou telle formule d'alternance. Face à cela, la nécessité d'organiser la répartition interne des flux d'élèves provoque des ouvertures de sections - dans le secteur public et dans le secteur privé - obéissant à des règles d'économie logistique internes au système de formation plus qu'à une logique de fonctionnement du marché du travail.

Dans la dynamique actuelle, le niveau III risque d'être de plus en plus intégré au système de formation générale et de reproduire les mécanismes de hiérarchisation des spécialités que l'on connaît ailleurs (HILLAU). Cette hiérarchisation est d'autant plus menaçante qu'elle trouvera à s'appuyer sur les ruptures sociales que l'on observe actuellement au sein des professions intermédiaires.

2. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ET DIPLÔMES DE NIVEAU III

■ Un recours inégal aux diplômés

En première analyse, le lien entre diplôme de niveaux III et professions intermédiaires est important : BEDUWE souligne que près de 70 % des diplômés de niveau III occupent une profession intermédiaire, PIGELET montre que les évolutions de leur insertion professionnelle renforcent cette tendance. En retour, certaines de ces professions intermédiaires - telles que celles de la santé et du travail social - inscrivent cette correspondance dans leur statut. Par contre, la relation inverse (DUBAR) est beaucoup plus lâche puisque 26 % des membres des professions intermédiaires possèdent un diplôme de niveau III. En outre, les proportions dans chaque groupe de professions révèlent des écarts très importants : 63 % des infirmières, sages-femmes, techniciens médicaux et travailleurs sociaux, 61 % des instituteurs, 22 % des techniciens, 12 % des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, 10 % des professions intermédiaires de la fonction publique et 6 % des agents de maîtrise.

■ Trois modes de reconnaissance des diplômes

A l'examen de ces derniers chiffres, on est tenté d'opposer les professions réglementées - dont l'accès est conditionné par la possession du diplôme censé y préparer - aux autres - où la concurrence entre diplômés de différents niveaux, entre compétences acquises par la formation ou par l'expérience, est beaucoup plus ouverte. Concrètement, cela revient à distinguer les emplois à gestion publique, avec les professions intermédiaires de santé et de l'enseignement, et les emplois à gestion privée.

Mais les principales conventions collectives de l'industrie (GUILLON, BERREUR) - même s'il n'existe pas une catégorie spécifique des techniciens supérieurs - mentionnent les diplômes de niveau III, leur garantissent un seuil de classification minimum à l'accueil et définissent une progression de début de carrière (1). En outre, les titulaires d'un BTS ou d'un DUT industriels font fréquemment l'objet d'une gestion séparée de celle des autres techniciens (2).

Les conventions collectives des secteurs des services tertiaires se réfèrent également aux diplômes de niveau III, mais lui accordent un rôle moins déterminant que celles de l'industrie : ils permettent généralement d'obtenir une bonification de coefficient pour le poste occupé, sans fixer de seuil minimum d'accueil, ni spécifier la grille à laquelle doit appartenir ce poste.

(1) F. Eyraud, A. Jobert, P. Rozenblatt, M. Tallard : "La gestion des classifications de techniciens", *Formation Emploi* n° 26, avril - juin 1989.

(2) R. Guillon : *BTS et DUT industriels. Représentations des pratiques des enseignants et des gestionnaires du personnel*. Paris, CEREQ (Collection des études n° 28), octobre 1986.

■ Division des professions intermédiaires et usage des diplômes

BEDUWE fait ainsi apparaître une séparation dans la population des techniciens entre ceux de l'informatique, ceux de la fonction essais-contrôle et les autres. Les premiers sont caractérisés par une présence très importante de diplômés de niveau III, et se rapprochent par là des professions réglementées. Les seconds associent les diplômes des niveaux III, IV et V. GUILLON et BERREUR confirment cette distinction et montrent que la possession du DUT ou du BTS correspond à l'affectation à des travaux de conception et d'études alors que celle d'un diplôme de niveau inférieur coïncide plutôt avec des fonctions de production directe (1). On assiste donc dans l'industrie à un partage entre deux catégories de techniciens, partage dans lequel la possession d'un diplôme de niveau III joue un rôle de plus en plus déterminant.

L'usage de ces diplômes est différent pour les emplois tertiaires et plus particulièrement pour ceux du tertiaire administratif, ce qui rejoint les constats déjà faits pour les niveaux inférieurs (2). Les professions intermédiaires s'y caractérisent par une association des niveaux III, IV et V, avec une domination des niveaux IV et V (BEDUWE). Inversement, les diplômés de niveau III s'y éparpillent entre les catégories d'employés (HILLAU) et de professions intermédiaires : 45 % des diplômés de niveau III sont employés et 37 % appartiennent aux professions intermédiaires dans les organismes financiers ; dans les assurances, ces proportions sont respectivement de 37 % et 31 % (KIRSCH, LACCOURRÈGE). Ce sont deux secteurs où la structure formelle des qualifications rend très mal compte des compétences réellement mobilisées (3), et ce sont également les deux secteurs tertiaires dynamiques en termes de croissance de la part des diplômes de niveau III sur la période 1983 - 1989.

Cela illustre la fonction de "valeur - refuge" prise par ces diplômes dans certains secteurs ou pour certaines professions en mutation. Après avoir connu son heure de gloire, cette pratique semble s'éteindre dans l'industrie : divers témoignages font état de la fuite rapide de diplômés de niveau III affectés à des postes de conduite d'installations nouvelles et PIGELET constate que la part des diplômés industriels de niveau III recrutés comme ouvriers diminue. Pour les emplois tertiaires administratifs le reflux de ce mouvement est moins évident : s'il est manifeste pour les emplois de comptabilité, généralement occupés par des garçons, on n'en décèle aucune trace pour les emplois de secrétariat où les formés de niveau III sont plus nombreux et où la hiérarchie socioprofessionnelle se trouve éclatée selon la modalité de personnalisation des liens secrétaire-patron (4).

(1) G. de Bonnafos : - *Techniciens dans l'entreprise : des identités sociales différentes*. Paris, CEREQ (Collection des études n° 45), décembre 1988.
G. de Bonnafos : - "Le risque du changement industriel : l'organisation à l'épreuve des hommes". *BREF* n° 61, janvier 1991.

(2) - CEREQ, DEP, DLC, INRP : *L'avenir du niveau V (CAP-BEP) : filières de formation et d'emploi*. Paris, CEREQ (Collection des études n° 56), octobre 1990.
- CEREQ, *Dossier formation et emploi : Niveau IV de formation et baccalauréats professionnels*. Paris, CEREQ (Collection des études n° 49), avril 1989.

(3) M. Möbus, E. Verdier : "La gestion de la formation continue au niveau des branches (le cas des banques et des assurances)". Contribution au colloque du GRECO : *Relations professionnelles, négociations et conflits*, 23 et 24 mars 1991.

(4) F. Messant-Laurent : *La secrétaire modèle. Étude sociologique*. Paris, L'Harmattan, (collection Logiques sociales). 1990.

■ Des mobilités socioprofessionnelles contrastées

Ces différentes configurations correspondent à des possibilités distinctes d'évolution de carrière, mais esquissent une dynamique proche. Les professions réglementées se caractérisent par une situation de blocage qui a contribué à la vigueur du mouvement revendicatif des professions de santé et alimente son maintien endémique. Les contraintes statutaires ne permettent pas d'y répondre par un aménagement des déroulements individuels de carrière, mais par une revalorisation globale des corps et des grades impliquant un recrutement au niveau II. C'est la solution vers laquelle on semble s'orienter pour les instituteurs avec la création des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Son extension aux autres professions réglementées ferait de celles-ci un bloc particulier au sein des professions intermédiaires de la Fonction publique, sachant que, par ailleurs, très peu de concours y exigent un diplôme de niveau III, si bien qu'un grand nombre des diplômés de niveau III travaillant en administration générale (106 000 en 1989) sont sous-classés.

Un mécanisme identique semble s'appliquer pour les emplois de l'industrie et sépare les emplois de techniciens permettant l'accès à la position de cadre de ceux qui correspondent à l'aboutissement d'une carrière d'ouvrier. La possession d'un diplôme de niveau III devient une condition de plus en plus nécessaire pour se situer dans le premier cas, alors qu'elle se trouve mise en comparaison avec des compétences acquises sur le lieu de travail dans le second (DUBAR). Il n'est malheureusement pas possible de vérifier si le développement des poursuites d'études et des années complémentaires vient renforcer la séparation en s'adressant essentiellement aux "techniciens à vocation de cadres", ou l'atténuer en ouvrant aux autres cette possibilité. Les politiques sectorielles jouent également un rôle, puisque 28 % des diplômés de niveau III sont cadres dans le BTP, contre 21 % dans les industries de biens intermédiaires. Il n'en reste pas moins que la protection du titre d'ingénieur constitue un blocage aux possibilités de promotion. En effet, son obtention par la voie de la formation continue ne place pas ses possesseurs dans une position identique à ceux qui l'ont obtenu en formation initiale (1). La mise en place des nouvelles mesures destinées à étendre cette possibilité est trop récente pour que l'on puisse savoir si elles peuvent supprimer cette inégalité.

Les emplois tertiaires se prêtent au même type de lecture, mais avec une tendance plus forte à la déclassification au moment de l'embauche : en 1987, 51 % des titulaires d'un BTS tertiaire, 35 % des titulaires d'un DUT tertiaire qui entrent sur le marché du travail occupent d'abord un poste d'employé. Alors que ce phénomène se résorbe pour les emplois de l'informatique, du commerce et des services comptables, occupés en majorité par des hommes, il se maintient ou s'accroît pour les professions du secrétariat et du tourisme (PIGELET, DUBAR). Les variables sectorielles ont également un rôle important et permettent d'opposer les assurances, où 32 % des diplômés de niveau III ont une position de cadre, aux organismes financiers, où 45 % en ont une d'employé.

Il faut enfin faire une mention particulière des secteurs du commerce et de l'agriculture : dans le premier, 17 % des diplômés de niveau III exercent leur profession à titre indépendant ; dans le second, 79 % des diplômés sont exploitants agricoles, donc également non salariés. L'analyse de la catégorie des professions intermédiaires révèle donc les signes d'une fracture

(1) R. Guillon : *Techniciens en formation continue d'ingénieurs*. Paris, CEREQ (Collection des études n° 15), juin 1985.

entre celles qui se rapprochent des emplois de cadre et celles qui s'en écartent de plus en plus. En ce qui concerne l'industrie, cette fracture pourrait reprendre le principe taylorien de la séparation entre conception et exécution. La possession d'un diplôme de niveau III serait nécessaire pour appartenir aux professions du premier groupe, à condition d'être dans une filière et une spécialité fortement sélectives et en relation étroite avec la profession. Le niveau III, tout en gardant son unité formelle dans le système de formation, contribuerait au renforcement d'une rigidité sociale contraire aux objectifs de démocratisation implicitement contenus dans son développement de masse.

3. CONCLUSION

Les résultats des travaux du Groupe des enseignements technologiques détonnent par rapport à la relative euphorie qui caractérise les discours actuels sur les diplômes de niveau III. Mais souvent ces derniers se centrent sur les titulaires d'un BTS ou d'un DUT industriels entrant immédiatement sur le marché du travail et généralisent leurs conclusions à l'ensemble de la population, voire à un amalgame imprécis des "bacs + 2". Ils estiment alors que les exemples favorables sont représentatifs de la situation générale ou de son évolution.

■ Certes, les diplômés de niveau III ont bénéficié jusqu'à présent d'une situation relativement bonne, mais avec des zones de fragilité (1). La dynamique actuelle les accentuera dans la mesure où l'accroissement des effectifs rendra plus aigu un problème auquel le système de formation initiale professionnelle se trouve confronté en permanence, à savoir celui de la **compatibilité entre une logique de fonctionnement interne et une logique de réponse aux besoins du marché du travail**. La première se caractérise par la croissance des effectifs scolarisés qui nécessite la mise en place de procédures globales de gestion des flux d'élèves. La seconde se traduit par une adaptation fine aux demandes des professionnels, qui concernent des effectifs beaucoup plus restreints que ceux dont l'appareil de formation peut assurer la sortie.

La volonté de permettre à toute formation professionnelle d'avoir une double finalité, accès à l'emploi et poursuite d'études, débouche sur plusieurs cas de figures pour les formations de niveau III. Celles qui conduisent aux professions réglementées réalisent au plus près l'ajustement des effectifs formés et les besoins du marché du travail. Certaines formations, essentiellement industrielles, très spécialisées et à faibles effectifs, fonctionnent selon des principes proches, mais moins contraignants. D'autres assurent des conditions favorables d'insertion professionnelle grâce au développement concomitant des poursuites d'études : il s'agit, là encore, de formations essentiellement industrielles, moins spécialisées que les précédentes. Vient enfin un groupe de formations à gros effectifs, essentiellement tertiaires (secrétariat, tourisme) dont le nombre de formés est très supérieur aux besoins de la profession et les possibilités de poursuite d'études limitées.

(1) J.-L. Pigelet : "Perspectives récentes sur l'insertion des diplômés des IUT et des STS", *Formation Emploi* n° 26, avril-juin 1989.

L'accroissement attendu des effectifs va concerner essentiellement le dernier groupe. Il l'isolera de plus en plus des trois autres. Il le transformera aussi en un vivier pour années supplémentaires de tout acabit en faisant miroiter un approfondissement de professionnalisation susceptible d'assurer une meilleure position sur un marché du travail très encombré.

■ La diversité des situations rend souhaitable la **réorganisation d'une lisibilité professionnelle** de l'ensemble des diplômés de niveau III, très difficile à réaliser. Elle aurait pour première mission de préciser l'importance et le contexte du phénomène de poursuite d'études. Certaines spécialités en connaissent un taux suffisamment élevé pour que l'on s'interroge sur la réalité de leur professionnalité immédiate et l'éventualité de leur rattachement à des filières de formation générale. Dans d'autres cas, il semble se dégager des continuités entre spécialités du baccalauréat, spécialités de niveau III et spécialités d'études ultérieures. La formation continue peut contribuer au même titre que la formation initiale à la réalisation de tels parcours (HILLAU). L'affectation aux postes intermédiaires par la promotion interne est un phénomène important (DUBAR) qui se perpétuera dans la mesure où ces postes nécessitent des compétences que seule la culture d'entreprise peut fournir (1). A ce titre, le problème qui risque de se poser n'est pas expérience **ou** formation, mais expérience **et** formation. Les indications statistiques contenues dans ce dossier (POULET, DUBOIS) peuvent être utilisées par les responsables de formation pour faire cet examen. De la même façon, il sera possible de porter un jugement sur l'originalité des années complémentaires de formation à la lumière des offres déjà disponibles et d'envisager s'il est possible d'échapper à la prolongation tendancielle de la durée des études, grâce à la création de nouvelles spécialités ou à la mise en place d'options à l'intérieur de celles qui existent déjà. Ce dernier point aurait une importance particulière pour assurer une différenciation des spécialités tertiaires à gros flux.

■ Tout permet de présager la nécessité d'une **redélimitation des filières** et d'un **renforcement des liens entre les différentes institutions** responsables des formations de niveau III, de manière à en encourager les synergies. Cela pose forcément la question de la distinction entre DUT et BTS, plusieurs fois évoquée dans ce document : leurs champs de spécialités sont très imbriqués et leurs débouchés comparables. Ce qui les différencie est d'ordre extra-professionnel et repose sur l'origine scolaire et sociale des élèves, les possibilités de poursuite d'études offertes et les conditions matérielles de leur implantation. Une redéfinition immédiate de leurs professionnalités respectives serait prématurée dans la mesure où elle ignorerait la forte évolution d'effectifs qui va affecter ces deux filières dans les prochaines années. Il n'en demeure pas moins que dans l'immédiat, un certain nombre de choix peuvent être faits quant aux pratiques de recrutement : faut-il en assurer un contrôle minimum selon une logique de régulation des flux en imposant par exemple des quotas de bacheliers généraux, technologiques...et professionnels ? Peut-on également promouvoir une logique de continuité professionnelle de l'enseignement dispensé ? Une telle démarche passe par une comparaison des programmes de formation et leur organisation selon un principe de progression couvrant plusieurs niveaux.

(1) I. Drexel, J. Fischer : *L'entreprise et son rôle dans la qualification : création et développement de qualifications aux échelons intermédiaires en Allemagne et en France - Une comparaison*. Luxembourg, CÉDEFOP, Doc. ronéoté, 1991.

■ Par rapport à d'autres pays, la France semble en retard dans la formalisation de cette démarche qui présenterait par ailleurs l'avantage de **surmonter l'opposition traditionnelle entre formation générale et formation professionnelle**, très contestable pour l'enseignement supérieur (1). En effet, autant cette opposition doit être prise en compte pour une réflexion concernant les niveaux V et IV - compte tenu de la fonction de la formation initiale des jeunes dans leur préparation à la citoyenneté - autant elle est pernicieuse au-delà, puisqu'elle opère un clivage entre une formation désintéressée à vocation culturelle et une formation soumise aux besoins de l'économie. Or, comme le signale BELBENOIT, les formations supérieures ont toujours eu pour objectif de produire les cadres responsables du maintien de l'unité culturelle et de la gestion de l'Etat, ce qui correspond à un mode de professionnalité, situation dont ne tiennent pas compte les actuels discours sur la professionnalisation de l'enseignement supérieur, au même titre qu'ils omettent de considérer le rôle que peut jouer la fonction publique dans la régulation du marché du travail à ce niveau, en particulier pour les formations tertiaires.

La décision d'accroître la part des bacheliers a agi sur l'appareil de formation comme un raz de marée qui a balayé le niveau V - que l'on tente actuellement de restructurer -, contourné le niveau IV, où les effectifs des classes préparatoires au baccalauréat professionnel ne connaissent pas la croissance prévue, et frappe maintenant le niveau III. La réorganisation de sa professionnalisation en prend un caractère plus urgent. Il n'en reste pas moins que toute volonté de rapprocher les formations des besoins du marché du travail implique une révision et une réactualisation régulières des objectifs et des structures mises en place. Sinon, on constate une accumulation de strates liées à la situation et à la représentation des relations entre formation et emploi à une époque donnée. Le présent dossier illustre ce mécanisme et complète les analyses précédemment menées aux niveaux IV et V. Il contribue ainsi à fournir aux instances consultatives de l'appareil éducatif un cadre d'ensemble pour des réflexions relatives tant à un diplôme qu'à une filière.

(1) F. Pottier : *Insertion professionnelle des étudiants et professionnalisation de l'enseignement supérieur*. Paris, CEREQ, doc. ronéo, avril 1991.

PREMIÈRE PARTIE

IDENTITÉ DES FORMATIONS DE NIVEAU III

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT : BILAN ET PERSPECTIVES

Le succès rencontré par les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs est sans doute l'un des aspects les plus marquants de l'évolution de l'enseignement supérieur au long des vingt dernières années. Cet engouement apparaît-il justifié quand on considère la situation professionnelle des jeunes qui se sont engagés dans ces filières ? Le nombre croissant des diplômés va-t-il remettre en cause la position relativement privilégiée dont ont bénéficié jusqu'à présent les titulaires d'un DUT ou d'un BTS et entraîner une précarisation croissante des premiers emplois occupés, un allongement de la durée du chômage, ou bien encore une modification de la nature et du type d'emploi occupé ainsi que la montée d'un phénomène de déclassification ?

A ces questions deux enquêtes du CEREQ offrent des éléments de réponse. La première a été menée en 1985 auprès des sortants diplômés de 1980 déjà interrogés en 1981 ; la seconde a concerné, en mars 1987, les jeunes issus de l'enseignement supérieur court en 1984.

1. L'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

■ Les diplômés de l'enseignement supérieur court accèdent rapidement à l'emploi

Si on se rapporte à l'enquête de 1987, 74 % des titulaires d'un BTS, 65 % des titulaires d'un DUT ont trouvé du travail en moins de six mois. En moins d'un an ces proportions atteignent respectivement 93 % et 89 % (tableau 1).

Cette rapidité d'accès à l'emploi s'accompagne cependant d'un phénomène de précarisation d'une partie relativement importante du ou des premiers emplois occupés : 53 % seulement

des titulaires d'un DUT, 51 % de ceux d'un BTS accèdent directement à un premier emploi sur contrat à durée indéterminée. Elle ne doit pas faire oublier non plus qu'une partie, certes limitée, des diplômés ont été victimes du chômage, qu'il s'agisse du chômage dit d'insertion (qui mesure le temps mis pour trouver un premier emploi) ou de la durée totale du chômage subi au cours de la période couverte par l'enquête. 20 % enfin des diplômés occupent toujours au moment de l'enquête (en l'occurrence 1987) des emplois précaires. Dans la plupart des cas, on s'aperçoit que rapidité d'accès, stabilisation dans l'emploi, durée de chômage, sont étroitement corrélées : une moins bonne stabilisation dans l'emploi, une durée de chômage plus élevée vont de pair avec des difficultés plus marquées d'accès au marché du travail. On attirera en outre l'attention sur le fait que le chômage subi depuis l'entrée sur le marché du travail l'emporte nettement sur le chômage d'insertion. Tout se passe donc, pour une minorité sans doute, comme s'il était moins difficile d'accéder à un premier emploi que de le conserver ou d'échapper à sa précarisation.

Tableau 1
Principaux indicateurs d'insertion professionnelle des diplômés
de l'enseignement supérieur court

INDICATEURS FILIERE	Empl. en moins de 6 mois		Empl. en moins d'1 an		Accès direct à l'em. stable		Accès indirect à l'em. stable		Emploi précaire		Chômage de + d'1 an	
	(1) 1980	(2) 1984	(1) 1980	(2) 1984	(1) 1980	(2) 1984	(1) 1980	(2) 1984	(1) 1980	(2) 1984	(1) 1980	(2) 1984
BTS Secondaire	85	74	96	91	44	48	40	28	15	23	3	5
BTS Tertiaire	85	74	97	94	43	53	41	31	17	16	2	6
TOTAL	85	74	97	93	43	51	41	30	16	19	2	6
IUT Secondaire	81	65	93	88	42	46	40	28	18	25	4	7
IUT Tertiaire	76	65	91	90	43	58	40	25	16	16	6	10
TOTAL	78	65	92	89	42	53	40	26	17	20	5	9

Source : CEREQ - Enquêtes EVA 1985 et 1987

Rythme d'accès au marché du travail, stabilisation dans l'emploi, ou plus généralement physionomie du processus d'insertion opposent moins chaque filière (IUT, STS) à l'autre qu'au sein de chacune de ces filières les différents groupes de disciplines ou de spécialités.

Certaines formations jouissent d'une situation favorable : rapidité de l'accès au marché du travail et de la stabilisation dans l'emploi, durée faible ou quasi nulle du chômage, qu'il s'agisse du chômage global sur l'ensemble de la période ou de la durée de chômage préalable à l'occupation d'un premier emploi. Ainsi en va-t-il pour les formations industrielles de l'électricité, de l'électronique, du génie civil, notamment en STS, pour les formations tertiaires de l'informatique, de la comptabilité, du secrétariat ou du commerce. En contraste, la chimie,

la biologie, le génie thermique, l'hygiène et sécurité, les formations de la documentation, de la communication et du tourisme, les carrières juridiques et judiciaires, la santé et le service social, ne bénéficient pas d'une position aussi favorable. Les titulaires d'un DUT de biologie appliquée par exemple ne sont que 59 % à avoir trouvé un emploi en moins de six mois et 39 % à avoir accédé directement à un emploi stable.

Les femmes, singulièrement dans les spécialités plus "vulnérables", rencontrent davantage de difficultés que les hommes. Celles-ci se manifestent par une plus grande lenteur dans la prise de l'emploi mais aussi par une durée de chômage supérieure à celle des hommes. Encore les écarts portent-ils plutôt sur le chômage subi après l'entrée sur le marché du travail.

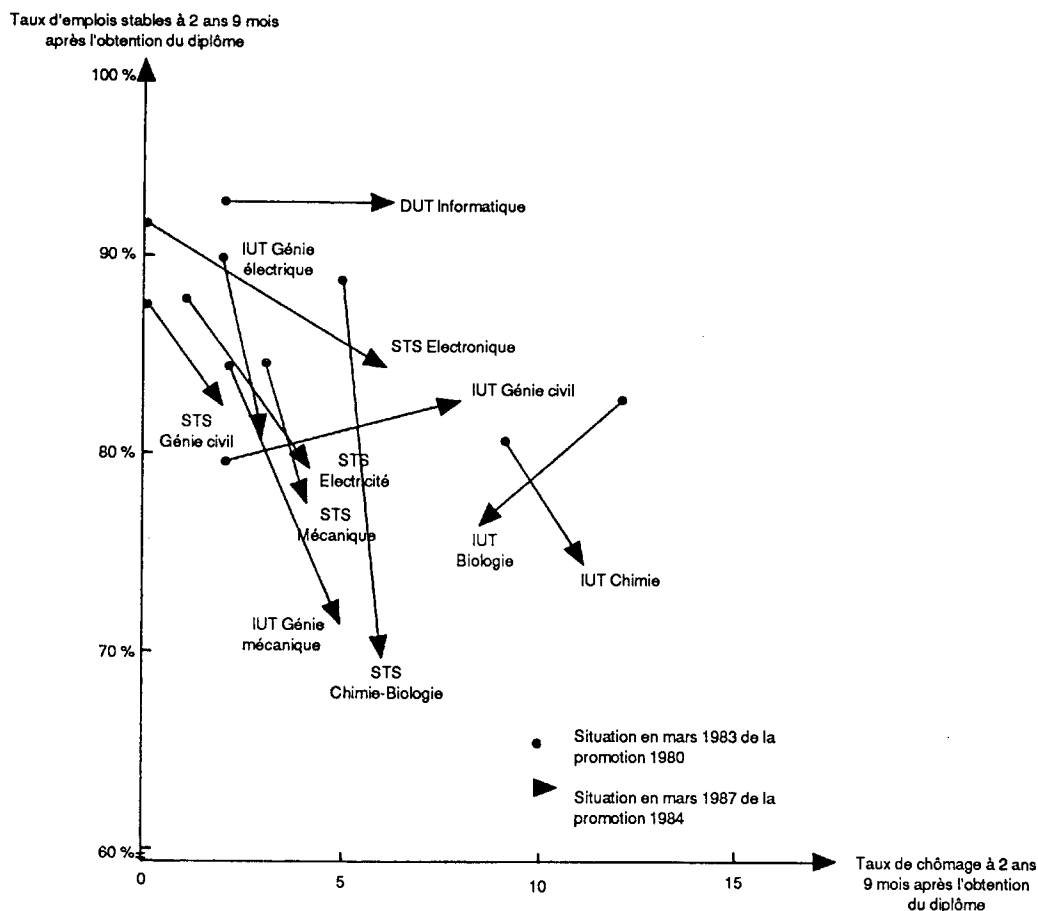
■ Entre 1983 et 1987 les conditions d'accès au marché du travail, sans avoir connu de véritables bouleversements, se sont toutefois sensiblement aggravées

C'est ainsi que les taux de chômage aux deux extrémités de la période ont connu une augmentation significative, plus marquée cependant pour les jeunes issus des formations tertiaires que pour ceux des formations industrielles. Cette augmentation du reste n'épargne pas les spécialités dont on a souligné plus haut la position privilégiée sur le marché du travail : électricité, électronique, génie civil pour l'industrie ; GEA, informatique, secrétariat, commerce pour le tertiaire.

On doit observer que le chômage d'insertion proprement dit a moins augmenté en définitive que la durée totale du chômage subi au cours de la période couverte par l'enquête. Cette observation est à rapprocher de la tendance également manifeste à la précarisation des emplois, tendance qui, contrairement à ce qui se produit pour le chômage, touche surtout les jeunes issus des formations industrielles, particulièrement celles de la métallurgie (STS) et de la mécanique (IUT). Elle concerne, bien qu'à un moindre degré, la chimie (STS), l'électricité, l'électronique, le génie thermique, les mesures physiques. On ajoutera enfin que la proportion de ceux qui ont trouvé un emploi en moins de six mois a, elle aussi, décliné de manière significative, ce qui traduit bien un renforcement des difficultés existant sur le marché du travail. Tout se passe donc comme si la dégradation des conditions d'insertion prenait en priorité tantôt la forme de la précarisation - et c'est le cas pour les formations industrielles qui, dans l'ensemble, ont bénéficié, et continuent de bénéficier, d'une position plus avantageuse sur le marché du travail - tantôt la forme plus extrême du chômage, comme on le voit par l'exemple des formations tertiaires confrontées pour certaines d'entre elles du moins, à des problèmes d'insertion.

Par ailleurs l'accroissement, toujours entre les deux enquêtes, de la proportion de ceux qui accèdent directement à un emploi stable, accroissement plus marqué pour les diplômés des formations tertiaires, suggère qu'à côté d'une population qui continue de bénéficier de conditions favorables, voire exceptionnellement favorables, lors de l'entrée sur le marché du travail, il en existe une autre, minoritaire sans doute, dont les difficultés se traduisent principalement par une instabilité ou une précarisation des emplois, ou encore par un taux sensiblement plus élevé de chômage d'insertion et surtout de chômage subi depuis l'entrée

Graphique 1
Évolution de la situation professionnelle entre mars 1983 et mars 1987
des jeunes diplômés d'IUT et de STS
 Spécialités de formations industrielles

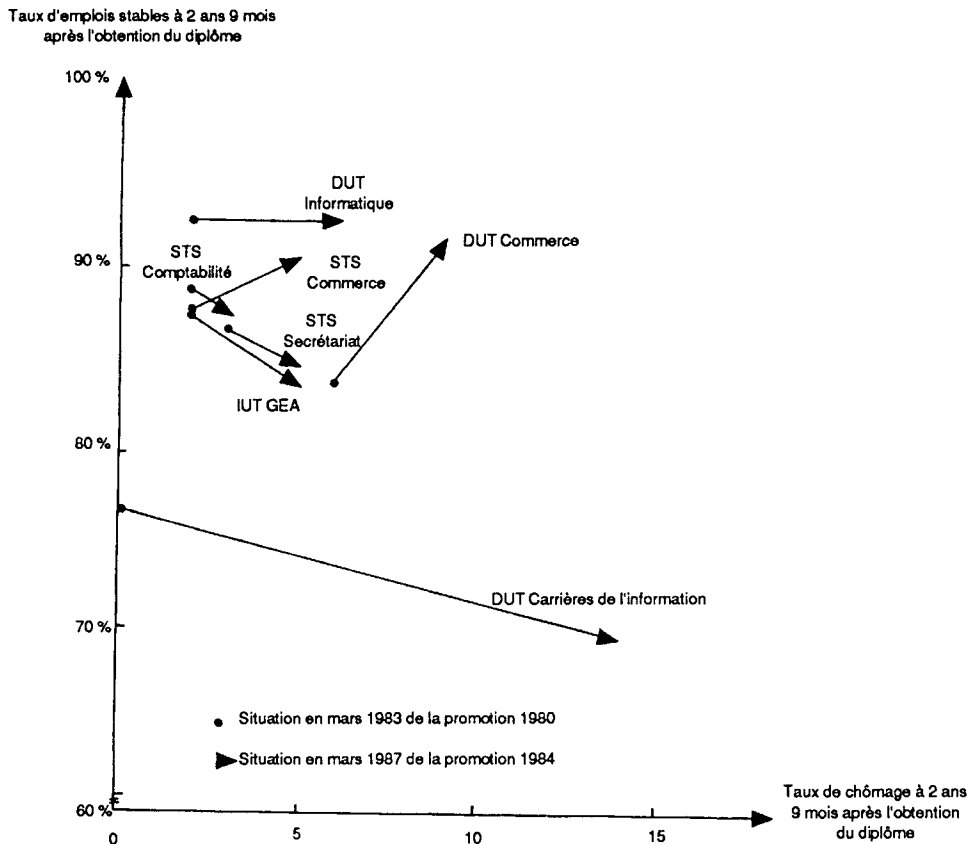


Source : CEREQ - Enquêtes EVA 1985 et 1987

sur le marché du travail. Cette population est plus importante parmi les diplômés des spécialités qui se trouvaient déjà, dans une phase antérieure, moins bien placés par rapport au marché du travail. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une tendance générale à laquelle aucune spécialité n'échappe vraiment.

Ce phénomène dont l'ampleur ne doit pas être surestimé apparaît assez analogue, sinon dans son importance du moins dans ses caractéristiques, à celui qu'on peut observer pour d'autres niveaux de formation. Avec les années, la précarisation et ses conséquences se font sentir plus lourdement pour ceux qui n'ont pu accéder au cercle privilégié des emplois stables.

Graphique 2
Évolution de la situation professionnelle entre mars 1983 et mars 1987
des jeunes diplômés d'IUT et de STS
 Spécialités de formations tertiaires



Source : CEREQ - Enquêtes EVA 1985 et 1987

2. LES EMPLOIS OCCUPÉS

On ne s'étendra pas ici sur les problèmes posés par l'utilisation des nomenclatures qui, comme telles, ne rendent compte que très approximativement du contenu mais également de l'environnement technique, organisationnel, voire économique, des emplois occupés. Qu'il suffise de rappeler que ceux-ci sont saisis selon plusieurs dimensions : le niveau, la catégorie, la spécialité, la fonction.

Par souci de clarté d'autre part, et pour mieux dégager leur spécificité respective, on a choisi d'analyser séparément les débouchés des formations industrielles et ceux des formations tertiaires.

■ Les formations industrielles

En mars 1987, pour se rapporter à l'enquête la plus récente, on constate que les diplômés des formations industrielles occupent en majorité (62 % pour les titulaires d'un BTS, 66 % pour ceux d'un DUT) des emplois de techniciens, de dessinateurs ou d'agents de maîtrise de type industriel ou, en plus petit nombre, des emplois qualifiés par les nouvelles nomenclatures d'"intermédiaires". On remarque que la proportion des dessinateurs, et singulièrement des dessinateurs de la mécanique, est nettement plus importante chez les titulaires d'un BTS que chez les titulaires d'un DUT.

Si l'on ajoute à ces catégories les "fonctionnaires moyens" et les enseignants non titulaires, on constate que ce sont 90 % environ des diplômés de l'une ou l'autre filière qui se retrouvent sur des emplois de niveau moyen.

Une minorité enfin, (autour de 9 %) a été recrutée sur des postes d'ouvriers ou d'employés.

Du point de vue de la spécialité de l'emploi, les techniciens et dessinateurs se partagent en plusieurs sous-catégories :

- les emplois de l'électricité (24 % en IUT, 19 % en STS) comprennent d'une part des dessinateurs projeteurs ou d'études, des techniciens d'études, essais-contrôle en électricité-électronique, et d'autre part des techniciens de maintenance ou de dépannage en électricité-électronique ;
- les emplois de la mécanique (18 % en STS, 8 % en IUT) se subdivisent en dessinateurs-projeteurs ou d'études en construction mécanique et chaudronnerie d'une part, en techniciens en mécanique et chaudronnerie d'autre part ;
- les emplois du bâtiment (entre 7 % et 8 %) : dessinateurs-projeteurs ou d'études, techniciens géomètres, topographes, auxquels on ajoutera les conducteurs de travaux et les chefs de chantier ;
- les techniciens chimistes-biologistes et des industries agro-alimentaires recrutés surtout parmi les titulaires d'un DUT.

Les diplômés des formations industrielles qui exercent en grande majorité leur activité au sein de branches industrielles, ont été recrutés (66 % pour les titulaires d'un DUT comme pour ceux d'un BTS) dans de moyennes (50 à 499 salariés) ou dans de grandes entreprises (plus de 500 salariés). La proportion de techniciens proprement dits s'accroît d'ailleurs considérablement avec la taille de l'entreprise. Elle passe ainsi, pour les titulaires d'un DUT, de 35 % (petites entreprises) à 69 % (entreprises de plus de 500 personnes).

Il existe d'autre part, et dans la plupart des cas pour les diplômés d'IUT comme pour ceux de STS, une relation étroite, du moins en termes de nomenclature, entre le niveau et la spécialité de formation et le niveau et la spécialité de l'emploi occupé. Ainsi les diplômés de l'électronique et de l'électricité se retrouvent par priorité sur des emplois de techniciens dans la spécialité

Tableau 2
Emplois occupés en mars 1983 et mars 1987 par les diplômés
des formations industrielles

	STS		IUT	
	Sortants 1980	Sortants 1984	Sortants 1980	Sortants 1984
Cadres supérieurs	4	2	4	2
Fonctionnaires moyens	6	4	5	5
Enseignants non-titulaires et secteur privé	6	6	4	6
Dess. électr.-électro.	4	2	1	2
Dessinateurs mécanique	9	10	4	4
Dessinateurs BTP	1	2	2	2
S/T DESSINATEURS	14	14	7	8
Techn. études recherche	2	1	3	2
Techn. méthode, plan. ord.	8	8	6	6
Techn. essais contrôle	12	10	21	21
Techniciens informatique	1	1	3	4
Techn. maint. dépan. élect.	6	10	9	12
Techn. fabr. installation	9	10	7	5
Techn. divers	1		2	1
S/T TECHNICIENS	39	40	51	51
Conducteurs travaux chef de BTP	1	3	3	3
Autres agents de maîtrise	4	5	6	4
S/T AGENTS DE MAITRISE	5	8	9	7
S/T DESS. TECHN. AM	58	62	67	66
Prof. intermé. d'entreprise	14	16	10	12
S/T PROF. INTERMEDIAIRES	84	88	86	89
Employés	5	3	4	4
Ouvriers	7	7	6	5
TOTAL	100	100	100	100
EFFECTIFS	4 467	5 727	5 846	5 218

Source : CEREQ - Enquêtes EVA 1985 et 1987

correspondante. Il en va de même pour la biologie et le génie civil. On signalera la position particulière des formations de la mécanique dont les débouchés, à l'exception de l'option "bureaux d'études" en STS, apparaissent plus diversifiés.

Cette relation se vérifie également dans une certaine mesure en termes de secteurs : des proportions importantes de techniciens formés en électricité, en génie civil, en mécanique ont été recrutés dans la construction électrique, le bâtiment, la construction mécanique, automobile ou aéronautique.

Les techniciens occupent dans leur majorité (70 % en STS, 78 % en IUT) des fonctions de production et, secondairement, d'études, l'informatique proprement dite n'arrivant qu'en toute dernière position. Au sein du groupe "production", la fabrication, même si elle occupe une place nettement plus importante parmi les titulaires d'un BTS que parmi ceux d'un DUT, se révèle tout à fait minoritaire. Manifestement la plupart des techniciens de production assument des fonctions périphériques de la production.

Tableau 3
**Fonctions occupées par les techniciens diplômés
des formations industrielles**

FILIERES FONCTIONS	STS		IUT	
	Sortants 1980	Sortants 1984	Sortants 1980	Sortants 1984
Dessinateurs	26	25	12	13
Techniciens études recherche	3	2	5	4
S/TOTAL ETUDES	29	27	17	17
Techn. méthode. plan.	14	15	11	10
Techn. essais-contrôle	23	18	36	36
Techn. maint. dépannage	12	18	15	21
Techn. fabrication	17	18	12	8
Techn. divers	3	1	4	2
S/TOTAL PRODUCTION	69	70	78	77
Techniciens informatique	2	3	5	6
TOTAL DESSINATEURS + DESSINATEURS	100	100	100	100
EFFECTIFS	2 386	3 116	3 386	3 081

Source : CEREQ - Enquêtes EVA 1985 et 1987

La nature et l'importance respective des fonctions occupées varient avec la spécialité de l'emploi. C'est ainsi que les fonctions d'études (qui sont en réalité des fonctions de dessinateurs) se trouvent exercées surtout par les techniciens de la mécanique et du BTP, celles de maintenance par les techniciens de l'électricité et de l'électronique. Les essais-contrôle qu'exercent la quasi-totalité des chimistes sont aussi le fait d'une proportion importante de techniciens de l'électricité-électronique. Enfin la gestion de la production concerne surtout les techniciens du BTP. On notera d'autre part que les nomenclatures n'attribuent à chaque individu qu'une seule fonction considérée alors comme principale. Or il n'est pas rare qu'un même individu soit amené à intervenir sur plusieurs fonctions à la fois. Ceci apparaît nettement par exemple pour les techniciens d'essai-contrôle dont une proportion importante d'entre eux

(47 % environ) déclare exercer aussi des fonctions d'études techniques ou de recherche-développement.

L'analyse de la **mobilité** (1), en raison de la durée relativement courte de la période d'observation, pour les garçons notamment dont une bonne partie a dû accomplir le service national, fournit quelques indications intéressante mais de portée nécessairement limitée :

- en premier lieu, 21 % des titulaires d'un BTS, 31 % des titulaires d'un DUT ont changé de catégorie d'emploi. Cette mobilité est - dans 47 % des cas pour les titulaires d'un BTS, dans 57 % pour ceux d'un DUT - une mobilité ascendante ou qu'on pourrait qualifier plus justement encore de "rattrapage". En effet les catégories les plus mobiles sont les ouvriers et les employés. Respectivement 61 % (BTS) et 58 % (DUT) des premiers sont devenus techniciens ou, en moindre proportion, dessinateurs, voire agents de maîtrise. Ces mouvements se sont accompagnés le plus souvent d'un changement d'employeur (mobilité externe) mais aussi d'un processus de stabilisation puisqu'aussi bien les emplois d'arrivée sont presque tous des emplois régis par des contrats à durée indéterminée ;
- d'autre part 21 % des titulaires d'un BTS ou d'un DUT ont changé de secteur d'activité, ces changements s'effectuant dans des proportions très semblables de l'industrie vers le tertiaire ou du tertiaire vers l'industrie ;
- si l'on considère la taille de l'entreprise, on voit se dessiner un certain mouvement des entreprises petites ou moyennes (0 à 49 salariés, 50 à 499 salariés) vers les grandes entreprises (500 salariés et plus) ;
- la mobilité paraît avoir aussi pour conséquence de renforcer le lien entre la spécialité de la formation et la spécialité de l'emploi, particulièrement pour le bâtiment, l'électricité et l'électronique ;
- on remarquera enfin que si l'accès direct à l'emploi stable réduit considérablement l'importance de la mobilité dans les années qui suivent immédiatement l'entrée sur le marché du travail, il ne la fait pas pour autant disparaître même si on doit distinguer nettement ici entre les catégories : 22 % des techniciens qui ont accédé directement à un premier emploi stable, contre 45 % des ouvriers dans la même situation, ont par la suite changé de catégorie d'emploi.

Entre 1983 et 1987 les structures des emplois occupés par les diplômés des formations industrielles sont restées remarquablement stables : même proportion ou presque de techniciens ou, plus généralement, de "professions intermédiaires", même proportion ou, peu s'en faut, d'emplois "déclassifiés", d'employés ou d'ouvriers.

Cette stabilité d'ensemble qui paraît indépendante du rythme de développement des différentes spécialités ne doit pourtant pas masquer un certain nombre de transformations.

C'est ainsi que parmi les techniciens on note la diminution de la proportion des dessinateurs d'études en électricité-électronique, diminution qui s'accompagne, toujours parmi les emplois de l'électricité, d'une croissance relativement importante des techniciens de maintenance et de dépannage. On notera également l'augmentation du nombre des emplois de conducteurs de travaux accessibles aux diplômés de STS et celle du nombre des chimistes pour les diplômés d'IUT.

(1) Celle-ci procède essentiellement de la comparaison du premier et du dernier emploi.

La répartition par fonction connaît, elle aussi, une évolution significative qui touche essentiellement l'ensemble "production". On y observe une baisse sensible essentiellement parmi les diplômés de STS, des essais-contrôle et une forte hausse de la proportion de la maintenance.

Les diplômés des formations industrielles, d'autre part, ne travaillent plus en majorité dans l'industrie : la part de cette dernière a régressé dans des proportions importantes entre 1983 et 1987, passant de 52 % à 47 % en STS et de 50 % à 45 % en IUT. Il faut remarquer au surplus que ce recul de l'industrie ne s'accompagne aucunement d'une baisse de la proportion des emplois industriels accessibles aux diplômés des STS et des IUT : celle-ci, tout au contraire, a augmenté très sensiblement pour les titulaires d'un BTS (passant de 56 % à 62 %), tout en demeurant quasi stationnaire pour ceux d'un DUT. On voit donc ici se répercuter les conséquences d'une diminution de la part des secteurs industriels dans la structure d'ensemble des secteurs et d'une diffusion des emplois industriels dans le tertiaire. Entre 1982 et 1988 les techniciens y ont davantage progressé que dans l'industrie (+ 9,8 % contre 3,2 %). On s'aperçoit d'ailleurs que cette percée dans le tertiaire a été particulièrement forte pour les techniciens de maintenance qui sont, rappelons-le, essentiellement des techniciens de l'électricité et de l'électronique.

■ Les formations tertiaires

Les débouchés de ces formations, plus encore que ceux des formations industrielles, ne sont connus que d'une manière souvent très insuffisante. Il n'est pas facile, dans l'état des informations disponibles, de distinguer, au sein des emplois de la comptabilité, ceux qui peuvent être considérés comme "intermédiaires" de ceux qui se situent au niveau "employé". On précisera toutefois qu'on a choisi de corriger ou de contrôler l'intitulé de l'emploi en confrontant celui-ci à la qualification déclarée par son titulaire. Au demeurant la prise en compte du salaire montre qu'il existe bien une différence significative entre le salaire moyen des "professions intermédiaires" et celui des employés.

En mars 1987 les titulaires d'un DUT ou d'un BTS tertiaire se répartissent essentiellement entre trois principales catégories d'emplois :

- les employés (51 % en STS, 35 % en IUT) ;
- les professions intermédiaires (41 % en STS, 54 % en IUT) ;
- les techniciens, essentiellement des informaticiens et qui comme tels sont surtout représentés parmi les titulaires d'un DUT (18 %).

Le groupe des employés comprend :

- les secrétaires (spécialisées ou non spécialisées) ;
- les employés des services comptables, aide-comptables ou comptables qui ne bénéficient pas de la classification de technicien ou d'agent de maîtrise ;
- les employés des banques et des assurances.

Les professions intermédiaires regroupent les personnels de secrétariat de niveau supérieur dont le noyau est constitué par les "secrétaires de direction", les représentants ou professions

Tableau 4
**Emplois occupés en mars 1983 et mars 1987 par les diplômés
des formations tertiaires**

	STS		IUT	
	Sortants 1980	Sortants 1984	Sortants 1980	Sortants 1984
Cadres supérieurs	3	2	8	8
Fonctionnaires moyens	4	4	3	5
Enseignants non-titulaires et secteur privé	4	5	3	5
Techniciens	3	6	17	18
Maîtr. et techniciens des services comptables	3	5	4	4
Maîtr. et techniciens des services administratifs	1	1	2	2
Personnel de secrétariat de niveau supérieur	8	8	1	1
Représentants, professions intermédiaires du commerce	5	6	11	12
Assistants techniques, art.		1		
Professions intermédiaires de la banque et assurances		1	1	2
Autres professions intermédiaires	3	4	4	5
S/T PROFESSIONS INTERME- DIAIRES D'ENTREPRISE	20	26	23	26
S/T PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	31	41	46	54
Secrétaires spécialisées	7	10	2	2
Secrétaires non spécial.	18	16	3	2
Employés des ser. comptab.	13	11	19	16
Employés adm. divers d'ent.	5	2	5	3
Employés des banques et assurances	5	4	7	7
Employés du transport et du tourisme	3	4		1
Agén. et hôtesse d'accueil	1	2	1	
Employés du commerce		1	2	3
Autres empl. et pers. de service	3	1	2	1
S/T EMPLOYES D'ENTREPRISE	55	51	41	35
Autres emplois	11	6	5	3
TOTAL EFFECTIFS	100 7 516	100 10 368	100 6 184	100 6 996

Source : CEREQ - Enquêtes EVA 1985 et 1987

intermédiaires du commerce, la maîtrise et les techniciens des services comptables classés au niveau technicien ou agent de maîtrise. On y ajoutera les enseignants de niveau moyen, les fonctionnaires de niveau moyen ainsi que des techniciens (essentiellement de l'informatique).*

Les distorsions observées d'un grand type de filière à l'autre dans la répartition des diplômés entre les catégories d'emplois tiennent en grande partie au poids inégal de certaines formations selon les filières, voire à la présence de formations spécifiques à une seule filière. Ainsi la proportion nettement plus élevée des employés parmi les titulaires d'un BTS (57 % contre 38 % parmi ceux d'un DUT) doit être rapprochée de l'importance des formations de secrétariat au sein des STS (40 % des diplômés tertiaires). De la même manière, le taux relativement élevé de techniciens parmi les diplômés d'IUT s'explique par le poids des formations de l'informatique qui conduisent massivement vers ce type d'emplois.

De la même manière que pour les formations industrielles, on peut mettre en évidence une forte correspondance entre les spécialités de la formation et celle de l'emploi occupé. Ainsi les formations de secrétariat, exclusivement féminines et propres à la filière STS, conduisent-elles, dans 67 % des cas, à des emplois de secrétariat, les formations de la comptabilité débouchent sur des emplois de la comptabilité, celles de l'informatique sur des emplois de techniciens de l'informatique. Moins de la moitié en revanche des jeunes formés dans les spécialités commerciales occupent des emplois du commerce (45 % en IUT, 38 % en STS).

Si l'on considère les spécialités qui peuvent donner lieu à une comparaison pertinente, on constate que la relation entre le niveau de l'emploi et le niveau de la formation est beaucoup plus forte chez les hommes que chez les femmes. Celles-ci en effet sont beaucoup plus nombreuses à occuper des emplois déclassifiés, d'employés notamment.

La très grande majorité des diplômés tertiaires (77 % s'ils sont issus des STS, 81 % s'ils sont issus des IUT) travaillent dans des branches du secteur tertiaire proprement dit, soit, par ordre d'importance : les services marchands, les services non marchands, les banques et assurances, le commerce.

Les services principalement marchands, sont fortement représentés parmi les techniciens (informaticiens), les comptables et plus généralement les professions intermédiaires d'entreprise. On notera toutefois que des proportions assez importantes, voire importantes de secrétaires (secrétaires de direction mais aussi secrétaires spécialisées), de représentants et de comptables exercent leur activité dans l'industrie.

36 % des titulaires d'un BTS, 31 % des titulaires d'un DUT ont changé de catégorie d'emploi au cours de la période couverte par l'enquête. Un tiers environ de ces mouvements ont pour conséquences une élévation du niveau de l'emploi et sont le plus souvent le fait d'employés qui accèdent à des emplois "intermédiaires". Parmi les catégories les plus mobiles on citera les secrétaires (principalement "non spécialisées"), les employés de commerce ou encore les agents ou hôtesses d'accueil. On mettra à part le cas des employés de banque et d'assurance, plus mobiles quand ils possèdent un BTS mais qui, contrairement aux diplômés d'IUT, ont un peu moins de chances d'accéder à des emplois de niveau intermédiaire. La probabilité de passer sur des emplois "intermédiaires" est d'autre part plus élevée pour ceux qui ont changé d'employeur.

La mobilité, mais ceci vaut surtout pour les titulaires d'un BTS, entraîne en outre un certain renforcement des liens entre la spécialité de formation et la spécialité de l'emploi. Elle tend également à accroître le poids des grandes entreprises (500 salariés et plus), ce phénomène étant toutefois plus visible parmi les diplômés de STS, plus mobiles et qui débutent aussi en plus grand nombre dans de petites entreprises, que parmi les diplômés d'IUT, recrutés d'emblée en plus grande proportion par des entreprises grandes ou moyennes.

L'accès direct à un emploi stable réduit dans de très fortes proportions la mobilité au cours de la période d'insertion. Un tiers pourtant de ceux qui ont bénéficié de ces conditions favorables ont eu deux employeurs ou plus. On observe d'ailleurs que la mobilité des employés n'est pas, dans tous les cas, plus importante que celle des professions intermédiaires.

■ La structure des emplois occupés par les diplômés des formations tertiaires a globalement peu évolué entre les deux enquêtes

On n'en constate pas moins une diminution significative de la proportion des emplois déclassifiés, essentiellement ceux d'employés, qui passent chez les diplômés de STS de 66 % à 57 % et chez ceux d'IUT de 46 % à 38 %. Cette diminution des emplois déclassifiés correspond à une hausse des emplois intermédiaires, techniciens et professions intermédiaires d'entreprise. Les emplois de techniciens sont essentiellement des emplois de l'informatique occupés en majorité par des hommes. Parmi les emplois intermédiaires, on notera l'accroissement de la catégorie des "représentants et professions intermédiaires du commerce" et, chez les titulaires d'un BTS, la montée du nombre des agents de maîtrise et techniciens des services comptables. Ce renforcement de la correspondance entre le niveau de la formation et celui de l'emploi concerne surtout les hommes qui sont nettement plus nombreux en 1987 à occuper des emplois intermédiaires de la comptabilité et du commerce.

Les formations de la comptabilité sont d'ailleurs celles qui bénéficient tout particulièrement de cette hausse du niveau des emplois : la part des emplois intermédiaires passe chez les diplômés de STS de 21 % à 35 % et chez ceux d'IUT de 23 % à 31 %. La situation s'améliore aussi nettement pour les titulaires d'un DUT "carrière de l'information", qu'il s'agisse de l'option "documentation" ou de l'option "communication". On soulignera à l'opposé, et ceci constitue un phénomène exceptionnel, la nette dégradation du niveau d'emploi de ceux qui possèdent un BTS tourisme, dégradation qui se traduit par une baisse importante de la proportion des emplois intermédiaires et une forte croissance des employés.

Les diplômés des formations tertiaires de 1984 travaillent en plus grand nombre dans le tertiaire que ceux de 1980, la montée du tertiaire se révélant plus forte encore pour les titulaires d'un DUT.

3. CONCLUSION

L'enseignement supérieur court demeure fidèle aux missions qui lui ont été assignées lors de sa création. Pour l'essentiel, en effet, les diplômés des IUT et des STS accèdent bien à ces emplois de niveau intermédiaire auxquels faisaient allusion les textes fondateurs des instituts universitaires de technologie. En dépit d'une augmentation régulière et rapide de leurs effectifs (plus accentuée, il est vrai, dans les formations tertiaires et dans les sections de techniciens supérieurs), chacune des deux grandes filières continue de bénéficier d'une position relativement privilégiée sur le marché du travail.

Cette bonne tenue de l'enseignement supérieur court, très semblable à celle qu'on constate pour l'enseignement supérieur dans son ensemble, peut être sinon expliquée par eux du moins mise en perspective avec plusieurs phénomènes.

■ Une croissance des emplois "intermédiaires" et d'employés

En premier lieu les emplois auxquels accèdent les diplômés de l'enseignement supérieur court, que ce soit immédiatement ou lors des années qui suivent leur entrée dans la vie active, se sont fortement développés au cours des vingt dernières années.

Ainsi les "professions intermédiaires", débouché "normal" des formations de ce niveau, se sont accrues entre 1975 et 1989 d'un million de personnes environ. Ces professions intermédiaires regroupent elles-mêmes des catégories dont le rythme d'évolution n'est pas identique. Les techniciens, par exemple, dont le nombre dans la population active est passé entre 1962 et 1989 de 350 000 à 760 000, ont progressé très vivement entre 1962 et 1975 mais avec une allure plus modérée ensuite, surtout au cours de la période 1982-1989. Il n'en va pas de même des "professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises" dont le rythme de progression paraît se maintenir à un niveau élevé entre 1983 et 1989. Toutes les enquêtes témoignent de la percée du niveau III et donc des diplômés de l'enseignement supérieur court parmi les professions intermédiaires. Entre 1983 et 1989 la proportion de titulaires d'une diplôme de niveau III parmi les techniciens est passée de 16 à 22 %. Au cours de la même période ces mêmes diplômés de niveau III sont passés, chez les professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises, de 9 % à 12 %.

Quant aux employés, autre catégorie ou ensemble de catégories susceptibles d'accueillir, du moins au cours des premières années de vie professionnelle, les titulaires d'un DUT ou d'un BTS (de type tertiaire), on voit aussi qu'ils ont considérablement augmenté. Ils constituaient 18 % de la population active en 1962, 26 % en 1982, plus de 27 % en 1989. Au cours de la période récente (1982-1989) on peut mettre en évidence une quasi-stabilité des employés administratifs d'entreprise ainsi qu'une légère augmentation des employés civils de la fonction publique et des employés de commerce. Quant à la part du niveau III parmi les employés administratifs d'entreprise elle est passée, entre 1983 et 1989, de 5 % à 7 %.

■ Des relations étroites entre le système éducatif et l'appareil productif

Un autre élément qui doit également être pris en considération tient au fait qu'il existe pour les BTS et les DUT des liens étroits et permanents - largement institutionnalisés d'ailleurs - entre les responsables des formations et ceux des entreprises. Or ces liens permettent une adaptation régulière des contenus d'enseignement aux exigences de l'évolution technologique. La plupart des BTS et des DUT du domaine industriel ont ainsi connu au cours des années de nombreuses modifications, voire des révisions complètes de leur programme tenant compte notamment du double courant d'informatisation et d'automatisation de la production des entreprises. Pour les formations de type tertiaire, la création au sein des départements gestion des entreprises et des administrations de l'option "gestion appliquée aux petites et moyennes

organisations" offre de ce phénomène un autre exemple significatif. Cette création a été facilitée par l'ouverture sur les milieux professionnels susceptibles d'accueillir les futurs diplômés, ouverture qui s'est traduite notamment par un effort d'anticipation et d'adaptation aux variations de l'environnement (1).

■ Un développement important des poursuites d'études, plus marqué encore parmi les anciens élèves des IUT que parmi ceux des STS.

En 1984, 38 % des titulaires d'un DUT, 25 % des titulaires d'un BTS ont poursuivi des études immédiatement après l'obtention de leur diplôme. Cette poursuite d'études est principalement le fait des bacheliers généraux, singulièrement de ceux qui sont issus des séries scientifiques (C et E). Moins liée aux conditions (bonnes ou mauvaises) d'insertion qu'à l'existence de passerelles ou de filières quasi institutionnelles à l'intérieur du système éducatif elle s'effectue la plupart du temps dans la même spécialité de formation. Ainsi les titulaires d'un DUT ou d'un BTS secondaire s'inscrivent en majorité à l'université en premier ou deuxième cycle scientifique (60 % des DUT, 52 % des BTS), voire intégrant une école d'ingénieurs (24 % des DUT, 21 % des BTS). Pour les spécialités de formation tertiaire on observe des comportements plus typés selon le diplôme et la spécialité : les DUT GEA et les BTS finances-comptabilité s'inscrivent à l'université (53 % et 18 %) ou préparent le DECS (25 % et 63 %) ; les DUT carrières sociales et les BTS santé-services sociaux s'inscrivent également à l'université (52 % et 11 %) ou intègrent une école du secteur social (28 % et 50 %)(2).

Il reste pour conclure, à poser une dernière question : les IUT et les STS, qui se différencient, entre autres, par l'origine scolaire et le taux de poursuite d'études après le diplôme, constituent-ils du point de vue de l'insertion professionnelle deux filières distinctes ? Si l'on compare ce qui peut être comparé, c'est-à-dire si on exclut de la comparaison les spécialités propres à une seule filière (comme par exemple le secrétariat en STS) on serait tenté, au vu des résultats, de répondre par la négative. Qu'il s'agisse en effet du processus d'insertion, des emplois occupés, de la relation entre le niveau et la spécialité de la formation et le niveau et la spécialité de l'emploi, de la répartition sectorielle ou encore de la rémunération, les écarts n'apparaissent pas tels qu'on puisse parler de différences vraiment significatives. En tout cas ces différences ne sont pas de même nature ni de même importance que celles qui opposent entre elles les spécialités, comme on a déjà été amené à le souligner plus haut. Est-ce à dire qu'en suivant sur une plus longue période (dix années par exemple) le cheminement professionnel des diplômés issus de l'une et l'autre filières on n'arriverait pas à une autre conclusion ? C'est ce dont on ne saurait, dans l'état actuel des connaissances, préjuger.

(1) R. Guillon - BTS et DUT industriels - Représentations et pratiques des enseignants et des gestionnaires du personnel CEREQ (Collection des études n° 28), Octobre 1986.

(2) Cf. la contribution de M. Dubois, dans ce dossier.

RECRUTEMENT DANS LES STS ET IUT : DES POPULATIONS CONTRASTÉES

Depuis les années 50, l'enseignement supérieur technique assuré par le ministère de l'Éducation nationale a connu de profondes transformations. La forte croissance des effectifs formés à ce niveau, l'apparition des IUT, le fort développement des STS ainsi que l'engouement des bacheliers généraux pour les filières techniques créent un cadre nouveau. Le texte qui suit en analyse les conséquences en matière de recrutement et de répartition des flux d'élèves dans les différentes spécialités et filières de formation.

NÉ au début des années 50, le supérieur technique a pris en quarante ans une importance considérable. Les sections de techniciens supérieurs se sont très fortement développées depuis le début des années 80. Les prévisions leur accordent une expansion très soutenue pour les 5 ans à venir et indiquent un effort conséquent de la part des instituts universitaires.

Tableau 1
Effectif et développement du supérieur technique court

Constat France métropolitaine

Année	STS	IUT	Total	Période	Total	dont STS
1960	9 000	0	9 000	Avant 1960	+ 9 000	+ 9 000
1970	28 300	24 195	52 495	1965 à 1970	+ 24 495	+ 1 300
1975	46 216	43 526	89 742	1970 à 1975	+ 37 247	+ 17 916
1980	67 315	53 667	120 982	1975 à 1980	+ 31 240	+ 21 099
1985	117 766	61 905	179 671	1980 à 1985	+ 58 689	+ 50 451
1990	199 084	72 344	271 428	1985 à 1990	+ 91 757	+ 81 318

Prévision France sans Territoire d'Outre-Mer (TOM)

1995	276 000	119 600	395 600	1990 à 1995	+ 124 172	+ 74 200
------	---------	---------	---------	-------------	-----------	----------

Source : DEP

1. PLUSIEURS DYNAMIQUES DE RECRUTEMENT

Divisé par l'effectif de la promotion de bacheliers, le nombre de nouveaux bacheliers inscrits dans le supérieur technique permet d'y mesurer leur taux de poursuites d'études et de comparer les affluences respectives des baccalauréats généraux et technologiques.

■ Les sections de techniciens supérieurs se caractérisent par un recrutement massif de bacheliers technologiques ; une proportion grandissante de la cohorte des nouveaux titulaires de baccalauréats technologiques s'y dirige en effet : 4 sur 10 en 1989-90 contre 3 sur 10 en 1985-86 et 2 sur 10 durant la seconde moitié des années 70. Les bacheliers généraux sont également plus nombreux (surtout les B) et contribuent pour 30 % depuis 1975 au grossissement du flux. En revanche, les instituts universitaires sélectionnent une proportion de bacheliers technologiques sans cesse plus faible du milieu des années 70 jusqu'en 1988-89, leur préférant un flux, de dimension d'ailleurs modérée, de bacheliers généraux (graphique A).

■ Les bacheliers professionnels représentent environ 1 % des premiers inscrits post-baccalauréats dans le supérieur technique. Les sections de techniciens supérieurs en ont recruté une centaine en 1988, 900 en 1988-1989, 1700 en 1989-1990, soit respectivement 11 %, 14 % puis 12 % des effectifs de ces bacheliers. Les instituts universitaires de technologie en ont admis 200 en 1990-1991.

Tableau 2
Type de baccalauréat possédé par les premiers inscrits post-bacheliers (*)

France sans T.O.M.

Type de baccalauréat		STS		IUT		Ensemble	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bac général	Fin 80	24 400	37	17 700	69	42 100	46
	Milieu 70	11 600	55	10 600	61	22 200	58
Bac technique	Fin 80	39 700	61	8 100	31	47 800	53
	Milieu 70	9 400	45	6 800	39	16 200	42
Dont filles	Fin 80	17 600	27	4 500	18	22 100	25
	Milieu 70	5 000	24	3 800	22	8 800	23
Dont garçons	Fin 80	21 500	33	3 400	13	24 900	28
	Milieu 70	4 300	21	2 800	16	7 100	18
Bac professionnel	Fin 80	900	1	0	0	900	1
	Milieu 70	0	0	0	0	0	0
TOTAL	Fin 80	64 600	100	25 800	100	90 800	100
	Milieu 70	21 000	100	17 400	100	38 400	100

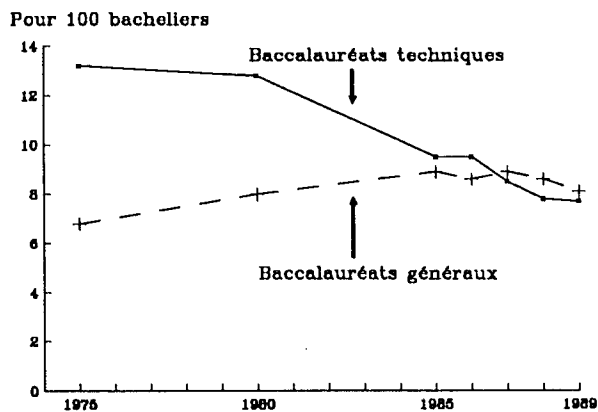
Source : DEP

(*) Premiers inscrits post-bacheliers : bacheliers inscrits dès l'obtention de leur baccalauréat dans un délai inférieur à un an.

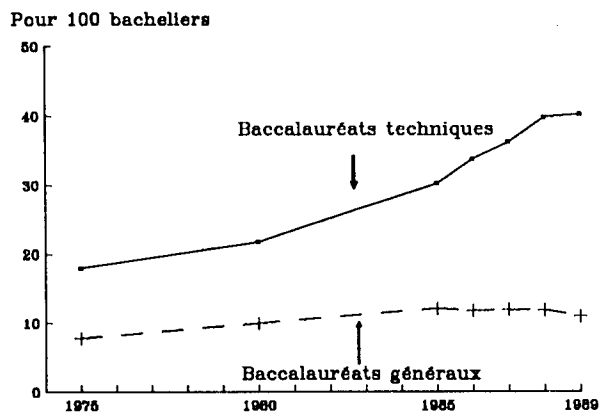
■ Ces dynamiques de recrutement différentes créent un contraste croissant entre les populations des sections de techniciens supérieurs et celles des instituts universitaires. Les sections de techniciens comptent 61 % de bacheliers technologiques, les instituts universitaires 31 %. L'écart en structure est donc actuellement de 30 % entre les deux filières alors qu'il était

Graphique A
Évolution de la proportion des bacheliers entrant en IUT ou en STS

IUT

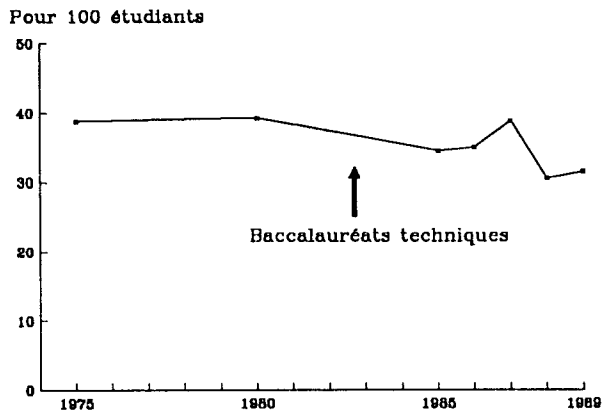


STS

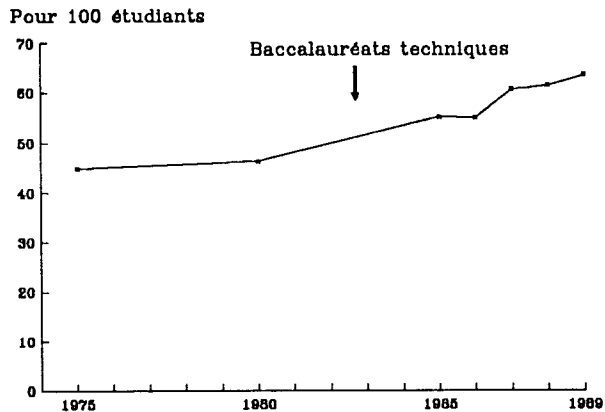


Graphique B
Évolution de la part des titulaires de baccalauréat technologique dans les IUT et STS

IUT



STS



LIRE AINSI

PARTIE GAUCHE : sur 100 bacheliers, x commencent un institut de technologie ou une section de technicien à la rentrée.

PARTIE DROITE : sur 100 étudiants commençant le technique l'année où ils obtiennent le baccalauréat, x possèdent un baccalauréat technologique

de 6 % au milieu des années 70 (graphique B). A cette même époque, les flux étaient équivalents à quelques milliers près, alors que maintenant on compte près de 200 000 élèves en STS contre un peu plus de 72 000 en IUT.

■ Les nouveaux bacheliers constituent 77 % du flux des premières inscriptions en 1988-89. Le flux comprend, en outre, 6 % d'élèves possédant un équivalent au baccalauréat, tel qu'un Brevet de technicien. En revanche dans 13 % des cas, l'élève a quitté le lycée muni de son diplôme depuis au moins 1 an. Les enquêtes sur le déroulement des études donnent à penser que la plupart de ces élèves ont, dans l'intervalle, entrepris d'autres études supérieures, et qu'ils effectuent une réorientation vers le technique supérieur dans lequel ils pensent trouver une seconde chance..

Tableau 3
Précédent scolaire des élèves de l'enseignement technique supérieur court

France métropolitaine

Précédent scolaire	STS Effectifs	IUT Effectifs	TOTAL	
			Effectifs	%
Total entrées 1988-89	83 300	34 200	117 500	100
Bacheliers 1988	64 800	26 400	91 200	77
Equivalent Bac	6 000	700	6 700	6
Sans diplôme	3 400	400	3 800	3
Antécédents probables dans le supérieur	8 300	6 700	15 000	13
Indistinct	800		800	1

Source : DEP

2. CURSUS SCOLAIRES ET SPÉCIALITÉS DE FORMATION (1)

■ Baccalauréats technologiques et enseignement technique supérieur

Les bacheliers technologiques poursuivent plus souvent leurs études dans le technique (47 %) que les bacheliers de l'enseignement général (20 %). Ils s'y destinent toutefois à des degrés divers.

Plus de sept bacheliers sur dix en électricité (F2 et F3), mécanique (F1 et F10), bâtiment et génie civil (F9 et F4), et en informatique (H) poursuivent leurs études dans le technique, pour les deux tiers en sections de techniciens supérieurs. Très peu entreprennent un cursus général.

L'orientation des bacheliers de physique (F5) chimie (F6), biochimie (F7), et gestion (G2) est moins focalisée. Ils poursuivent en majorité leurs études dans le technique (46 % à 57 %), mais 25 % tentent une formation générale.

(1) Les données présentées dans ce deuxième point concernent la situation des inscrits immédiatement après l'obtention du baccalauréat ou du brevet de technicien, sur les trois années les plus récentes (1987-88 à 1989-90).

Leur fréquence d'inscription dans le technique (47 %) rapproche les bacheliers de sciences et techniques (E) de cette catégorie de bacheliers technologiques. Baccalauréat général depuis la fin des années 60, le baccalauréat E conduit également une majorité d'élèves dans les cycles généraux, en classes préparatoires (29 %) et en université (26 %). Les instituts universitaires recrutent 4 fois plus de bacheliers E que les sections de techniciens supérieurs.

Les "petits" baccalauréats de physique (F5) et chimie (F6) présentent des particularités surprenantes, qui leurs confèrent un profil intermédiaire entre le baccalauréat E et les baccalauréats spécialisés. Un pourcentage important d'élèves, comparativement aux autres spécialités technologiques, commence une classe préparant à une école d'ingénieur (12 % des F5 et 8 % des F6). A l'université, il semble qu'ils réussissent moins mal que les autres bacheliers F. De plus ils se distribuent équitablement entre sections de techniciens et instituts universitaires.

En revanche les baccalauréats F7 et G2 sont admis à des degrés réduits en classe préparatoire ou en institut universitaire et présentent des résultats très médiocres dans les disciplines générales de l'université. Un tiers des diplômés des baccalauréats de biologie (F7), administration (G1) et commerce (G3) entrent dans le technique, et quasi exclusivement en section de techniciens. Un cinquième des F7 et G1 et un tiers des G3 tentent sciences, économie, droit, administration ou lettres en université, la plupart échouent.

Le plus faible taux d'insertion dans le technique (11 %) est détenu par le baccalauréat sanitaire et social (F8), plus bas encore que celui des baccalauréats de lettres (A) et mathématiques (C). Le diagnostic est toutefois faussé, puisque ce secteur dispose d'écoles professionnelles particulières (écoles d'infirmières notamment) qui ne sont pas pris en compte dans cette étude.

■ Spécialités de formation technique supérieure et origine des élèves

Les sections de techniciens supérieurs dispensent près de 150 formations différentes, les instituts universitaires une trentaine. Ces formations ont été réunies en 13 groupes présentés

Tableau 4
Répartition des premiers inscrits post-bacheliers par groupe de formation (*)

Secteur	Groupe de formation	Premiers inscrits post-diplôme
Primaire	Agro-alimentaire	4 200
Secondaire	Bâtiment et génie civil	3 300
	Mécanique et métallurgie	2 700
	Electronique et électrotechnique	10 100
	Chimie, physique et biologie	6 400
	Arts appliqués	700
	Bois, papier et textile	1 100
Tertiaire	Gestion	22 300
	Secrétariat	11 200
	Commerce et distribution	17 900
	Information communication	2 400
	Carrières sanitaires et sociales	1 700
	Tourisme et hôtellerie	3 100

Source : DEP

(*) Nomenclature élaborée dans le cadre du GET III

page précédente avec le nombre de premiers inscrits (inscriptions immédiates après le baccalauréat ou le brevet de technicien) (tableau 4) (1).

• **Formations industrielles**

Les bacheliers de génie civil, équipement technique du bâtiment, électronique, électrotechnique, mécanique et microtechnique poursuivent à peu près tous leurs études dans le technique supérieur et constituent l'écrasante majorité du flux d'entrée des sections de techniciens supérieurs. On peut ainsi classer les spécialités de BTS en fonction du taux d'élèves ayant suivi des spécialités identiques de baccalauréat technologique, puis de BTS. Ainsi, 84 % des élèves des BTS d'électronique et électrotechnique ont le même passé scolaire. Ils sont suivis par ceux de mécanique et métallurgie (71 %), bois, papier, textile (66 %), agro-alimentaire (65 %), arts appliqués (58 %), génie civil et bâtiment (56 %). En moyenne et compte tenu de l'importance différente des groupes, 73 % de ces élèves ont connu un cheminement scolaire identique sur quatre ans.

En revanche en chimie, physique et biologie, l'orientation des bacheliers est moins focalisée, et les sections de techniciens recrutent une population plus variée (48 % des élèves ont un cheminement scolaire dans la même spécialité).

Pour leur part les instituts universitaires accueillent sans grande spécificité des bacheliers de mathématiques et sciences de la nature (D), sciences et techniques (E), mathématiques et sciences physiques (C), ainsi évidemment que des bacheliers technologiques (F). De ce fait en mécanique, électronique et électrotechnique, génie civil, bâtiment, les sections de techniciens accueillent une population fort différente des instituts universitaires puisqu'elles comptent 8 % de bacheliers généraux alors que les instituts universitaires en totalisent 68 %.

• **Formations tertiaires**

Dans le tertiaire, les sections de techniciens supérieurs recrutent une population variée, comprenant davantage de bacheliers de l'enseignement général, ce qui crée moins de contraste avec les instituts universitaires : en moyenne, 53 % des élèves ont accompli le même parcours scolaire, soit 20 % de moins qu'en BTS secondaire. La concentration de bacheliers G2 au sein des massifs BTS de gestion et des G1 en bureautique rehausse la moyenne. Les bacheliers de l'enseignement général représentent cette fois 44 % du flux (contre 12 % dans le secondaire) et sont en majorité en commerce (50 %), tourisme (65 %) et communication (68 %).

Les instituts universitaires possèdent à peu près les mêmes caractéristiques que dans le secondaire. Une moyenne de 40 % des élèves des différents départements possèdent le même baccalauréat, et 70 % des bacheliers sont diplômés de l'enseignement général.

Les spécialités tertiaires, à la différence de la majorité des spécialités secondaires, présentent donc une double diversité : diversité de sort après le lycée, diversité du recrutement au sein des sections de techniciens. Contrairement encore au secondaire, le tertiaire compte une forte proportion de sections de techniciens privées, aux scolarités parfois coûteuses. Les bacheliers technologiques étant dans l'ensemble issus de milieu plus modeste que les bacheliers de l'enseignement général, le pourcentage réduit de bacheliers technologiques n'est peut-être pas sans rapport avec le coût du privé.

(1) La répartition des diplômes à l'intérieur de ces groupes figure dans la contribution : "BTS - DUT, une différence en question" dans ce dossier.

3. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR ET VIVIERS POTENTIELS

La confrontation, pour chaque groupe de spécialités, du nombre de bacheliers technologiques au nombre d'inscrits immédiatement après le bac permet de savoir comment le supérieur tire partie des viviers disponibles, si un nouvel essor du supérieur peut être envisagé à partir d'une meilleure affectation des bacheliers ou d'un accroissement de leurs effectifs.

Les spécialités tertiaires comptent moins d'entrées dans le technique supérieur que de bacheliers G et H, et ceux-ci y sont devancés par les baccalauréats généraux. Le supérieur est donc loin d'épuiser le potentiel bachelier. En revanche, les spécialités secondaires totalisent davantage d'entrées dans le supérieur que de bacheliers F, à l'exception de l'électronique et de l'électrotechnique. Les bacheliers de l'enseignement général grossissent les rangs des bacheliers technologiques qui, sauf en chimie, physique et biologie, s'orientent à peu près tous vers le technique.

Le cas de l'électronique et de l'électrotechnique est un peu particulier. Les bacheliers F2 et F3 entrent à peu près tous dans le technique supérieur et y sont majoritaires (74 %). Mais un certain nombre d'entre eux, surtout parmi les électrotechniciens, changent de spécialité pour s'orienter vers la mécanique (maintenance) ou le bâtiment (thermique).

Les phénomènes de concurrence entre bacheliers technologiques et bacheliers généraux, l'éviction éventuelle des premiers par les seconds prennent donc des significations tout à fait différentes si l'on prend en considération le rapport entre effectifs sortants à ce niveau et possibilités d'accueil de l'enseignement technique supérieur. Dans le cas présent, il sépare nettement les formations tertiaires, où la concurrence est très forte, des formations industrielles qui offrent plus de places qu'il n'y a de bacheliers technologiques.

4. LES DIPLÔMÉS

■ Augmentation des effectifs et réussite au diplôme

2 % de l'effectif d'une classe d'âge est diplômé d'un brevet de technicien supérieur ou d'un diplôme universitaire de technologie en 1970, près de 9 % de l'effectif d'une classe d'âge à la session 1989.

Le nombre de diplômés augmente à peu près au même rythme que le flux d'entrée. Si l'échec est de plus en plus visible, puisque concernant des effectifs plus nombreux, les chances d'aboutir se sont plutôt améliorées. Les diplômés 1989 représentent 65,1 % des élèves commençant une formation technique en 1987-88. La probabilité de réussir était un peu plus faible au milieu des années 70 (63,8 % à la session 1977), et a oscillé entre 64 % et 65 % durant la première moitié des années 80.

Tableau 5
**Évolution des effectifs du supérieur court et du taux de réussite
 au diplôme de 1975-77 à 1987-89**

France métropolitaine

Fillière	Entrants 1975-76	Diplômés fin 1976-77	Taux de réussite 1977	Entrants 1987-88	Diplômés fin 1988-89	Taux de réussite 1989
IUT	22 570	16 153	71,6	34 860	26 353	75,6
STS publiques	15 770	10 029	63,6	38 560	27 174	70,5
STS privées	7 320	2 959	40,4	31 500	14 761	46,9
Total	45 660	29 141	63,8	104 920	68 288	65,1

Nota bene : Sans BTS agricoles. Ne sont considérés, en outre, que les diplômés issus des cycles de formation pris en compte dans le flux d'entrée, ce qui exclut la formation continue, l'apprentissage, les candidats libres.

Source : DEP

Les élèves des instituts universitaires possèdent les meilleures chances de succès, suivis de près par les étudiants des sections supérieures publiques. En revanche, la majorité des élèves du privé échouent. Le poids grandissant du secteur privé et le recul des IUT tendent à abaisser la probabilité moyenne de réussite (impact de - 4,3 point). Néanmoins l'amélioration importante des chances de succès, constatée au sein des trois catégories d'établissements, est suffisamment puissante pour contrer la tendance (impact moyen de + 5,6).

Avec de meilleures probabilités d'aboutir, les diplômés des instituts universitaires sont mieux représentés dans le total que les premiers inscrits : 40 % des diplômés 1988, pour 35 % des entrées 1986-87.

■ Évolution par spécialités

En 1970, 54 % des 16 900 diplômés se trouvaient dans des formations industrielles. La spécialité dominante était toutefois le secrétariat (21,8 %), suivie de près par la mécanique (21,4 %), puis la gestion (15,0%), l'électronique (13,4 %) la chimie et la biologie (12,4 %), le commerce (5,0 %), le génie civil et les métiers du bâtiment (4,7 %).

Les spécialités secondaires grossissent presque autant durant les années 70, qu'entre 1980 et 1988. Au cours des années 70, elles se développent surtout au sein des instituts universitaires (+ 5 500 DUT secondaires). Ceux-ci concurrencent sérieusement les sections techniques, y causant parfois des diminutions d'effectifs plusieurs années durant. De 1980 à 1988, le recrutement massif de bacheliers technologiques permet aux sections de techniciens de relancer leurs spécialités industrielles (+ 7 000 BTS secondaires). En revanche celles-ci gagnent peu d'élèves en instituts universitaires (+ 2 600 DUT secondaires).

Depuis 1970, les départements tertiaires des instituts universitaires ont gagné un petit peu plus d'élèves que les départements industriels : 7 800 diplômés supplémentaires de 1970 à 1980, 4 300 de 1980 à 1988. Les sections de techniciens supérieurs tertiaires ont pris une extension considérable depuis 1980, et n'ont pas cessé de se développer, contrairement aux sections industrielles, durant les années 70 : + 15 300 diplômés de 1980 à 1988, + 5 300 de 1970 à 1980. Ceci concourt évidemment à bouleverser la répartition initiale.

En 1988, 61 % des 66 400 diplômés se préparent à la gestion, au commerce, aux divers services, et sont rattachés au secteur tertiaire. La gestion comme le commerce ont gagné 10 points (respectivement 24,9 % et 15,2 % des diplômés), au détriment du secrétariat (12,4 %) et de la totalité des spécialités industrielles. L'électronique et l'électrotechnique résistent un peu mieux que les autres spécialités secondaires et totalisent 11,5 % des diplômes 1988, tandis que la mécanique et la chimie-biologie descendent à 13,3 % et 8,4 % du total.

POURSUITE D'ÉTUDES À L'ISSUE DES STS ET DES IUT : D'INÉGALES OPPORTUNITÉS

25 % des titulaires d'un DUT en 1980 (1), 38 % en 1984 (2) ont poursuivi leur formation l'année suivant l'obtention de leur diplôme. Cette tendance apparaît beaucoup plus atténuée pour les BTS : respectivement 16 % et 25 %. La contribution qui suit vérifie certaines hypothèses avancées pour expliquer le développement de ce phénomène : difficultés rencontrées par les diplômés de niveau III pour s'insérer sur le marché du travail et crainte du chômage ; présence de plus en plus massive en IUT des bacheliers généraux, et en particulier des bacheliers C, qui utilisent cette formation comme un premier cycle d'enseignement supérieur ; existence de passerelles et de filières quasi institutionnelles à l'intérieur du système éducatif.

1. LES TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES POST DUT OU BTS VARIANT SENSIBLEMENT SELON LE DIPLÔME ET LA SPÉCIALITÉ DE FORMATION

La poursuite d'études est, en général, plus élevée après un DUT qu'après un BTS (38 % contre 25 % en 1984-1985) sauf pour certaines spécialités où les taux sont aussi forts quel que soit le diplôme d'origine (tableaux 1 et 2). Il s'agit des formations appartenant aux domaines des services sociaux (49 % pour les DUT carrières sociales, 48 % pour les BTS santé, services sociaux), de la finance-comptabilité (42 % pour les BTS de ce groupe et pour le DUT gestion des entreprises et des administrations).

La poursuite d'études est également fréquente dans le secteur chimie (46 % pour les DUT chimie, génie chimique, 33 % pour les BTS physique, chimie, biologie), après un DUT génie thermique (52 %), génie mécanique (43 %) ou carrières juridiques et judiciaires (44 %).

(1) Estimations réalisées à partir des enquêtes d'insertion (1981) et de cheminement (1985) du CEREQ auprès des sortants en 1980 des années terminales de STS et d'IUT.

(2) Enquête du CEREQ de 1987 sur le devenir des diplômés de l'enseignement supérieur en 1984.

Tableau 1
Taux de poursuite d'études en 1984-1985 après un DUT à temps plein ou non (1)

Poursuite d'études	A temps plein	Autres	Total	Effectifs
Spécialités de DUT				
Biologie appliquée	31	3	34	1 075
Chimie, génie chimique	43	3	46	840
Génie civil	30	3	33	861
Génie électrique	29	3	32	2 649
Génie mécanique	41	2	43	1 985
Génie thermique	50	2	52	214
Mesures physiques	32	5	37	974
Autres (hygiène et sécurité, maintenance industrielle)	26	6	32	356
S/T Spécialités Secun.	34	3	37	8 954
G.E.A.				
Carrières de l'information	35	7	42	4 331
Carrières juridiques	28	7	35	766
Carrières sociales	36	8	44	392
Informatique	31	18	49	374
Techniques de commercialisation	29	8	37	2 051
Autres (statistiques, transports, logistique)	30	4	34	2 847
Autres (statistiques, transports, logistique)	25	3	28	403
S/T Spécialités Tert.	32	6	38	11 164
TOTAL	33	5	38	20 118

Source : CEREQ - Observatoire EVA

Tableau 2
Taux de poursuite d'études en 1984-1985 après un BTS à temps plein ou non (1)

Poursuite d'études	A temps plein	Autres	Total	Effectifs
Spécialité du BTS				
Mines, génie civil, BTP	16	4	20	510
génie thermique, plomberie				
Fonderie, métallurgie	14	2	16	681
Mécanique	17	4	21	2 855
Electricité	16	4	20	1 290
Electronique	24	2	26	843
Chimie, physique, biologie	31	2	33	999
Autres (verre-céramique, photo-imprimerie, text. hab., cuir, bois)	20	2	22	516
S/T Spécialités Secun.	19	3	22	7 694
Organisation du travail				
Secrétariat	19	8	27	259
Finances-comptabilité	10	5	15	5 398
Informatique	31	11	42	2 720
Commerce	13	5	18	697
Tourisme-publicité	25	5	30	1 604
Santé-Services sociaux	20	3	23	1 075
Autres (arts, hôtellerie, traducteur commercial)	43	5	48	1 071
Autres (arts, hôtellerie, traducteur commercial)	17	6	23	730
S/T Spécialités Tert.	20	6	26	13 554
TOTAL	20	5	25	21 248

Source : CEREQ - Observatoire EVA

- 1) **Poursuite d'études** : sont comptabilisés en poursuite d'études les diplômés inscrits en 1984-1985 dans une institution d'enseignement supérieur différente de celle d'origine ou en thèse pour les titulaires d'un DEA, DESS, dans une école de fonctionnaires, préparant un diplôme ou un concours par correspondance ou suivant des études à l'étranger.

Etudes à temps plein : études suivies à temps plein en mars 1985.

"Autres études" : études suivies en parallèle avec l'exercice d'un emploi (ex : les élèves fonctionnaires) ou le Service national et études abandonnées avant mars 1985.

Les diplômés de certaines filières ont, par contre, très peu tendance à poursuivre leur cursus de formation au-delà du niveau Bac + 2. C'est le cas, notamment des BTS secrétariat (15 %), fonderie-métallurgie (16 %) ou informatique (18 %).

2. LA POURSUITE D'ÉTUDES APRÈS UN DUT OU UN BTS NE RÉSULTE PAS DES PLUS OU MOINS BONNES CONDITIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU III

Pour certaines filières, une poursuite d'études importante s'accompagne de conditions d'accès à l'emploi peu favorables. C'est le cas des formations appartenant au domaine des services sociaux (DUT carrières sociales, BTS santé, services sociaux), du secteur chimie (DUT chimie, génie chimique, BTS physique, chimie, biologie) et du DUT carrières juridiques et judiciaires.

Par contre, les titulaires d'un DUT GEA ou d'un BTS finances-comptabilité ont aussi une forte tendance à poursuivre des études alors qu'ils n'ont aucune difficulté à s'insérer dans la vie active au niveau III.

Inversement, pour les spécialités présentant des taux de poursuites d'études très faibles, les conditions d'insertion des diplômés peuvent être bonnes (BTS informatique) ou mauvaises (BTS fonderie-métallurgie).

3. L'ORIGINE SCOLAIRE NE SUFFIT PAS A EXPLIQUER LES DIFFÉRENCES DE POURSUITES D'ÉTUDES

Le phénomène de poursuite d'études post diplôme concerne principalement les bacheliers généraux : 42 % après un IUT, 30 % après une STS contre respectivement 29 % et 20 % des bacheliers technologiques. Le record est détenu par les bacheliers C et E titulaires d'un DUT secondaire (50 % environ).

Tableau 3
Taux de poursuite d'études après un DUT ou un BTS selon la série du Bac

Séries du Bac Diplômes-spécialités	Bac Généraux	Bac Technologi.	TOTAL
BTS secondaires	33	20	22
BTS tertiaires	30	21	26
TOTAL BTS	30	20	25
DUT secondaires	44	25	37
DUT tertiaires	41	32	38
TOTAL DUT	42	29	38

Source : CEREQ - Observatoire EVA

La possession d'un Bac général ne fait que renforcer l'effet diplôme et spécialité : si les bacheliers généraux poursuivent davantage leurs études que les bacheliers technologiques lorsqu'ils proviennent de la même filière, l'origine scolaire ne vient pas modifier la hiérarchie des filières. Ainsi, les bacheliers G titulaires d'un DUT GEA ou d'un BTS finances-comptabilité poursuivent davantage leurs études (respectivement 32 % et 35 %) que les bacheliers généraux titulaires d'un BTS secrétariat (18 %) ou informatique (20 %).

On observe, d'autre part, qu'au cours des dix dernières années, la part des bacheliers généraux dans le flux d'entrée en IUT a augmenté de 55 % à 68 % alors qu'elle a régressé en STS de 47 à 30 %. Malgré cela, la poursuite d'études post BTS s'est développée.

4. LES DIPLOMÉS D'IUT OU DE STS POURSUIVENT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DANS LA MÊME SPÉCIALITÉ DE FORMATION

(Cf. Tableaux 4 à 7)

Les titulaires d'un DUT ou d'un BTS de **spécialités secondaires** s'inscrivent en majorité à l'université en premier ou deuxième cycle scientifique (60 % des DUT, 52 % des BTS) ou intègrent une école d'ingénieurs (1) (24 % des DUT, 21 % des BTS) où des places leur sont réservées.

Les titulaires d'un BTS chimie, physique, biologie ou d'un DUT biologie appliquée s'orientent essentiellement vers l'université (environ 75 %).

L'accès à l'université des diplômés d'IUT s'effectue le plus souvent directement en deuxième cycle sauf pour les titulaires d'un DUT génie civil ou génie mécanique qui se répartissent à égalité entre le premier et le deuxième cycle. Par contre, les diplômés de STS obtiennent plus rarement leur admission en deuxième cycle universitaire à l'exception des diplômés de chimie-physique-biologie.

Pour les **spécialités de formation tertiaires**, on observe des comportements plus typés selon le diplôme et la spécialité.

Les BTS Tourisme-publicité ainsi que les DUT carrières de l'information, carrières juridiques et informatique s'orientent vers l'université (plus de 80 %). Pour d'autres spécialités, la poursuite d'études est partagée entre l'université (qui prédomine toujours pour les diplômés d'IUT) et une école ou une formation professionnelle (qui prédomine pour les diplômés de STS) :

- les DUT GEA et les BTS finances-comptabilité s'inscrivent à l'université (53 % et 18 %) ou préparent le DECS (25 % et 63 %) ;
- les DUT carrières sociales et les BTS santé-services sociaux s'inscrivent à l'université (52 % et 11 %) ou intègrent une école du secteur social (2) (28 % et 50 %).

(1) Y compris le CNAM.

(2) Y compris la préparation au diplôme de conseiller en économie sociale et familiale organisée en un an au sein des STS pour les titulaires du BTS économie sociale et familiale.

Tableau 4
Diplômes préparés en 1984-1985 après un DUT de spécialité secondaire

Spécialités du DUT Diplômes préparés	Biolo. appli- qué	Chimie Génie Chimiq.	Génie civil	Génie Electri- que	Génie Mécani- que	Génie Thermi- que	Mesures Physi- ques	Autres (1)	TOTAL
DEUG	23	6	21	6	20	11	10	25	14
Licence, Maîtrise, MST	45	49	27	56	21	43	48	41	40
Autres diplômes univ.	4	5	12	6	5	3	5	10	6
S/T diplômes univ.	72	60	60	68	46	57	63	76	60
DUT - BTS		1	4		4	2	1	4	2
Année post DUT		1	1	2	3	2	4	3	2
Ecoles niveau BAC, DEUG	6	2	3		1	--	--	3	1
écoles sup. de commerce									
Ecoles d'ingénieurs	12	28	24	22	30	30	22	9	24
Ecoles fonctionnaires	2	2	3	1	1	--	2	3	2
BAC, DEUG et concours									
Autres études	8	6	5	7	15	9	8	2	9
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	370	389	287	841	859	111	364	114	3335

Source : CEREQ - Observatoire EVA

Tableau 5
Diplômes préparés en 1984-1985 après un DUT de spécialité tertiaire

Spécialités du DUT Diplômes préparés	GEA	Carr. Informa.	Carr. Juridiqu.	Carr. Sociales	Informa- tique	Techniq. Commerce	Autres (1)	TOTAL
DEUG	25	44	57	9	13	36	21	27
Licence, Maîtrise, MST	26	27	27	38	62	16	50	31
Autres diplômes univ.	2	9	9	5	5	14	4	6
S/T diplômes univ.	53	80	93	52	80	66	75	64
DUT, BTS	5	2	--	--	1	5	--	4
Année post DUT	1	1	--	--	--	--	2	
Ecoles sup de commerce	4	1	--	--	--	8	6	3
Ecoles niv. BAC - DEUG	2	3	1	28	--	5	7	4
Ecoles d'ingénieurs	--	--	--	--	13	--	3	3
Ecoles fonctionnaires	3	4	3	6	1	2	1	3
BAC, DEUG et concours								
DECS	25	--	1	2	1	2	--	11
Autres études	7	9	2	12	4	12	6	8
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1801	271	171	183	759	965	114	4264

Source : CEREQ - Observatoire EVA

- (1) Certaines spécialités ont été regroupées en raison de la faiblesse des effectifs concernés.
Autres DUT secondaires = hygiène et sécurité, maintenance industrielle.
Autres DUT tertiaires = statistiques, transports, logistique.

Tableau 6
Diplômes préparés en 1984-1985 après un BTS de spécialité secondaire

Spécialités du BTS Diplômes préparés	Mines, BTP Gén. Therm. Plomberie	Mécanique	Electricité Electroniq.	Chimie physique biologie	Autres (1)	TOTAL
DEUG	18	18	26	17	7	19
Licence, Maîtrise, MST	11	18	30	54	18	28
Autres diplômes univ.	9	4	4	4	10	5
S/T diplômes univ.	38	40	60	75	35	52
DUT, BTS	9	7	6	1	18	7
Année post BTS	--	7	2	1	2	3
Ecoles niveau BAC-DEUG	3	6	1	1	8	3
Ecoles d'ingénieurs	27	27	26	6	13	21
Ecoles fonctionnaires	13	5	2	--	--	3
BAC, DEUG et concours						
Autres études	10	8	4	16	24	11
TOTAL %	100	100	100	100	100	100
Effectifs	100	597	479	334	218	1728

Source : CEREQ - Observatoire EVA

Tableau 7
Diplômes préparés en 1984-1985 après un BTS de spécialité tertiaire

Spécialités du BTS Diplômes préparés	Secréta- riat	Finances Comptab.	Infor- matique	Commerce	Tourisme Publici.	Santé Ser.Soc.	Autres (1)	TOTAL
DEUG	39	9	22	31	50	6	21	22
Licence, Maîtrise, MST	7	9	35	13	24	5	15	11
Autres diplômes univ.	3		1	5	6	--	7	2
S/T diplômes univ.	49	18	58	49	80	11	43	35
DUT, BTS	12	5	5	1	3	1	14	6
Année post BTS	1	--	--	1	--	2	2	1
Ecoles sup de commerce	--	3	3	14	3	--	5	3
Ecoles niv. BAC - DEUG	2	4	5	14	4	50	5	12
Ecoles d'ingénieurs	--	--	13	--	--	--	4	1
Ecoles fonctionnaires	10	1	9	8	1	6	6	5
BAC, DEUG et concours								
DECS	--	63	1	2	--	1	--	21
Autres études	26	6	6	11	9	29	21	16
TOTAL %	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	804	1155	125	488	246	513	241	3572

Source : CEREQ - Observatoire EVA

- (1) Certaines spécialités ont été regroupées en raison de la faiblesse des effectifs concernés. Autres BTS secondaires : Fonderie, métallurgie, verre-céramique, photo-imprimerie, textile-habillement, cuir-bois.
Autres BTS tertiaires = Organisation du travail, arts, hôtellerie, traducteur commercial.

Les titulaires d'un DUT ou BTS tertiaire doivent, en majorité, commencer leur cursus universitaire par une première ou une deuxième année de DEUG à l'exception des DUT GEA et des BTS finances-comptabilité qui se retrouvent dans les mêmes proportions en premier et en deuxième cycle. Enfin les DUT et les BTS informatique accèdent plus souvent directement en deuxième cycle.

La possession d'un DUT ou d'un BTS ne **constitue pas automatiquement une équivalence du DEUG**. L'accès en deuxième cycle universitaire résulte plutôt d'accords locaux entre les responsables de formation (MST, MIAGE...) et les directeurs d'IUT et de STS qui concernent les meilleurs éléments d'une promotion. Le caractère local de ces négociations s'inscrit toutefois dans l'émergence de "parcours de formation" observables dans de nombreux endroits.

Les diplômés qui veulent poursuivre des études contre l'avis des directeurs sont ainsi, le plus souvent, obligés de commencer leur cursus universitaire en premier cycle et n'obtiennent, en général, qu'une dispense de la première année du DEUG.

5. LES POURSUITES D'ÉTUDES POST DUT OU BTS VERS UNE ÉCOLE OU UN DEUXIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE CONSTITUENT DES FILIÈRES DE RÉUSSITE

Les diplômés d'IUT ou de STS qui réussissent à intégrer une école d'ingénieur, de commerce, du secteur social ou un deuxième cycle universitaire ont toutes les chances d'atteindre un niveau de formation supérieur, indépendamment de la spécialité ou du bac d'origine (Cf. Graphique 1).

En effet, bien que la majorité des titulaires d'un DUT ou d'un BTS inscrits en **écoles d'ingénieurs ou de commerce** soient encore en scolarité à la date de l'enquête, on peut estimer leur taux de succès à 89 %.

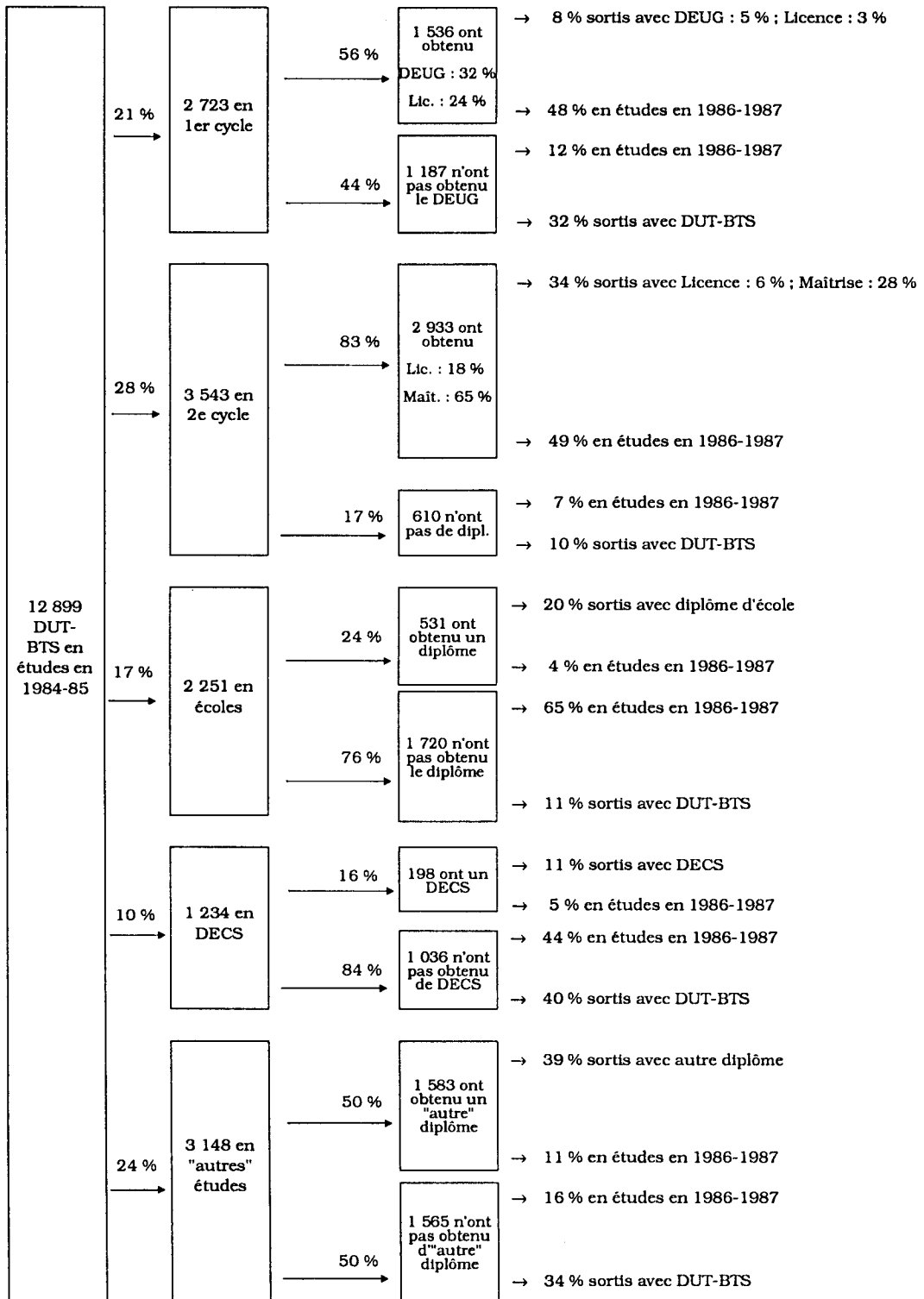
En **deuxième cycle universitaire**, la réussite est également très importante : 83 % des entrants ont obtenu une licence ou une maîtrise deux ans après.

Par contre, les diplômés d'IUT ou de STS qui ont dû commencer leur cursus universitaire en **premier cycle** connaissent un taux de réussite moins élevé : seulement un peu plus d'un entrant sur deux (56 %) a obtenu un diplôme (DEUG ou licence) deux ans après. Les sorties de l'université sans diplôme complémentaire sont donc assez nombreuses (32 %), principalement pour les titulaires d'un BTS secondaire (46 %).

La possession d'un bac technologique constitue un handicap supplémentaire pour les titulaires d'un DUT ou d'un BTS qui n'ont pu accéder directement en deuxième cycle universitaire : 39 % des bacheliers technologiques ont obtenu un diplôme deux ans après leur entrée en premier cycle universitaire contre 63 % des bacheliers généraux, 46 % des premiers sont sortis de l'université avec seulement leur DUT ou BTS contre 26 % des seconds.

La poursuite d'études en **DECS** apparaît également peu rentable : seule une minorité a acquis ce diplôme en deux ans (21 % pour les BTS tertiaires, 8 % pour les DUT tertiaires), les autres le préparent encore en 1986-1987 (47 % pour les BTS, 42 % pour les DUT) ou ont abandonné cette filière (32 % pour les BTS, 50 % pour les DUT).

Graphique 1
Déroulement des études après l'obtention d'un DUT ou d'un BTS
Leur situation deux ans après



**6. LES TITULAIRES D'UN DUT OU D'UN BTS QUI ONT OBTENU UN
DIPLOME DE DEUXIEME CYCLE UNIVERSITAIRE CONNAISSENT
UNE SITUATION PROFESSIONNELLE PLUS FAVORABLE
QUE CEUX QUI SONT SORTIS AU NIVEAU III**

Les diplômés d'IUT ou de STS qui poursuivent des études en deuxième cycle universitaire choisissent assez peu les formations orientées traditionnellement vers l'enseignement ou la fonction publique mais plutôt les filières professionnalisées (MST, MSG, MIAGE...) qui les conduisent à s'insérer dans les entreprises. Il apparaît donc délicat de comparer leur insertion professionnelle avec celle des étudiants d'autres provenances (DEUG, CPGE...) compte tenu de la répartition des filières.

Par contre, si l'on compare leur situation avec celle des sortants directs, on constate que l'accès à l'emploi stable s'effectue plus rapidement pour eux (65 % contre 53 % pour les DUT, 56 % contre 51 % pour les BTS). Ils sont également moins touchés par le chômage : La proportion de jeunes ayant connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des trois premières années de vie active est plus faible parmi les premiers que parmi les seconds (6,1 % contre 8,7 % pour les DUT, 1,9 % contre 5,8 % pour les BTS). Par ailleurs l'obtention d'un diplôme de deuxième cycle conditionne l'accès aux emplois de cadres supérieurs du public ou du privé (50 % contre 6 % pour les DUT, 33 % contre 2 % pour les BTS). L'impact sur les salaires est également important : si le salaire moyen en mars 1987 des diplômés d'IUT ou de STS se situe autour de 6 500 francs, il atteint 8 000 francs s'ils sont également titulaires d'une licence ou d'une maîtrise.

**DIPLÔMES ET TITRES HOMOLOGUÉS
DE NIVEAU III :
SOLUTION ALTERNATIVE
OU VOIE PARALLÈLE ?**

L'objectif de ce texte est de positionner les diplômes et titres homologués (DTH) de niveau III par rapport aux BTS et aux DUT. On y analysera le développement de la demande à ce niveau, les ministères porteurs de cette demande, les effectifs concernés et on verra enfin les aspects de concurrence, de complémentarité ou de suppléance entre DTH, BTS ou DUT.

LA procédure d'homologation (cf. encadré 1) a été créée en 1970, et mettait fin au monopole détenu par le ministère de l'Éducation en matière de reconnaissance des diplômes professionnels du second degré depuis la loi du 4 août 1942 (1). A l'origine de sa création, la dégradation de la situation des certifications de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) sur le marché du travail (2). Le ministère du Travail a donc été le premier à user de la procédure d'homologation. Cette procédure a rapidement été utilisée par d'autres ministères, comme les ministères de la Santé et de l'Agriculture, qui désiraient rendre "officiel" le niveau de leur formation. Le ministère de la Défense s'y est également intéressé pour faciliter sa gestion interne des carrières ainsi que d'éventuelles reconversions de ses personnels vers l'extérieur. Avec le développement de la formation continue, le mouvement s'est généralisé.

(1) Voir sur ce point les travaux de J. Affichard in *L'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique : une transformation pour donner la garantie de l'Etat à des formations spécifiques* - Table ronde "Les outils de gestion du travail" - Paris - 22-23 Novembre 1984.

(2) J. Affichard lie cette dégradation au développement du chômage en 1966-1967 in "Nomenclatures de formation et pratiques de classement". *Formation Emploi* n° 4, Octobre-Décembre 1983.

Encadré 1

Art. 6 - La commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique établit et tient à jour la liste d'homologation. Cette dernière peut, si cette précision apparaît nécessaire, comporter la mention des spécialités ainsi que celle de l'établissement concerné.

Art. 7 - L'inscription sur la liste d'homologation est de droit pour les titres et diplômes délivrés par le ministre de l'Education ainsi que pour les titres d'ingénieurs reconnus par la commission des titres d'ingénieur instituée par la loi du 10 juillet 1934. A cette fin, le ministre informe la commission technique d'homologation de toute création ou modification des titres ou diplômes.

Art. 8 - L'homologation autre que de droit est accordée pour une durée maximale de trois ans.

S'il apparaît que les conditions qui motivent l'homologation ont cessé d'être remplies, il peut y être mis fin sans attendre l'échéance normale.

L'homologation venant à échéance normale peut être renouvelée par périodes maximales de trois ans sur demande de l'organisme intéressé.

Les homologations antérieures à la publication du présent décret devront faire l'objet d'un réexamen par la commission technique d'homologation dans les trois ans suivant la publication du présent décret.

Art. 4 - La commission ne peut, sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-après, être saisie que par une demande transmise, soit par le ministre sous le contrôle

duquel est délivré le titre ou diplôme dont l'homologation est demandée, soit dans le cas d'un titre ou diplôme concernant une formation assurée par un organisme à compétence régionale par une demande du préfet de région ou du président du conseil régional compétent ou du recteur s'il s'agit d'un établissement de l'Education nationale.

(Extrait du décret n° 90 883 du 1er octobre 1990 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique).

Le diplôme à homologuer est donc discuté dans le cadre de la Commission décrite plus haut. Si la demande est acceptée, le diplôme est inscrit après décision du Ministre du Travail, sur la liste d'homologation des diplômes de l'enseignement technologique, avec mention du niveau et de la spécialité de formation qui lui ont été attribués. Lors de la création de cette procédure, il a bien été précisé qu'homologation ne valait pas équivalence, l'homologation correspondant à la reconnaissance d'une capacité à occuper un emploi et non à la garantie d'une formation de niveau équivalent à celles du ministère de l'Education nationale. Pas plus que les diplômes de l'Education nationale, cette homologation n'entraîne une contrainte de reconnaissance par les employeurs. Celle-ci est liée, dans les deux cas, à une mention nominale dans les conventions collectives.

Encadré 2

Les sources d'information :

Le fichier du Centre INFFO donne par diplôme les informations suivantes :

- le domaine de formation, repéré selon deux nomenclatures emboîtées qui sont propres au Centre INFFO et ne renvoient pas à la nomenclature interministérielle dans laquelle les DTH sont classés ;
- la durée de formation, qui peut être précisée de trois manières, un nombre d'heures, une indication "durée variable" ou une mention "formation arrêtée" ;
- le ministère de tutelle ;
- la date de parution au J.O. de l'arrêté d'homologation, sachant que tous les diplômes antérieurs au 21 08 81 sont signalés à cette date ;
- les organismes qui dispensent ces formations, avec leur adresse et leur numéro de téléphone.

Outre les problèmes de nomenclature, ce fichier présente l'inconvénient de ne pas mentionner les effectifs prévus lors de l'homologation de la formation, et encore moins leur évolution.

Nous avons donc cherché des compléments d'information auprès de D. Schalchli, rapporteur général de la Commission d'homologation, sur l'existence d'un fichier plus complet dont la description figurait en annexe d'une

note de M.-E. Balut (1). Ce fichier, qui contenait certaines des informations qui nous intéressaient a bien été créé, mais jugé trop lourd et mal renseigné, il a été écrasé. Une copie sur listing en a été faite cependant, et est conservée au GNC. Le secrétariat de la Commission utilise en fait le fichier du Centre INFFO.

Par contre, ce secrétariat archive les documents préparatoires à chaque réunion, et les comptes rendus correspondants. Pour chaque diplôme, on trouve donc la demande faite par l'organisme, le texte du rapporteur et le compte rendu de la réunion. C'est une matière première riche, mais longue à utiliser.

Ces informations ont été complétées au moins en ce qui concerne les effectifs et leur évolution par des entretiens avec les responsables des DTH à l'APFA, au ministère de la Défense, à l'APCCI. Un questionnaire téléphonique a permis de recueillir les données concernant les diplômes les plus "isolés".

(1) *Homologation et cohérence du système éducatif : l'homologation constitue-t-elle une certification intermédiaire ?*
M.-E. BALUT, CEREQ, doc. ronéoté, juin 87

1. DEMANDE D'HOMOLOGATION AU NIVEAU III : UNE FORTE CROISSANCE DANS DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION QUI SE DIVERSIFIENT

L'exploitation du fichier du Centre INFFO (cf. encadré 2) a permis une approche de la situation des DTH dans le temps et dans l'espace des formations. On s'aperçoit que la demande d'homologation au niveau III s'accroît nettement ces dernières années, et qu'elle concerne dans l'ordre les spécialités de formation suivantes : commerce, électronique, informatique, électricité/électromécanique, mécanique, santé... (tableau 1)

Tableau 1
Comparaison du nombre des principales spécialités de DTH de niveau III et de BTS

Groupes de formation	DTH	BTS
33 - Commerce et distribution	43	5
12 - Electronique	23	2
32 - Traitement électronique de l'information	19	1
11 - Electricité-électronique, électromécanique	13	4
10 - Mécanique générale et machines-outils	12	11
37 - Santé	11	3
44 - Formation économique juridique	11	-
05 - Construction en bâtiment	9	2
36 - Arts et arts appliqués, esthétique industrielle	9	25
04 - Génie civil, topographie	7	2
16 - Chimie	4	9

Source : Centre INFFO

2. LES PRINCIPAUX MINISTÈRES DE TUTELLE

Au niveau III, c'est le ministère du Commerce et de l'Artisanat qui est le plus grand utilisateur de DTH par le nombre de diplômes. La grande majorité de ces diplômes est délivrée par le réseau des EGC (écoles de gestion et de commerce) et des IPC (instituts de promotion commerciale) qui dispensent des formations classées dans le groupe 33 "commerce et distribution", sous l'égide des chambres de commerce.

Vient ensuite le ministère chargé de la tutelle de l'AFPA dont l'appellation a varié dans le temps (Travail, Affaires sociales, Emploi...).

Puis à nouveau le ministère du Commerce et de l'Artisanat, cette fois-ci associé au ministère de l'Education pour l'homologation des brevets de maîtrise des chambres de commerce d'Alsace et de Moselle.

Autre grand producteur de DTH, le ministère de la Défense a fait homologuer environ 30 titres au niveau III.

Ces quatre tutelles couvrent environ les 4/5 des diplômes et titres homologués de niveau III. Cependant cet ordre est transformé si l'on prend comme indicateur le nombre des formés et non celui des formations.

3. LES EFFECTIFS CONCERNÉS, LEUR ÉVOLUTION

Avec ce critère, le ministère de la Santé arrive probablement en tête : près de 14 000 personnes ont obtenu en 1987 le diplôme d'infirmier (infirmiers psychiatriques inclus), 1 500 le diplôme de kinésithérapeute, 1 700 le diplôme d'assistant(e) de service social... Le tableau 2, résultat de notre enquête téléphonique (cf. encadré 2), montre que les effectifs par diplôme sont extrêmement variables. Après les diplômés de la santé, viennent en effet les titulaires d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) au nombre de 7 400, les sortants de la formation pour adultes dotés d'un diplôme de l'AFPA ou du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) qui représentent environ 3 500 personnes, puis les "commerciaux", environ 2 200.

Si les diplômes de la santé et les BTSA font l'objet d'une homologation unique et valable sur tout le territoire, les diplômes des réseaux EGC et IPC font l'objet d'une homologation pour chaque école ou institut, ce qui explique l'inflation récente du nombre de diplômes homologués dans le secteur commerce.

A côté de ces formations aux effectifs nombreux, et recensés dans la rubrique "divers", on trouve des diplômes plus confidentiels et assez hétérogènes, dont on peut citer quelques exemples : le diplôme d'assistant technique spécialiste du traitement des eaux, diplôme d'université (DU) de Limoges ouvert aux titulaires d'un BTS, d'un DUT ou d'un DEUG - 28 places -, le certificat de fin d'études de technicien supérieur en cartographie de l'Institut géographique national (IGN), où l'on entre sur concours et où l'on devient fonctionnaire stagiaire - 20 places - et, plus conforme aux formations de niveau III, le diplôme de technicien supérieur en automatique et informatique industrielle de l'ISA II - 24 places - qui se prépare en deux ans et est destiné à des bacheliers C, D, E et F...

Ce tableau montre également que les DTH représentent une part non négligeable dans la production de diplômés de niveau III.

Comme on l'a vu plus haut, les premiers utilisateurs de la procédure d'homologation ont été des ministères qui désiraient valider le niveau de leurs formations propres (Travail, Santé, Agriculture, Défense), mais certains facteurs de contournement du monopole du ministère de l'Éducation ont pu jouer plus récemment dans le développement des DTH au niveau III :

- la réticence du ministère de l'Éducation à créer des sections de techniciens supérieurs correspondant à des débouchés trop faibles, notamment si ceux-ci sont localement circonscrits, dans la mesure où cela permet ensuite l'ouverture de sections identiques dans d'autres zones d'emploi n'offrant pas de débouchés adéquats ;
- le refus de développer des formations complémentaires (une année de plus) autres que d'intérêt local, alors qu'il existe une demande de ce type dans certains secteurs professionnels ;

- le malthusianisme qui régnait au niveau des IUT, justifié par les exigences minimales d'effectifs, environ 150 étudiants par an et par IUT.

Tableau 2
Les diplômes et titres homologués de niveau III : effectifs de diplômés, niveau de recrutement, durée des études et type de formation

Diplômes	Effectifs de diplômés *	Niveau de recrutement	Durée des études	Formation FI : initiale FC : continue
Infirmier	11 807	Bac	3 ans	FI
Infirmier psychiatrique	1 661	Bac	3 ans	FI
Masseur kinésithérapeute	1 487	Bac	3 ans	FI
Psychorééducateur		Bac	3 ans	FI
Ergothérapeute	189	Bac	3 ans	FI
Pédicure	280	Bac	3 ans	FI
Manipulateur radio		Bac	3 ans	FI
Laborantin	399	Bac	3 ans	FI
Assistante de service social	1 700	Bac	3 ans	FI
Educateur jeunes enfants	871	Bac	3 ans	FI
Educateur spécialisé	2 365	Bac	3 ans	FI
<i>Sous-total approximatif</i>	<i>20 000</i>			
BTSA	7 400	Bac	2 ans	FI
CNAM				
. DPC technique	755	Bac	3-4 ans	FC
. DPC économique	216	Bac	cours du soir	
. DPC sciences humaines	36	Bac		
AFFA	2 500	Bac ou -	1 an à temps complet	FC
IPC	1 600	Bac ou Bac + 2	8 mois en alternance	FC
EGC	600	Bac	3 ans depuis 1989	FI
Ecoles de notariat 1er cycle	500	Bac	2 ans	FI
Ecoles de notariat 2ème cycle	300	Bac + 2	2 ans	FI
Brevets de maîtrise des c.c. d'Alsace et de Moselle	110	Brevet de compagnon ou CAP		
Armée de terre	100			
Divers (approximation)	160			
TOTAL (approximation)	35 000			

Source : Enquête téléphonique (cf. encadré 2)

* Les effectifs des diplômés de la santé sont ceux de 1987, les autres sont en général ceux de l'année 1989.

En raison de l'existence de ces besoins non satisfaits, la procédure d'homologation a intéressé d'autres acteurs appartenant au monde de la formation et de l'emploi : organismes consulaires cherchant à satisfaire des besoins locaux ou, de manière plus large, les attentes des PME-PMI dont ils sont proches, organisations professionnelles ou entreprises instituant des formations

ou des compléments de formation qu'elles ne trouvent pas, ou qui correspondent à des besoins trop spécifiques, organismes de formation privés qui trouvent ainsi un mode de reconnaissance de leurs diplômes leur permettant d'accueillir des stagiaires bénéficiant de financements publics...

4. DIVERSITÉ DES PUBLICS ET DES TEMPS DE FORMATION

La diversité des attentes et des motivations des utilisateurs entraîne une grande hétérogénéité des DTH de niveau III. Nous avons en effet "pointé" des divergences fortes au regard d'un certain nombre de caractéristiques de ces formations.

■ Le niveau de recrutement des bénéficiaires de la formation varie fortement, puisqu'il va d'un niveau de première à bac + 5 ou 6. Les niveaux les plus fréquemment demandés à l'entrée sont le niveau bac, souvent avec mention de la spécialité souhaitée, ou BTS DUT. Une expérience professionnelle d'une durée déterminée peut également être exigée. Dans tous les cas, une sélection sur dossier, et/ou par des tests est effectuée.

■ Les destinataires de ces formations peuvent être des jeunes en formation initiale, ou en formation en alternance, par exemple par le biais de contrats de qualification, ainsi que des adultes, chômeurs ou stagiaires de la formation continue au titre du plan de formation ou du congé individuel de formation.

■ La durée de la formation est variable, allant de moins d'une année à trois ans. Les formations les plus courtes s'adressent généralement à des candidats titulaires de formations de niveau III, ou possédant déjà une expérience professionnelle. Les formations en trois ans correspondent plus souvent à des recrutements au niveau bac de jeunes en formation initiale. Elles ont d'ailleurs tendance à se développer dans la période récente, de même que les formations en un an destinées à des personnes possédant déjà un diplôme de niveau III. On trouve d'ailleurs fréquemment pour ces formations bac + 3 une référence à la "nécessaire harmonisation des niveaux de formation par rapport aux normes européennes".

Il semble que cette diversification se fasse dans le sens d'une élévation du niveau des diplômes et titres homologués de niveau III.

5. DTH ET NIVEAU III

■ La procédure d'homologation consistant à reconnaître une capacité professionnelle, les premiers diplômes homologués au niveau III ont pu l'être avec des exigences de niveau de recrutement et de contenu de formation inférieures à ceux des niveaux III "classiques", d'autant plus qu'il s'agissait de formations destinées à des adultes, déjà détenteurs d'une expérience professionnelle. Cela arrive encore actuellement, surtout si la demande émane d'un organisme "reconnu", tel l'AFPA, comme le montre l'exemple suivant. L'homologation au niveau III avait été demandée pour un diplôme de "technicien supérieur d'études béton armé" qui devait remplacer celui de "dessinateur projeteur béton armé" déjà homologué au niveau III. Une

objection a été présentée par le représentant de la Confédération générale des cadres (CGC), qui aurait plutôt proposé un niveau IV, en raison "du manque de notions informatiques de base et de l'absence de projet global favorisant les capacités de synthèse des candidats". Le président de la Commission d'homologation a rappelé que l'AFPA poursuivait des buts différents de ceux du ministère de l'Éducation nationale et souhaitait "doter ses stagiaires de capacités à occuper un emploi immédiat", et que plus généralement, la préoccupation fondamentale de la Commission était de "favoriser l'insertion sur le marché du travail". La formation de "technicien supérieur d'études béton armé" a donc été homologuée au niveau III.

■ Mais de plus en plus apparaissent maintenant des DTH de niveau III qui n'ont rien à envier aux diplômes "classiques", s'adressent à des jeunes en formation initiale et sont plutôt destinés à combler des lacunes existant dans les spécialités de formation de niveau III. Citons l'exemple du réseau des écoles de gestion et de commerce (EGC) des chambres de commerce et d'industrie : ces écoles recrutent des jeunes au niveau bac, avec une sélection assez sévère et leur donnent, de plus en plus souvent en trois ans, une formation polyvalente gestion-commerce qui intéresse les PME, celles-ci n'ayant pas toujours les moyens d'embaucher deux spécialistes, ou n'en ayant pas l'utilité. Dans la demande d'homologation présentée par les différentes écoles, il est signalé que les BTS et DUT voisins sont trop spécialisés en gestion ou en commerce... Ce réseau fournit 5 à 600 diplômés par an. Et l'on pourrait peut-être le rapprocher de l'option "gestion appliquée aux petites et moyennes organisations" du DUT GEA (gestion des entreprises et des administrations).

■ Enfin, pour être sûrs d'obtenir l'homologation, certains organismes demandent un niveau III alors qu'ils auraient pu viser un niveau II. C'est le cas du "diplôme supérieur des techniques de conservation" présenté par l'École technique de la conservation. D'après P. Descolonges, rapporteur de cette formation auprès de la Commission d'Homologation (1), l'obtention de l'homologation devait permettre à ses titulaires d'être classés dans les conventions collectives au-dessus des détenteurs de BTS, ce qui pose la question de l'homogénéité du niveau III.

■ La position des DTH par rapport aux DUT ou BTS peut aussi être analysée à travers les refus exprimés par la Commission.

C'était le cas d'une demande émanant des professionnels des matières plastiques, qui souhaitaient la création de modules complémentaires "productique - mise en oeuvre des matières plastiques et des matériaux composites" pour les BTS plasturgie, afin de compenser la fuite de ces derniers vers les carrières technico-commerciales et les carences que ce phénomène entraînait dans la production. Les demandeurs ont été renvoyés devant les commissions professionnelles consultatives (CPC), parce que la formation proposée pouvait entrer dans le cadre d'une formation complémentaire post BTS. A travers cet exemple apparaissent les problèmes de frontière entre ce qui dépend des CPC et ce qui relève de la Commission d'homologation.

Dans d'autres cas, le diplôme a bien été homologué, mais pas au niveau demandé en raison de la faiblesse du niveau de recrutement et de la part trop restreinte de la formation générale dans le programme de formation : le diplôme de correspondancièrre internationale bilingue, dont l'homologation avait été demandée au niveau III par l'AFPA, n'a obtenu que le niveau IV.

(1) Compte rendu de la réunion de la Commission d'homologation du 18/04/89.

Mais il faut noter que ces refus ne sont pas définitifs, qu'il s'agisse de l'obtention de l'homologation elle-même ou de celle du niveau. Les instituts de promotion commerciale créés par les chambres de commerce et d'industrie en 1976 n'avaient obtenu que le niveau IV pour leurs diplômes. Après une tentative malheureuse en 1981, ils ont obtenu le niveau III en 1984 grâce à une amélioration notable du niveau d'entrée de leurs stagiaires (1).

6. DTH, BTS, DUT

On peut classer les DTH en fonction de leur plus ou moins grande proximité avec les diplômes de niveau III délivrés par l'Education nationale et distinguer ainsi :

■ Des diplômes situés sur des "territoires" différents

En tête, par ordre d'effectif décroissant, les diplômes de la santé qui concernent environ 20 000 diplômés par an et qui, dans la plupart des cas, correspondent à des formations en trois ans, à partir d'un niveau baccalauréat ou équivalent.

Ensuite, les BTSA, équivalents du BTS, même durée de formation, même niveau de recrutement, mais qui dépendent du ministère de l'Agriculture. A noter que se met en place officiellement pour la rentrée 91 une formation complémentaire post BTSA, donc une future formation bac + 3.

■ De la formation pour adultes

Pour l'AFPA et le CNAM, le niveau de recrutement exigé est généralement le baccalauréat, et même moins pour les plus anciens, parfois plus pour les plus récents. La spécialité de formation, mais également le rôle de l'expérience professionnelle y introduisent naturellement des modulations. Cependant, il y a aussi des formations destinées aux jeunes (AFPA) pour lesquels les exigences de recrutement tendent à s'élever.

■ Des diplômes "concurrents"

Concurrents en ce sens que ce sont des diplômes qui s'adressent à des jeunes en formation initiale, recrutés au niveau bac et sélectionnés comme le sont les futurs étudiants des STS ou des DUT : on peut citer une fois de plus les écoles EGC, la formation de l'IGN (2) ...encore qu'ils s'acheminent de plus en plus vers des diplômes en trois ans.

(1) Cf. J. Affichard, *op. cit.*

(2) A signaler que, parallèlement, l'IGN a demandé la création d'un BTS de cartographie au ministère de l'Education.

■ Des compléments de formation après un diplôme de niveau III

On peut citer ici les diplômes d'université (DU) qui se préparent en un an après un DEUG, un BTS ou un DUT et dont certains ont déjà fait l'objet d'une homologation. Ceci devrait se généraliser, dans la mesure où l'homologation apporterait aux DU, diplômes régionaux une reconnaissance nationale... Autre exemple de complément de formation, les certificats de spécialisation homologués à la demande du ministère de l'Agriculture et destinés aux titulaires d'un BTSA.

7. CONCLUSION : L'HOMOLOGATION AU NIVEAU III, UN RÔLE DE PRÉCURSEUR ET DE RÉVÉLATEUR ?

■ Précurseur

On peut penser qu'en raison de sa relative souplesse et de son caractère provisoire et local, la procédure d'homologation joue un rôle de précurseur pour satisfaire des besoins qui émergent, mais correspondent encore à des débouchés relativement faibles. Le problème de l'eau est d'actualité, et l'on a vu récemment homologuer trois diplômes concernant le traitement, l'assainissement et la distribution de l'eau. Si ces débouchés s'accroissent, il se peut qu'ils donnent lieu à la création d'un BTS ou d'un DUT spécialisés, ou d'une option supplémentaire d'un diplôme existant. De même, nous avons fait référence au diplôme de cartographe, qui fait l'objet d'une demande de création de BTS.

■ Révéléateur

Par ailleurs, l'analyse des titres et diplômes homologués permet de soulever quelques interrogations qui traversent actuellement le niveau III :

- le problème du passage de bac + 2 à bac + 3, dont la demande est souvent justifiée par une référence aux normes européennes, qui restent à étudier de plus près ;
- le problème des formations à bac + 2 + 1, dont l'absence de statut reconnu permet des pratiques de déclassification masquée, mais qui paraît correspondre aussi à des besoins de l'économie ;
- le développement d'une demande régionale qui se traduit par la mise en place de formations complémentaires d'initiative locale dont il serait intéressant de faire l'inventaire et le bilan.

Face à la récurrence des problèmes rencontrés, doit-on laisser jouer une évolution spontanée dont les individus formés risquent de faire les frais ou peut-on envisager des concertations plus étroites entre les différents acteurs et instances de certification, de façon à harmoniser les procédures et construire un compromis entre les différents intérêts qui s'opposent.

**Isabelle MEUNIER
Kémal BÉCIRSPAHC
Jean-Louis KIRSCH**

BTS - DUT : UNE DIFFÉRENCE EN QUESTION

Une banque de données sur les formations techniques et professionnelles a été mise en place au CEREQ, sous l'appellation de CLAPET (classement des programmes de l'enseignement technologique et professionnel) (encadré ci-dessous). Elle a été mobilisée dans le cadre des travaux du groupe des enseignements technologiques consacré aux formations et aux diplômes de niveau III.

A travers une information originale sur l'histoire du système de formation professionnelle, on découvre un éclairage particulier sur des problèmes actuels, tels que ceux concernant le "détournement" des IUT, la transversalité des formations, leur adaptation aux besoins de l'économie et l'articulation entre DUT et BTS.

CLAPET

CLAPET est un fonds historique sur les diplômes de l'enseignement technique, du CAP au DUT. Il comporte une documentation sur les contenus de formation et des fichiers informatisés.

La documentation est mise à jour en permanence, dès parution des arrêtés concernant l'abrogation, la modification ou la création de diplômes. On s'est efforcé de remonter aussi loin que possible dans le temps lors de la création du fichier et certains textes archivés datent du début des années 1950.

La saisie informatique de la nature et de l'objet de ces documents permet de retracer rapidement :

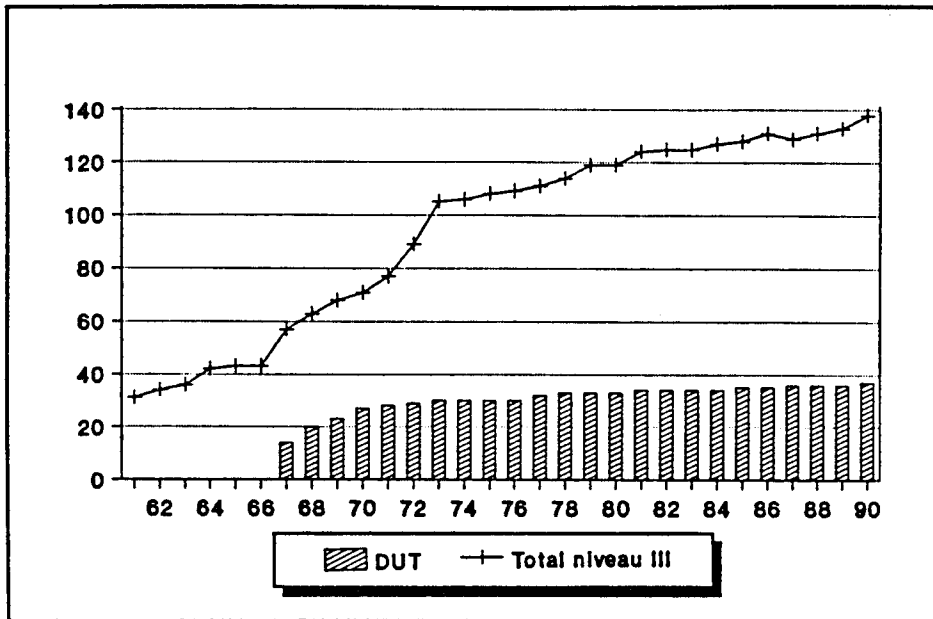
- les principales étapes de la vie des diplômes : date de création, date des réformes les plus importantes (modifications du contenu de la formation ou du règlement d'examen par exemple), date d'abrogation ;
- leur généalogie : le fichier précise - le cas échéant - par quel diplôme est remplacé un diplôme abrogé et d'où est issue toute nouvelle formation. Outre le travail présenté ici, ces données pourraient se révéler

indispensables pour rétablir la continuité des séries statistiques relatives aux effectifs scolarisés dans l'enseignement professionnel en tenant compte de la mobilité entre groupes de la nomenclature Éducation nationale qui se manifeste à l'occasion de la création de nouveaux diplômes...

Cette carte d'identité des diplômes est complétée par les données statistiques suivantes, communiquées annuellement par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective :

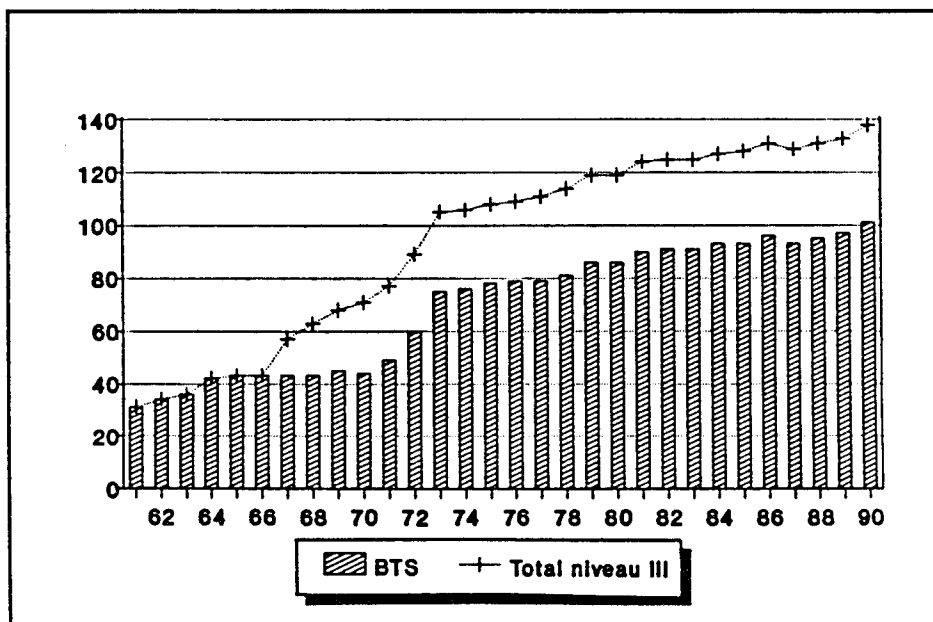
- effectifs inscrits en dernière année de formation initiale (chiffres disponibles : 1982-1983, 1986-1987 puis toutes les années suivantes) ;
- effectifs accédant aux diplômes par l'apprentissage et la formation continue (premiers chiffres disponibles : 1989-1990) ;
- effectifs des candidats aux diplômes de l'enseignement technique, présentés et reçus en fonction de leurs origines, (session de 1988).

graphique 1
DUT : Évolution du nombre de spécialités



Source : CEREQ - CLAPET

graphique 2
BTS : Évolution du nombre de spécialités



Source : CEREQ - CLAPET

1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SPÉCIALITÉS : UN EFFET "FILIÈRE"

Les graphiques 1 et 2 représentent l'évolution du nombre de spécialités offertes par les BTS et les DUT. Le contraste est saisissant entre :

- des DUT qui progressent très peu : 14 en 1967, ils sont 36 en 1990 ; la période de croissance de 1967 à 1973 est liée à leur lancement ;
- des BTS qui "explorent", passant de 42 spécialités en 1967 à 102 en 1990, avec une augmentation particulièrement forte entre 1971 et 1973.

L'objectif affiché de remplacement progressif des BTS par les DUT s'est donc montré très rapidement impossible à tenir, modifiant fortement les perspectives de développement des seconds (1).

On peut voir là la trace d'une querelle scolaire intestine, interprétation étayée par la prolifération des spécialités de BTS au moment où se mettent en place les DUT. Toutefois, les BTS ont toujours connu une progression forte, tant avant qu'après cette période, si bien que cette explication conjoncturelle n'est pas suffisante. Force est de reconnaître un mouvement de spécialisation "pointue" allant à l'encontre de nombreux discours sur le nécessaire regroupement des formations lié à la "transversalité" de l'usage des diplômés compte tenu des transformations de l'organisation du travail.

2. RÉPARTITION DES EFFECTIFS : UN EFFET "SPÉCIALITÉ"

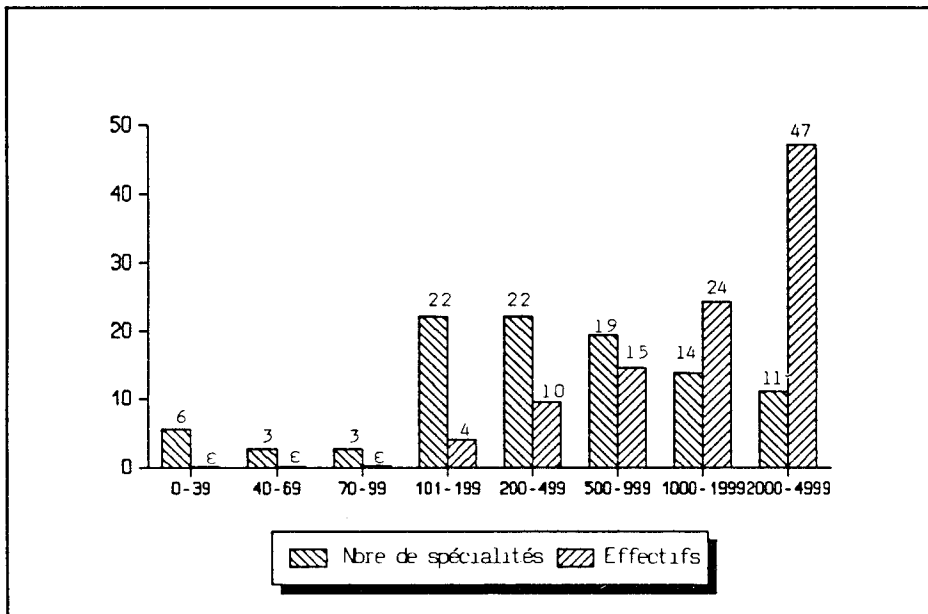
Les graphiques 3 et 4 distribuent les spécialités de BTS et de DUT selon des classes d'effectifs inscrits en seconde année de formation :

- les spécialités de DUT à petits effectifs sont peu nombreuses (4 sur 36 ont moins de 100 élèves), celles qui comprennent entre 100 et 1 000 élèves sont au nombre de 23 et celles qui dépassent 1 000 élèves au nombre de 9 ;
- pour les BTS, la distribution des spécialités est tout à fait différente : 99 spécialités (2), 48 comprennent moins de 100 élèves, 33 de 100 à 1 000 élèves et 18 plus de 1 000 élèves. Le gonflement des spécialités à petits effectifs s'explique partiellement par l'importance des formations à petits flux concernant les arts appliqués. Il s'explique aussi par des effets de passage liés à la présence éphémère d'un BTS en cours de suppression ou nouvellement créé. Quoi qu'il en soit, et en excluant ces cas, il n'en reste pas moins que 28 spécialités de BTS ont moins de 100 élèves.

(1) Cf. la contribution de B. Belbenoit : "Les IUT ont-ils été détournés ?", dans ce dossier.

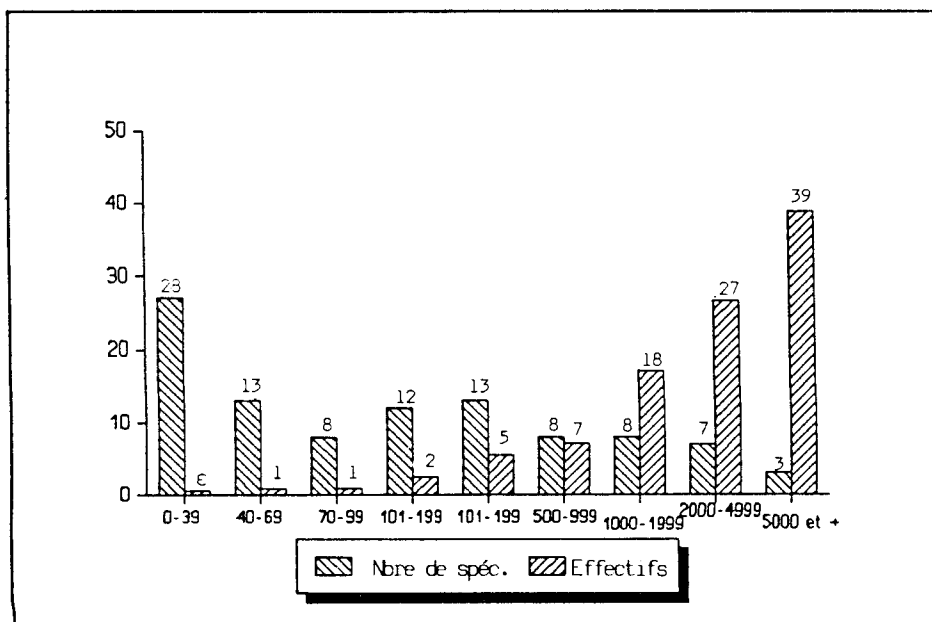
(2) Compte tenu de leur création récente, certaines des 102 spécialités mentionnées précédemment ne comportent pas d'effectifs en seconde année.

graphique 3
DUT 89/90 : effectifs de dernière année selon les classes de tailles des spécialités (en %)



Source : CEREQ - CLAPET

graphique 4
BTS 89/90 : effectifs de dernière année selon les classes de tailles des spécialités (en %)



Source : CEREQ - CLAPET

Une analyse détaillée montre que les spécialités dont les effectifs sont très importants sont tertiaires, celles où ils sont faibles sont industrielles, indépendamment de la filière BTS ou DUT. De la même façon, les spécialités industrielles regroupant les effectifs les plus importants sont constituées par la mécanique, l'électrotechnique et l'électronique, quelle que soit la filière. Le secteur du BTP se distingue légèrement, dans la mesure où il est davantage "investi" par les DUT que par les BTS.

Tableau 1
Spécialités de DUT et de BTS
dont les effectifs d'élèves de seconde année (en 1990) sont supérieurs à 1 000

DUT		BTS	
Spécialités	Effectifs	Spécialités	Effectifs
Techniques de commercialisation	4 165	Comptabilité - Gestion	10 976
GEA Finances comptabilité	3 791	Action commerciale	10 128
Génie mécanique et productique	3 228	Technico-commercial	7 751
Informatique	2 407	Commerce international	4 216
Génie électrique et informatique		Informatique de gestion	3 195
⇨ automatismes et systèmes	1 714	Electronique	2 784
Génie électrique et informatique		Transports	2 536
⇨ électronique	1 662	Communication et action publicitaire	2 493
GEA - Admin. ou gest - Appliquées		Electrotechnique	2 365
aux PME	1 556	Bureautique : secrétariat bilingue	2 199
Génie civil : TP - Bâtiment *	1 032	Mécanique et automatisme industriel	1 915
		Tourisme-loisirs : concept .commerc.	1 893
		Productique	1 847
		Maintenance	1 690
		Informatique industrielle	1 485
		Tourisme-loisirs : accueil-animation	1 298
		Conception de produits industriels	1 234
		Economie sociale et familiale	1 230

Source : CEREQ - CLAPET (Effectifs en 1990)

* 2 BTS correspondant : Bâtiment avec 535 élèves et travaux publics avec 275.

A cibles professionnelles proches ou ressemblantes, les filières DUT et BTS adoptent donc un comportement relativement identique quant au degré de spécialisation et à la capacité d'accueil. La distinction de leur finalité se trouve ainsi fortement remise en cause, ce qui risque de créer des situations de concurrence aboutissant à une hiérarchisation liée à la rareté relative des places d'une filière à l'autre, donc à sa plus grande sélectivité.

3. ÉVOLUTION DES DIPLÔMES : L'EFFET DU TEMPS

Les schémas qui suivent visualisent les principales transformations des diplômes de niveau III de leur naissance jusqu'à leur mort (phénomène relativement exceptionnel). Ils font apparaître depuis 1985 un mouvement d'actualisation jamais réalisé jusqu'alors. Ils permettent également de situer dans le temps de grandes périodes de mutations qui correspondent globalement à des moments de changement important dans les secteurs concernés : électricité autour de 1950, mécanique et métallurgie vers 1960, électronique et

chimie en 1970, bâtiment et gestion en 1980. Par opposition, le groupe des formations du commerce présente une évolution beaucoup moins saccadée.

A côté de ces correspondances, on relève des immobilités surprenantes : le secrétariat pendant une très longue période, l'information-communication et les carrières sanitaires et sociales jusqu'à maintenant. Il est certain que, pour le dernier groupe, la situation de concurrence semi-conflictuelle entre le ministère de l'Education nationale et celui de la Santé et des Affaires sociales, responsables de formations proches, peut expliquer certains blocages. On peut également se demander si le lien statutairement établi entre formation reçue et profession exercée ne contribue pas à figer les situations, toute transformation de l'une entraînant une renégociation de l'autre. En outre, dans les trois cas, on trouve des professions très féminisées, pour lesquelles la maîtrise d'une technicité est présentée comme insuffisante si elle ne repose sur la qualité d'une relation : l'apprentissage de cette relation peut-il être considéré comme un objectif pédagogique au même titre que les autres (l'exemple du commerce permet de l'envisager) ? Suivre l'évolution de ces diplômes pourraient apporter des éléments intéressants au débat actuel de la professionnalisation.

On trouve également des "zones d'influence" caractérisées par une majorité, voire une exclusivité de diplômes de la filière BTS ou DUT. Les arts appliqués, le papier, textile, bois et matériaux souples, le secrétariat, le tourisme et l'hôtellerie ne comprennent que des BTS. A l'opposé, sur les 21 spécialités de niveau III en chimie, physique, biologie, 14 sont des DUT. Lorsque les deux diplômes sont présents, les rapports qu'ils entretiennent sont très variables, du moins si l'on s'en tient à leurs intitulés :

- pour le **bâtiment et les travaux publics**, le DUT "Génie civil, travaux publics et bâtiment" correspond à deux BTS ("Bâtiment" d'une part, "Travaux publics" de l'autre). Par contre, les DUT "Génie civil, génie climatique et équipement de bâtiment" et "Génie thermique et énergie" sont proches des BTS "Équipement technique énergie, installations thermiques climatisation" et "Équipement technique énergie, installations frigorifiques climatisation" ;
- pour la **mécanique, métallurgie**, le titre de deux DUT indique un champ d'application plus vaste que celui de BTS proches. Il s'agit du DUT "Génie mécanique et productique" qui peut être mis en relation avec deux BTS ("Conception de produits industriels" et "Productique") et du DUT "Maintenance industrielle" par rapport auquel le BTS "Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques" est beaucoup plus ciblé. Le DUT "Organisation et gestion de la production" n'a pas de BTS proche ;
- pour l'**électricité, électronique, automatismes** on constate un partage de territoire entre électrotechnique et BTS d'une part, électronique et DUT de l'autre, le BTS "Électronique" venant seul troubler cet équilibre ;
- par contre, avec la **chimie, physique, biologie**, les situations de concurrence paraissent importantes. Elles concernent le DUT "Biologie appliquée, analyses biologiques et biochimiques" et le BTS "Analyses biologiques", le DUT "Biologie appliquée, diététique" et le BTS "Diététique", le DUT "Génie chimique, option bio-industrie" et le BTS "Biotechnologie". Les deux BTS "Chimiste" et "Physicien" semblent pouvoir se rapprocher des deux options du DUT "Mesures physiques". D'une façon générale, la précision des domaines d'application semble identique pour les DUT et les BTS. Tout se passe comme si ce groupe avait profité du lancement des DUT pour structurer un système de formation relativement peu développé jusqu'alors au niveau III ;

Les généalogies qui suivent regroupent les formations selon les catégories suivantes, définies par le groupe de travail consacré au niveau III. Elles ne concernent que les formations dispensées par le ministère de l'Éducation nationale.

SECTEUR PRIMAIRE

Groupes de métiers 1 et 19.

SECTEUR SECONDAIRE

Bâtiment, Travaux publics, mines, génie civil

Groupes de métiers 3 à 6 et BTS 2802 (Études prix du bâtiment), DUT Génie civil, DUT Thermique et énergie.

Mécanique, métallurgie

Groupes de métiers 8 à 10, plus BTS 1101 (Traitement thermique et métallographie), plus BTS 2801 (Assistance technique d'ingénieurs), moins BTS 1087 (Informatique industrielle), DUT de Génie mécanique et productive, DUT Maintenance industrielle, DUT Organisation et gestion de la production.

Électricité, électronique, automatismes

Groupes de métiers 11 et 12, sauf 1101 (Traitement thermique et métallographie), plus BTS 1087 (Informatique industrielle), DUT de Génie électrique et informatique industrielle.

Chimie, physique, biologie

Groupe de métiers 16. DUT Chimie, DUT Génie chimique, DUT Biologie appliquée, DUT Mesures physiques, DUT Hygiène et sécurité.

Arts appliqués

Groupes de métiers 14 et 36.

Papier, textile, bois et matériaux souples

Groupes de métiers 13, 15, 20 à 23.

SECTEUR TERTIAIRE

Gestion, comptabilité, administration

Groupes de métiers 28 (sans BTS), 29, 31 et 32, DUT de GEA (28) (1), Carrières juridiques et judiciaires (29), Statistiques et techniques quantitatives (31), Informatique (32).

Secrétariat

Groupe de métiers 30.

Commerce et distribution

Groupe de métiers 33. DUT Techniques et commercialisation (33), Transport et logistique (33).

Information, communication

BTS 4301 (Traduction) et 3404 (Communication, action publicitaire) DUT Carrières de l'information (34).

Carrières sanitaires et sociales

Groupes de métiers 37, 38, 40. DUT Carrières sociales (37).

Tourisme, Hôtellerie

Groupes de métiers 34 et 39 sauf 3404 (Communication, action publicitaire).

(1) Est mentionné entre parenthèses le groupe de métiers correspondant au DUT.

- la **gestion, comptabilité, administration** présente des configurations diverses et originales. C'est ainsi que le BTS "Comptabilité et gestion" peut être rapproché du DUT "Gestion des entreprises et des administrations" qui comporte trois options. A l'inverse le DUT "Informatique" embrassait les trois spécialisations du BTS "Service informatique" avant que celui-ci ne se recompose en "Informatique de gestion" ;
- dans le groupe **commerce distribution**, le DUT "Transport-logistique" peut être rapproché du BTS "Transport". La relation entre le DUT "Techniques de commercialisation" et les BTS "Action commerciale" et "Force de vente" est plus difficile à préciser ;
- en ce qui concerne l'**information communication**, il est également difficile de préciser la différence entre le DUT "Carrières de l'information, communication" et le BTS "Communication et action publicitaires" ;
- enfin, pour les **carrières sanitaires et sociales**, on retrouve un partage de territoire entre les carrières sociales et le DUT, les techniciens paramédicaux et le BTS.

On s'est limité là à l'examen des intitulés des diplômes. Une analyse des objectifs et des contenus de formation devrait permettre d'en affiner les résultats. Toutefois, la diversité des présentations et des formulations adoptées pour définir ces objectifs et contenus en rend impossible la comparaison immédiate. Force est donc de constater que la lisibilité des formations est un exercice difficile pour un utilisateur profane.

4. CONCLUSION

A travers la présentation historique de l'évolution des diplômes de niveau III, on peut observer différents modes d'expression de la professionnalisation des formations qui tendent à échapper à la volonté du législateur pour acquérir une épaisseur sociale.

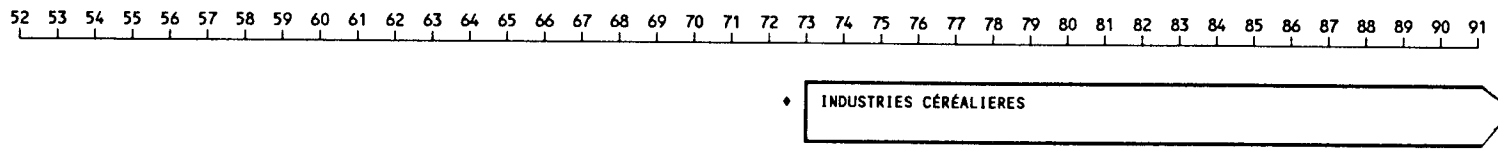
L'exemple des BTS et DUT abordé dans ce texte fait apparaître que leurs images respectives se sont progressivement confondues, du moins à l'égard des domaines d'application et des cibles professionnelles qu'ils visent (1). Cette confusion entraîne l'employeur potentiel à exprimer ses besoins de façon relativement indifférenciée, mentionnant plusieurs spécialités dont l'expérience lui a montré la proximité d'usage. Complémentairement, et compte tenu de cette proximité, les élèves sont conduits à optimiser leur choix en fonction des probabilités ultérieures d'études qu'offre chaque spécialité de formation. Un effort de lisibilité à ce niveau permettrait de préciser les choix des uns et les besoins des autres, mais il déboucherait sûrement sur une redéfinition ou sur une remise en cause de l'identité professionnelle de chaque filière.

(1) D'où la floraison de publications qui confondent leurs destins et les identifient par leur durée : les "bac + 2".

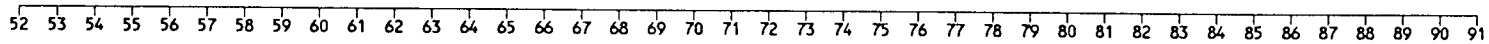
SECTEUR PRIMAIRE

AGRICULTURE, ÉLEVAGE FORESTAGE

AUTRES SPÉCIALITÉS DE L'ALIMENTATION : TRANSFORMATION, PRÉPARATION



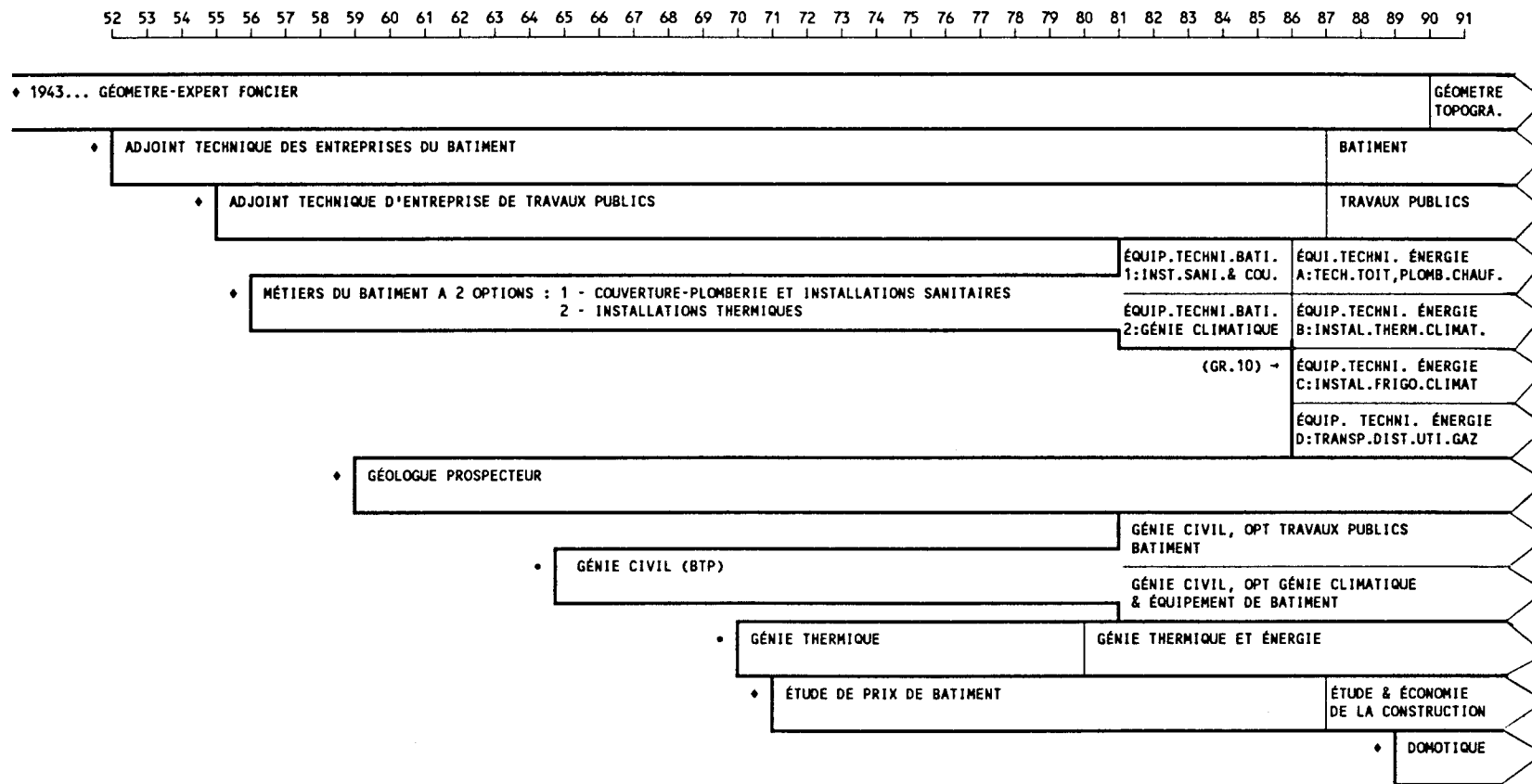
Ces spécialités de formation relèvent du Ministère de l'Agriculture. Ce BTS constitue une exception.



Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

- ◆ Brevet de technicien supérieur
- Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR SECONDAIRE
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, MINES, GÉNIE CIVIL



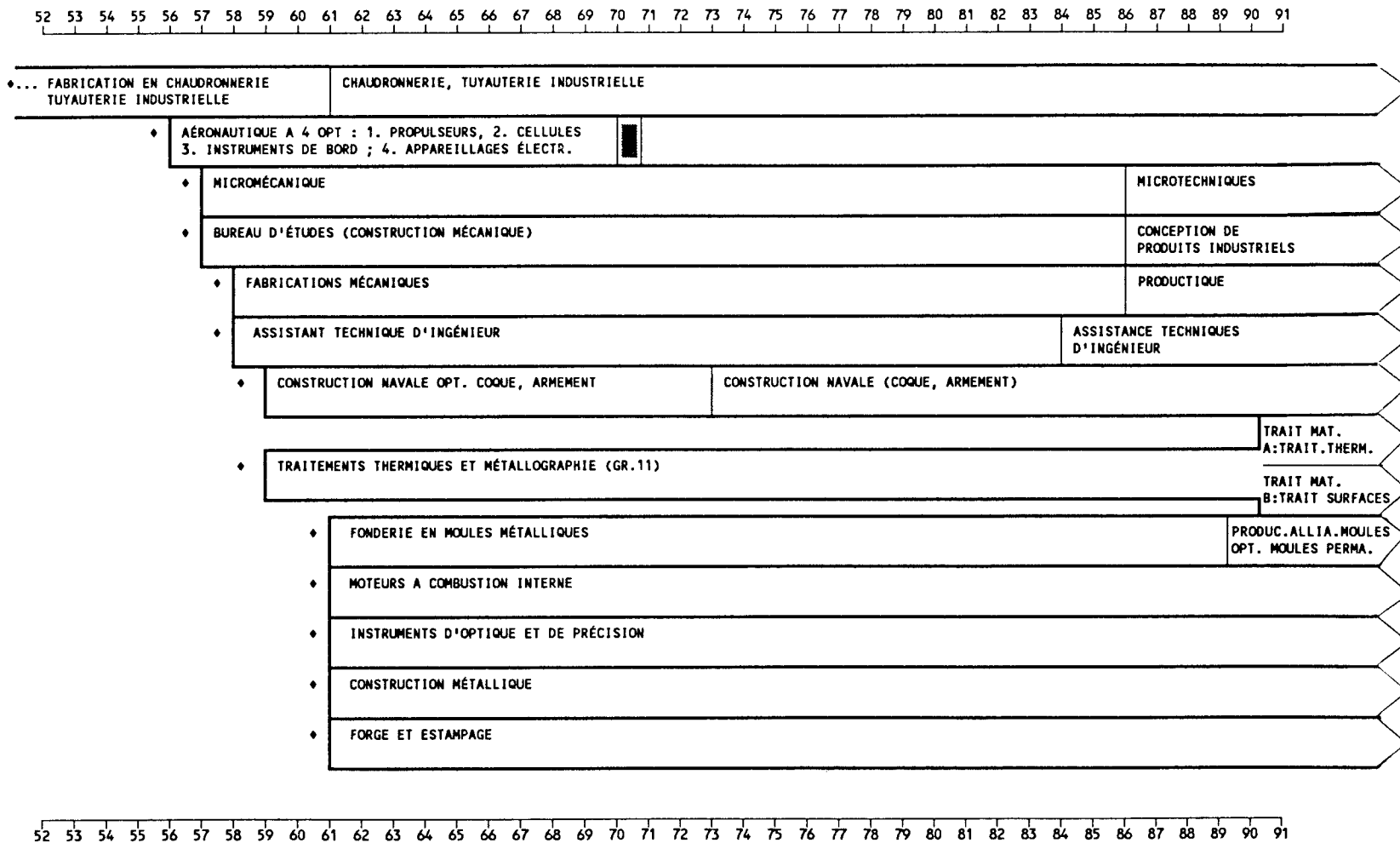
Une restructuration importante depuis 1980 qui s'est essentiellement traduite par le développement des options à l'intérieur d'un diplôme donné.
Trois spécialités de DUT sur treize.

52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91

Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991

♦ Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR SECONDAIRE
MÉCANIQUE, MÉTALLURGIE

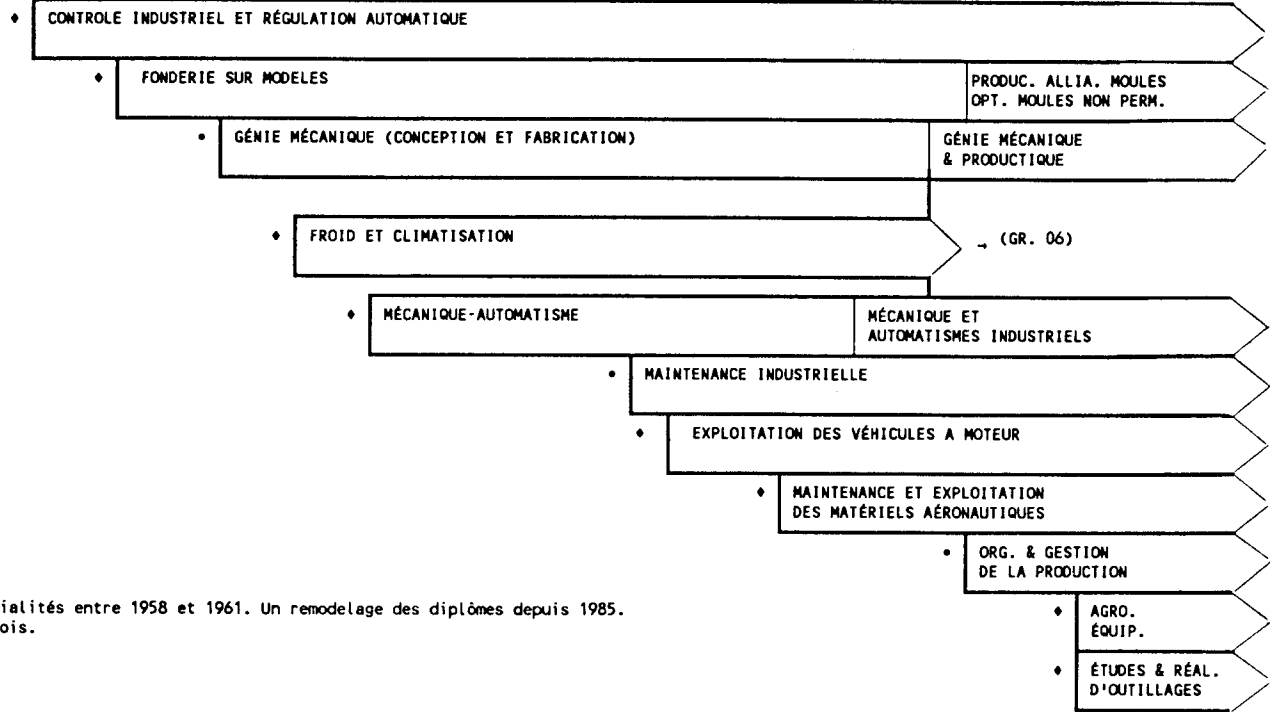


Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991

♦ Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie
■ Diplôme abrogé

SECTEUR SECONDAIRE
MÉCANIQUE, MÉTALLURGIE (suite)

52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91



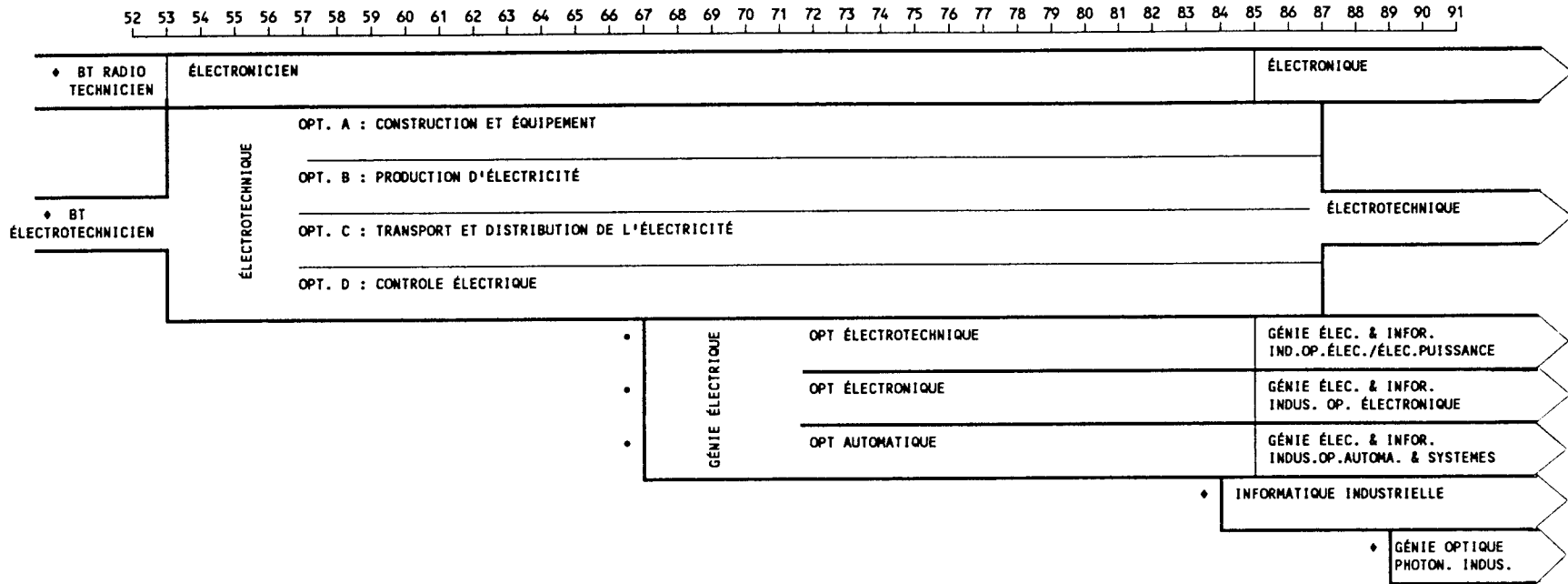
Une période forte de création de spécialités entre 1958 et 1961. Un remodelage des diplômes depuis 1985. Trois spécialités de DUT sur vingt-trois.

52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91

Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

• Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR SECONDAIRE
ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE, AUTOMATISMES



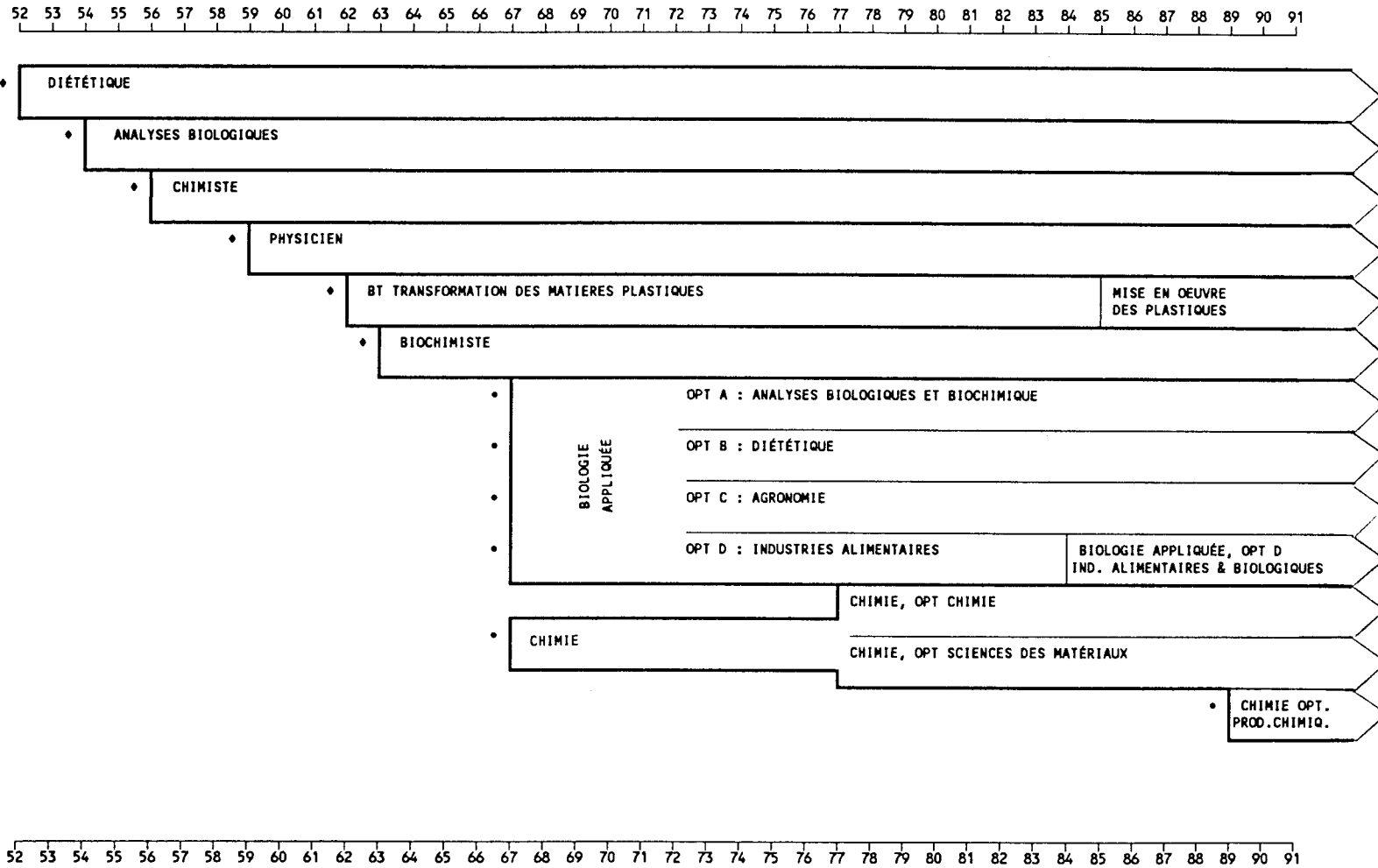
Des évolutions très marquées en 1953, 1967, et autour de 1985. A noter l'adoption par le BTS le plus récent du vocable "génie" qui caractérisait jusqu'alors le DUT. A noter également la diversification puis le regroupement du BTS électrotechnique. Trois spécialités de DUT sur sept.

52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91

Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

♦ Brevet de technicien supérieur
♦ Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR SECONDAIRE
CHIMIE, PHYSIQUE, BIOLOGIE



Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

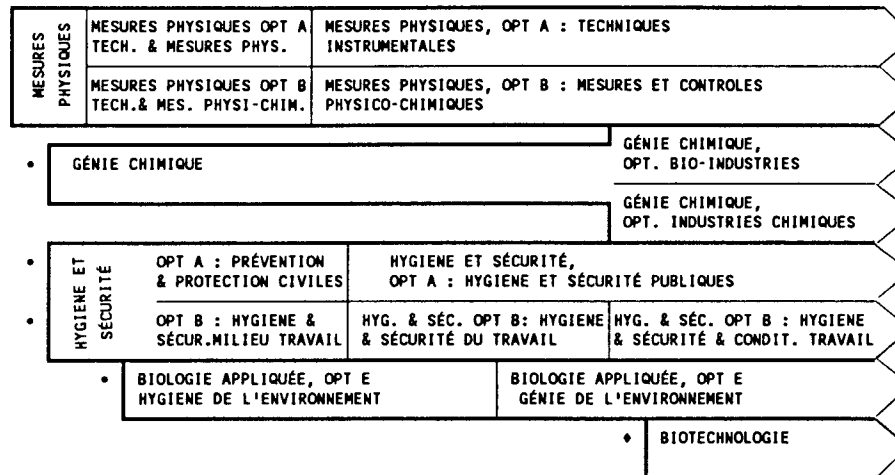
♦ Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR SECONDAIRE
CHIMIE, PHYSIQUE, BIOLOGIE (suite)

52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91

→ • OPT A LABORATOIRE PHYSIQUE →

→ • OPT B LABORATOIRE DE PHYSICO-CHEMIE →



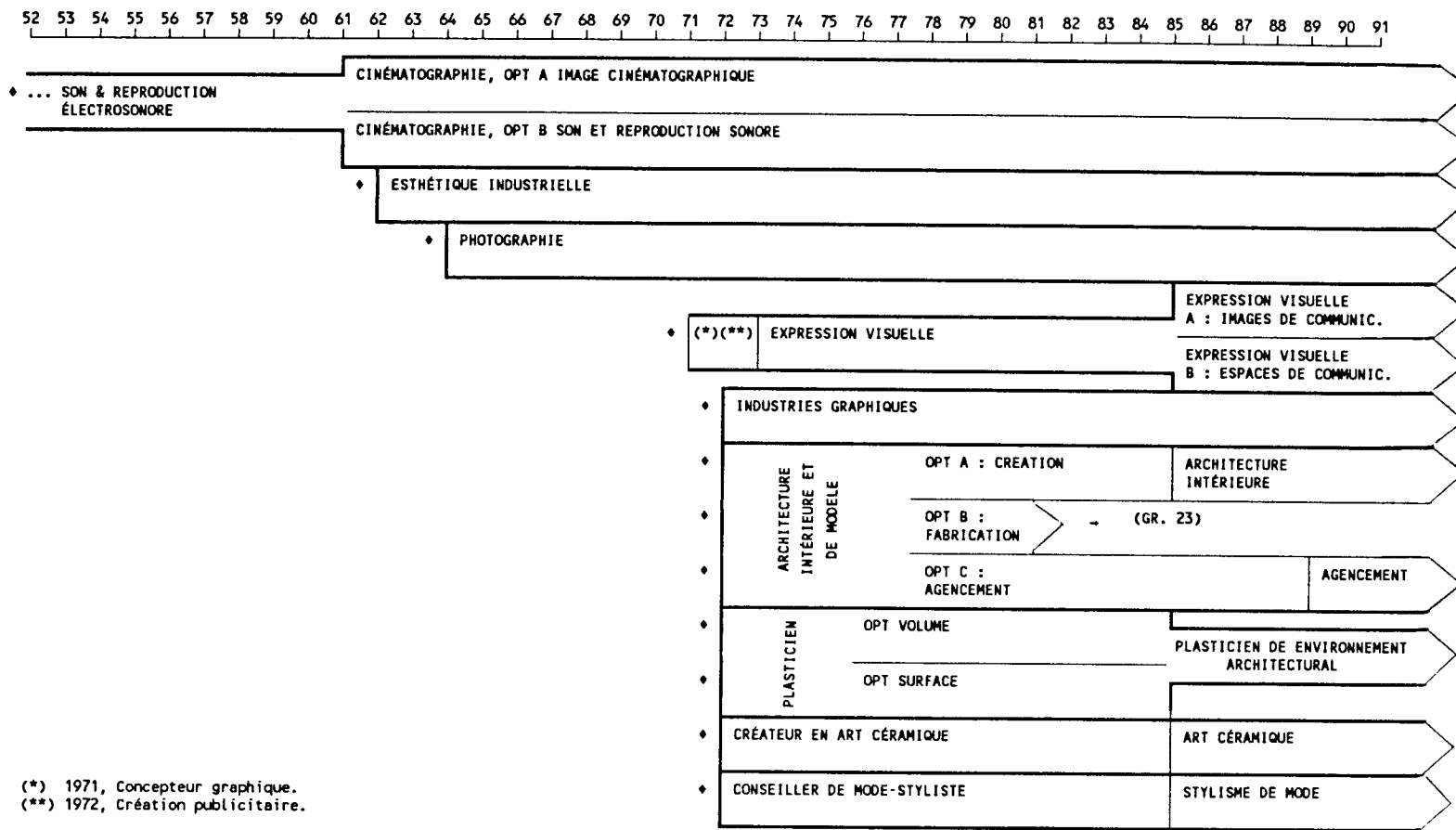
Evolution marquée par le "choc des DUT" entre 1967 et 1970. Les années 1985 sont marquées par un renouvellement limité en comparaison d'autres secteurs. Quatorze spécialités de DUT sur vingt-et-une.

52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91

Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

♦ Brevet de technicien supérieur
♦ Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR SECONDAIRE
ARTS APPLIQUÉS



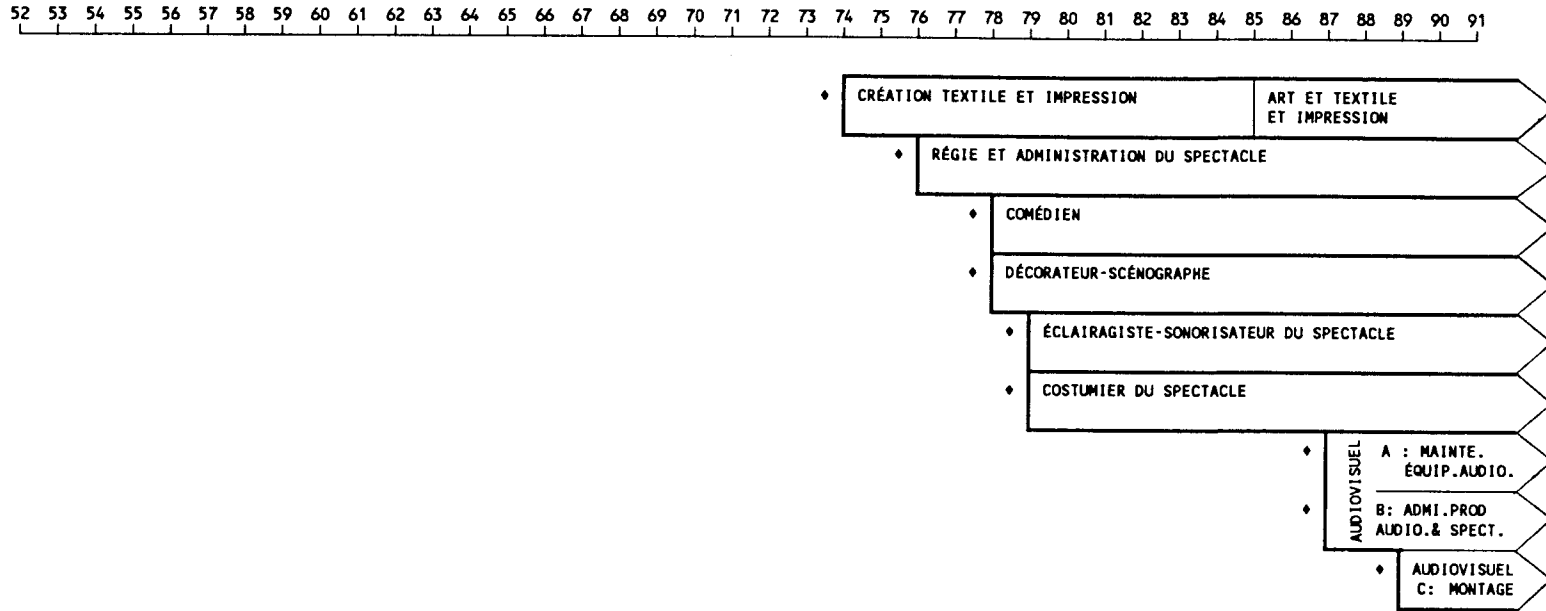
(*) 1971, Concepteur graphique.
(**) 1972, Création publicitaire.

52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91

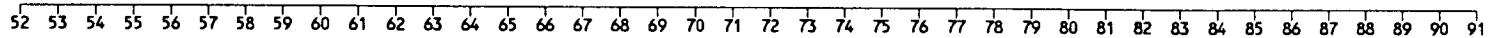
Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

◆ Brevet de technicien supérieur
◆ Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR SECONDAIRE
ARTS APPLIQUÉS (suite)



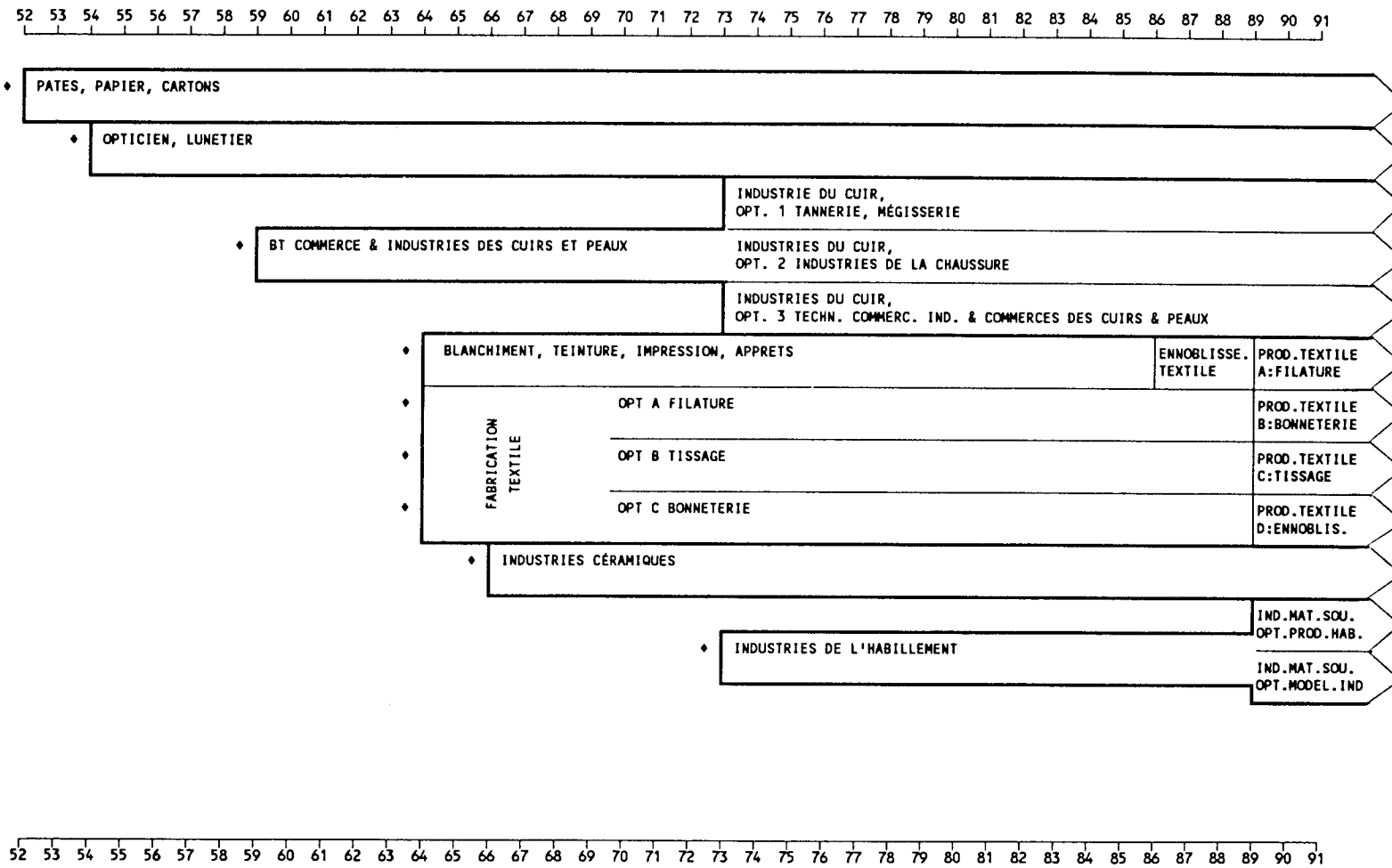
Domaine exclusif des BTS. De nombreuses créations autour de 1972. Un remodelage à partir de 1985.



Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

♦ Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

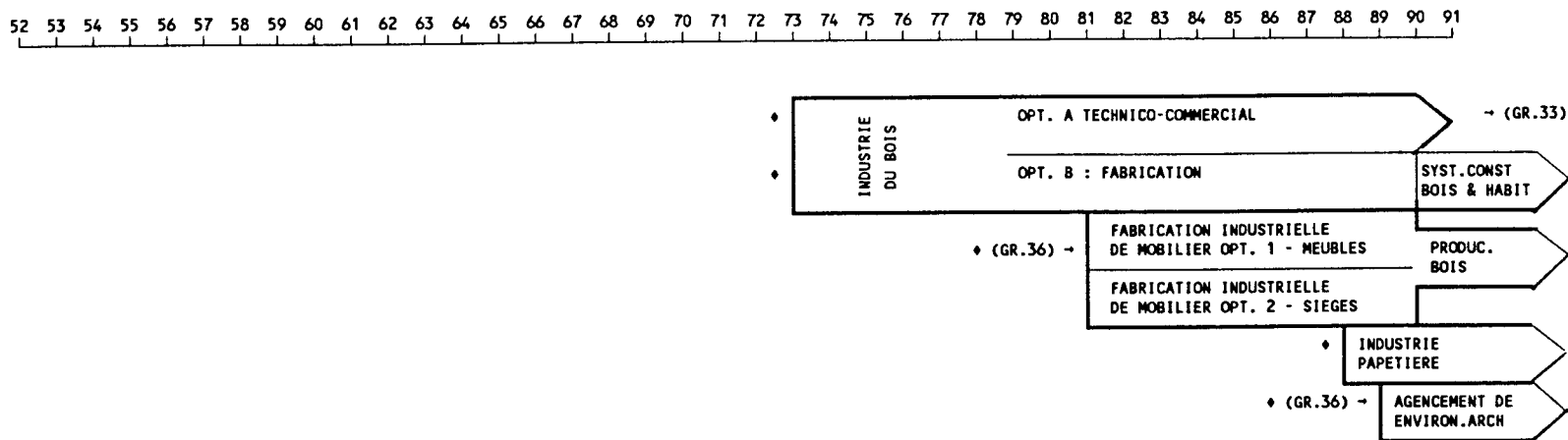
SECTEUR SECONDAIRE
PAPIER, TEXTILE, BOIS ET MATÉRIAUX SOUPLES



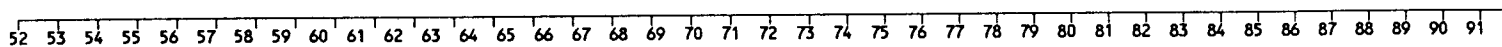
Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

♦ Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR SECONDAIRE
PAPIER, TEXTILE, BOIS ET MATÉRIAUX SOUPLES (suite)



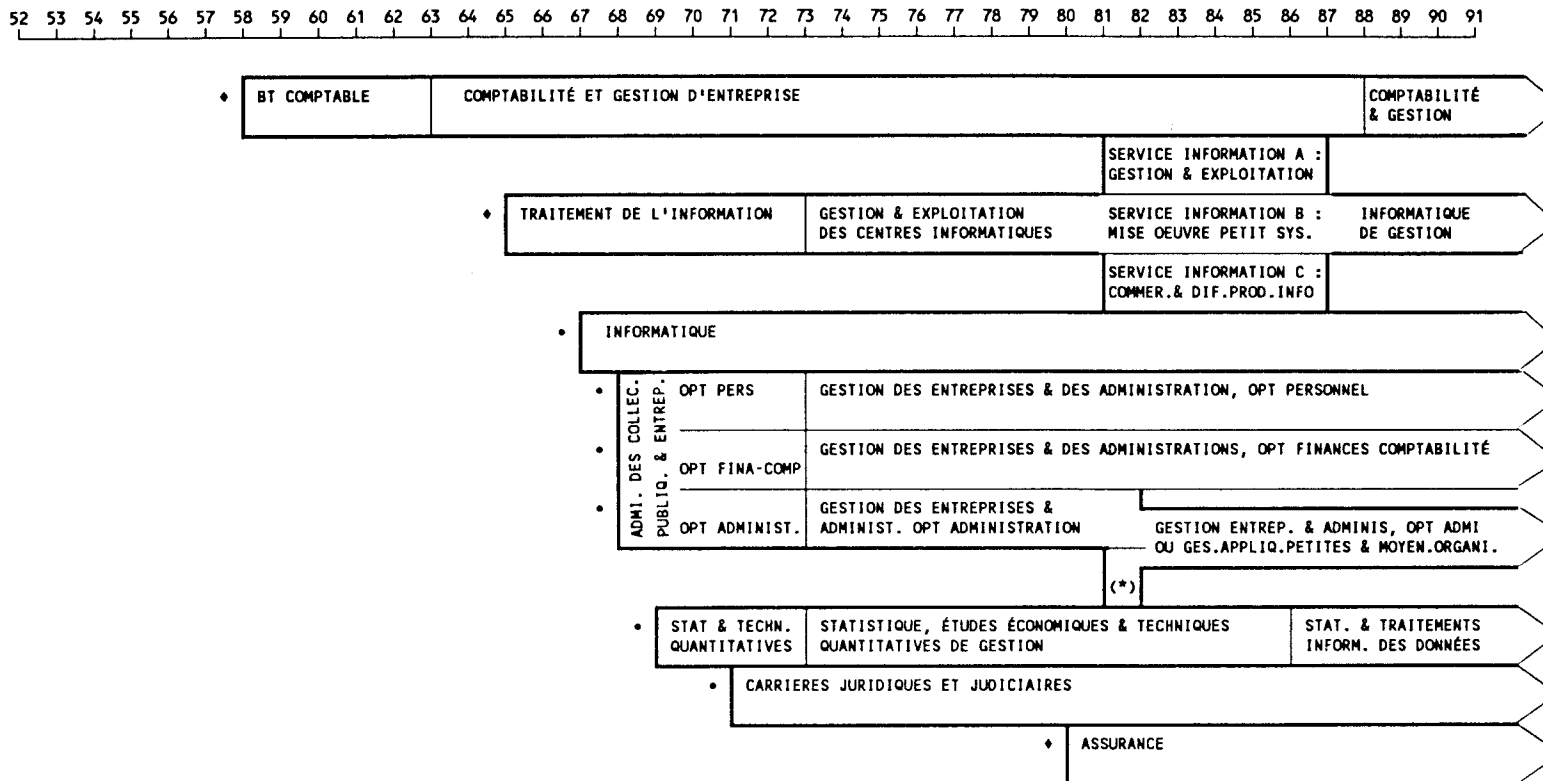
Uniquement des BTS. Trois moments forts : autour des années 1964 et 1973 pour des créations de diplômes, depuis 1989 pour des transformations.



Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

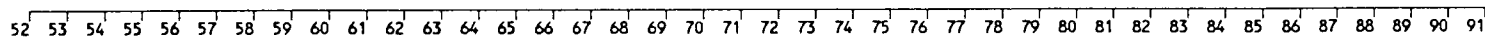
◆ Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR TERTIAIRE
GESTION, COMPTABILITÉ, ADMINISTRATION



Groupe qui connaît des transformations continues, avec deux périodes plus intenses, autour de 1968 et de 1981.

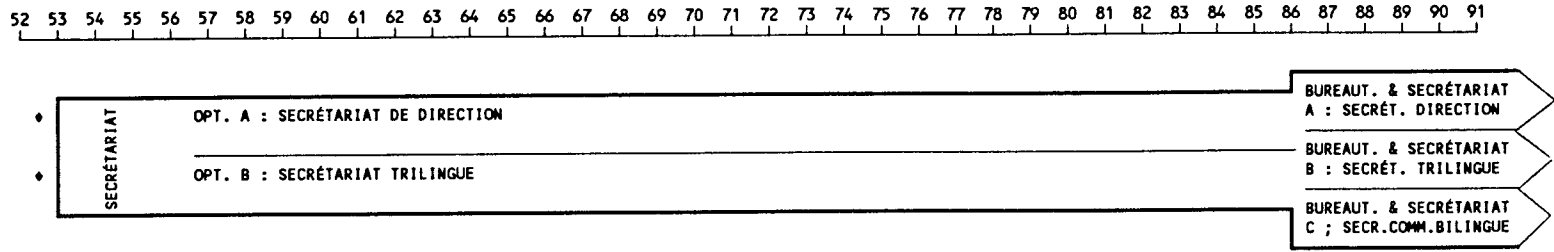
(*) Gestion des entreprises et des administrations, opt. Gestion appliquée aux petites et moyennes organisations



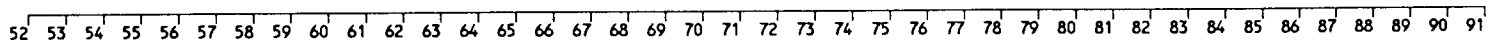
Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

♦ Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR TERTIAIRE
 SECRÉTARIAT



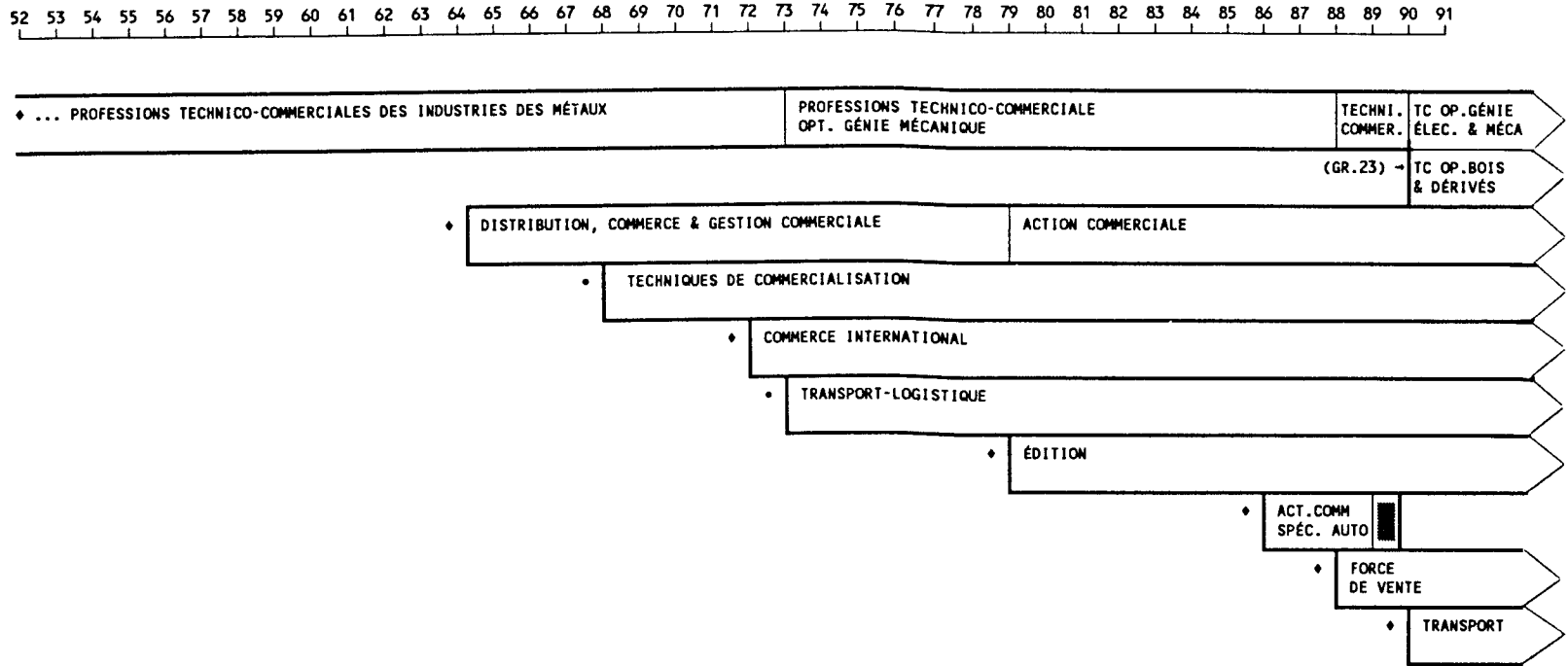
Une stabilité remarquable. Cela est d'autant plus étonnant que le choc bureautique s'est manifesté au début des années 1980.



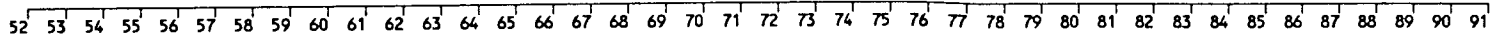
Source : CEREQ - CLAPET
 Février 1991.

- ◆ Brevet de technicien supérieur
- Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR TERTIAIRE
COMMERCE ET DISTRIBUTION



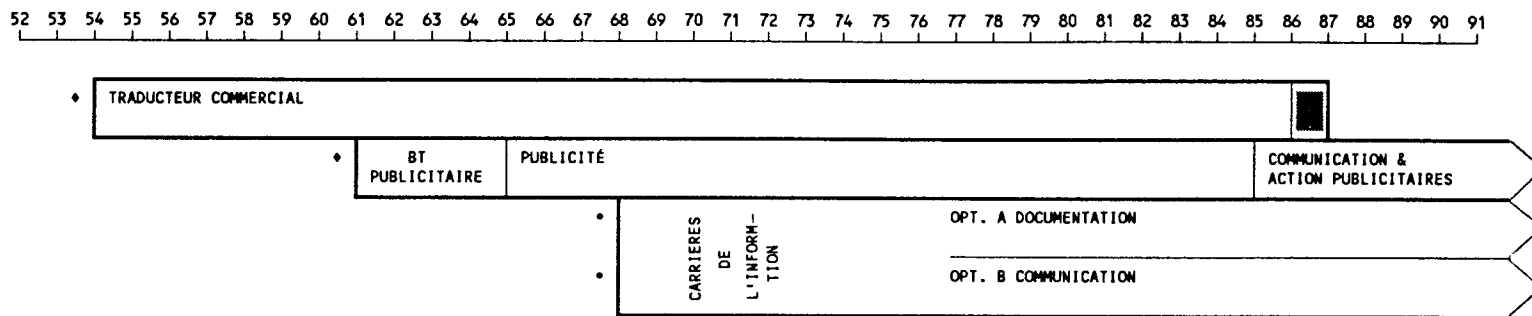
Un accroissement progressif du nombre de spécialités. Deux spécialités de DUT sur neuf.



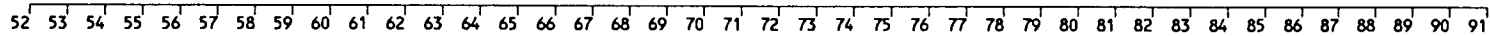
Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

- ♦ Brevet de technicien supérieur
- Diplôme universitaire de technologie
- Diplôme abrogé

SECTEUR TERTIAIRE
INFORMATION, COMMUNICATION



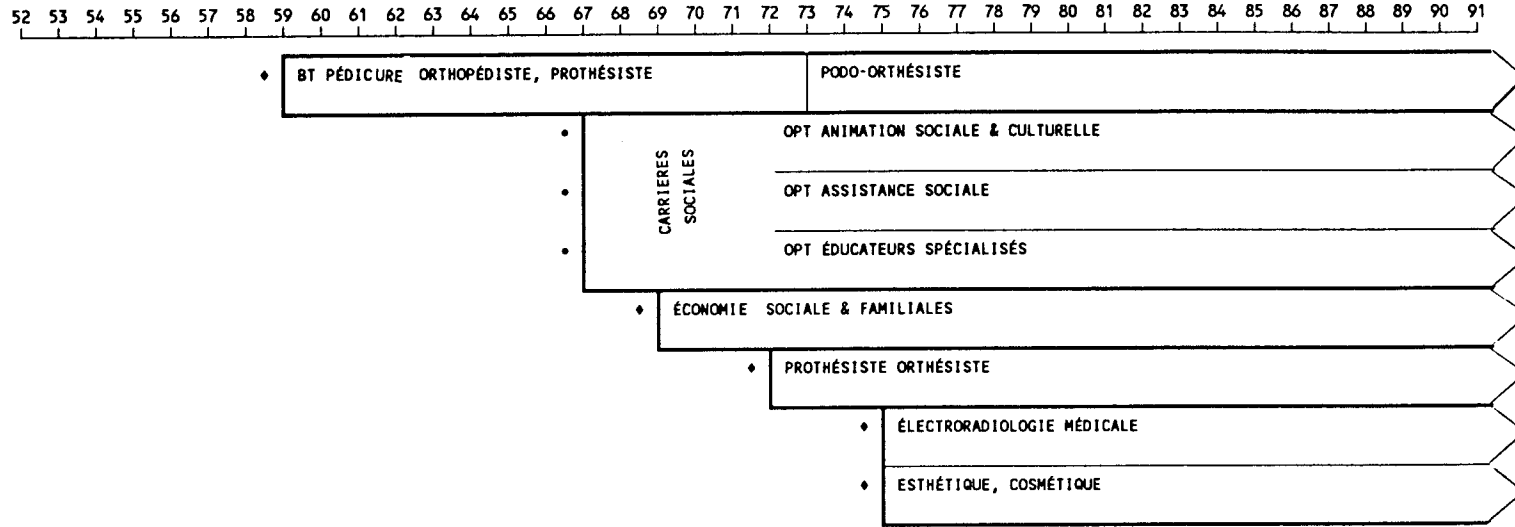
Des formations stables dans un secteur dont on dit qu'il évolue beaucoup. Deux spécialités de DUT sur quatre.



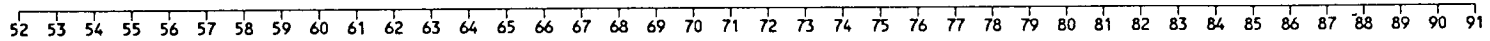
Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

- ◆ Brevet de technicien supérieur
- Diplôme universitaire de technologie
- Diplôme abrogé

SECTEUR TERTIAIRE
CARRIÈRES SANITAIRES ET SOCIALES



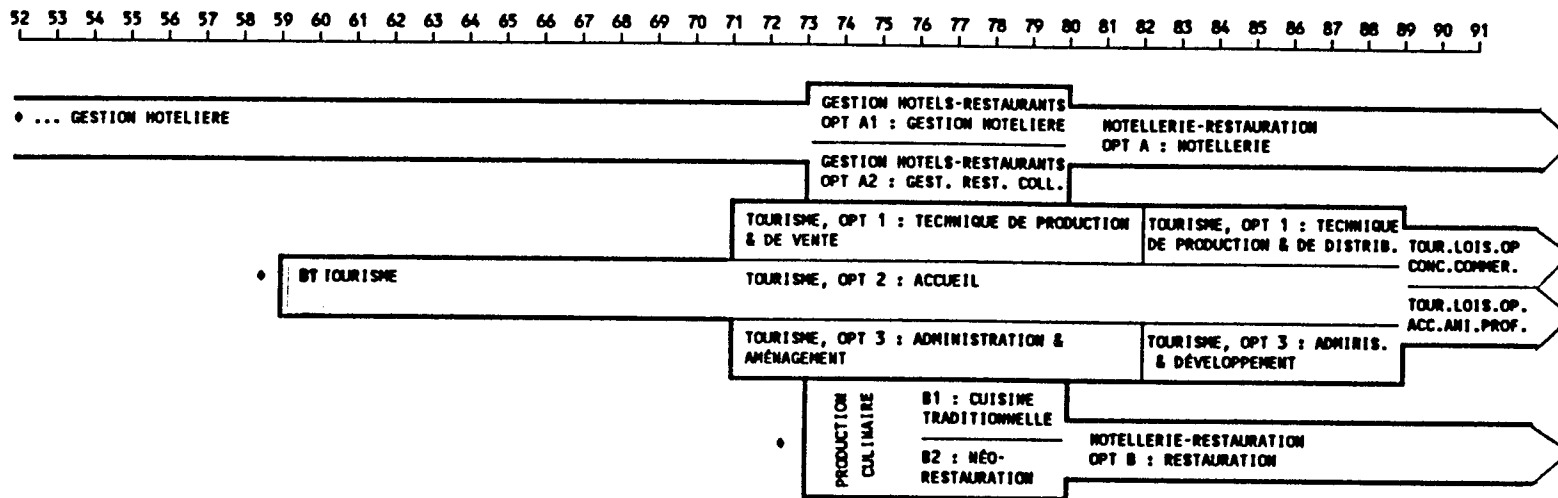
Aucune évolution visible depuis 1974 dans des secteurs qui semblent connaître des transformations fortes. Trois DUT pour huit spécialités.



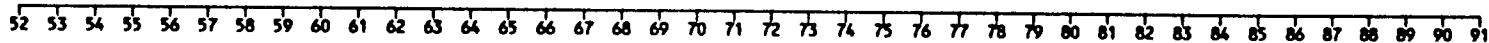
Source : CEREQ - CLAPET
Février 1991.

♦ Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

SECTEUR TERTIAIRE
TOURISME, NOTELLERIE



Uniquement des BTS. Tendance à une spécialisation accrue entre 1970 et 1980 suivie d'un regroupement des spécialités.



Source : CEREG - CLAPET
Février 1991.

• Brevet de technicien supérieur
• Diplôme universitaire de technologie

LES IUT ONT-ILS ÉTÉ DÉTOURNÉS ?

Le "détournement des IUT" par les bacheliers généraux constitue aujourd'hui une argumentation assez forte pour expliquer les problèmes d'orientation dont sont victimes les bacheliers technologiques. L'examen des conditions de mise en place des IUT montre que ces filières étaient au départ destinées à des bacheliers généraux. Il rappelle également que certains obstacles, repérés dès l'origine, n'ont pas été surmontés, et que leur persistance n'a pas été étrangère à la modification des objectifs initiaux de cette filière. Que peut signifier dans ces conditions la notion de détournement ?

LE "détournement" des IUT de leur vocation première est un argument fréquemment évoqué. Par exemple, G. Courtois écrit dans *"Le Monde"* du 15 Décembre 1990 (1): "Plutôt que de créer massivement de nouvelles filières de premier cycle à vocation professionnelle (...), les experts du ministère préconisent (...) de renforcer les structures existantes des IUT et des STS et de restaurer leur vocation initiale d'accueil des bacheliers technologiques". On peut également lire dans un dossier de l'ONISEP datant de 1988 (2): "Les IUT ont été créés en 1966 pour assurer un débouché aux bacheliers de l'enseignement technique. Jusqu'en 1978 les baccalauréats F et G constituaient le gros du recrutement en IUT. Depuis cette date, la tendance se renverse, les bacs C et D sont partout". A nouveau G. Courtois dans *Le Monde* (3): "Actuellement, on le sait, les meilleurs bacheliers généraux cherchent à entrer dans les filières sélectives, laissant aux bacheliers du technique, préparés à poursuite des études courtes, le gros des places dans les premiers cycles universitaires conduisant aux études longues."

Le récent rapport Forestier (4) pointe ce même problème et souligne l'importance des échecs encourus par les bacheliers F et G dans les premiers cycles traditionnels, alors que leur réussite dans les études courtes est comparable et parfois supérieure à celle des bacheliers généraux.

(1) G. Courtois : "L'Université Cap sur l'emploi". *Le Monde* du 12/12/90.

(2) ONISEP : "Etudes supérieures mode d'emploi". *Dossier de l'ONISEP* n° 12, octobre 1988.

(3) G. Courtois : "Des premiers cycles à la carte". *Le Monde* du 27/09/90.

(4) C. Forestier : *Les IUT 25 ans après leur création*. Rapport au ministre de l'Éducation nationale. Doc. ronéoté, Octobre 1990.

En outre, il critique le développement du taux de poursuite d'études après obtention du DUT qui est contraire à la finalité professionnelle immédiate de ces formations.

Bref, il y aurait un double détournement dans l'alimentation des filières de DUT, où les bacheliers généraux prendraient les places des bacheliers technologiques auxquelles elles auraient été destinées. Ce récent détournement serait le fait des bacheliers généraux, et, plus particulièrement, des bacheliers C et D qui utiliseraient ces filières comme premier cycle universitaire ou comme "prépa bis".

Or, l'étude de la genèse des DUT rappelle notamment qu'ils étaient initialement destinés aux titulaires de bacs généraux. Il est donc faux d'écrire, comme on le lit souvent, que les IUT avaient été créés pour accueillir les titulaires de baccalauréats de technicien (BTn) devenus bacheliers technologiques, la création des BTn étant postérieure à celle des DUT et destinant originellement leurs titulaires à la vie professionnelle. Dans la mesure où il a semblé de plus en plus normal que les BTn poursuivent des études, les IUT, d'abord boudés par les bacheliers généraux, ont constitué longtemps un des lieux privilégiés de cette poursuite, et c'est ce qui fait maintenant apparaître les bacheliers généraux comme des intrus.

Si l'on considère comme naturelle la poursuite d'études par les BTn, est-il légitime de parler de détournement lorsque l'on observe le même phénomène pour les titulaires d'un DUT ou faut-il y voir une tendance du système de formation français à la prolongation de la durée des études ?

Pour mieux évaluer ces accusations de détournement, nous rappellerons dans un premier temps les conditions de la mise en place des DUT en 1966, les carences auxquelles ils devaient remédier et les objectifs qui leur étaient fixés. Dès cette époque, un certain nombre de risques d'échec étaient pressentis. Nous évoquerons les tentatives faites pour les éviter, avant de passer à l'analyse de la situation actuelle par rapport aux objectifs initiaux et à celle des réformes envisagées dans le premier cycle supérieur.

1. LA GENÈSE DES DUT

C'est en 1966 qu'ont été créés les diplômes universitaires de technologie, ou DUT, pour remédier au mauvais rendement de l'enseignement supérieur, qui rejetait sans formation diplômante deux étudiants sur trois, et échapper aux inconvénients des deux formations de techniciens supérieurs existant alors, le brevet de technicien supérieur (BTS) considéré comme trop spécialisé, et le diplôme d'études supérieures techniques (DEST), jugé trop abstrait.

■ Le mauvais rendement de l'enseignement supérieur universitaire et la nécessité d'y développer des filières courtes

Le mauvais rendement de l'enseignement supérieur était notoire, et dénoncé dans les rapports d'exécution du VIème Plan dans le domaine de l'éducation. A cette époque, P. Aigrain, alors délégué général à la recherche scientifique et technique, écrivait (1) : *"Le brillant succès de*

(1) P. Aigrain, préface d'un ouvrage de M.-Y. Bernard : *Les Instituts universitaires de technologie*. DUNOD. 1970.

quelques-uns, en haut de la colonne à distiller, n'autorisait pas la délivrance d'un satisfecit à l'ensemble du système (...) et le nombre d'étudiants renvoyés, sans formation complète, croissait dangereusement ; pour obtenir 7 000 licenciés de sciences, il fallait faire entrer 20 000 bacheliers dans la faculté (...) 13 000 étaient rejetés, sans diplômes". Ce constat portait sur l'année 1964, caractérisée par un afflux de bacheliers de l'enseignement général et, de plus, littéraires en trop grand nombre. Leur débouché naturel était la faculté d'où les deux tiers ressortaient sans diplômes. Cet afflux de bacheliers ne pouvait que s'accroître sous l'effet de l'instauration en 1959 d'un tronc commun à la sortie de l'école primaire, tronc commun qui devait répondre à l'évolution du contexte économique et social de l'enseignement de la période d'après-guerre : rajeunissement de la population française, accroissement de la demande sociale en matière d'éducation dans les classes de la petite bourgeoisie notamment, développement des besoins en personnel qualifié (1).

La création des IUT devait offrir aux bacheliers généraux ne désirant pas ou ne pouvant pas poursuivre des études longues, la possibilité d'études courtes, à finalité professionnelle et adaptées aux besoins de l'économie. Cette finalité professionnelle était soulignée par le Recteur J. Capelle, qui, en 1969, opposant "cycles introductifs" et "cycles terminaux" déclarait dans *Le Monde* que "les Instituts universitaires de technologie constitu(a)ient de toute évidence un cycle terminal, les étudiants ayant suivi un cycle de ce type étant aptes à entrer dans la vie professionnelle, mais pas du tout préparés à poursuivre immédiatement des études ultérieures" (2).

Parallèlement, ou presque, les baccalauréats de technicien (BTn) se mettaient en place, afin de permettre à leurs titulaires une insertion directe sur le marché du travail. Ces BTn n'excluaient pas la possibilité d'une poursuite d'études, mais celle-ci était considérée comme exceptionnelle. En revanche, leur finalité prioritairement professionnelle devait éviter à leurs détenteurs une partie des difficultés que connaissaient les titulaires de bacs généraux pour trouver un emploi. Cependant, dès le départ, ces BTn présentaient une ambiguïté : en tant que cycles "terminaux", techniques et technologiques, ils étaient conçus comme devant permettre l'entrée directe dans l'emploi, c'était leur côté "terminal" ; baccalauréats, ils revendiquaient le privilège attaché aux bacs généraux d'ouvrir l'accès à l'Université, c'était leur côté "introductif". Le second penchant allait rapidement l'emporter sur le premier.

Cela dit, à l'époque, le schéma prévu était le suivant : études longues à l'Université ou dans les grandes écoles pour les "meilleurs" bacheliers généraux, études courtes en IUT puis insertion professionnelle pour les bacheliers généraux "moins aptes à l'abstraction", et enfin baccalauréats de technicien pour "ceux qui n'envisageaient pas de poursuivre des études au-delà de dix-huit ans" et pourraient donc ainsi entrer dans la vie active munis d'une formation professionnelle de niveau IV. On espérait remédier en même temps à la pénurie de techniciens qui sévissait alors, au niveau IV grâce aux BTn et au niveau III grâce aux DUT. Il était donc important d'attirer les bacheliers généraux vers l'enseignement supérieur technique court pour mieux adapter l'ensemble des sortants du système éducatif aux besoins de l'économie.

(1) B. Belbenoit : *Formation et économie dans une société industrielle : la France de 1959 à 1973*. Dossier présenté pour le DES de Sciences Economiques. 1973.

(2) Cité par J.L. Boursin : *Les Instituts universitaires de technologie*. Bordas. 1970. Le recteur Capelle, comme P. Aigrain et M.-Y. Bernard, était membre de la Commission des Instituts de Formation technique supérieure qui travailla à la création des IUT.

■ Les défauts des DEST et BTS et l'opportunité d'une nouvelle formule

Pourtant il existait déjà des formations de techniciens supérieurs sur le marché de la formation, mais elles n'étaient guère attrayantes pour les bacheliers de l'enseignement général, et dans certains cas difficilement accessibles.

Le DEST (1), mis en place dans les facultés des sciences pour réorienter en cas de besoin les étudiants vers un enseignement plus court, remplissait mal sa fonction. Ce diplôme, créé au début des années 60, était un diplôme "intermédiaire" proposé à tout étudiant possédant un certificat de licence de type traditionnel, mais désirant s'orienter vers un enseignement plus concret et plus court. Il reposait sur la possession du certificat "classique", complété par un "certificat de type technologique", et l'accomplissement d'un stage obligatoire de neuf mois dans le secteur économique. En effet, l'échec d'un grand nombre d'étudiants dans les facultés semblait dû à la trop grande abstraction de l'enseignement qu'elles dispensaient, et on leur offrait ainsi une voie de rattrapage "qualifiante". Mais l'orientation vers le DEST ne se faisant qu'après une année commune, les "rebelles" à l'abstraction avaient tout le temps de se décourager. Même en aménageant le passage vers le DEST, c'est-à-dire en dirigeant vers ce cursus des étudiants qui auraient dû redoubler pour poursuivre des études longues, on retrouvait une fois de plus une logique de "sélection par l'échec" qui ne contribuait pas à valoriser ce diplôme.

Les BTS, de leur côté, étaient la cible d'autres critiques : créés en 1952 sous l'appellation de brevets de technicien (2) et baptisés brevets de technicien supérieur (BTS) en 1962, ils répondaient à la recherche d'une adaptation précise à des fonctions bien définies, et comme tels correspondaient à des formations étroitement spécialisées. Ils comprenaient donc peu de formation générale, ce qui était contraire aux exigences de polyvalence et d'adaptabilité qui apparaissaient à l'époque (3). Par contre, ils demandaient beaucoup de connaissances techniques : jusqu'en 1963, seuls rentraient directement en section de technicien supérieur (STS) les élèves brevetés des Ecoles nationales professionnelles (ENP) et les titulaires d'un bac mathématiques et technique (E). Les titulaires de bacs généraux, eux, devaient suivre une classe préparatoire d'une année avant les deux années de STS, comme les titulaires d'un BEI ou d'un bac technique issus des classes de premières des cours complémentaires industriels (CCI) ou des collèges techniques (4).

D'autre part, suivies par des jeunes gens diplômés de niveau IV issus majoritairement de l'enseignement technique, ces formations, dispensées dans des lycées, les soumettaient à la discipline de l'enseignement secondaire et ne permettaient pas d'accéder au statut d'étudiant... Pas de carte, pas de restaurant universitaire, ni de chambre à la cité... *"alors que"*, écrit M.-Y. Bernard, *"les jeunes gens du même âge inscrits dans une faculté, ont, ipso facto, un statut d'étudiant (...) Pourquoi faire une différence entre des étudiants du même âge, suivant qu'ils apprennent la comptabilité ou le droit ?"*.

(1) Cette définition, comme les critiques qui vont suivre sur le DEST et sur le BTS, sont extraites du livre de M.Y. Bernard : *Les instituts universitaires de technologie, op. cit.* page 80 et suivantes.

(2) F. Meylan : "De l'école nationale professionnelle au baccalauréat de technicien ou l'évolution d'une filière de l'enseignement technique". *Formation emploi* n°4, Oct.-Déc. 1983.

(3) Ces exigences avaient par exemple également été à l'origine de la création des BEP en 1969.

(4) Cf. tableau page 39 dans l'article de F. Meylan cité supra.

BTS et DEST encourageaient enfin une même critique de la part des concepteurs des DUT : leur manque de contact avec le monde professionnel. M.-Y. Bernard regrettait pour le premier "l'absence à peu près générale d'enseignants venant de la profession, et celle d'un conseil capable d'adapter la structure aux possibilités locales." Et il écrivait pour le second "(...) la principale cause d'échec des diplômés d'études supérieures technologiques provient de l'absence de relations confiantes entre le monde économique et le monde de l'enseignement. Aucun groupe de travail mixte ne fut constitué officiellement ni à l'échelon national, ni à l'échelon de l'établissement (...). La plupart des organismes professionnels refusèrent de collaborer à l'expérience, notamment pour accueillir des jeunes en stage (...)".

C'est donc pour remédier à la trop grande abstraction du DEST et à la trop grande spécialisation des BTS, tout en offrant la possibilité d'études courtes aux bacheliers peu tentés par les études longues, qu'ont été définis les grands principes des DUT. Ils devaient en outre fournir à l'économie les techniciens supérieurs dont elle avait besoin, plus polyvalents, dotés d'une formation générale plus poussée que celle des titulaires de BTS et d'une formation professionnelle élaborée avec la participation des professions concernées.

■ La conception de ces nouvelles formations : universitaires, professionnelles et à vocation terminale

On avait décidé, étant donné les critiques présentées plus haut, que ces nouvelles formations supposaient des structures nouvelles, les instituts universitaires de technologie (IUT). Cette décision correspondait aussi au vœu de les désenclaver de l'enseignement technique, souvent perçu comme le parent pauvre de l'enseignement général.

Une "Commission des instituts de formation technique supérieure" se réunit entre janvier et juin 1965, "afin de définir les modalités de mise en oeuvre de ces instituts universitaires de technologie" (1). Cette Commission comprenait, outre des universitaires et des hauts fonctionnaires, deux grands patrons et deux syndicalistes, afin de marquer d'entrée de jeu la finalité professionnelle de ces formations. Les recommandations de la Commission, consignées dans un "Rapport au Premier Ministre pour le décret de création des IUT", précisent qu'il s'agit :

- "d'une formation de niveau intermédiaire entre le baccalauréat et le diplôme d'ingénieur des Grandes Ecoles", bien qu'elle se situe dans le cadre de l'Université ;
- dispensée dans un "petit nombre de spécialités très larges, définies d'après les besoins de l'économie", ce qui affirme à la fois sa finalité professionnelle et son accessibilité aux bacheliers de l'enseignement général ;
- supposant "une nouvelle pédagogie", "une organisation générale spécifique pour les enseignements" et "des structures administratives adaptées à ces exigences" ;
- et aboutissant à terme à "l'intégration ou à la suppression des formations conduisant aux BTS ou aux DEST".

Cette formation, comme nous l'avons déjà souligné, était donc à finalité professionnelle et devait déboucher très majoritairement sur une entrée dans la vie active.

(1) J.L. Boursin : *Les instituts universitaires de technologie*. Bordas. 1970.

LES CONDITIONS A REMPLIR, LES ÉCUEILS A ÉVITER

On reconnaissait que la réalisation de ces objectifs nécessitait de surmonter un certain nombre d'obstacles. M.-Y. Bernard (*op. cit.*), dans une conclusion intitulée *"Une navigation dans une mer parsemée d'écueils"*, en identifie quatre dès 1970 :

- l'impossibilité d'obtenir un titre d'ingénieur pour ces diplômés ;
- l'absence de carrière des techniciens supérieurs de l'industrie ;
- le mode d'intégration des formations de l'agriculture, de la santé et des instituteurs ;
- le problème de la sélection à l'université.

■ Le titre d'ingénieur-technicien, éternel projet ?

Selon M.-Y. Bernard, l'appellation d'ingénieur s'imposait et il fallait absolument que soit attribué aux titulaires de DUT le titre d'ingénieur technicien qui le distingue d'ingénieur diplômé, tant sur le plan national que sur le plan européen... *"Ce problème"*, écrivait-il, *"est toujours d'actualité et la mise en oeuvre du traité de Rome exige sa solution"*. Cependant, dès cette époque, le problème des équivalences notamment avec les ingénieurs technologues allemands, qu'il appelle *"ingénieurs gradués"* lui paraît difficile et, ajoute-t-il, *"la solution de facilité qui consiste à aligner la durée des études des IUT sur celle des "Ingenieurschulen" allemandes n'est certainement pas la meilleure. Le point de départ des études n'est pas le même, les méthodes de formation non plus. (...) Mais, après quelques années d'expérience industrielle, il est vraisemblable que, dans la plupart des cas, les distinctions se seront estompées."* C'est donc après une expérience professionnelle que certains titulaires de DUT pourraient devenir "ingénieurs techniciens" ou "ingénieurs agréés", selon des modalités à définir. Plusieurs tentatives sont allées dans ce sens : dès 1973, le ministère de l'Éducation nationale annonçait (1) la création d'un diplôme d'"ingénieur technologue" que les détenteurs d'un DUT pourraient venir préparer dans le cadre de l'IUT après trois ans de vie professionnelle. Ce projet est réapparu souvent (2), en référence à l'ingénieur technologue allemand, mais il ne s'est jamais réalisé, dans la mesure où il est pris en tenailles entre les problèmes qu'il créerait au niveau III et les exigences de la Commission des Titres.

La mise en place de la filière DECOMPS aura-t-elle plus de succès ? Elle propose des formations après cinq années d'expérience professionnelle pour des titulaires de BTS ou de DUT, lesquelles formations sont reconnues par la Commission des Titres comme aboutissant à un titre d'"ingénieur des techniques". Ces ingénieurs sont considérés dans le projet comme atteignant le niveau bac + 5, les cinq années d'expérience professionnelle représentant l'équivalent de deux années d'études. L'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) considère qu'il s'agirait plutôt d'un niveau bac + 4, mais le niveau minimum est atteint dans tous les

(1) *Informations rapides* n° 16. Ministère de l'Éducation nationale, Juin 1973.

(2) Récemment encore sous la plume de L. Marcaillou qui, dans *Le Monde* du 17/01/90, annonçait la création d'un diplôme d'ingénieur technologue ouvert, dans le cadre de la formation continue, aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT après trois années d'expérience professionnelle, et correspondant à un niveau bac + 3.

cas pour la Commission des Titres. Cependant, les Français ont toujours manifesté une certaine réticence à retourner en formation après un passage dans la vie active, du moins s'il s'agit de formations relativement longues. E. Verdier décrit ainsi les "caractéristiques prédominant traditionnellement en France : une coupure marquée entre l'appareil scolaire chargé de la formation professionnelle initiale et les entreprises utilisant celle-ci dans le cadre de marchés internes (...) ; une formation continue nettement déconnectée de l'exercice de l'emploi et largement dévolue aux adaptations de courte durée, aux changements techniques" (1). Preuve de cette résistance : la filière DECOMPS, conçue principalement pour se développer dans le cadre de la formation continue, est quand même également ouverte à des titulaires de BTS ou DUT poursuivant directement leurs études et préparant ce diplôme d'ingénieur des techniques grâce à une formation en alternance de trois ans, ainsi qu'à des bacheliers qui abordent cette formation après un cycle préparatoire de deux ans.

■ La carrière des techniciens supérieurs et les blocages actuels

D'après M.-Y. Bernard, "la majorité des diplômés IUT va entrer dans le secteur économique vers 21 ans et s'y trouvera encore à 60 ans (...) Si des filières de carrières, parallèles à celles des ingénieurs diplômés, et susceptibles de conduire à des situations intéressantes, ne sont pas prévues à leur intention, la masse des DUT s'aigira et n'aura de cesse de préparer des diplômes par la voie de l'éducation permanente (...)". Cet écueil demeure et l'on peut lire dans le chapeau d'un article intitulé "Les stratégies encore balbutiantes des grandes entreprises" (2) : "Peu d'entreprises industrielles échappent à la question. Ayant embauché nombre de BTS et de DUT depuis une quinzaine d'années, elles se retrouvent depuis trois ou quatre ans confrontées au problème du blocage de carrière de ces bacs + 2".

Cette situation est connue, mais ce qui est intéressant, c'est la diversité des réactions à ce problème. Dans l'article cité, nous trouvons des exemples contrastés :

- des entreprises pour lesquelles ce n'est pas un vrai problème, dans la mesure où un technicien peut être mieux payé qu'un cadre ;
- d'autres où l'on reconnaît, avec ou sans regret, qu'un technicien sera effectivement bloqué dans sa promotion par quelqu'un qui a un diplôme de formation initiale supérieur au sien. Comme l'explique A. Lebaube : "Nombre de directeurs du personnel affirment de manière quelque peu cynique, que le recours aux bacs + 2 ne serait que momentané, circonstanciel et que les recruteurs savent bien qu'ils n'auront rien à leur offrir à échéance de cinq ou dix ans, la jointure faite ou l'accélération des choix technologiques se poursuivant" (3) ;
- d'autres enfin où l'on met en place des stratégies qui consistent à "montrer à ces techniciens que l'on s'occupe d'eux" par le biais d'entretiens individuels, à demander aux directeurs d'établissements d'établir un répertoire des métiers favorisant essentiellement la mobilité horizontale ou de privilégier la promotion interne par rapport à l'embauche d'ingénieurs en utilisant par exemple la filière DECOMPS.

(1) E. Verdier : "Pourquoi des entreprises mettent-elles en oeuvre des formations continues qualifiantes ?" *Formation Emploi* n° 32. Oct.-Déc. 1990.

(2) F. Lemaître : "Les stratégies encore balbutiantes des grandes entreprises". *Le Monde* du 17/01/90.

(3) A. Lebaube : "L'avenir incertain des sous-officiers de l'industrie et du tertiaire". *Le Monde* du 17/01/90.

L'exemple d'EDF

EDF s'est toujours soucieuse de la gestion de son personnel, d'autant plus qu'il s'agit d'un personnel très stable, ce qui l'a amenée à s'intéresser à ses techniciens supérieurs depuis longtemps. Parallèlement, les responsables du personnel d'EDF reconnaissent que "dans (leur) entreprise très élitiste, quand on recrute des ingénieurs "classiques", on recrute en fait, sans le dire, des managers. Mais les kilowattheures ne sont pas produits et distribués sans que se fasse quelque part un "vrai" travail d'ingénieur !" (1).

Le problème des techniciens supérieurs date d'une dizaine d'années, lorsqu'à la crainte d'une pénurie d'énergie a succédé une période de surproduction énergétique. En 1975, la France avait engagé un vaste programme nucléaire, et pour faire fonctionner des centrales plus sophistiquées que les précédentes, EDF s'était lancée dans une embauche massive de techniciens supérieurs, BTS et DUT, ainsi que de titulaires de bacs de techniciens (2). Avec la surproduction énergétique et le ralentissement du

programme nucléaire, les problèmes de carrière de ces catégories, qui auraient sans doute émergé de toutes façons, sont apparus très vite. Les premières réactions d'EDF ont été les suivantes : privilégier les embauches au niveau IV (BTn) ; créer des postes nouveaux pour la promotion des techniciens supérieurs, "assistant technique" par exemple ; encourager les agents à vieillir dans leur groupe fonctionnel agent, autrement dit leur niveau de classification, en modifiant le système de rémunération (3).

Mais il n'est pas étonnant que toute solution complémentaire soit la bienvenue. C'est pourquoi les responsables sont prêts à utiliser les possibilités ouvertes par le rapport DECOMPS pour faire accéder à un statut d'ingénieur bac + 4 des techniciens supérieurs ayant huit à dix ans d'ancienneté, choisis parmi les plus évolutifs. Elle constitue aussi un remède à la pénurie d'ingénieurs dont souffre également EDF. Enfin, celle-ci bénéficie d'une longue tradition de formation-promotion interne favorable à l'adoption de ce type de filière.

(1) M.-C. Betbeder : "Les bacs + 2 choyés". *Le Monde* du 17/01/90.

(2) B. Belbenoit : "Un exemple de recours aux diplômés de l'électricité-électronique : le cas du Service de la Production Thermique d'EDF" in : *Dossier Formation et Emploi. Les emplois de l'électricité et de l'électronique*. CEREQ (Collection des Études n° 25). Juin 1986.

(3) C'est-à-dire en attribuant la même augmentation de salaire qu'il s'agisse d'une progression à l'intérieur d'un groupe fonctionnel ou d'une promotion de l'un à l'autre. Cf. B. Belbenoit : *Reconversion et gestion du personnel*. CEREQ (BREF n° 28-29). Sept./Déc. 1987.

■ Santé et éducation : intégration ou exclusion ?

Ici l'écueil tenait à l'existence de spécialités non encore explorées par les IUT, et il ne fallait pas qu'une extension se fasse sans que soit respecté l'esprit général qui avait présidé à la mise en place de ces établissements. En fait, les principaux diplômes visés ont continué à exister hors DUT. On peut aussi noter que les instituteurs, qui, à l'époque, étaient formés en une année après le baccalauréat, sont depuis août 1990 "professeurs d'école" avec un bac + 4, ce qui leur permet de rejoindre la catégorie A. Quant aux infirmières, avec des formations à bac + 3, et plus si elles sont spécialisées, elles revendiquent une modification statutaire. Ceci esquisse un glissement des formations et des emplois vers des niveaux de diplômes et des catégories professionnelles supérieures qui réduisent fortement l'importance des diplômés de niveau III et des professions intermédiaires dans la population active occupée.

■ Généralisation de la sélection, ou coexistence filières ouvertes/filières fermées

Le principal écueil selon M.-Y. Bernard résidait dans "la dualité des modes de sélection" entre IUT et universités : "La situation actuelle où l'on constate que des candidats à la technologie mécanique, non admis dans un IUT, sont admis d'office à la faculté voisine pour y faire une licence de mathématiques pures est trop ridicule pour se maintenir très longtemps" (!) Elle ne s'en maintient pas moins vingt ans après, du seul fait que l'Université ne peut refuser d'inscrire un bachelier. Et c'est sans doute cet écueil, qui demeure, qui est à l'origine de toute

l'argumentation sur le détournement des IUT. Car si l'analyse de ce détournement repose sur des bases fausses, notamment l'affirmation selon laquelle les IUT auraient été créés pour accueillir les bacheliers technologiques, le problème qu'il dénonce est bien réel : les BTn connaissent des taux d'échecs considérables à l'Université, d'autant plus que ce sont ceux qui n'ont pas réussi à aller dans les filières courtes, mais sélectives, qui y sont relégués.

Certaines caractéristiques de la scolarité en IUT - assiduité obligatoire, travaux pratiques, stages en entreprises - montraient dès sa création que cette structure, bien que située dans le cadre de l'Université, s'inspirait plutôt des écoles d'ingénieurs, ce qui pourrait justifier le fait que certaines d'entre elles se comportent maintenant comme de "mini-grandes écoles".

3. TOUS LES OBJECTIFS N'ONT PAS ÉTÉ ATTEINTS

Aucun des écueils recensés n'a donc été supprimé. De ce fait, certains des objectifs initiaux ne se sont pas réalisés, et certains de ceux qui se sont réalisés sont remis en cause : les DUT ne se sont pas substitués aux BTS, leur finalité est de moins en moins professionnelle et bien que ceci ait été initialement prévu, on déplore que des bacheliers généraux se dirigent vers les IUT au détriment des bacheliers technologiques. La permanence d'une coexistence filière sélective/filière ouverte explique cette dernière situation, de même que la poursuite d'études des titulaires de DUT trouve en partie son origine dans les problèmes de titre et de carrière que connaissent toujours les "bac + 2". Et paradoxalement, la survivance et même l'explosion des STS ont permis à nombre de bacheliers technologiques de faire des études courtes, mais rappelons que ces bacheliers n'étaient pas destinés au départ à poursuivre des études...

■ Maintien et développement des BTS

Non seulement les BTS n'ont pas disparu, mais ils se sont développés de manière intensive, notamment pendant les années 80. Les effectifs des STS sont passés de 68 000 à la rentrée 1980 à 180 000 en 1989 (1). Cet accroissement est essentiellement dû à l'afflux dans ces sections de bacheliers technologiques, qui y sont largement majoritaires, ce qui oppose STS et IUT, puisqu'en 1989, sept élèves sur dix entrant dans un IUT ont un bac général (2).

Pourquoi ce maintien des BTS ? Dès 1970, les rapporteurs du vième Plan constatent que *"la filière des BTS n'a pas disparu malgré le développement des IUT (...). La raison de cette permanence est sans doute la grande souplesse de ces formations dont les sections peuvent s'implanter dans les lycées : ainsi les fermetures de certaines sections faisant double emploi avec celles de nouveaux IUT sont et seront sans doute compensées par l'ouverture d'autres sections répondant à des besoins, notamment locaux, qui ne justifient pas la mise en place d'un IUT."* (3). Historiquement, d'après F. Meylan, *"une concurrence s'est instaurée entre les deux*

(1) Note 9 025. DEP. Août 1990.

(2) Cf. la contribution de P. Poulet dans ce dossier.

(3) Rapports des Commissions du vième Plan - 1971/1975.

types de formation, puisque les sections de techniciens supérieurs ont continué à se développer, en particulier depuis 1975, et pour des spécialités identiques. L'on peut penser que cette situation est due pour partie à l'éclatement du ministère de l'Education nationale et à la création à cette époque d'un ministère des Universités" (1). J. Lamoure, pour sa part, analysait cette concurrence, en s'interrogeant sur la création de sections d'IUT constituant des "doublons" par rapport aux BTS existant, et donnait l'explication suivante : il y a une forte pression des collectivités locales à l'ouverture de sections d'IUT, cette dernière "étant investie d'une force de prestige comparable peut-être à ce qu'a pu être autrefois la mise en place des écoles normales d'instituteurs (...)" (2).

C. Forestier souligne que l'on a observé une "explosion" des classes de STS, à partir de 1985 : "L'année 1985 correspond à un changement important dans les procédures d'ouverture ; jusque-là les ouvertures de STS (publiques) et de départements d'IUT relevaient de la seule responsabilité ministérielle. A partir de 1985, par mesure de déconcentration, l'ouverture des STS publiques revient aux recteurs, en liaison avec les conseils régionaux..." (3)

On peut également estimer que le développement de la demande des élèves et des employeurs pour des formations de ce niveau justifiait le maintien des STS, quantitativement et même peut-être qualitativement, puisque l'on est ainsi en face d'une offre diversifiée. Il est possible en effet que certains élèves ne tiennent pas à affronter un univers différent du lycée auxquels ils sont habitués, ou qu'ils n'en aient pas les moyens, financiers ou autres.

■ Des exceptions de plus en plus nombreuses à la finalité "terminale" des IUT

Comme l'ont montré les travaux de M. Dubois dans ce dossier et ailleurs, les poursuites d'études à la sortie des IUT sont de plus en plus nombreuses, et elles sont le plus souvent le fait des étudiants ayant obtenu un bac général : "Le phénomène de poursuite d'études post diplôme concerne principalement les bacheliers généraux : 42 % après un IUT, 30 % après une STS contre respectivement 29 % et 20 % pour les bacheliers techniques. Le record est détenu par les bacheliers C et E, titulaires d'un DUT secondaire : un sur deux poursuit ses études après l'obtention du DUT." (4)

Les motifs des poursuites d'études des titulaires de DUT, qui ne concernent malgré tout pas uniquement les bacheliers généraux, sont divers :

- prise de conscience en cours de scolarité des problèmes de carrière des techniciens supérieurs, de la difficulté du passage technicien supérieur/ingénieur ;
- passage par l'IUT d'étudiants désireux de s'assurer un diplôme intermédiaire en cas de besoin, mais décidant dès l'entrée ou en cours d'études d'aller plus loin si possible ;

(1) Cf. F. Meylan, art. cité.

(2) J. Lamoure : *Les formations des techniciens*. CEREQ (BREF n° 5), nov.-déc. 1983.

(3) C. Forestier, *op. cit.*. Conséquence, les STS se sont développées beaucoup plus vite que les IUT, en contradiction avec la loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel de 1985, qui prévoyait qu'à l'horizon 90 les deux filières devraient offrir le même nombre de places.

(4) M. Dubois : *Les poursuites d'études après l'université, les écoles et instituts d'enseignement supérieur*. CEREQ (Document de travail n° 61). Février 1991.

- utilisation des IUT par des étudiants décidés de toutes façon à poursuivre leurs études, mais soucieux de fuir des facultés de moins en moins renommées, ou cherchant ainsi un deuxième mode d'accès aux écoles d'ingénieurs.

Finalement, ce que l'on critique en parlant de détournement des IUT, ce n'est pas tant le fait que des titulaires de cette formation à finalité initiale professionnelle poursuivent des études : cette tendance à la poursuite d'études atteint également d'autres diplômes, comme les BTn maintenant officiellement "viviers" des formations des niveaux III. Ce qui est visé, c'est l'utilisation délibérée de filières courtes par des étudiants cherchant ainsi une voie annexe vers des filières "nobles" de l'enseignement long, du type grandes écoles, dans la mesure où cela aboutit parallèlement à empêcher des étudiants destinés aux études courtes de faire ces mêmes études.

4. LES DERNIERS PROJETS DE RÉFORME DU PREMIER CYCLE : OBJECTIF PROFESSIONNALISATION

On arrive à une situation absurde où l'Université est le lieu d'accueil des "refusés" des autres filières du supérieur, bacheliers technologiques ou généraux d'ailleurs. Mais ce sont les bacheliers technologiques que leur formation a le moins bien préparés à ce type d'études. Cela nuit à la qualité de l'enseignement universitaire, et renforce l'attrait qu'éprouvent les bacheliers généraux pour les IUT. Ceux-ci en deviennent d'autant plus sélectifs, ce qui contribue à un fonctionnement de plus en plus "bouclé".

Le Comité national d'évaluation des universités (CNE) a rendu public le 26 Septembre 1990 un rapport intitulé *"L'enseignement supérieur de masse"* (1). L'un des problèmes essentiels qu'il cible est précisément celui des BTn qui échouent dans les universités et qui les encombrant. Compte tenu de cela, diverses mesures y sont proposées.

■ Le développement des capacités d'accueil tant dans les IUT que dans les universités

Il est prévu de développer les filières professionnelles en augmentant le nombre des places en IUT et en BTS, tout en négociant un quota de places pour les bacheliers technologiques, et parallèlement de créer de nouvelles universités, le flux de bacheliers s'accroissant sans cesse.

■ La (re)mise en place d'un système modulaire

Substituer aux systèmes des unités de valeur un système de modules, "un peu à l'image des anciens certificats de licence", permettrait à l'étudiant "d'accélérer ou d'étaler le temps des études" et de ne pas perdre le bénéfice des modules acquis en cas de réorientation. Ceci rendrait la tâche plus facile pour les étudiants "contraints" d'étudier en faculté, qui pourraient également

(1) G. Courtois : "Des premiers cycles à la carte", art. cité.

bénéficier des années de remise à niveau qui se développent dans de nombreuses Universités. A l'inverse, la possibilité d'aller plus vite pour les plus rapides pourrait à nouveau attirer les "bons" bacheliers généraux vers l'Université, et les détourner des IUT.

■ La création d'une nouvelle filière professionnelle à partir de bac + 1 à l'université

Cette nouvelle filière se mettra en place dans le cadre d' instituts universitaires professionnalisés (IUP), intégrés aux universités, ouverts aux titulaires d'un certificat d'études universitaire (bac + 1) en premier cycle, aux titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un BTS en deuxième cycle. Il est prévu d'y développer des formations en alternance dans le cadre d'un "multipartenariat" entre universités, entreprises et collectivités locales. Ces formations pourraient mener jusqu'à un troisième cycle ou jusqu'à la recherche. Cette création devrait favoriser un rééquilibrage des formations supérieures vers celles qui ont une "vocation professionnelle affichée". Ils devraient en effet "constituer des filières à finalité professionnelle où les formations dispensées seraient définies en fonction des besoins de l'économie", ce qui tendrait à montrer que la poursuite d'études des titulaires de BTS ou de DUT n'est pas remise en cause par tout le monde (1).

■ La mise en place de formations en un an destinées à accueillir ceux qui n'auraient pas trouvé de place ailleurs

Ces filières courtes - un an après le bac - devraient être mises au point en liaison avec les milieux professionnels et destinées "à renforcer les chances de trouver un emploi" pour les étudiants qui poursuivent des études par crainte du chômage. On peut penser qu'une telle formule aura un effet de décantation préliminaire.

■ La mise au point d'une nouvelle procédure d'orientation

Pour répartir au mieux les futurs étudiants, améliorer les procédures d'orientation des lycéens, leur faire choisir leur filière de premier cycle avant le baccalauréat et étendre les systèmes de préinscription des filières fermées aux premiers cycles universitaires, de manière à ce qu'un élève non admis ait le temps de réagir aux propositions alternatives prévues dans cette procédure (2).

D'après les déclarations de L. Jospin, lors de la présentation du schéma "Universités 2000" devant le conseil des ministres, la plupart de ces mesures, à l'exception de l'avant dernière, vont être appliquées, mais avec des amplitudes variables. Sept nouvelles universités seront

(1) G. Courtois : "L'Université, cap sur l'emploi", art. cité.

(2) Ce choix se ferait pour les élèves au niveau de la première après une seconde détermination, cf. "Propositions du Conseil national des programmes sur l'évolution du lycée d'enseignement général". *Le Monde de l'éducation* n° 177. Décembre 1990.

créées, ce qui est légèrement inférieur à ce qui avait été annoncé, ainsi qu'un certain nombre d'IUP. Mais ce sont principalement les formations en IUT qui vont être développées, d'une part en améliorant l'utilisation des capacités d'accueil existantes, d'autre part en créant environ 160 nouveaux départements, en majorité dans le secteur tertiaire. "Au total, le gouvernement entend donc développer des formations bien calées sur les besoins économiques et capables d'accueillir les bacheliers technologiques qui échouent aujourd'hui massivement dans les premiers cycles universitaires classiques" (1).

5. CONCLUSION : PEUT-ON RÉELLEMENT PARLER DE DÉTOURNEMENT DES IUT ?

■ Le recrutement majoritaire des bacheliers généraux en IUT, premier détournement invoqué, n'est pas contraire aux objectifs de départ

En effet, il n'y a pas détournement si l'on s'en tient à la lettre du décret de création des IUT, car la présence de bacs généraux y était prévue et même souhaitée. La filière courte IUT était destinée aux bacheliers de l'enseignement général, afin de remédier au fort taux d'échec et d'abandon d'études qui sévissait dans les facultés. Les BTn, créés peu après, devaient donner une formation professionnelle à des élèves désirant continuer leurs études jusqu'au niveau bac. On regrettait même de ce fait que les BTn aillent "encombrer" les filières des DUT d'autant plus que cela empêchait que se réalise l'un des objectifs de la réforme : attirer vers l'enseignement à finalité professionnelle ces bacs généraux qui allaient s'égarer sans profit dans les facs (2).

On peut par contre considérer qu'il y a détournement par rapport à l'esprit de la mise en place de ces formations, si l'on admet que "l'invasion des IUT" par les bacheliers généraux empêche des titulaires de bacs technologiques de poursuivre des études courtes. C'est effectivement contraire à l'esprit de la création des IUT dans la mesure où le BTn, comme bien d'autres diplômes, sert maintenant de base à la poursuite d'études.

■ L'évolution des IUT doit être resituée dans celle de l'ensemble des formations de techniciens supérieurs

Il faut rappeler en effet que les IUT devaient petit à petit se substituer aux STS et, que, loin de disparaître, ces dernières ont progressé plus vite que les IUT, et constituent également un lieu d'accueil pour des candidats à des études courtes. En comparant les évolutions de l'origine scolaire des flux d'entrée en IUT et en STS (3), on constate une tendance à la polarisation des bacheliers généraux en IUT et des bacheliers technologiques dans les STS. Les bacheliers

(1) G. Courtois : "Le gouvernement veut multiplier les IUT". *Le Monde* du 8/05/91.

(2) Cf. Boursin, *op. cit.*

(3) Cf. la contribution de M. Dubois, dans ce dossier.

généraux constituaient 55 % des effectifs des IUT en 1977-78, ils sont 68 % en 1988-89 ; sur la même période ils sont passés de 47 % à 30 % dans les STS. Pendant ce temps, la part des bacheliers technologiques chutait de 41 % à 29 % dans les IUT et s'accroissait de 41 % à 50 % dans les STS.

Mais, sur une promotion de bacheliers C, 9 % seulement se dirigent vers les IUT et 3 % vers les STS. Certes, la moitié de ces bacheliers poursuivent leurs études après le DUT. Cependant, il ne semble pas que l'utilisation des filières courtes comme voie d'accès annexe aux grandes écoles soit un comportement dominant chez les bacheliers C. De même, les bacheliers D et D' sont 13 % à se diriger vers les IUT, et 11 % à se diriger vers les STS, mais certaines spécialités de DUT ou de BTS constituent pour eux des débouchés tout à fait légitimes. Enfin ce sont les bacs E qui ont le plus d'attrance pour ces filières courtes, 36 % entrent en IUT et 10 % en STS, mais ces pourcentages ne concernent que de faibles effectifs.

S'ils ne sont qu'une minorité à se diriger vers les IUT et les STS, les bacheliers C et D sont issus de cohortes importantes, respectivement 42 400 et 52 400, alors que les bacheliers F sont au nombre de 38 400. Les IUT accueillent donc en 1988-89 14 % de C, 25 % de D, 9 % de E et 16 % de F. Différence entre les E et les F d'une part, les C et les D d'autre part, les premiers se dirigent massivement vers les IUT secondaires, ce qui est beaucoup moins vrai pour les autres, comme le montrent les travaux d'A. Charlot et de J.-L. Pigelet (1). Sur dix bacheliers C et D, en 1983, six se dirigeaient vers les IUT secondaires et quatre vers les IUT tertiaires, notamment vers les spécialités "statistiques" et "informatique". Sauf quelques exceptions, les F et les E vont vers les spécialités secondaires.

■ Les phénomènes de concurrence sont nettement plus sensibles dans le tertiaire entre les baccalauréats généraux et les baccalauréats technologiques tertiaires

Contrairement aux C et aux D, les "littéraires" se dirigent exclusivement vers le tertiaire : 1,7 % des bacheliers A se dirigent vers les IUT et 14,3 % vers les STS. Pour les B, ces chiffres sont respectivement de 7,7 % et de 16,7 %. Mais ces pourcentages s'appliquent à de gros effectifs, 55 000 bacheliers A et 53 400 bacheliers B. De ce fait, l'insertion des bacs G dans les filières courtes se fait dans 36 % des cas pour le bac G1, 46 % pour les G2 et 35 % pour les G3, et les effectifs de ces G est nettement plus élevé que ceux des F et H : 62 300 contre 38 400. Ce sont donc les bacheliers technologiques tertiaires qui vont principalement connaître un rejet vers la faculté et l'échec ensuite.

Mais peut-on réellement reprocher aux titulaires de bac A et B de se diriger vers des filières courtes, mais efficaces ? On est ici tout à fait dans le cas de figure envisagé lors de la création des IUT : offrir des études courtes à des bacheliers généraux prédestinés à faire des études longues, dans la mesure où la sélection par les mathématiques, toujours en vigueur, dirige vers ces baccalauréats les "moins bons" élèves.

(1) Cf. A. Charlot, J.-L. Pigelet : *L'après-bac - itinéraires et réussite après trois ans d'études*. CEREG (Collection des études n° 52), oct. 1989.

■ **Le développement des poursuites d'études, deuxième détournement visé, concerne tous les diplômes à finalité professionnelle et non les seuls DUT**

Il est indéniable que le DUT avait été créé à l'origine comme un diplôme à vocation terminale qui préparait ses titulaires à une insertion immédiate dans la vie active. On considérait cependant déjà *"qu'il était normal que 5 à 10 % des diplômés universitaires de technologie poursuivent aussitôt leurs études, en empruntant une passerelle ; il s'agissait là de corriger une erreur d'orientation."* (1)

Le développement de la poursuite d'études des titulaires de DUT ne peut être attribué à la seule "utilisation détournée" de cette filière par les bacheliers généraux. Il y a également des bacheliers technologiques qui poursuivent des études : 25 % dans les spécialités secondaires (44 % des bacheliers généraux) ; 32 % dans les spécialités tertiaires (41 % pour les bacheliers généraux) (2).

Il faut donc replacer l'évolution des DUT dans le cadre de la tendance générale des diplômes à finalité professionnelle à devenir support de poursuite d'études. On a cité l'exemple des BTn. L'observation récente des premiers baccalauréats professionnels fait apparaître que plus de 30 % d'entre eux poursuivent leurs études.

Corollaire de cette dérive permanente, la nécessité d'une création réitérée de nouveaux diplômes à finalité professionnelle (3). C'est ainsi que la finalité des IUP sera professionnelle et définie en fonction des besoins de l'économie... On retrouve ici des discours connus, et il suffit de renvoyer aux objectifs initiaux des DUT pour retomber sur le couple "finalité professionnelle" et "besoins de l'économie".

■ **Le couple "finalité professionnelle" et "besoins de l'économie", éternelle panacée à l'inadaptation récurrente du système de formation**

Il faudrait s'interroger sur ce que signifie le terme "professionnel" dans ces différents discours. On peut avancer l'hypothèse selon laquelle il renverrait aux formations correspondant à un moment donné à une pénurie de qualifications sur le marché du travail. A l'époque de la création des IUT, on manquait de techniciens : formation à finalité professionnelle renvoyait à formation de technicien supérieur, d'où les DUT, ou de technicien, d'où les BTn. Et l'on ignorait la vocation professionnelle de l'Université, qui formait pourtant, outre les médecins,

(1) Cf. Bernard, *op. cit.*

(2) Voir la contribution de M. Dubois dans ce dossier.

(3) Comme l'affirme B. Bouyx, dans un récent interview accordé à l'ADEP : *"(...) Si le baccalauréat professionnel connaissait un "dérapage" vers la poursuite d'études, il faudrait nécessairement créer un nouveau diplôme I".* Entretien avec B. Bouyx, *Formation développement* n° 83, 1er trimestre 1990.

les pharmaciens et autres notaires et notables, des enseignants, des chercheurs, des fonctionnaires, des juristes, des cadres tertiaires...

Actuellement, d'après G. Courtois, les formations définies en fonction des besoins de l'économie et dispensées dans les futurs instituts universitaires professionnalisés concerneraient les domaines suivants : "ingénierie, gestion financière, vente, administration générale, communication" (1). Cette émergence de nouveaux besoins professionnels est toujours rattachée à un défaut de fonctionnement du système de formation. Ainsi, ces instituts universitaires professionnalisés seront plutôt destinés à des diplômés du tertiaire ou à des littéraires. On retrouve là une logique de planche de salut, qui n'est pas sans rappeler l'un des objectifs initiaux des IUT.

■ BTS/DUT : différence de population ou de professionnalisation ?

Liée à la tendance croissante de poursuite des études après le DUT se repose la question d'une différenciation - ou d'un accroissement de cette différenciation - entre BTS et DUT : avec un recrutement différent, BTn dans un cas, baccalauréats généraux dans l'autre, des enseignants différents, des implantations différentes, des degrés de spécialisation différents ? En 1985, J. Lamoure affirmait que le recrutement des deux filières présentait la même composition sociale (2). Est-ce toujours vrai ? Dans le dossier de l'ONISEP, déjà cité, on constate une différence BTS/DUT au niveau du recrutement et on stigmatise l'utilisation détournée des DUT par les bacs généraux, qui prennent la place de bacs F qui vont échouer, dans tous les sens du terme, en Faculté. De même, le recteur C. Forestier considère qu'un titulaire de baccalauréat professionnel désirent poursuivre des études sera mieux dans une STS que dans un IUT (3). Et il affirme dans son rapport sur les IUT que ces derniers sont destinés en priorité aux titulaires de BTn. Alors, à l'avenir, les bacheliers professionnels en STS et les bacheliers technologiques en IUT ?

Dans la plupart des journaux en tous cas, on parle toujours de manière conjointe des "BTS-DUT". *Le Monde* du 17 Janvier 1990 consacre un dossier à la carrière des techniciens supérieurs, qu'il désigne sous le terme de "bac + 2" globalement, et l'on met sur le même plan BTS et DUT : par exemple, "Que faut-il faire avec les bacs + 2, les titulaires d'un BTS ou d'un DUT, notamment, ces sous-officiers de l'industrie et du tertiaire ?" interroge A. Lebaube (4) ou "Qu'ils soient titulaires d'un BTS ou d'un DUT, les bacs + 2 se font courtiser par les entreprises", écrit J.-M. Schiano (5) ...

(1) G. Courtois : "L'Université, cap sur l'emploi", art. cité.

(2) Lamoure, *op. cit.*

(3) "Le pari humaniste" de C. Forestier. Propos recueillis par J. Morin, *Dialogues* n° 30. Octobre 1990.

(4) A. Lebaube : "L'avenir incertain des sous-officiers de l'industrie et du tertiaire". *Le Monde* du 17/01/90.

(5) J.M. Schiano : "Les bonnes fées du recrutement à la rescousse". *Le Monde* du 17/01/90.

Par ailleurs, des travaux de R. Guillon et de J.-L. Pigelet (1) mentionnent aussi l'existence de différences, mais elles se rapportent à la liaison formation-emploi et opposent tertiaire à industriel, utilisation et image "différentes" des uns et des autres...

■ Pourquoi cette reconstruction de l'histoire ?

A travers la question du détournement des DUT, le phénomène le plus spectaculaire est certainement celui de la reconstruction de l'histoire de ce diplôme, dont tout le monde a l'air convaincu qu'il était fait à l'origine pour les BTn.

On peut en proposer plusieurs explications :

- un point de vue historique : les IUT ont été boudés lors de leur création par leurs destinataires, les bacheliers généraux, toujours peu attirés par le technique. Ce n'est que lors du développement de la crise et des problèmes d'insertion des jeunes qu'ils se sont tournés vers cette filière qui "marchait". Il est donc vrai que les IUT ont été fréquentés majoritairement par des bacheliers issus du technique au début, ce qui explique que les bacheliers généraux puissent être actuellement présentés comme des intrus ;
- un effet d'appellation : il semble en effet "naturel" que ces bacheliers que l'on appelle maintenant "technologiques" trouvent prioritairement place dans les instituts universitaires également "technologiques" ; il faut rappeler que l'attribution de cette appellation "technologique" aux anciens baccalauréats de techniciens allait de pair avec une reconnaissance croissante du caractère introductif de ces diplômes, ce qui justifiait d'ailleurs le fait que ces bacheliers trouvent de la place dans des filières techniques courtes ;
- la prise de conscience accrue des effets néfastes de la présence de bacheliers technologiques à l'université : ils connaissent un pourcentage d'échec élevé ; de plus, non préparés aux études universitaires, ils en perturbent le déroulement ; il serait donc souhaitable que les bacheliers généraux laissent davantage de place en IUT aux bacheliers technologiques ; affirmer que ces structures avaient été prévues pour ces derniers peut justifier des mesures prises dans ce sens.

L'intention, au demeurant louable, de favoriser la poursuite d'études des bacheliers technologiques en favorisant leur accès aux IUT déboucherait alors sur une nouvelle hiérarchisation des filières post-baccalauréat, ce qui donnerait le schéma suivant : les bacheliers professionnels en STS, les bacheliers technologiques en IUT ou en STS, et les bacheliers généraux à l'université ou dans les grandes écoles, avec la possibilité de suivre un enseignement "professionnel" via les IUT. On aboutirait alors à une situation paradoxale où, en rendant les IUT à leurs prétendus destinataires, on modifierait la place des DUT dans l'architecture des diplômes professionnels.

(1) Voir les contributions de ces deux auteurs dans ce dossier.

DEVENIR DU NIVEAU III OU LA RÉFÉRENCE TROP ÉTROITE AU TECHNICIEN SUPÉRIEUR

*L'horizon professionnel des diplômés de niveau III dépasse aujourd'hui largement la catégorie des "techniciens supérieurs" (industriels et tertiaires) portée habituellement en référence pour ce niveau.
La prise en compte des "systèmes de mobilité" tant dans l'appareil scolaire que dans les structures d'emplois invite à élargir les finalités du diplôme, à asseoir le développement des formations de niveau III sur une meilleure coordination des filières STS-IUT et sur une meilleure articulation avec les niveaux amont et aval du système éducatif.*

1. LES PROBLÈMES POSÉS PAR LA GESTION ET L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE FORMATION

En janvier 1990, au moment où est lancé le Groupe des Enseignements Technologiques consacré au "niveau III", l'administration de l'Éducation nationale se voit confrontée à deux questions de grande ampleur, en ce qui concerne les filières de formation à ce niveau.

■ Première question, la montée de la scolarisation au niveau IV. Comment faire face à cette évolution voulue par les pouvoirs publics dans le cadre d'une politique générale d'élévation de la qualification, mais "ordonnée" aussi selon les choix des jeunes et des familles qui tendent à privilégier les filières générales ? Quel rôle sera amené à jouer l'enseignement supérieur court face à cet accroissement de bacheliers et à celui de la demande vis-à-vis des formations supérieures ? Quelle place est-il appelé à occuper dans une "économie" d'ensemble du système éducatif ?

■ Seconde question, la coexistence de deux filières de formation (IUT, STS), qui proposent des finalités similaires (formation des techniciens supérieurs), mais qui fonctionnent selon des modalités différentes, est-elle un atout ou bien un obstacle à l'élargissement de l'offre de formation ? On observe depuis une dizaine d'années (études du CEREQ et de la DEP) des évolutions sensiblement différentes au sein des deux dispositifs, et la manière dont il vont

continuer d'évoluer, de façon convergente ou divergente, devrait largement conditionner la réponse du système éducatif à cette demande.

■ Outre ces interrogations qui concernent l'ensemble des formations d'enseignement supérieur court dans une perspective à moyen terme, apparaissent des préoccupations plus immédiates afférentes à la gestion du dispositif des BTS, mais qui ne sont pas sans liens toutefois avec les perspectives tracées ci-dessus.

Sur le plan de la création des diplômes en Commissions professionnelles consultatives (CPC), on s'interroge sur le développement des spécialités de BTS, face aux évolutions des emplois de techniciens et face à la demande des professions. Le nombre élevé de spécialités (plus de 110 pour le BTS contre moins de 40 pour les DUT) doit-il être considéré comme excessif et y a-t-il un risque d'émiettement du diplôme ? La définition des contenus est-elle conforme à la modernisation des entreprises et à l'évolution des professions ?

Sur le plan du développement des effectifs d'élèves et de l'ouverture des sections dans les régions, un double glissement s'opère. Avec le transfert des compétences en matière de carte scolaire, des évolutions importantes se sont produites et se traduisent par de nombreuses créations d'initiative régionale. Le fort accroissement des effectifs de BTS dans le courant des années 80 en est en partie la conséquence. Autre cause de cet accroissement, le développement des sections tertiaires dans l'enseignement privé. Enfin, certaines spécialités prestigieuses ou attractives ont connu un développement important, mais en décalage parfois avec un débouché d'emploi qui reste faible.

Troisième sujet de préoccupation pour l'administration, la demande forte de poursuite d'études en formation initiale après les diplômes de niveau III. On assiste ces dernières années à des créations très diverses de formations complémentaires en un an après le diplôme. Ces évolutions percutent les problèmes de classification et une ambiguïté demeure quant à la reconnaissance salariale de ce supplément de formation. D'autre part, des passerelles vers l'enseignement supérieur long, voire de véritables "filiales" semblent s'instituer lo et dont il est difficile de savoir si elles relèvent d'une cohérence d'ensemble, si elles profitent également à toutes les régions, à tous les publics scolaires du niveau III.

2.

ÉLARGIR L'HORIZON ET LES FINALITÉS DU DIPLÔME

Quelles réponses peut-on apporter à ces questions, à l'appui des travaux d'études et de recherches confrontés et rassemblés dans ce dossier du Groupe des Enseignements Technologiques ?

Une question de méthode tout d'abord.

La tendance naturelle d'une administration qui s'interroge sur le devenir d'un niveau de formation serait de questionner les organismes d'études sur les perspectives d'évolution des emplois correspondants, afin de bâtir son offre de formation en bonne "adéquation" avec les besoins de l'économie. Les informations utiles ne font pas défaut, concernant les tendances d'évolutions quantitatives des catégories socio-professionnelles.

■ Si l'on s'appuie sur l'expression des besoins exprimés par les représentants des branches professionnelles (1), la catégorie des techniciens supérieurs a un rôle important à jouer dans la modernisation des entreprises et leur nombre devrait continuer de croître. Cependant les données statistiques concernant ces professions invitent à une certaine prudence :

- si les professions intermédiaires ont connu au cours des années 80 le développement que l'on sait, il n'est pas sûr que ce développement se poursuive au même rythme au cours de la prochaine décennie ;
- il semble que des espaces de développement subsistent (comme un recrutement plus important de techniciens supérieurs dans les PME), mais le risque existe malgré tout d'une évolution plus modérée, voire d'un tassement des besoins sur le marché du travail ;
- on assiste déjà à la montée des effectifs de diplômés de niveau III dans des catégories socio-professionnelles moins valorisées, comme celle des employés ;
- il semble que la catégorie des cadres, en particulier des ingénieurs de production et de "spécialistes" dans les activités tertiaires, soit davantage porteuse de développement.

Dans une telle perspective, il n'est pas certain que les efforts de développement quantitatif doivent viser prioritairement les emplois de techniciens supérieurs, le développement des formations de niveaux I et II, par exemple, semblerait plus approprié, car en prise directe avec la catégorie des cadres.

■ Nous ne reviendrons pas sur les critiques générales que suscite dans les milieux de recherche toute démarche d'adéquation simple entre niveau de formation et catégories d'emplois. Nous nous en tiendrons à préciser les choix faits au sein du GET qui consistent non pas à demander aux organismes de recherche une réponse "mécanique" aux questions que se pose l'administration, mais plutôt à construire une confrontation entre, d'une part, les problèmes d'ordre pratique et d'ordre politique que soulève le devenir des dispositifs de formation, et d'autre part, les "problématiques" que développent les chercheurs dans le champ de la relation formation-emploi.

Trois arguments majeurs nous semblent étayer les problématiques des chercheurs sur ce niveau de formation et leur dénonciation de toute logique "adéquationniste":

- premier argument : les "systèmes de mobilité professionnelle" rendent solidaires les catégories socio-professionnelles entre elles et introduisent des clivages "sectoriels" dans les débouchés des formations. Prendre en considération de tels systèmes interdit d'une part de raisonner par équivalence entre une catégorie isolée et un niveau de formation (les techniciens supérieurs - professions intermédiaires et le niveau III) sans tenir compte de l'espace professionnel accessible dans toute son étendue, et d'autre part, de globaliser pour tout un niveau de formation des logiques sectorielles très segmentées de gestion des ressources humaines ;
- deuxième argument : on voit de plus en plus émerger des "systèmes de mobilité scolaire" (flux d'élèves entre cycles de formation, entre filières) qui rendent solidaire le dispositif BTS-DUT des structures de formation situées en amont (enseignement secondaire) et en aval (enseignement supérieur long). De ce fait, on ne peut agir sur les structures scolaires

(1) Journées de l'Enseignement Supérieur et de l'Emploi des 16, 17 et 18 avril 1991.

uniquement en référence au système d'emploi, il faut tenir compte des effets induits dans le fonctionnement général du système de formation, dans la structure des flux, dans la construction des projets scolaires des élèves ;

- troisième argument : la relation formation-emploi en France est regardée à travers le filtre de la formation initiale essentiellement, ce qui renforce encore le rôle de stratification sociale de l'école. La formation continue diplômante offre une alternative intéressante, mais trop sous-évaluée dans la recherche d'une meilleure régulation globale entre le fonctionnement du système de formation et les systèmes de mobilité professionnelle.

Dès lors que l'on tient compte des logiques de relation formation-emploi dans toute leur ampleur, une évidence s'impose : toute problématique de modernisation du niveau III ne peut se satisfaire d'une ambition purement "quantitativiste" (développer les flux scolaires en STS et DUT pour faire face à la montée du "niveau bac"). Le problème de la place des filières STS et DUT dans l'"économie" des flux scolaires, les problèmes d'articulation avec l'enseignement secondaire, la question de la poursuite d'études post-niveau III et de son organisation dans le système initial et en formation continue deviennent des questions majeures.

3. QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ACTION ?

■ Diversité des spécialités de diplômes

Plus qu'un problème de nombre, c'est la question des finalités du diplôme qui est posée. On constate que certaines spécialités de BTS à petits effectifs constituent une réponse à des besoins précis des entreprises (BTS dont le contenu est orienté vers un secteur d'activité comme le BTS "Industries Papetières"). D'autres BTS en revanche ouvrent à des champs professionnels très larges comme le BTS Electrotechnique. Le clivage entre diplômes ne se fait pas entre BTS et DUT, mais au sein du dispositif des BTS entre des diplômes à "large spectre" assez proches des DUT et des diplômes plus sectorisés, propres au dispositif des BTS.

Plus largement, ce sont les rapports entre insertion directe, poursuite d'études, préparation à la formation ultérieure et à la mobilité professionnelle qui sont en jeu dans la conception des spécialités de diplôme.

Il est possible que dans une logique d'articulation forte entre diplômes de niveau III et filières de formation supérieure de niveaux I et II, les DUT d'une part, et les BTS à "large spectre" d'autre part, offrent davantage de possibilités de passerelles et de poursuite d'études.

Mais c'est peut-être la diversité du dispositif des diplômes de niveau III qui peut le mieux répondre à la diversité des attentes des publics scolaires, à condition que, dans tous les cas, la qualification professionnelle immédiate et les potentialités d'évolution personnelle ultérieures soient sauvegardées.

■ Développements quantitatifs du niveau III et maîtrise de la carte scolaire

Faut-il aller vers un développement quantitatif important des formations STS-IUT ? La logique éducative de montée des effectifs au baccalauréat, et en particulier aux séries générales, semble rendre incontournable une telle évolution. Toutefois, si le volant de jeunes formés dans ces

filiales croissait plus vite que les capacités d'absorption du marché du travail, on serait alors confronté à un risque de dévalorisation du titre sur le marché du travail. Un moyen de se prémunir contre cet inconvénient consisterait peut-être à tabler sur un espace professionnel plus large, intégrant le devenir de la catégorie cadre, et s'appuyant sur de meilleures articulations entre niveau III et niveau II, en particulier par le truchement de la formation continue.

Dans l'hypothèse d'un marché du travail porteur dans les catégories intermédiaires et de structures de formation continue crédibles pour l'accès aux catégories cadres, on peut espérer que le jeu normal sera celui d'une insertion directe de forts contingents de jeunes formés au niveau III. Dans le cas d'un marché globalement déprimé des emplois intermédiaires, des filiales organisées de formation promotionnelle des actifs seraient un facteur de renouvellement dans ces emplois.

On ne saurait non plus raisonner sur le développement quantitatif du niveau III sans tenir compte des projets de poursuite d'études des jeunes et des stratégies de "positionnement" des établissements sur une offre de formation post-niveau III. Si l'enseignement supérieur court devait se voir confirmé dans sa fonction "propédeutique" pour une partie de ses effectifs, il va de soi que les capacités d'accueil de bacheliers par le niveau III pourraient être élargies au-delà des capacités d'absorption directe par le marché du travail.

On retrouve ici la question de l'identité du diplôme et de la préservation ou non d'une fonction d'insertion professionnelle directe.

En ce qui concerne la maîtrise de la carte scolaire, la coordination interrégionale apparaît comme une nécessité de plus en plus forte. Des formes d'arbitrage entre les régions restent à trouver au regard de l'implantation des spécialités à recrutement national, afin d'éviter une multiplication arbitraire sans rapport avec les débouchés d'emplois.

■ Le développement de la formation continue diplômante

La faiblesse de la formation continue à ces niveaux semble avoir un caractère structurel, tant son développement semble difficile et demeure en France tout-à-fait embryonnaire par rapport à d'autres pays. Elle pose en tous cas des problèmes de financement et la question de son développement ne pourra se résoudre en dehors d'un rapprochement entre système éducatif et milieux professionnels, et d'une volonté conjointe.

Si le niveau III devait se développer dans des proportions importantes et si, d'autre part, les besoins en ingénieurs et cadres d'"application" devaient augmenter, des structures de formations continues introduiraient un élément de flexibilité important dans les relations formation-emploi à ces niveaux.

■ Aménagement des filiales de poursuite d'études en formation initiale

Trois cas de figures prédominent dans la poursuite d'études : la formation complémentaire en un an (souvent de spécialisation), la poursuite d'études dans l'enseignement long selon la voie lente (reprise d'une 2ème année de premier cycle universitaire) ou selon la voie rapide (directement en troisième année de formation supérieure).

Les logiques qui président à cette diversité de filières et de cursus sont mal connues et posent un problème général d'équilibre entre les filières (BTS et DUT), entre les régions, entre les publics (du point de vue de leur origine scolaire et socio-professionnelle).

D'autre part les stratégies de création de formations complémentaires par les établissements pourraient aboutir à une impasse si celles-ci devaient être désertées plus tard au profit de filières longues. De tels phénomènes se sont déjà produits : abandon de certaines sections "post-BEP" (1) lorsque les filières de baccalauréats professionnels ont été créées.

Cette tendance des deux filières à diverger relève, semble-t-il, de leur ancrage institutionnel. Les IUT n'ont pas de vivier propre d'élèves, ils recrutent majoritairement des bacheliers généraux, ceux-là même qui poursuivent leurs études plus fréquemment que la moyenne des bacheliers. La proximité géographique et les liens institutionnels avec les universités facilitent la mise en place de "passerelles" vers l'enseignement long et, plus largement, une offre de formation post-niveau III. A l'inverse des IUT qui semblent "poussés vers l'aval", les STS semblent "tirées vers l'amont" : le vivier naturel est celui des bacheliers technologiques souvent déjà dans l'établissement, les relations avec les universités sont moins naturelles, pour des raisons là encore de géographie et d'organisation institutionnelle.

On le voit, c'est dans leur positionnement dans l'appareil scolaire et universitaire que les deux filières divergent le plus, leur relation à l'emploi restant plus homogène.

En conclusion, si le développement des professions intermédiaires a largement favorisé les formations de niveau III, c'est l'ensemble des catégories professionnelles moyennes et supérieures qui devraient conditionner le devenir du niveau III dans les années à venir. Face à cette évolution le niveau III n'est pas le seul niveau concerné. Les arbitrages qui seront rendus dans son articulation avec les formations supérieures longues, initiales et continues devraient avoir une incidence décisive quant à son avenir.

Sur le plan institutionnel, de tels arbitrages supposeront une concertation accrue entre les structures de pilotage des formations secondaires et des BTS et celles des DUT et de l'enseignement supérieur.

(1) Préparation en un an à une "mention complémentaire".

DEUXIÈME PARTIE

NIVEAU III ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

DIPLÔMÉS DE NIVEAU III ET POPULATION ACTIVE OCCUPÉE

Ce texte analyse le rôle joué par les diplômés de niveau III dans l'évolution de la structure socio-professionnelle au cours des années quatre-vingt. A quoi correspond, dans la structure des qualifications, ce niveau spécifique de formation ?

Quelles sont les évolutions perceptibles des diverses "catégories intermédiaires" ?

Quels problèmes posent-elles pour la définition des politiques éducatives orientées vers ce niveau de formation ?

Que peut-on en déduire comme tendances pour les années à venir ?

1. LA PART DES DIPLÔMÉS DE NIVEAU III DANS LA POPULATION ACTIVE PROGRESSE LENTEMENT AU COURS DES ANNÉES 80, CONCERNE SURTOUT LES "CATÉGORIES INTERMÉDIAIRES" MAIS RESTE MODESTE...

■ Globalement, entre 1983 et 1989, la part des diplômés de niveau III dans la population active totale est passée de 6,3 % à 7,8 %. A la fin des années quatre-vingt, la structure des niveaux de diplôme des actifs français, qui s'est déplacée vers le haut régulièrement dans le temps, reste "pyramidale" : 41,3 % sont classés au niveau VI (aucun diplôme ou CEPE ou BEPC), 27,9 % au niveau V (CAP, BEP...), 11,2 % au niveau IV (Bac ...), 7,8 % au niveau III et 7,8 % aux niveaux I et II. La déformation, entre 1983 et 1989, est modeste : la part des "Bac et +" passe de 22,7 % à 26,8 % tandis que celle des niveaux V et VI régresse de 73,8 % à 69,2 %.

■ A l'intérieur des catégories sociales, la part des "niveaux III" est très importante chez les "instituteurs" (61,1 %) et les "professions intermédiaires de la santé et des services sociaux" (63,1 % du groupe comprenant les infirmières, sages-femmes, assistants sociaux, techniciens médicaux, professions du travail social, c'est-à-dire des professions statutaires recrutées sur concours).

A l'intérieur des autres "catégories intermédiaires", la part des "niveaux III" augmente durant les années 80 mais de façon sélective :

- 21,6 % des salariés classés "techniciens" avaient un diplôme de niveau III en 1989 (15,8 % en 83) ;

- 12,1 % (8,8 % en 83) des salariés classés "professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises" (PLACE) ;
- 10 % des "professions intermédiaires de la fonction publique" (7,6 % en 83) ;
- 6,2 % des "agents de maîtrise" (5,2 % en 83).

Ainsi, alors que près de 70 % des diplômés de niveau III étaient classés, en 1989, dans une "profession intermédiaire", seulement 26 % des individus classés dans une "profession intermédiaire" étaient diplômés de niveau III (1). Parler de "niveaux III" pour identifier les catégories intermédiaires est donc très réducteur. Il s'agit d'ensembles professionnels hétérogènes dont le point commun significatif est d'être situés dans une position moyenne sur l'échelle sociale entre des "professions" généralement prestigieuses (professeurs, médecins, ingénieurs, cadres supérieurs...) et des catégories traditionnellement considérées comme regroupant des personnels d'exécution (employés, ouvriers).

■ Si l'on analyse de près les évolutions, il est intéressant de constater qu'entre 1983 et 1989, c'est au sein de la catégorie des employés que le nombre de diplômés de niveau III a le plus augmenté. Même si leur part n'y progresse que d'un point en passant de 2,4 % à 3,4 %, leur effectif s'y accroît davantage (+50 %) que chez les professions intermédiaires (+20 %) ou chez les cadres (+33 %). Cela signifie non seulement qu'un taux significatif de diplômés de niveau III (surtout dans les spécialités tertiaires) deviennent employés et non membres d'une "profession intermédiaire" mais que la croissance de la catégorie des employés durant les années 80 s'est faite partiellement à partir de "niveaux III". On peut faire l'hypothèse que certains de ces jeunes (surtout les filles), insérés comme employés avec un BTS-DUT "tertiaire" ou un diplôme homologué de commerce ou de secrétariat, deviendront "catégorie intermédiaire" en cours de carrière. Mais pour cerner complètement ce phénomène, il faut pouvoir suivre des cohortes homogènes pendant une longue durée...

■ Il faut enfin remarquer que les diplômés de niveau III représentent 11 % des cadres et se concentrent dans certaines catégories : ingénieurs et cadres techniques, cadres commerciaux de vente, cadres de l'hôtellerie et de la restauration, cadres administratifs... Ils sont, par contre, quasiment absents des catégories "à statut" tels que les professions libérales ou les professeurs et professions scientifiques. On peut également faire l'hypothèse que certains salariés ayant débuté à l'intérieur des "professions intermédiaires" avec un diplôme de niveau III sont devenus cadres en cours de carrière soit en parcourant des filières internes à leur entreprise soit en changeant d'entreprise. Là encore, les données manquent pour apprécier l'ampleur du phénomène sur longue durée (le supplément "carrières" à l'enquête emploi de l'INSEE apportera des éléments intéressants sur ce point).

■ En conclusion de cette première analyse, il faut insister sur le très net décalage entre la concentration des diplômés de niveau III dans la catégorie des "professions intermédiaires" et la grande dispersion des niveaux de diplôme des salariés classés dans cette catégorie. Seules les professions statutaires assurent une forte correspondance entre "niveau de diplôme" et "catégorie professionnelle". Les autres groupes professionnels, même situés dans les professions intermédiaires, comprennent des fortes proportions de non-diplômés (33,7 % des professions intermédiaires de la fonction publique et 29,5 % des PLACE en 1989), de diplômés de niveau V (26,3 % des PLACE, 30,7 % des techniciens et 41,0 % des agents de maîtrise) et

(1) Cf. la contribution de C. Beduwé, dans ce dossier.

de diplômés de niveau IV (32,9 % des PI de la fonction publique, 22,7 % des PIACE et 24,9 % des techniciens). On ne saurait donc, sans risque d'erreurs graves, assimiler "niveau III de diplôme" avec "profession intermédiaire", ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait aucune relation entre les contenus des formations de niveau III et les exigences des emplois classés "profession intermédiaire".

2. LA TENDANCE A L'ÉLEVATION DES EXIGENCES SCOLAIRES A L'EMBAUCHE N'EFFACE PAS L'IMPORTANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, DE LA PROMOTION INTERNE ET DE LA MOBILITÉ EXTERNE DES "PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES" DE PLUS EN PLUS ÉCLATÉES.

La déformation lente des structures de niveaux de diplôme à l'intérieur des catégories socio-professionnelles - et notamment des catégories intermédiaires - signifie que coexistent, à l'intérieur de la plupart des secteurs d'activité et donc des entreprises, des pratiques d'embauche de diplômés - notamment de niveau III - avec des pratiques de promotion interne de non-diplômés et de recrutement externe de diplômés et de non-diplômés. La plupart des entreprises et des secteurs combinent - de façon diversifiée (1) - le recours au marché interne et l'appel au marché externe et notamment à l'embauche des jeunes diplômés. Mais la part des recrutements de jeunes dans l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre reste relativement faible (2), ce qui invalide la plupart des discours et des représentations impliquant une substitution brutale de jeunes diplômés à des salariés sans diplôme. On assiste, dans tous les secteurs, à la coexistence de divers profils de salariés dans les mêmes catégories d'emplois et donc à des combinaisons diverses de jeunes diplômés et de salariés anciens avec ou sans diplôme.

A l'intérieur de la catégorie des techniciens, par exemple, la structure des niveaux de diplôme dépend beaucoup de l'âge. Alors que globalement les diplômés de niveau III ne représentent que 21,6 % de la catégorie en 1989, ils sont près de 43 % chez les moins de vingt-cinq ans et moins de 12 % chez les plus de trente-cinq. Dans la plupart des secteurs, des fonctions et des entreprises, on assiste à la coexistence de plusieurs catégories de techniciens aux identités sociales fortement différenciées (3) :

- certains, d'origine ouvrière et occupant plus souvent des fonctions de fabrication ou de réalisation de la production que de bureau d'études, ont gardé une identité d'exécutant et n'envisagent aucune progression professionnelle ;
- d'autres, diplômés de niveau III (BTS mais surtout DUT), se définissent comme des assistants ou collaborateurs de l'ingénieur et envisagent une promotion avec de la formation continue ;
- d'autres encore se disent bloqués dans leur progression au sein de filières spécialisées et ne peuvent se construire un avenir professionnel satisfaisant ;

(1) Cf. Les travaux de G. Podevin sur les relations marché interne/marché externe à l'intérieur des secteurs et notamment "Mobilité interne, promotion et renouvellement de la main-d'œuvre", *Travail et Emploi*, n° 46, 4/90.

(2) Cf. F. Audier : "Secteurs d'activité économique et emploi des jeunes à la sortie du système éducatif", *Formation Emploi*, n° 32, octobre-décembre 1990.

(3) Cf. G de Bonnafos *Techniciens dans l'entreprise : des identités sociales différentes*, CEREQ (Collection des études n° 45), décembre 1988.

- d'autres enfin se construisent des compétences professionnelles transversales qu'ils tentent de valoriser grâce à un réseau externe à leur entreprise.

Ces identités différentes de techniciens dépendent certes en partie des formations initiales suivies mais aussi des modes d'organisation des entreprises et des filières d'emploi accessibles aux différents profils de salariés. La possibilité pour les futurs techniciens d'anticiper leurs progressions professionnelles - grâce à des relations construites entre formations et entreprises - semble constituer un élément essentiel de leur socialisation professionnelle ultérieure.

On peut cependant déceler un certain nombre de différences significatives entre les techniciens diplômés de niveau III (ou plus) et les autres (1) : plus jeunes, moins souvent en chômage, plus souvent de sexe masculin, ils occupent plus fréquemment des fonctions périphériques à la fabrication dans l'industrie et des fonctions liées à l'informatique que d'autres fonctions dans le tertiaire. Ils deviennent plus souvent cadres (5,8 % en quatre ans pour les diplômés des niveaux III et plus contre 2,7 % pour les autres). Tendanciellement les contenus d'emploi et les perspectives de carrières ne sont donc pas les mêmes : travaillant plus souvent avec des technologies nouvelles (automatismes, informatique...), les techniciens de niveau III (et plus) sont plus souvent concernés par les filières promotionnelles que les autres. En accentuant les oppositions, on pourrait dire que leur problème essentiel est celui des conditions pour devenir ingénieur ou cadre technique alors que, pour les autres, c'est celui de la promotion d'ouvrier à technicien. On pourrait ainsi opposer deux profils typiques et fortement contrastés de "technicien" : l'ancien ouvrier professionnel promu dont le souci principal est de se maintenir et de se faire reconnaître dans son emploi ou sa fonction et le jeune technicien diplômé (BTS ou DUT) dont la préoccupation essentielle est de poursuivre une carrière de cadre. Entre les deux, l'ensemble des techniciens embauchés comme tels et qui le resteront toute leur vie (dans leur entreprise ou dans une autre) représente un cas de figure spécifique.

La situation des catégories intermédiaires de type administratif est quelque peu différente. Nettement plus féminisées, les professions administratives "intermédiaires" se distinguent souvent moins des employés (de bureau ou de commerce) que les techniciens des ouvriers. On trouve à la fois une forte proportion de (jeunes) "employés" diplômés de niveau III et de forts pourcentages de salariés (plus âgés) classés "catégories intermédiaires" et pourvus de diplômes de niveaux inférieurs (IV ou V). Le cas des "secrétaires" est particulièrement typique : l'accès direct des diplômées de niveau III à un emploi de "secrétaire de direction" reste exceptionnel et la majorité des secrétaires de direction en activité est constituée de diplômées de niveaux IV et V. L'expérience professionnelle est ici au moins aussi importante que le diplôme pour accéder à un emploi classé dans les "catégories intermédiaires" et la généralisation du déclassement à l'embauche tend à exclure de l'accès aux emplois de "secrétaire" les jeunes les moins diplômées (niveau V). Une analyse plus fine des différences d'insertion et de carrière entre les diplômé(e)s de niveau IV et de niveau III serait ici particulièrement nécessaire pour clarifier les diverses filières administratives, anciennes et nouvelles.

Le cas des professions "statutaires" (instituteurs, infirmières, travailleurs sociaux...) est le seul à illustrer une adéquation réglementaire entre l'obtention d'un diplôme (ou la réussite à un concours) et l'accès à un emploi correspondant au niveau de la formation suivie. Il faut remarquer que les années quatre-vingt correspondent, pour la plupart des "professions

(1) Cf. la contribution de R. Guillon et C. Berreur, dans ce dossier.

intermédiaires" concernées, à un allongement de la durée de formation requise pour accéder aux emplois. Ce qui n'apparaît que de manière latente à travers les discours du management ou certains comportements d'embauche des employeurs privés est ici manifeste dans les évolutions statutaires de l'Etat. Un ensemble de "professions intermédiaires" touchant à l'éducation, à la santé et au travail social recrutent désormais aux niveaux Bac + 3 ou Bac + 4 (en incluant la formation professionnelle initiale) alors que les catégories considérées similaires recrutent majoritairement au niveau Bac ou Bac + 2 et ne comprennent que des minorités de diplômés de niveau III.

On peut en effet se demander si la conjonction de la tendance au déclassement à l'embauche de certaines catégories de salariés du secteur privé (employés de bureau diplômés de niveau III notamment) et de la tendance à l'élévation des exigences de formation pour l'accès à certaines professions de la fonction publique (instituteurs par exemple) ne va pas provoquer, à terme, une différenciation voire un éclatement des professions intermédiaires entre celles qui seront accessibles directement après une formation à Bac + 3, voire Bac + 4 (avec une formation professionnelle spécifique d'un ou deux ans) et celles qui seront surtout accessibles par la promotion interne de jeunes recrutés dans des emplois inférieurs après un diplôme de Bac + 2. Cette différenciation est déjà largement à l'oeuvre entre les "instituteurs et assimilés" et les "professions intermédiaires de la santé et des services sociaux" qui comprennent une très forte majorité de diplômés d'enseignement supérieur et les professions intermédiaires administratives qui n'en comportent qu'une petite minorité (les techniciens étant ici dans une position moyenne avec une très forte hétérogénéité interne). Ce mouvement, s'il se confirmait, ne devrait pas être sans conséquence sur l'évolution des formations de niveau III.

3. LA GESTION D'UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT "DE MASSE" DOIT TENIR COMPTE DES ÉVOLUTIONS PRÉCÉDENTES TOUT EN RÉPONDANT AUX ATTENTES DE FORMATION DES FUTURS BACHELIERS...

Les difficultés de l'enseignement supérieur français à faire face à l'accroissement des bacheliers et à diversifier efficacement ses filières ne sont pas nouvelles. La conjoncture des années quatre-vingt-dix devrait être celle d'un afflux très important de "nouveaux" bacheliers et d'une augmentation régulière des flux d'entrée dans les diverses formations de premier cycle (classes préparatoires aux grandes écoles, STS, IUT, DEUG, écoles...). Compte tenu des tendances précédentes, quels problèmes peut-on identifier dans la gestion des premiers cycles et de leurs débouchés ?

L'accroissement des poursuites d'études à l'issue des STS et surtout des IUT, la relative indifférenciation des débouchés professionnels des BTS et des DUT (1), la forte croissance des effectifs dans ces filières (2) posent le problème de leur position à l'intérieur de l'ensemble des premiers cycles d'enseignement supérieur. La polémique autour du "détournement" de la vocation des DUT, rendu responsable de l'importance des échecs des bacheliers F et G dans les premiers cycles traditionnels, renforce la nécessité d'une clarification. Créés en 1966 pour

(1) Cf. la contribution de J.L. Pigelet, dans ce dossier.

(2) Cf. la contribution de P. Poulet, dans ce dossier.

attirer les titulaires des bacs généraux - et non les bacheliers technologiques - "peu tentés par des études longues et désireux de trouver rapidement des débouchés professionnels", les IUT ont bien rempli cette mission mais c'est leur recrutement sélectif - alors que l'accès aux premiers cycles traditionnels reste ouvert - qui explique largement leur composition scolaire et l'importance des poursuites d'études (1). Le renforcement des exigences scolaires à l'embauche dans certaines "catégories intermédiaires" complète l'explication : les "meilleurs" étudiants d'IUT (mais aussi, à un moindre degré, de STS) préfèrent affronter le marché du travail avec des diplômes supérieurs à Bac + 2 lorsque leurs résultats scolaires le permettent plutôt que de prendre le risque d'un déclassement à l'embauche. L'absence d'articulation forte entre formation initiale et formation continue rend encore plus probable ce type de comportement. La position ambivalente des IUT et de certaines STS (à la fois classes préparatoires bis et enseignement supérieur court) ne pourrait se clarifier que si les critères de sélection étaient modifiés (en introduisant des quotas pour les bacheliers techniques ?) et si les filières de formation continue étaient renforcées et articulées à celles de la formation initiale.

Le maintien d'un fort taux d'échec et d'abandon d'études en cours de premier cycle "traditionnel" n'est pas le seul fait des bacheliers F et G qui n'ont pu entrer en IUT ou en STS. Il concerne aussi des bacheliers généraux qui n'ont que peu de possibilités de se réorienter vers des filières professionnalisées. La question de savoir s'il faut développer des nouveaux diplômes professionnels à destination de ces catégories n'est pas séparable de celle de l'évolution du marché du travail et des classifications d'emploi. Les comportements d'embauche des employeurs ne tendront-ils pas à se modifier dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée ? La différenciation croissante des "professions intermédiaires" ne risque-t-elle pas d'entraîner une segmentation accrue entre deux types de filières d'emploi : celles qui partant d'embauche au niveau IV (ou même V) aboutiront à des positions intermédiaires en cours de carrière (relais des anciennes filières ouvriers qualifiés → techniciens dans le secondaire et secrétaires → secrétaires de direction dans le tertiaire) et celles qui partant d'embauches au niveau III (ou même II) aboutiront à des positions d'encadrement en cours de carrière (nouvelles filières techniciens → ingénieurs) ? L'expérimentation de nouvelles formations d'ingénieurs (filières DECOMPS) devrait permettre d'accompagner la mise en oeuvre de ces filières.

On voit qu'une partie des problèmes générés par la croissance des entrées dans l'enseignement supérieur vient de la faiblesse des articulations entre formations initiales et formations continues et des incertitudes quant aux filières d'emploi et à leurs évolutions. Ces problèmes concernent particulièrement les "catégories intermédiaires" dans la hiérarchie des emplois et les "niveaux III et IV" de formation. La plupart de ces catégories constituent à la fois des points d'arrivée de filières promotionnelles à partir des catégories inférieures et des points de départ de filières conduisant à des catégories supérieures. De fait une partie des formations de niveau III ont été construites en continuité avec des formations de niveau inférieur (BTS prolongeant les spécialités des bacs technologiques) et d'autres ont été mises en place en référence à des formations supérieures (DUT par rapport aux filières d'ingénieurs, DEUG comme premier cycle de licences et maîtrises). Mais les formations continues correspondantes sont encore trop peu développées en France, ce qui fait reposer l'essentiel des socialisations professionnelles sur la seule formation initiale. L'existence d'un secteur non sélectif dans

(1) Cf. la contribution de B. Belbenoit : "Les IUT ont-ils été détournés", dans ce dossier.

l'enseignement supérieur renforce encore la tendance aux poursuites d'études, y compris de la part de bacheliers dont la socialisation professionnelle ne relève pas prioritairement de l'université. La construction conjointe avec les entreprises et les branches professionnelles de filières de formation initiale et continue, associées à des filières d'emplois, constitue certainement une voie importante dans la gestion des "nouvelles" catégories intermédiaires en pleine restructuration. Elle ne résout pas complètement la question des critères et procédures d'orientation - sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur - qui demeure posée ; elle permettrait en tout cas d'élargir la gamme des filières et de mieux articuler les logiques de formation et les logiques d'emploi.

LES DIPLÔMÉS DE NIVEAU III AU SEIN DU SYSTÈME D'EMPLOI

L'analyse de la relation formation emploi au niveau III dégage trois modes d'appel aux diplômés de ce niveau, correspondant à trois zones d'emplois aux logiques de renouvellement spécifiques.

Le premier concerne les professions à "statut" de la fonction publique (infirmières, assistantes sociales, instituteurs) où l'accès est réglementé par la possession d'un diplôme professionnel correspondant.

Le deuxième repose sur l'ancienneté ou l'expérience professionnelle nécessaire aux diplômés de niveau III pour accéder à certaines catégories : c'est le cas des cadres. Les autres emplois, professions intermédiaires d'entreprise mais aussi certaines catégories d'employés, relèvent de logiques de renouvellement faisant appel aux diverses catégories de diplômés présentes sur le marché du travail, dont le niveau III.

M ALGRÉ une progression numérique d'environ 25 % entre 1983 et 1989, les actifs diplômés d'un niveau III représentent des effectifs relativement faibles : 1,7 million de personnes soit à peine 8 % de la population active occupée en 1989. A titre de comparaison, les diplômés des niveaux I et II représentent une part sensiblement identique et ont connu une évolution quantitative proche. Ces diplômés appartiennent dans leur très grande majorité aux professions intermédiaires (deux tiers) mais on en trouve également parmi les cadres (14,5 %) et les employés (12 %) (1). La forte stabilité de cette structure socioprofessionnelle, malgré la progression spectaculaire des effectifs de niveau III dans une population active occupée relativement constante, témoigne des bonnes conditions d'insertion et d'évolution professionnelle de ces diplômés. A l'inverse, un quart des professions intermédiaires sont occupées par des diplômés de niveau III, et la proportion passe à un tiers pour les moins de 35 ans : l'accès à cette catégorie est possible avec un diplôme de niveau inférieur, dès les premières années de vie active ou avec une certaine ancienneté.

Il n'y a donc pas de correspondance biunivoque entre diplôme de niveau III et catégorie des professions intermédiaires, du moins à ce niveau de regroupement des nomenclatures. Mais cette catégorie rassemble des professions très hétérogènes en la matière : toutes les infirmières ont un diplôme homologué au niveau III alors que 21,5 % seulement des techniciens sont dans

(1) Données tirées des enquêtes emploi de l'INSEE, codées à l'aide de PCS pour l'emploi et de la nomenclature des diplômes en 6 niveaux de 1982.

ce cas, avec en plus des écarts importants selon leur spécialité (30 % des techniciens informaticiens ont un diplôme de niveau III, 16 % des techniciens en fabrication). Ces différences entre emplois ou professions recourent la diversité des diplômes classés au niveau III. L'adéquation totale que l'on constate entre niveau de diplôme et d'emploi pour les professions de la santé ou les professions sociales du fait même de leur réglementation n'existe pas pour les autres professions intermédiaires (1).

La croissance du niveau III repose essentiellement sur l'augmentation des sortants de STS et sur le développement des emplois qui les accueillent : techniciens, professions intermédiaires du commerce, employés administratifs d'entreprise. Il s'agit d'emplois aux effectifs croissants et ouverts aux débutants et la place des diplômés de niveau III doit y être étudiée dans le cadre plus général de leur coexistence avec d'autres catégories de diplômés, de niveaux IV, V ou de l'enseignement supérieur. Une logique de renouvellement des emplois basée sur "*l'emploi des différents niveaux de diplômés*" mise en évidence lors de travaux sur l'avenir du niveau IV (2) apparaît également ici. Les diplômés de niveau III, nouveaux entrants, apparaissent sur des emplois où le recrutement se fait majoritairement au niveau IV. Il y a donc concurrence ou tout au moins co-occurrence de catégories de main-d'oeuvre.

Enfin, on trouve des titulaires d'un diplôme de niveau III parmi les cadres, où la majorité des actifs a un diplôme de l'enseignement supérieur. Ceux-ci sont beaucoup plus âgés, montrant qu'il s'agit surtout de promotion professionnelle. L'augmentation du nombre d'actifs diplômés de niveau III favorise le développement de ces filières.

Ces différents points sont développés dans le texte suivant, selon deux angles d'analyse :

- les grandes tendances de l'insertion des diplômés de niveau III dans la population active occupée française entre 1983 et 1989 : progression des effectifs, catégories socioprofessionnelles occupées, professions dominantes, place des moins de 35 ans dans ces évolutions ;
- la place des diplômés de niveau III à l'intérieur de chaque emploi ou groupe d'emplois : structure de diplômés, concurrences de main-d'oeuvre, renouvellement des actifs.

Les données sont issues des enquêtes sur l'emploi de l'INSEE. Les niveaux de diplômes mentionnés sont ceux déclarés par les individus au moment de l'enquête.

1. LES DIPLÔMÉS DE NIVEAU III DANS LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE

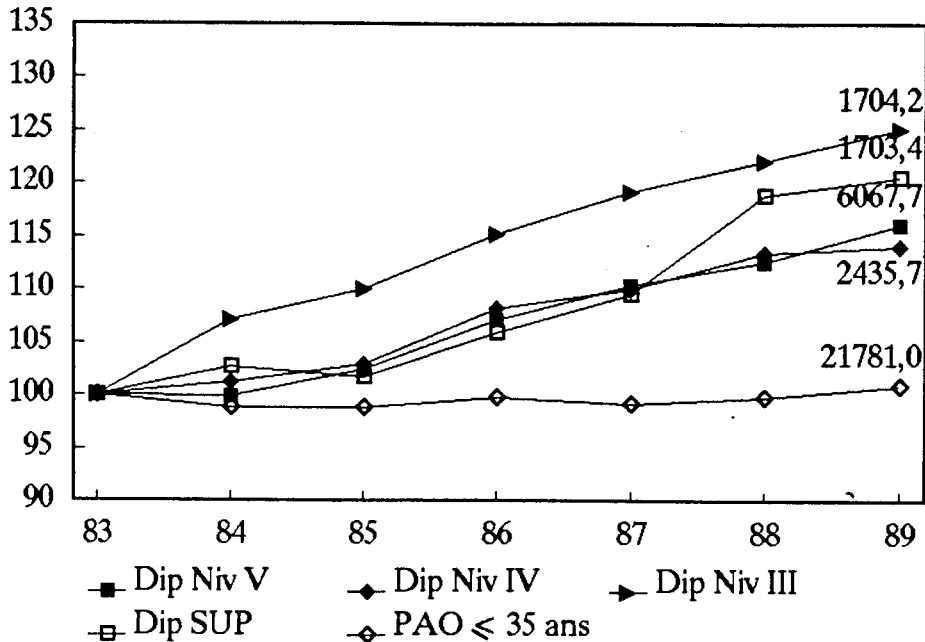
■ Niveau III : forte croissance portant sur de faibles effectifs d'actifs occupés

Le nombre d'actifs diplômés du niveau III dans la population active a crû de 25 % entre 1983 et 1989. C'est le niveau de diplôme qui connaît la progression la plus forte et la plus continue

(1) Ce qui n'empêche pas une forte relation entre spécialité d'emploi et de formation pour les DUT ou BTS comme le montrent les travaux de l'Observatoire. Cf. la contribution de J.L. Pigelet, dans ce dossier.

(2) Cf. C. Bédoué : "Niveau IV et professions" in : *Dossier formation et emploi. Niveau IV de formation et baccalauréats professionnels*. CEREQ (Collection des Etudes n°49). Avril 89.

Graphique 1
Évolution des effectifs de diplômés
 Base 100 en 1983 et effectifs en milliers en 89



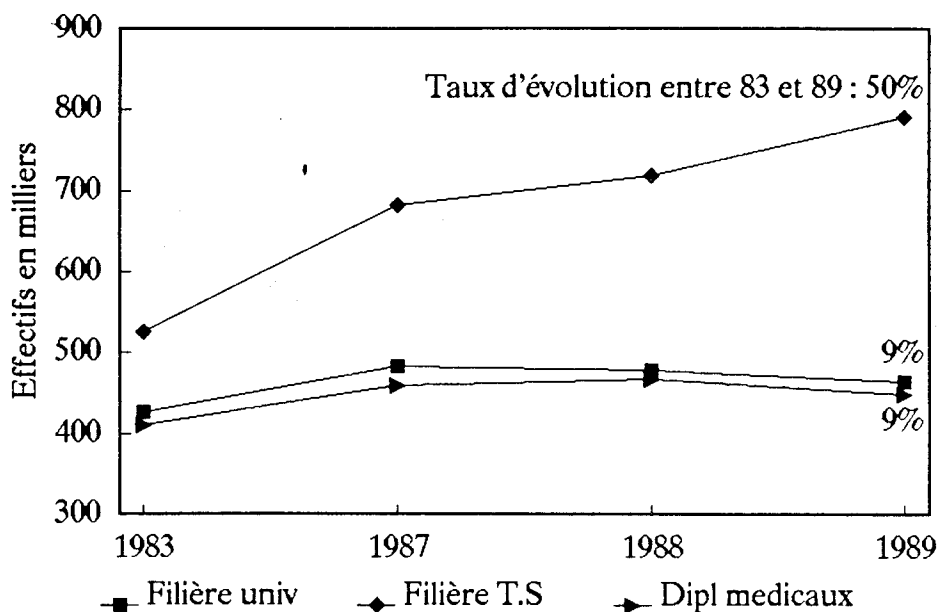
Source : INSEE Enquêtes Emploi

sur cette période, caractérisée par ailleurs par une hausse globale du niveau de formation des actifs (graphique 1). Seuls les actifs non diplômés sont en diminution. Cette croissance importante du nombre d'actifs titulaires d'un diplôme de niveau III ne doit pas cacher qu'il s'agit d'effectifs encore relativement faibles : 1,7 million d'individus en 1989, soit à peine 8 % de la population active occupée (6% en 1983). A titre de comparaison, les diplômés du niveau V (CAP, BEP) en représentaient 28 %, les "sans diplôme" ou titulaires d'un BEPC 41 %, en 1989.

Souvent considérée globalement, l'entité niveau III recouvre en fait des diplômés issus de filières très différentes : diplômés des professions de la santé, des professions sociales, autres formations homologuées au niveau III, diplômés universitaires de 1er cycle ou de niveau Bac + 2 ans, et enfin tous les diplômés de niveau technicien supérieur dont les plus importants sont le DUT et le BTS (voir nomenclature sous le graphique 2). La croissance du niveau III repose essentiellement sur l'augmentation spectaculaire des effectifs de sortants de la filière BTS (1). L'insertion professionnelle relativement facile de ces diplômés, malgré une période peu favorable, dans des catégories d'emplois souvent en croissance, font que l'augmentation des actifs ainsi formés est significative (graphique 2). Globalement le niveau III progresse, mais surtout il change. Ses composantes universitaires ou paramédicales sont maintenant loin derrière la filière technicien supérieur. La volonté affichée d'augmenter de manière significative les effectifs en IUT devrait encore amplifier cette tendance.

(1) Cf. S. Lemerle : "Les sorties du système éducatif en 1988". Note d'information 91.02 de la DEP. Ministère de L'Éducation nationale. Janvier 91.

Graphique 2
Évolution des effectifs d'actifs occupés de niveau III
suivant leur filière de formation



Source : INSEE - Enquête Emploi 83 à 89

Nomenclature des diplômes de niveau III

Enquêtes Emploi et Recensement 1982

Type de diplôme

1er cycle universitaire :

DUEL, DUES, DEUG, PCEM
Certificat fin école normale
Certificat d'aptitude pédagogique
Diplôme de maître éducation physique

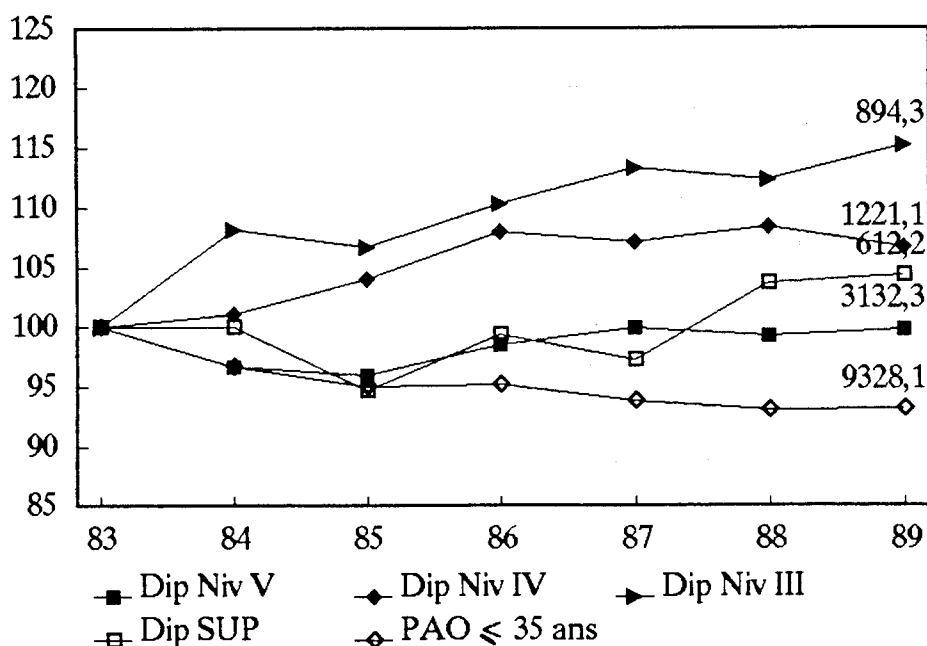
Niveau technicien supérieur : DUT, BTS

Institut ou école de technicien supérieur (analyses médicales, marine marchande, radiologie)
Diplômes de niveau TS : juridique, commerciale, arts appliqués, 1er cycle école notariat, DEST et autres diplômes du CNAM

Paramédical ou social :

Diplômes des professions de la santé et des professions sociales

Graphique 3
Effectifs de jeunes diplômés (moins de 35 ans)
 Base 100 en 1983 et effectifs en milliers en 89



Source : INSEE - Enquêtes Emploi

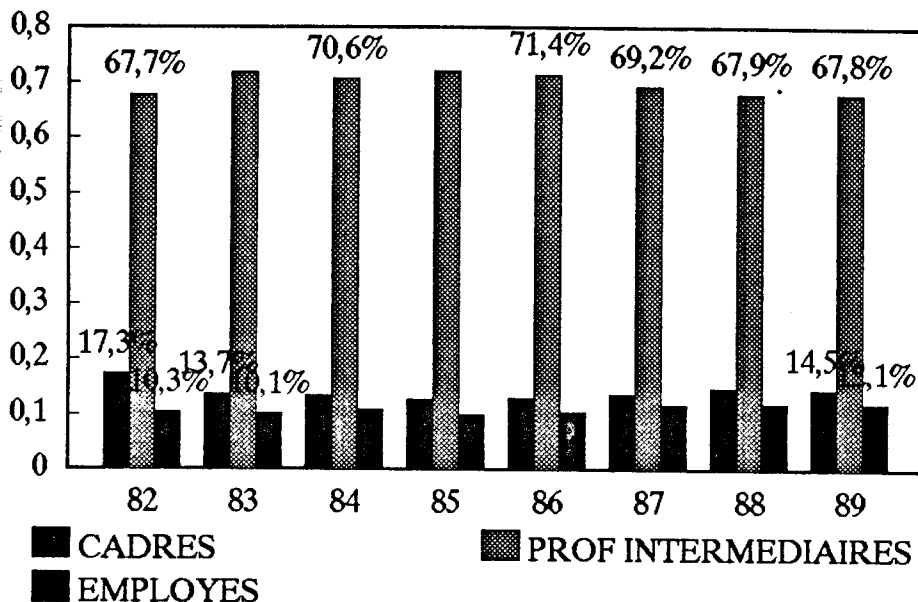
Les mêmes indicateurs, calculés sur les seuls **actifs de moins de 35 ans**, montrent des résultats identiques, quoique plus fluctuants (graphique 3) : la progression des jeunes diplômés de niveau III est nette (+ 15 %) malgré la baisse globale du nombre de jeunes actifs (- 7 %). Les titulaires d'un diplôme de ce niveau représentaient, en 1989, 9,6 % des jeunes actifs de moins de 35 ans, soit guère plus que parmi l'ensemble de la population active occupée. Les modifications de structure se font lentement parce que les effectifs en jeu sont faibles (894 000 actifs diplômés niveau III de moins de 35 ans).

■ Une majorité de professions intermédiaires mais un développement important des effectifs de niveau III parmi les employés

Un diplômé de niveau III a deux chances sur trois d'occuper un emploi appartenant aux professions intermédiaires (graphique 4). Cette probabilité semble s'infléchir légèrement sur la période au profit des employés et des cadres. Encore marginal au niveau des structures, cela se traduit par une progression significative des effectifs de niveau III au sein de ces catégories : +49 % parmi les employés et +33 % parmi les cadres. Seulement 18 % pour les professions intermédiaires (graphique 5).

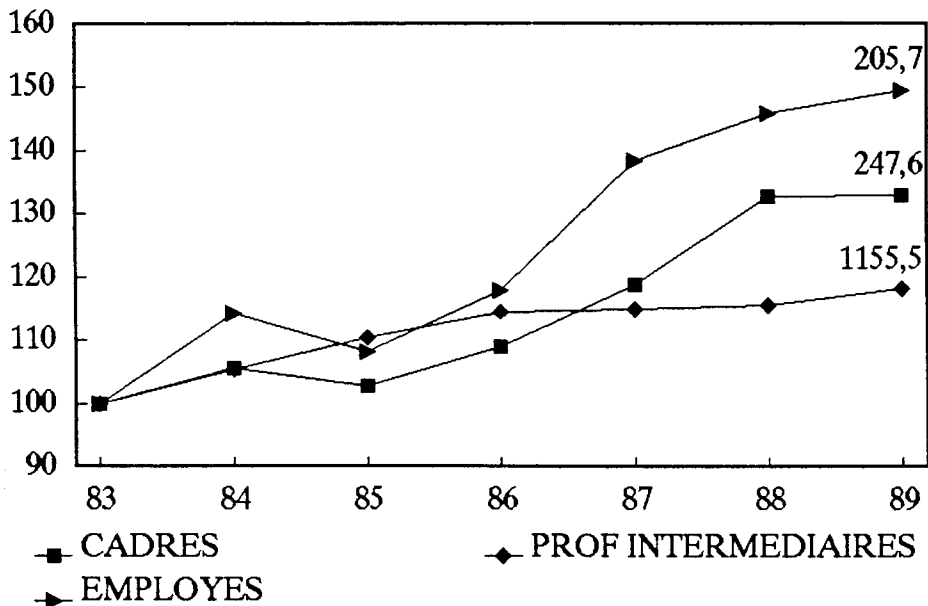
Les évolutions sont donc plus marquées dans les catégories socioprofessionnelles marginales au regard de ce type de diplômés, même si les effectifs concernés sont faibles : 200 000 employés de niveau III en 1989 pour 1,15 million de professions intermédiaires. La recomposition du niveau III au profit des filières techniques peut en être une raison et l'on peut se demander si l'on assiste au début d'une modification d'une relation pourtant forte entre niveau d'emploi et niveau de formation. On peut aussi penser que les titulaires d'un BTS qui s'insèrent comme

Graphique 4
Catégories socio-professionnelles des diplômés de niveau III
 Évolution de 82 à 89



Source : INSEE - Recensement de la population de 1982 et Enquêtes Emploi 1983 à 1989

Graphique 5
Évolution des effectifs de diplômés niveau III pour chaque CSP
 Base 100 en 1983 et effectifs 89 en milliers



Source : INSEE - Enquêtes Emploi de 1983 à 1989

employés évolueront vers des emplois de niveau intermédiaire de façon plus importante. Il n'en paraît que plus nécessaire de suivre cette évolution.

■ Forte relation entre spécialité d'emploi et de diplôme au niveau III

L'enquête emploi ne permet pas de connaître la spécialité fine du diplôme possédé, mais les regroupements disponibles fournissent déjà des preuves de relations étroites entre certaines formations et l'emploi correspondant (tableau 1) : près de 9 diplômés sur 10 d'une spécialité médicale ou sociale exercent une profession liée à la santé ou au travail social et la majorité des diplômés de l'université, parmi lesquels les titulaires d'un diplôme de l'école normale, sont instituteurs ou assimilés. La relation étant également forte entre spécialité d'emploi et spécialité de BTS ou de DUT (1), l'ensemble du niveau III jouit d'une forte correspondance entre formation et emploi.

Tableau 1
Type de diplômé de niveau III (1989)

CSP déclarée	en %				
	1er cycle universit.	Technicien supérieur	Médical Paramédical	Actifs occupés Niveau III	Actifs occupés Niveau III < 35 ans
AGRICULTEURS,	0,7	1,3	0,1	0,8	0,9
ARTISANS, COMM., CHEFS D'ENTREPRISE	2,2	5,2	1,2	3,4	2,3
CADRES dont :	12,5	21,5	4,4	14,5	9,1
Cadres commerc., administr.,	3,4	7,7		4,6	3,3
Ingénieurs, cadres techn.		8,0		4,0	2,7
Instituteurs	46,7	0,9	1,1	13,4	9,4
PEGC et maîtres auxiliaires	10,4	1,4		3,5	1,6
Ens. tech. court. Cons. Educ.	3,6	4,1	0,9	3,1	2,8
S/T INSTIT. et assimilés	60,8	6,3	2,0	20,0	13,8
Infirm., Sages F., Ass. social	0,7	0,4	74,4	20,0	19,5
Techniciens médicaux	0,3	3,1	3,3	2,4	3,2
PI travail social	1,4	0,7	8,9	3,1	2,8
S/S PI santé social	2,5	4,3	86,6	25,5	25,5
Clergé	0,4		0,1	0,2	
PI admin. fonction publique	2,9	2,9	0,1	2,2	2,2
PIACE	4,9	14,5	0,6	8,2	10,7
Techniciens	2,4	19,4	0,1	9,7	13,3
Contrem., maîtrise	0,7	3,9	0,1	2,0	2,0
TOTAL PROF. INTERMÉDIAIRES	74,5	51,4	89,7	67,8	67,8
EMPLOYÉS dont :	9,2	18,1	4,5	12,1	18,1
Empl. civils fonct. publique	2,4	2,4	2,0	2,3	3,1
Empl. administr. entreprise	5,2	14,1		8,4	13,2
OUVRIERS	1,0	2,5	0,1	1,5	2,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif PAO 1989 (millier)	464,0	790,8	449,4	1 704,2	894,3

Source : INSEE - Enquête Emploi

(1) Cf. la contribution de J.L. Pigelet, dans ce dossier.

Plus généralement on retiendra que **près de la moitié des diplômés de niveau III exercent une profession "à statut" de la fonction publique au sens large, liée à l'enseignement, au travail social ou à la santé**. L'adéquation est ici forte entre le diplôme et l'activité puisque, contrairement aux autres catégories d'emploi, la quasi-totalité des actifs de ces professions ont le diplôme correspondant.

Hormis ces professions bien spécifiques, on trouve parmi les diplômés de niveau III (tableau 1) :

- 14,5 % de cadres, majoritairement dans des fonctions administratives, commerciales, ou encore techniques ;
- 12,5 % d'employés, principalement administratifs (comptabilité, bureau) ;
- 10 % de techniciens ;
- 8 % de professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.

Les "cibles" professionnelles sont donc assez précises et l'éparpillement limité même si la proportion de professions intermédiaires n'est que de 51 % chez les titulaires d'une formation de type "technicien supérieur". Cette structure socioprofessionnelle correspond bien aux données disponibles sur l'insertion et le cheminement professionnels des sortants de STS ou IUT (1) : insertion des titulaires d'une spécialité industrielle comme techniciens et d'une spécialité tertiaire comme professions intermédiaires administratives ou commerciales des entreprises, ou employés. La relation entre emploi et formation est ici plus forte en termes de spécialités que de niveau.

La structure socioprofessionnelle des jeunes diplômés de niveau III est proche de celle de leurs aînés (également deux tiers de professions intermédiaires), avec une part plus importante d'employés et au contraire un déficit de cadres (dernière colonne du tableau 1). L'accès à un poste de cadre se fait plus tard dans la vie professionnelle des diplômés de niveau III qui s'insèrent directement sur des postes de techniciens, dans les emplois intermédiaires du commerce ou encore comme employés administratifs. A titre de comparaison, les 18 % d'employés représentent un volume d'emplois supérieur à celui des techniciens (13 %) ou des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (10,7 %).

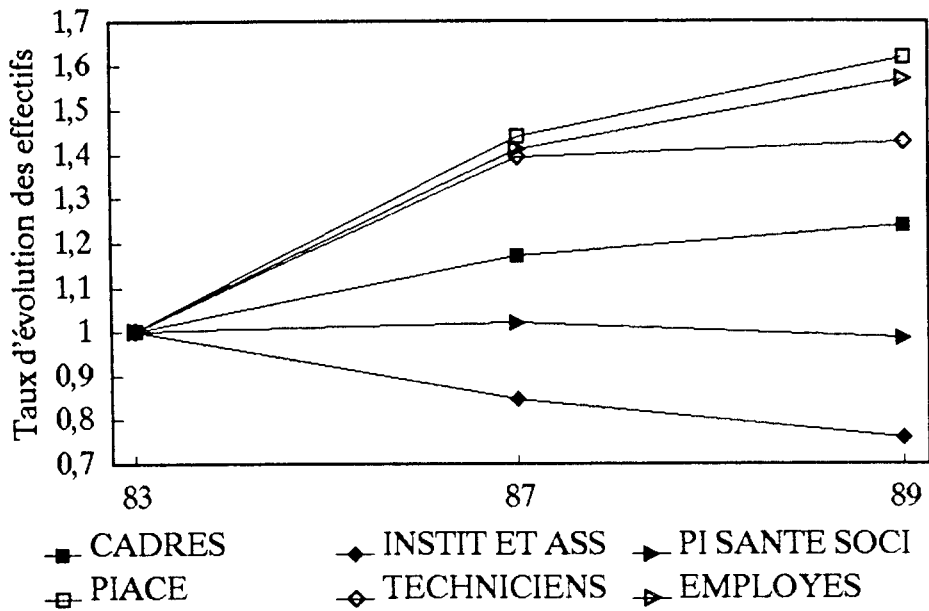
■ Trois modes d'appel aux jeunes diplômés de niveau III

Les graphiques 6 et 7 montrent les antagonismes et complémentarités qui peuvent exister entre **évolution d'effectifs** (graphique 6) et **évolution de structure** (graphique 7) des jeunes diplômés de niveau III. Autrement dit, les jeunes diplômés de niveau III profitent d'une hausse des effectifs globaux de diplômés de niveau III chez les employés, techniciens et professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ; à condition qu'il y ait recrutement chez les enseignants et les professions intermédiaires de la santé ; rarement chez les cadres.

D'après l'enquête emploi, les diplômés de niveau III de moins de 35 ans en activité passent de 776 000 à 894 000 entre 1983 et 1989, soit une progression de 15 %. Mais ils ne représentent plus que 43 % des diplômés niveau III en 89 contre 57 % en 83. L'augmentation des effectifs

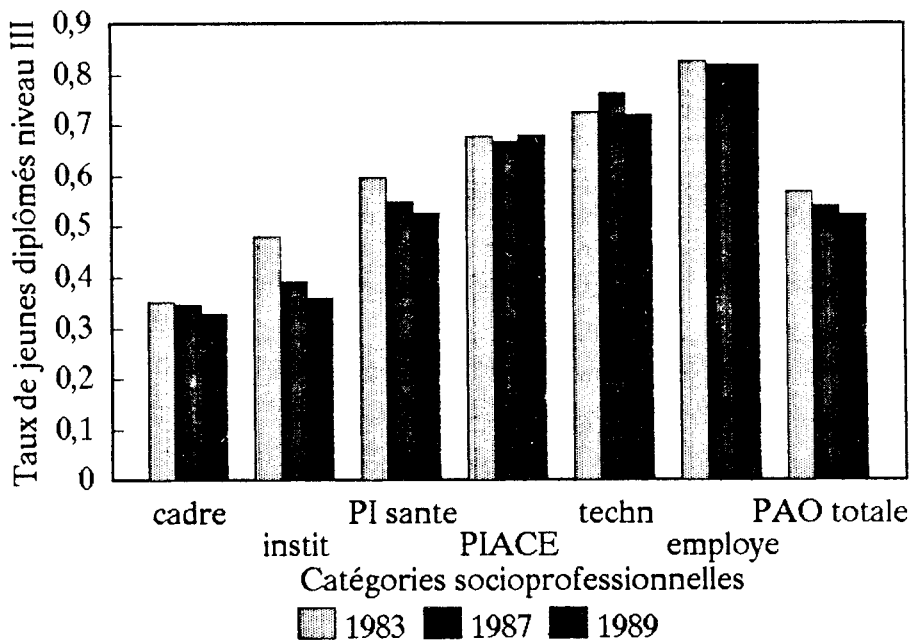
(1) Cf. la contribution de J.L. Pigelet, dans ce dossier.

Graphique 6
Évolution des effectifs de jeunes diplômés niveau III par CSP



Source : INSEE - Enquêtes Emploi

Graphique 7
Part des jeunes diplômés de niveau III par CS



Source : INSEE - Enquêtes Emploi

sur la période ne renouvelle donc pas totalement leur stock. Malgré cette baisse, le niveau III correspond encore à un niveau de diplôme "jeune".

En ce qui concerne l'accès à la catégorie des **cadres** à ce niveau de diplôme, il se fait plus tard en cours de vie active. Toutefois, et avec une réserve liée à la faiblesse des effectifs, il semble que pour les cadres du commerce ou de la vente, ainsi que pour les ingénieurs en études recherches, les moins de 35 ans contribuent plus qu'ailleurs à l'augmentation du niveau III (faible par ailleurs).

Pour les **professions intermédiaires de la santé et de l'enseignement**, les deux indicateurs sont à la baisse. C'est le signe d'un vieillissement des professions d'infirmières ou d'instituteurs, professions caractéristiques d'un accès réglementé au niveau III : les embauches ne renouvellent pas le stock de jeunes.

A l'inverse, les deux indicateurs sont croissants pour les **professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise, les techniciens et les employés administratifs d'entreprise**. Les effectifs de diplômés de niveau III augmentent et les jeunes en bénéficient. Ces catégories représentent un fort potentiel d'embauche pour les jeunes titulaires d'un diplôme de technicien supérieur.

Globalement, l'accroissement des diplômés de niveau III dans la population active occupée a d'abord été lié à la progression des professions de l'enseignement et de la santé, et ensuite au recrutement des catégories cadres ou intermédiaires pour des fonctions techniques, administratives, commerciales. L'accès des jeunes diplômés de niveau III aux catégories d'employés, surtout administratifs, se développe également.

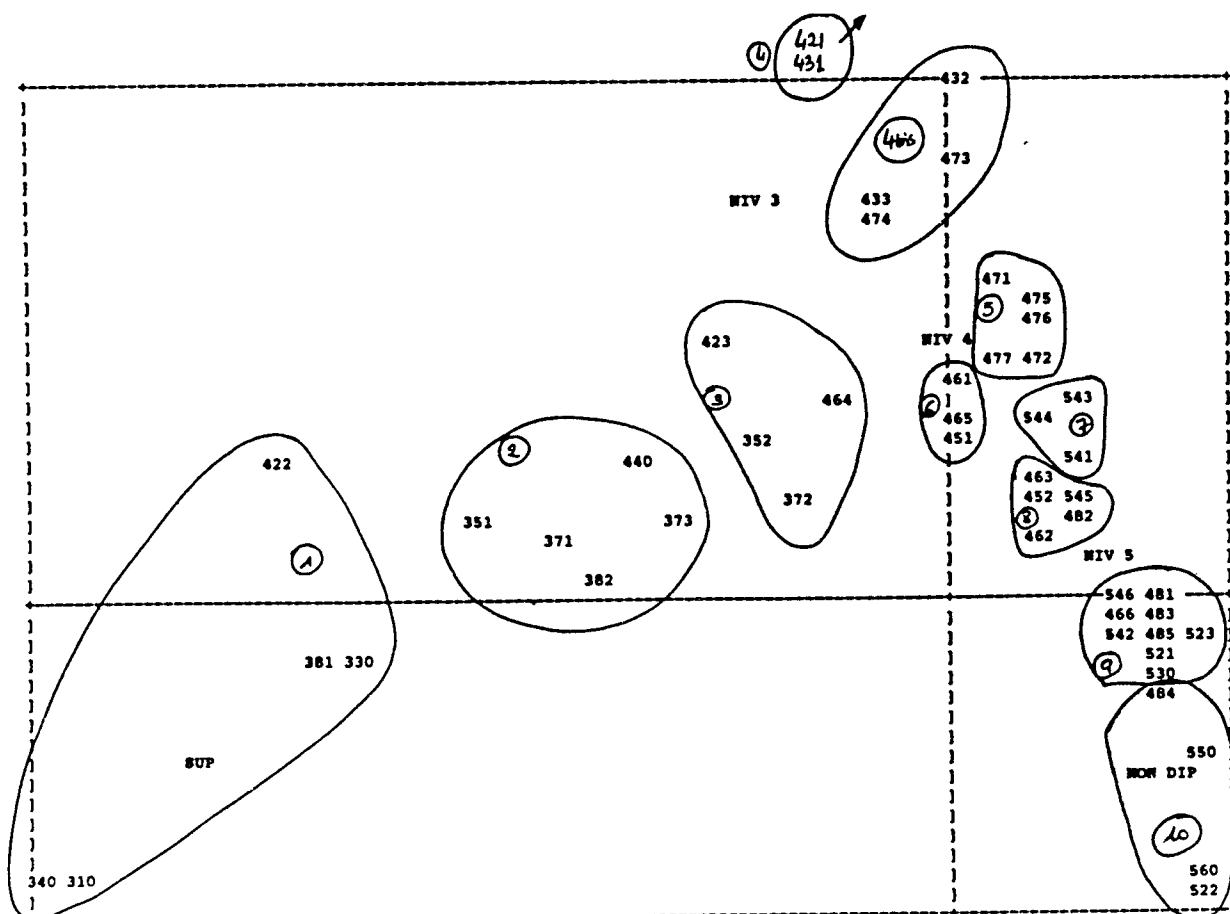
Mais les diplômés de niveau III ne sont pas seuls à occuper ces emplois. Il s'agit d'un nouveau type de recrutement, à un niveau plus élevé, qui s'opère dans un contexte de concurrence entre catégories de main-d'oeuvre.

2. DIPLÔME DE NIVEAU III ET EMPLOI : PLUSIEURS RELATIONS FORMATION - EMPLOI

Si deux tiers des diplômés de niveau III occupent un emploi de niveau intermédiaire, un quart des professions intermédiaires est occupé par des diplômés de niveau III (un tiers pour les moins de 35 ans). Il n'y a donc pas d'adéquation stricte entre formation de niveau III et "emploi de catégorie intermédiaire". Malgré l'accueil de plus en plus fréquent réservé aux jeunes diplômés de niveau III dans ces professions, la majorité des recrutements se fait encore à un niveau de diplôme inférieur (V ou IV). Suivant les professions, les secteurs, les types et tailles des entreprises, il s'agit d'accès direct, de promotion professionnelle ou encore des deux à la fois. Comment se situent les diplômés de niveau III au sein de ces emplois, quelles sont leurs perspectives d'évolution ?

Pour répondre à cette question, les emplois appartenant aux catégories socioprofessionnelles qui accueillent des diplômés de niveau III ont été regroupés sur la base de la proximité de leurs structures de diplômes et de l'importance de leur recours à des actifs de niveau III. On distingue ainsi onze groupes d'emploi homogènes (encadré 1): ceux du groupe 1 (professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs et professions scientifiques, ingénieurs et cadres

Encadré 1
Répartition des catégories d'emploi en fonction du niveau de diplôme



Source : INSEE - Enquête Emploi 89

**Nomenclature d'emploi utilisée
Regroupement de PCS (INSEE)**

310 Prof. libérales	471 Techniciens Études recherches
330 Cadres Fonction Publique	472 Techniciens Méthodes ordonnancement planning
340 Professeurs, Professions scientifiques	473 Techniciens essais-contrôle
351 Cadres de l'information, arts et spectacles	474 Informaticiens (hors Fonction Publique)
352 Artistes, auteurs littéraires	475 Techniciens en Maintenance dépannage
371 Cadres administratifs d'entreprises	476 Techniciens de fabrication installation
372 Cadres commerce, Vente, Hôtellerie Restauration	477 Techniciens Divers
373 Cadres Banques & Assurances	481 Maîtrise 1er niveau
381 Ing. et Cadres Techn. en études, recherche, essais	482 Maîtrise supérieure
382 Autres Ing. et Cadres Techniques	483 Maîtrise Agriculture et pêche
3 CADRES	484 Maîtrise magasinage manutention
421 Instituteurs	485 Maîtrise de Cuisine
422 PEGC et Maîtres Auxiliaires de l'Enseignement général	4 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
423 Enseignants technique court, conseillers d'éducation	521 Employés civils de la Fonction Publique
431 Infirmières, Sages-Femmes, Assistantes sociales	522 Agents de service de la Fonction Publique
432 Techniciens médicaux et paramédicaux	523 Aide soignant
433 Autres PI du travail social (Éduc. spéc., Animateurs...)	530 Policiers
440 Clergé	541 Secrétaires
451 PI administratives de la Fonction Publique	542 Dactylos
452 PI armée police	543 Employés de comptabilité
461 Maîtrise des Services financiers et administratifs	544 Employés Banques & Assurances
462 Maîtrise de magasin	545 Employés services de transport
463 Représentants	546 Employés administratifs divers d'entreprise
464 PI information, communication et spectacles	550 Employés de commerce
465 Gradés de banque, Rédacteurs d'assurances	560 Personnels des services directs aux particuliers
466 PI du Tourisme, Hôtellerie et Transports	5 EMPLOYÉS

techniques en études et recherches, et enfin maîtres auxiliaires et PEGC) ont en commun d'être occupés par une majorité de diplômés de l'enseignement supérieur, à l'inverse le groupe 10 rassemble des emplois où la présence de non-diplômés est prépondérante.

On note un certain éclatement de la structure par grande catégorie socioprofessionnelle puisque des emplois appartenant aux professions intermédiaires sont présents dans chacun des 11 groupes. Par contre la majorité des techniciens se retrouve dans le groupe 5. Les regroupements obtenus correspondent "en gros" aux trois modes de renouvellement que l'analyse du paragraphe précédent a permis de mettre en évidence :

- marché de type professionnel composé de professions recrutant exclusivement au niveau III (groupes 4 et 4bis) ;
- accès à l'ancienneté pour les diplômés de niveau III parmi les emplois recrutant essentiellement sur titre de l'enseignement supérieur (groupes 1, 2 et 3) ;
- appel à plusieurs catégories de diplômés pour les autres emplois, un diplôme de niveau III représentant un des accès possibles (groupes 5 à 8).

■ Les diplômes du supérieur dominant

Il s'agit des groupes 1, 2 et 3. Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur pour chacun des emplois de ces trois groupes est prédominant pour le groupe 1 (marché professionnel au niveau supérieur), fort dans le groupe 2 (37 % en 89), présent dans le groupe 3 (20 %). Dans ces deux derniers groupes on note également, dans des proportions plus fortes en 3 qu'en 2, la présence de diplômés de niveaux III et IV qui sont des actifs plus âgés.

On trouve ici l'ensemble de la catégorie cadre avec :

- les ingénieurs d'études et de recherches, les professions libérales, les professeurs (agrégés, certifiés, PEGC), les chercheurs et les autres professions supérieures de la fonction publique (groupe 1) ;
- les cadres administratifs et autres ingénieurs (groupe 2) ;
- les cadres du commerce (groupe 3). Ce dernier groupe inclut également les plus diplômées des professions intermédiaires (enseignants du technique court et professions intermédiaires de l'information et du spectacle).

Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur pour ces emplois continue d'augmenter parallèlement à celui de niveau III. Mis à part le dernier groupe (enseignants du technique court) la part de jeunes sur ces emplois est faible et en diminution. Il n'y a donc que peu d'accès direct pour les jeunes de niveau III.

■ Niveau III dominant ou très important

Le groupe 4 est constitué des infirmières, sages-femmes, assistantes sociales et instituteurs qui sont pratiquement tous, du fait de la réglementation de ces professions, titulaires d'un diplôme de niveau III (1). La faible part de diplômés de niveau IV tend à disparaître.

(1) Ces emplois ont même dû être exclus lors de l'analyse factorielle sous jacente à la cartographie. Leur taux de niveau III extrêmement élevé en faisait un point beaucoup trop éloigné du reste du nuage. Ils ont été rajoutés par la suite "à la main".

Le groupe 4bis rassemble les autres professions de la santé ou du travail social où le taux de niveau III est très élevé, et deux fonctions particulières de techniciens : l'informatique et la fonction essai contrôle. Le taux de niveau III y est beaucoup plus fort que parmi le reste de la catégorie des techniciens (groupe 5), et en forte augmentation. Le taux de diplômés de niveau IV est également important et il n'y a pratiquement pas de diplômés du supérieur. Le niveau III correspond au maximum des exigences en matière de formation.

Ce sont des emplois jeunes : plus de la moitié des actifs a moins de 35 ans (62 % des informaticiens) à l'exception des instituteurs dont la part de moins de 35 ans passe de 49 à 35 % entre 1983 et 1989. L'écart, en ce qui concerne le taux de niveau III, se creuse entre les jeunes actifs et les autres : l'augmentation de la part d'actifs de niveau III se fait par embauches de jeunes et ces catégories accueillent une forte proportion de jeunes diplômés de niveau III en cas de recrutement ou de création de postes.

■ Associations des niveaux III, IV et V

Il s'agit des groupes 5, 6, 7 et 8. La part des diplômés de niveau III y varie de 18 % des actifs pour le groupe 5, à 11 % pour le groupe 8, mais leur nombre y est en très forte croissance. On observe des accroissements respectifs des effectifs de niveau III dans chacun des groupes de +25 %, +48 %, +60 %, +68,5 % entre 83 et 89. Cette croissance jointe à un appel soutenu aux diplômés de la filière "technicien supérieur" traduit une forte potentialité d'accueil sur les emplois de ces groupes pour les jeunes diplômés d'un BTS ou d'un DUT :

⇒ **Groupe 5** : catégorie des techniciens sauf informatique ou essai contrôle (groupe 4bis). La progression du niveau III, en effectifs et en structure, est nette, surtout chez les moins de 35 ans. Toutes les embauches ne se font pourtant pas au niveau III, même chez les plus jeunes, puisque 28 % d'entre eux possèdent un BTS ou un DUT. Le niveau III semble devoir se substituer lentement au niveau IV mais le fait que le niveau V continue de progresser montre l'existence d'un accès pour les ouvriers qualifiés (1). La baisse des moins de 35 ans dans le groupe est forte : -12 % des effectifs.

⇒ **Groupe 6** : professions intermédiaires administratives de l'Etat, des entreprises et des banques et assurances. On trouve sur ces emplois des actifs occupés de tous les niveaux. L'écart de structures entre les jeunes et l'ensemble est élevé. Les moins de 35 ans, peu nombreux puisqu'ils constituent un tiers de la population, sont en diminution alors que ces professions ont accru leurs effectifs sur la période. Ils sont nettement plus diplômés que leurs aînés. Ce changement de recrutement est d'autant plus sensible qu'il n'est pas récent. Le niveau IV reste très important (36 % des jeunes actifs) mais il est concurrencé par les niveaux III et supérieurs. L'appel à des diplômés de niveau III ne correspond pas toujours à des recrutements de jeunes.

⇒ **Groupe 7** : secrétaires, employés de comptabilité, employés des banques et assurances. Si l'on exclut la fonction publique, ces emplois sont en quelque sorte le pendant au niveau employé du groupe précédent. Ce sont les seuls emplois de la catégorie employé où l'on trouve trace de diplômés du niveau III. Toutes les secrétaires et tous les employés de services financiers ne

(1) Cf. la contribution de R. Guillon et C. Berreur, dans ce dossier.

sont pas recrutés, loin de là, au niveau III ; ces catégories sont encore majoritairement alimentées par des diplômés de niveau V ou IV. Mais c'est certainement le niveau III qui a le plus progressé en structure et en effectif. Cette progression est facilitée par un renouvellement rapide des emplois à partir d'une population jeune et plus diplômée.

⇒ **Groupe 8** : avec les professions intermédiaires commerciales, qui représentent deux tiers des effectifs du groupe, la maîtrise supérieure, et les employés des services des transports, ce groupe est particulièrement hétérogène. Toutefois ces emplois ont en commun, outre une structure de diplômes faisant appel à l'ensemble des niveaux, un taux de jeunes élevé et en progression. Le niveau III connaît ici son taux d'accroissement maximum bien que les non-diplômés représentent un quart des jeunes actifs. Les recrutements de jeunes sur ces emplois sont fréquents, d'une part pour faire face à un fort turn over (commerce), d'autre part pour répondre à l'accroissement des effectifs. Ces données globales montrent un appel à tous les types de main-d'oeuvre, avec toutefois une préférence pour le niveau III.

■ Absence du niveau III

Les derniers groupes rassemblent les emplois des catégories de professions intermédiaires et employées où il n'existe pas de taux significatif de diplômés du niveau III, même chez les jeunes actifs. Le groupe 9 (maîtrise de second niveau, professions intermédiaires de l'hôtellerie-restauration, employés de bureau de la fonction publique et des entreprises, police) se distingue du suivant par une légère trace de diplômés de niveau IV. Les actifs du groupe 10 (manutentionnaires, vendeurs et employés de service) sont au plus titulaires d'un diplôme de niveau V (1). Les diplômés de niveau III sont pour le moment hors champ dans ces deux groupes.

3. CONCLUSION

Actuellement la majorité des titulaires d'un diplôme de niveau III appartiennent aux professions intermédiaires de la fonction publique au sens large (santé, travail social et enseignement). La réglementation de l'accès à ces professions impose aux entrants d'avoir le diplôme requis de ce niveau, d'où une adéquation forte entre niveau et spécialité d'emploi et de formation.

La filière "technicien supérieur" (DUT, BTS...) mène également aux emplois classés intermédiaires mais aussi à ceux de cadres, par promotion professionnelle, ou d'employés pour les plus jeunes. Inversement une minorité des membres des professions intermédiaires hors santé, travail social et enseignement (13 %) déclare posséder un diplôme de niveau III. Même si ce taux ne cesse de s'accroître, on reste encore très loin d'une correspondance totale entre diplômés de niveau III et professions intermédiaires pour les filières techniques. L'arrivée de jeunes diplômés d'un BTS ou d'un DUT sur ces emplois se fait donc dans un contexte de

(1) Un travail équivalent a été réalisé pour les emplois des catégories ouvrières et employées dans le cadre du GET sur l'avenir du niveau V en 1990. C. Beduwé : "Le niveau de diplôme des employés et des ouvriers : la place des jeunes de niveau V". *Formation Emploi* n° 33, janvier-mars 1991.

concurrence ou tout au moins de co-occurrence de types de main-d'oeuvre. La question de leurs perspectives professionnelles se posera d'autant plus nettement qu'ils deviendront plus nombreux. Même si certains peuvent espérer à terme occuper un poste de cadre, il faut savoir que cette catégorie est essentiellement alimentée par des diplômés des niveaux II et I. La proportion de ces derniers ne cesse de s'accroître au sein de la population active occupée avec une concentration très forte de leurs effectifs sur les emplois de niveau supérieur. Les problèmes que pourraient rencontrer les diplômés de niveau III sont plus liés à leur éventuelle mobilité ultérieure qu'à leur insertion professionnelle.

TECHNICIENS SUPÉRIEURS : DIPLOMES, ACTIVITÉ ET CLASSIFICATION

Quelle est la validité de l'appellation de «technicien supérieur» dans les relations qu'entretiennent le système éducatif et le système d'emploi ? A cette appellation du système éducatif sanctionnant l'obtention d'un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur peut-on faire correspondre des profils d'activité et des niveaux de classification professionnelle spécifiques ?

Pour répondre à cette question, deux démarches sont utilisées. La première consiste à comparer plusieurs caractéristiques de l'activité ou de la mobilité de deux sous-populations de techniciens, ceux qui possèdent un diplôme de niveau III et plus et les autres techniciens. La seconde consiste à étudier la cohérence des grilles de classification des techniciens du point de vue de la reconnaissance des diplômes et de la hiérarchisation des fonctions.

1. L'ACTIVITÉ ET LA MOBILITÉ DES TECHNICIENS

Les informations qui suivent résultent d'un traitement comparatif des données de l'Enquête Emploi de 1983 et de 1989.

■ Place dans le système productif

⇒ Parmi les techniciens, les diplômés de niveau III et plus croissent (+ 38 %) alors que les autres reculent (- 2,4 %).

⇒ La part des chômeurs reste faible pour l'ensemble des techniciens. Elle est moindre chez ceux qui possèdent un diplôme de niveau III et plus (tableau 1). Mais elle est en croissance plus forte chez eux que chez les autres techniciens.

⇒ Les hommes dominent très largement l'activité des techniciens (tableau 2), mais les femmes y progressent plus fortement que les hommes (+ 18 % contre + 4 %). Par contre, chez les diplômés de niveau III et plus, les hommes renforcent leur domination (+ 40,2 % contre + 28 % chez les femmes).

Tableau 1
L'activité des techniciens

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Occupés	710 823 96,5	749 555 96,0	137 357 96,8	189 631 96,4	573 466 96,4	559 924 95,9
Chômeurs	21 561 2,9	26 516 3,4	3 269 2,3	6 147 3,1	18 292 3,1	20 369 3,5
Autres	4 459 0,6	4 710 0,6	1 277 0,9	918 0,5	3 182 0,5	3 792 0,5
Total	736 843 100,0	780 781 100,0	141 903 100,0	196 696 100,0	594 940 100,0	584 085 100,0

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi

Tableau 2
Ventilation par sexe (des techniciens occupés)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Hommes	90,6	84,5	83,2	91,2	92,4	89,5
Femmes	9,4	15,5	16,8	8,8	7,6	10,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	710 823	749 555	137 357	189 631	573 466	559 924

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi

⇨ Les techniciens diplômés de niveau III et plus se concentrent davantage dans l'industrie et le tertiaire. Ils sont majoritaires dans l'industrie (tableau 3). De 1983 à 1989, ils progressent partout, sauf dans le BTP, et plus rapidement dans le tertiaire que dans l'industrie (+ 45 % contre + 40 %). Les autres techniciens reculent dans l'industrie (- 5,4 %) et progressent dans le tertiaire, mais bien plus lentement que les diplômés de niveau III (+ 3,7 %).

⇨ Par **secteur détaillé** (14 secteurs), en 1989, les techniciens diplômés de niveau III et plus prédominent dans les biens d'équipement (31,8 % contre 27 % pour les autres techniciens), dans les services marchands (21,7 % contre 16,4 %), dans les services non marchands (13,7 % contre 11,6 %). Les autres techniciens sont mieux représentés dans les biens intermédiaires

(11,4 % contre 9,5 %) dans les transports-télécommunications (7,1 % contre 2,9 %), dans l'énergie (4 % contre 2,4 %).

Tableau 3
Ventilation par secteur
(en %)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Agriculture	0,7	0,9	0,2	0,3	0,8	1,1
Industrie	50,8	49,7	50,6	51,1	50,8	49,2
BTP	6,8	5,0	5,0	2,1	7,3	6,0
Tertiaire	41,7	44,4	44,2	46,5	41,1	43,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	708 520	747 488	137 010	189 631	571 504	557 857

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi (Non-réponses exclues de la somme des effectifs)

⇨ Par **taille d'entreprise**, les diplômés de niveau III et plus sont en majorité dans des entreprises de moins de 500 personnes, contrairement aux autres techniciens qui sont légèrement majoritaires dans les entreprises de 500 personnes et plus en 1989 (tableau 4). De 1983 à 1989, ils progressent plus rapidement dans les entreprises de moins de 50 personnes que dans celles de 50-499 personnes. Les autres techniciens reculent dans les entreprises de moins de 500 personnes et progressent dans les entreprises de 500 personnes et plus.

Tableau 4
Ventilation par taille d'entreprise
(en %)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
moins de 50	31,5	31,3	28,1	32,6	32,3	30,9
50-499	21,0	19,0	19,0	19,9	21,5	18,6
500 et plus	47,5	49,7	52,9	47,5	46,2	50,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	710 823	749 555	137 357	189 631	573 466	559 924

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi

■ Fonctions occupées

L'identification des **fonctions** d'études à partir des rubriques de la nomenclature PCS est délicate, car plusieurs intitulés sont couplés avec ceux d'autres fonctions (essais, contrôle, techniciens de spécialité). C'est pourquoi nous avons distingué deux ensembles : un ensemble «études-dessin» regroupant les dessinateurs et les techniciens de la recherche publique ; un ensemble «essais-contrôle» plus composite parce que d'interface entre les études et la production, qui comprend aussi des fonctions de conception ou de mise au point en ligne de production des équipements (régulation) ou des produits (qualité).

⇒ La fonction d'essais-contrôle est principalement exercée par des techniciens diplômés de niveau III, la fonction d'études-dessin par les autres techniciens.

Tableau 5
Ventilation par fonction
(en %)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Etudes	26,0	24,1	27,0	21,4	25,7	24,8
M.P.O.L.	13,9	9,9	10,5	7,5	14,7	10,8
Es. cont.	17,2	20,3	20,6	26,2	16,4	18,3
Informat.	11,2	13,1	16,9	19,9	9,8	10,8
Entretien	11,1	12,8	9,8	9,4	11,4	14,0
Fab. instal.	17,3	16,5	11,3	12,2	18,8	18,0
Divers	3,3	3,3	3,9	3,4	3,2	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	710 823	749 555	137 357	189 631	573 466	559 924

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi
M.P.O.L. : Méthodes-planning-ordonnancement-lancement

⇒ Chez les diplômés de niveau III et plus, la fonction d'essais-contrôle est celle qui croît le plus (+ 75 %) avec l'informatique (+ 63 %). Méthodes-planning-ordonnancement-lancement (M.P.O.L.) et études -dessin régressent. Chez les autres techniciens, la fonction d'études-dessin régresse également (- 6 %), mais moins fortement que la fabrication (- 7 %) et surtout les M.P.O.L. (- 28,2 %). La fonction qui croît le plus est l'entretien (+ 19 %).

⇒ On constate des différences entre l'industrie et le tertiaire. Dans l'industrie, l'importance de la fonction essais-contrôle s'accroît, tant pour les diplômés de niveau III et plus, que pour

les autres techniciens. Par contre, celle de la fonction études diminue, également pour les uns et pour les autres. Chez les diplômés de niveau III et plus, la fonction essais-contrôle connaît la progression la plus forte (+ 101 %) avec la fabrication. Chez les autres techniciens, c'est l'entretien qui croît le plus. La part croissante de ces fonctions est un bon révélateur de la recomposition des fonctions de la production industrielle.

Tableau 6
Ventilation par fonction des techniciens de l'industrie
(en %)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Etudes	18,0	14,7	20,3	11,6	17,5	15,8
M.P.O.L.	16,8	10,4	11,4	7,5	18,1	11,4
Es. contr.	24,4	29,1	25,6	36,9	24,1	26,4
Informat.	9,2	9,5	16,1	12,6	7,5	8,4
Entretien	10,2	14,4	11,2	12,1	10,0	15,2
Fab. instal.	20,7	20,3	15,3	18,0	22,0	21,1
Divers	0,7	1,6	0,1	1,3	0,8	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	359 924	371 795	69 392	96 902	290 532	274 893

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi
M.P.O.L. : Méthodes-planning-ordonnancement-lancement

Dans le tertiaire, la fonction études-dessin vient en tête tant pour les techniciens diplômés de niveau III et plus que pour les autres. Cela traduit le mouvement de transfert des fonctions techniciennes d'études de l'industrie vers le tertiaire. Le secteur tertiaire voit aussi s'accroître l'importance de l'informatique. Par contre, la représentation des autres fonctions de production (M.P.O.L., entretien, fabrication) s'y réduit. Chez les diplômés de niveau III et plus, c'est l'informatique qui a la plus forte croissance (+ 118 %), chez les autres techniciens, ce sont les essais-contrôle (+ 28,2 %). En dehors des études et de l'informatique, les autres fonctions des techniciens d'un niveau de diplôme inférieur au niveau III sont en recul (tableau 7).

L'ensemble de ces données confirme le rôle croissant que prennent les techniciens diplômés de niveau III dans la recomposition des fonctions de l'industrie et du tertiaire.

Tableau 7
Ventilation par fonction des techniciens du tertiaire
(en %)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Etudes	33,3	33,2	35,8	32,0	32,6	33,6
M.P.O.L.	6,4	5,9	5,9	5,3	6,5	6,2
Es. cont.	9,8	11,4	16,0	15,2	8,2	10,1
Informat.	15,4	18,5	18,9	28,3	14,5	14,9
Entretien	12,7	11,6	7,6	6,9	14,0	13,2
Fab. inst.	15,6	14,0	7,0	6,5	17,9	16,7
Divers	6,8	5,4	8,8	5,8	6,3	5,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	295 747	331 849	60 557	88 012	235 190	243 837

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi
M.P.O.L. : Méthodes-planning-ordonnancement-lancement

■ Spécialités d'emploi

D'autres regroupements des rubriques de la nomenclature PCS permettent d'isoler plusieurs **spécialités d'emploi**.

⇨ L'électricité-électronique constitue la première spécialité d'emploi pour les deux sous-populations de techniciens. Par contre la seconde est l'informatique pour les techniciens diplômés de niveau III et plus, la mécanique pour les autres (tableau 8).

⇨ Chez les diplômés de niveau III et plus, c'est la chimie qui croît le plus (+ 71 %) devant l'informatique (+ 63 %). Chez les autres techniciens, on retrouve les mêmes spécialités (respectivement + 31 % et + 7,4 %) alors que la mécanique régresse (- 15,2 %).

⇨ On retrouve, pour les spécialités, des différences entre l'industrie et le tertiaire. L'importance de l'électricité-électronique s'accroît dans l'industrie pour les deux groupes de techniciens, ainsi que celle de la mécanique qui devient la seconde spécialité des diplômés de niveau III et plus ; la place de l'informatique se réduit. Chez les diplômés de niveau III et plus, l'électricité-électronique progresse moins rapidement (+ 59,2 %) que l'agriculture (+ 141 %), l'informatique et le BTP sont en recul. Chez les autres techniciens, ce sont l'électricité-électronique et la chimie qui progressent le plus (+ 20,1 % et + 17,2 %), la mécanique et l'agriculture sont en recul (- 18 % et - 11,1 %) (tableau 9).

Tableau 8
Ventilation par spécialité d'emploi (en %)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Agri.	3,7	3,9	4,4	4,6	3,6	3,6
Electri.	28,5	30,7	28,0	28,7	28,7	31,4
Mécan.	19,0	16,2	15,0	12,9	19,9	17,3
BTP	14,0	14,3	10,0	11,5	14,9	15,2
Chimie	5,0	6,7	6,9	8,5	4,5	6,0
Informat.	11,2	13,1	16,9	19,9	9,8	10,9
Divers	18,6	15,1	18,8	13,9	18,6	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	710 823	749 555	137 357	189 631	573 466	559 924

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi

Tableau 9
Ventilation par spécialité d'emploi des techniciens de l'industrie (en %)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Agri.	1,4	1,4	0,9	1,5	1,5	1,4
Electr.	27,7	34,5	32,6	37,1	26,5	33,6
Mécan.	29,5	25,2	24,5	21,1	30,7	26,6
BTP	2,7	2,4	3,3	1,7	2,5	2,7
Chimie	7,2	9,3	7,4	10,7	7,1	8,9
Informat.	9,2	9,5	16,1	12,6	7,5	8,4
Divers	22,3	17,7	15,2	15,3	24,2	18,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	359 924	371 795	69 392	96 902	290 532	274 893

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi

Le tertiaire fait une large place aux spécialités du BTP et de l'informatique (tableau 10) ; chez les diplômés de niveau III et plus, la première spécialité est l'informatique, la seconde est le BTP : elles connaissent les progressions les plus fortes (+ 117,5 % chacune). Chez les autres techniciens, l'électricité-électronique reste la première spécialité, mais elle est en léger recul (- 1 %). La seconde spécialité, le BTP, croît de près de 11 % (tableau 10).

Tableau 10
Ventilation par spécialité d'emploi des techniciens du tertiaire
(en %)

	Tous niveaux DDIPL		Niveau III et plus		Autres niveaux	
	1983	1989	1983	1989	1983	1989
Agric.	5,4	5,2	7,3	7,4	4,9	4,4
Electr.	30,1	27,9	22,4	20,0	32,1	30,7
Mécan.	9,1	7,9	5,3	4,5	10,1	9,2
BTP	20,2	22,6	13,7	20,4	21,9	23,4
Chimie	3,2	4,5	7,1	6,6	2,2	3,7
Informat.	15,4	18,5	18,9	28,3	14,5	14,9
Divers	16,6	13,4	25,3	12,8	14,3	13,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	295 747	331 849	60 557	88 012	235 190	243 837

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi

Les techniciens diplômés de niveau III comblent progressivement leur retard numérique sur les autres techniciens. Ils sont passés de 19 % de l'ensemble des techniciens en 1983 à 25 % en 1989. Ils le font d'abord dans l'industrie par leur participation aux nouvelles fonctions d'études et l'informatique. Ils le font aussi plus globalement grâce à leur insertion croissante dans le tissu des PME.

■ Mobilité socio-professionnelle

L'Enquête Emploi permet aussi un suivi des **changements annuels de CSP** des techniciens :

- soit, en entrée (tableau 11), la CSP d'origine (année n-1) par rapport à celle de l'année n ;
- soit, en sortie (tableau 12), la CSP de destination (année n) par rapport à celle de l'année n - 1.

⇒ L'importance des changements de CSP en entrée et en sortie est comparable et relativement stable dans le temps, respectivement pour chaque catégorie de technicien. Les changements de CSP tant en entrée qu'en sortie sont moins fréquents chez les techniciens diplômés de niveau III et plus que chez les autres techniciens. Ces derniers sont plus âgés et ont davantage d'ancienneté dans l'entreprise que les techniciens diplômés de niveau III et plus : 67,3 % contre 33,3 % âgés de 35 ans et plus, 75,9 % contre 53,1 % ayant cinq ans et plus d'ancienneté dans l'entreprise.

⇒ La ventilation par CSP chez les techniciens qui en changent est différente pour les diplômés de niveau III et pour les autres. Elle varie en entrée comme en sortie :

- les diplômés de niveau III et plus qui deviennent techniciens proviennent d'abord de la catégorie employés, puis de celle des agents de maîtrise ; les diplômés d'un niveau inférieur au niveau III qui entrent dans la catégorie technicien viennent aussi, d'abord, de la catégorie employés, mais ensuite de celle des ouvriers ;

Tableau 11
Catégorie socio-professionnelle de l'année n - 1 des techniciens de l'année n
(en %)

	1986		1987		1988		1989		Moyenne	
	Niveau III et +	Autres	Niveau III et +	Autres	Niveau III et +	Autres	Niveau III et +	Autres	Niveau III et +	Autres
Techniciens en n-1	83,2	77,3	84,0	78,0	85,2	75,7	81,4	75,1	83,5	76,5
Autres que techniciens en n-1	16,8	22,7	16,0	22,0	14,8	24,3	18,6	24,9	16,5	23,5
dont :										
cadr.	17,7	5,5	17,3	5,3	11,3	6,5	15,0	8,6	15,3	6,5
maîtr.	36,9	23,7	18,8	20,4	26,4	18,3	27,8	18,0	27,4	20,1
empl.	37,4	40,3	53,8	41,4	46,3	51,2	42,5	42,2	45,0	43,8
ouvr.	2,7	26,8	-	28,6	3,4	20,8	7,8	28,4	3,5	26,1
autres	5,3	3,7	10,1	4,3	12,7	3,3	7,0	2,8	8,8	3,5

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi

- les diplômés de niveau III et plus en sortie deviennent agents de maîtrise ou cadres, les autres techniciens employés ou agents de maîtrise ; on peut souligner l'importance chez les uns et les autres des échanges avec la maîtrise.

Tableau 12
Catégorie socio-professionnelle de l'année n des techniciens de l'année n - 1
(en %)

	1986		1987		1988		1989		Moyenne	
	Niveau III et +	Autres	Niveau III et +	Autres	Niveau III et +	Autres	Niveau III et +	Autres	Niveau III et +	Autres
Technicien en n	82,6	78,5	81,5	80,0	80,6	77,1	81,6	78,4	81,6	78,5
Autres techniciens en n :										
cadr.	30,2	11,0	35,0	10,5	31,7	16,1	28,8	12,7	31,5	12,6
maîtr.	36,4	30,0	39,2	33,9	30,2	27,3	41,1	25,1	36,7	29,1
empl.	18,5	34,6	22,2	35,5	25,1	37,2	24,6	47,1	22,6	38,6
ouvr.	1,3	20,4	1,2	18,1	1,2	16,2	2,0	13,3	1,4	17,0
autres	13,7	4,0	2,5	2,1	11,7	3,2	3,4	1,7	7,8	2,7

Source : INSEE - Enquête sur l'emploi

2. LES CLASSIFICATIONS CONVENTIONNELLES DE TECHNICIENS

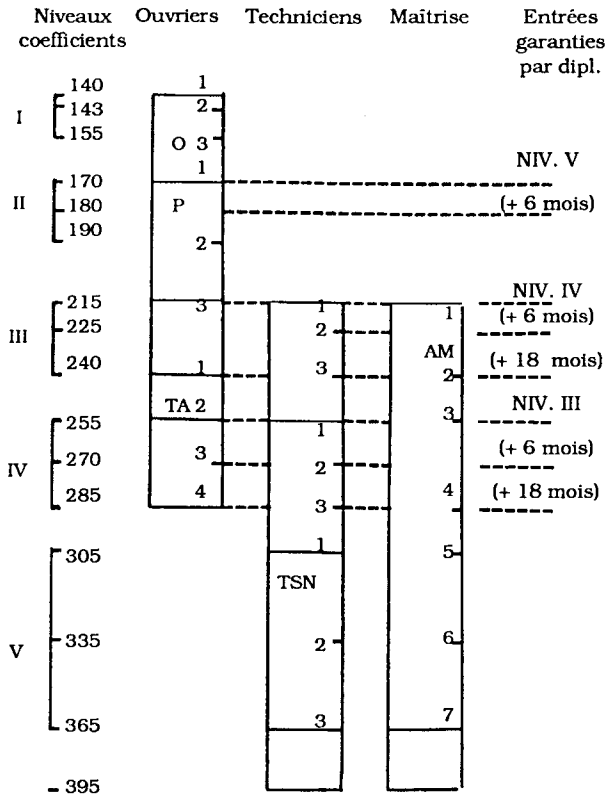
Deux échelles de classification de techniciens, celle de la métallurgie et celle de la chimie, ont été comparées sur les aspects suivants (schéma ci-contre) : l'étendue (en points, indices ou coefficients par catégorie et/ou par fonction), l'existence éventuelle de zones de recouvrement avec l'échelle ouvrière et l'échelle maîtrise, les seuils d'entrée ou les plages de progression garantis par les diplômes, le sens de l'appellation de «technicien supérieur».

⇒ Une seule échelle concerne les techniciens de la métallurgie. Elle couvre 180 points depuis qu'elle a été prolongée de trente points en 1990. Dans la chimie, les techniciens sont classés sur trois échelles différentes, selon leur fonction : contrôle-régulation (185 points), dessinateurs-laboratoire (135 points), entretien (75 points).

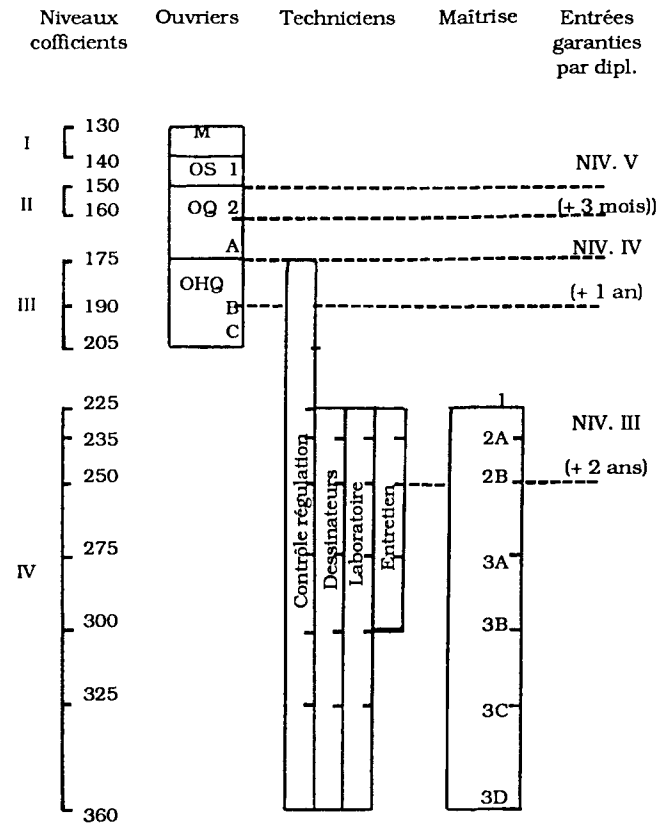
⇒ La grille technicienne de la métallurgie est celle qui présente la zone de recouvrement la plus étendue avec celle des ouvriers (39 % de la grille, soit 70 points). Dans la chimie, les techniciens d'entretien, les dessinateurs et techniciens de laboratoire ont une grille distincte de celle des ouvriers, alors que ceux de contrôle-régulation partagent avec ces derniers 16 % de leur grille.

LES ÉCHELLES DE CLASSIFICATION

CLASSIFICATION MÉTALLURGIE (1990)



CLASSIFICATION CHIMIE (1987)



LÉGENDE

- O : ouvrier
- P : professionnel
- TA : technicien d'atelier
- TS : technicien supérieur
- AM : agent de maîtrise
- M : manoeuvre
- OS : ouvrier spécialisé
- OQ : ouvrier qualifié
- OHQ : ouvrier hautement qualifié

⇒ Les grilles de techniciens et d'agents de maîtrise se superposent exactement dans la métallurgie, ainsi que celles d'agents de maîtrise, de dessinateurs et de techniciens de laboratoire dans la chimie. Par contre, toujours dans la chimie, la grille de la maîtrise représente 73 % de celle des techniciens de contrôle-régulation et 41 % de celle des techniciens d'entretien.

⇒ Les diplômés de niveau III bénéficient de niveaux d'entrée garantis dans les grilles de techniciens, niveaux rehaussés automatiquement à l'ancienneté dès le début de carrière :

- dans la métallurgie, ils entrent au niveau du premier quart de la grille (22 %) et sont classés après 18 mois à 39 % de la grille, soit dans les deux cas sur la partie commune avec la grille ouvrière ;
- dans la chimie, les diplômés de niveau III pour la fonction contrôle-régulation, qui a une plage commune avec la grille ouvrière, commencent à 27 % de leur grille et se situent à 41 % après deux ans, soit au-dessus de cette plage ; les dessinateurs et techniciens de laboratoire, ainsi que les techniciens d'entretien commencent au début de leur grille et se situent après deux ans à 19 % de leur grille pour les premiers, au tiers pour les seconds.

⇒ Il n'y a pas d'appellation de classification de technicien supérieur (TS) dans la métallurgie. On distingue implicitement les techniciens du haut de l'échelle qui ont une activité d'animation et de coordination technique, qui assurent l'encadrement d'autres techniciens ou sont autonomes dans la réalisation d'un cahier des charges. Les coefficients concernés correspondent à la deuxième moitié de la grille ou à ceux des agents de maîtrise supérieure. Ils sont accessibles par promotion au choix.

⇒ Pour la chimie on trouve des appellations explicites de TS pour le contrôle-régulation dès le premier seuil d'accueil des diplômés de niveau III. Les autres fonctions n'ont pas d'appellation explicite de TS, on peut toutefois y faire correspondre les emplois des coefficients supérieurs (par assimilation avec la maîtrise supérieure ou maîtrise de second degré). Certains emplois sont accessibles à l'ancienneté (préparateur d'entretien deuxième degré), d'autres par promotion au choix (dessinateur projeteur ou chef de groupe, chimiste deuxième degré).

3. EN CONCLUSION

Les effectifs de techniciens diplômés de niveau III et plus progressent de 1983 à 1989, alors que les autres, globalement, reculent. Les premiers croissent tant dans le tertiaire que dans l'industrie où ils assurent un rôle d'assistance technique de la production, faisant la liaison entre la conception des produits et leur fabrication. Ils participent plus que les autres au transfert d'une fonction classique des techniciens (les études) vers le secteur des services.

Ils entrent directement, sur diplôme, dans l'échelle de classification de technicien au même niveau que les agents de maîtrise.

Comme le montrent les enquêtes en entreprise ils sont gérés à part parmi les techniciens pour leur niveau de formation générale, pour leur compétence de formation technologique, pour leur potentiel. Ils bénéficient de garanties minimales au début de leur carrière. Bien que promus cadres plus souvent que les autres techniciens, ils peuvent plafonner en fin de grille technicienne. Comme le montre l'usage différencié, non stabilisé, du terme de TS (désignant à

la fois la possession d'un diplôme de niveau supérieur et la reconnaissance d'une position supérieure dans l'échelle de classification technique), ils révèlent les incertitudes de la division du travail. Ils doivent dépasser par l'expérience et/ou la formation continue un double handicap : une position moyenne dans l'échelle de l'enseignement supérieur (supérieur court) et une position limite dans celle des CSP intermédiaires.

LES DIPLÔMÉS DE NIVEAU III DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

*La diffusion des diplômés de niveau III se manifeste-t-elle dans tous les secteurs ?
Si oui avec la même vitesse ?*

*Constata-t-on au contraire des évolutions divergentes que l'on peut
rapprocher de celles des professions intermédiaires
pour des secteurs d'activité identiques ?*

*La réponse à ces questions est développée dans le texte suivant à partir
des résultats des enquêtes sur l'emploi de 1983 et 1989.*

I. LA SITUATION EN 1989

■ Plus de 80 % des diplômés de niveau III dans les secteurs tertiaires

En 1989, la population des diplômés de niveau III correspond à un effectif d'environ 1 700 000 personnes :

- deux secteurs en occupent plus de 500 000, celui des services marchands (594 000) et celui des services non marchands (566 000) ;
- deux autres en occupent plus de 100 000, celui des industries des biens d'équipement (117 000) et celui du commerce (111 000) ;
- on en trouve autour de 50 000 dans les industries de biens intermédiaires (55 000), les transports et télécommunications (52 000), les industries de biens de consommation courante (52 000) et les organismes financiers (49 000) ;
- l'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole en comprend 34 000 ;

- les autres secteurs se situent en dessous de 20 000 (production et distribution d'énergie : 18 000, agriculture : 17 000, assurances : 15 000, industries agricoles et alimentaires : 13 000).

Des données plus détaillées obtenues aux niveaux 38 et 100 de la nomenclature des activités et produits confirment la concentration des effectifs sur certains sous-secteurs tertiaires : enseignement (355 000), santé (348 000), études, conseils et assistance aux entreprises (117 000), administration générale (106 000).

■ De moins de 1 % à plus de 25 % des effectifs d'un secteur

La part des diplômés de niveau III représente en 1989 près de 8 % de la population active occupée. Selon les secteurs, on peut distinguer :

- un groupe où elle est supérieure à 10 %, constitué par les services marchands (13 %) et les services non marchands (13 %) ;
- un groupe où elle est comprise entre 7 % et 10 % avec les organismes financiers (10 %), les assurances (9 %), les industries des biens d'équipement (8 %) et la production et distribution d'énergie (7 %) ;
- un groupe où elle est proche de 4 %, où se trouvent le commerce, les industries de biens intermédiaires, les industries des biens de consommation courante, les transports et télécommunications ;
- enfin, un groupe où elle représente 1 % à 2 % des effectifs du secteur et qui rassemble l'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole (2 %), les industries agricoles et alimentaires (2 %) et l'agriculture (1 %).

L'analyse à un niveau plus détaillé permet d'apporter les précisions suivantes :

- au sein des services marchands, ce sont les services marchands aux particuliers qui arrivent en tête avec 18 % de leurs effectifs diplômés de niveau III (maximum de 26 % pour la santé). Les services marchands aux entreprises en comprennent 12 % (maximum de 13 % pour les activités d'études, de conseil et d'assistance) ;
- parmi les services non marchands, l'enseignement (25 %) et l'action sociale (18 %) sont les activités dans lesquelles les diplômés de niveau III sont les plus concentrés ;
- à l'intérieur des industries de biens d'équipement, la construction électrique et électronique (10 % en moyenne, mais 16 % pour la seule activité de fabrication de machine de bureau et de traitement de l'information et 12 % pour celle de fabrication de matériel électronique ménager et professionnel) précède la construction navale, aéronautique et l'armement (8 %, mais 12 % pour la construction aéronautique), la construction mécanique (6 %) et la construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre (5 %) ;
- le secteur de la parachimie et de l'industrie pharmaceutique, avec 11 % de diplômés de niveau III, se distingue nettement des autres industries des biens de consommation courante ;
- il en va de même pour la chimie de base et la production de fils et fibres artificiels et synthétiques, avec 8 % de diplômés de niveau III, parmi les industries de biens intermédiaires.

2. DES IMPLANTATIONS SECTORIELLES STABLES

Dans l'ensemble de la population active occupée, les effectifs de diplômés de niveau III augmentent de 25 % entre 1983 et 1989. Les services non marchands enregistrent une progression beaucoup plus lente (7 %), les industries de biens d'équipement sont proches de la moyenne (27 %) et les autres la dépassent sensiblement avec des taux extrêmes de 66 % (agriculture) et 63 % (organismes financiers).

D'une façon plus détaillée, dans la mesure où les chiffres le permettent :

- parmi les services marchands, les plus fortes progressions affectent ceux rendus aux entreprises (63 %) et plus particulièrement les activités d'études, conseil et assistance (69 %). La progression concernant les services marchands aux particuliers est de 24 % en moyenne, de 20 % pour les emplois de la santé ;
- parmi les services marchands, la progression des effectifs de diplômés de niveau III est de 25 % dans l'administration générale, de 1 % dans l'enseignement ;
- à l'intérieur des industries de biens d'équipement, elle est de 34 % pour la construction électrique et électronique.

En dehors des activités d'études de conseil et d'assistance aux entreprises, les secteurs comprenant les effectifs les plus élevés de diplômés de niveau III connaissent un taux de progression inférieur ou égal à la moyenne. Les accroissements les plus forts concernent des secteurs dans lesquels les diplômés de niveau III étaient relativement peu nombreux. Ceci trait dans le sens d'une homogénéisation du recours à ces diplômés pour l'ensemble des secteurs. Toutefois, la faiblesse des effectifs concernés dans certains cas conduit à s'interroger sur l'impact structurel de cette évolution quantitative, compte tenu par ailleurs de l'évolution globale des effectifs des secteurs concernés. Le tableau 1 rend compte de cette évolution structurelle et montre la relative stabilité de la position de chaque secteur.

Tableau 1
Classement des secteurs d'activité en 1983 et 1989 selon la part des diplômés de niveau III

Secteurs d'activité	Pourcentage de diplômés de niveau III	
	1989	1983
Services non marchands	13	13
Services marchands	13	11
Organismes financiers	10	7
Assurances	9	7
Industries de biens d'équipement	8	5
Production et distribution d'énergie	7	4
Industries de biens intermédiaires	4	4
Commerce	4	3
Industries de biens de consommation courante	4	3
Transports et télécommunications	4	3
Industries agricoles et alimentaires	2	2
Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	2	1
Agriculture	1	1

Source : Enquête Emploi de 1983 et 1989. Pourcentages arrondis à l'unité la plus proche

Ceci conduit à deux conclusions :

- les secteurs tertiaires s'affirment les "gros utilisateurs" de diplômés de niveau III, contrairement à l'image couramment répandue d'une "prolifération" des techniciens dans l'industrie ;
- la hausse des effectifs de niveau III se répartit de façon telle que les écarts structurels observés en 1983 se trouvent maintenus, à quelques situations extrêmes près. On aboutit donc en 1989 à un classement très proche de celui de 1983, ce qui conduit à raisonner en termes d'implantation sectorielle différentielle des diplômés de niveau III.

On distingue ainsi au niveau global :

- deux secteurs à taux relativement élevé de diplômés de niveau III, les services marchands et les services non marchands, qui semblent en état de stabilisation quant à la part de ces diplômés en leur sein ;
- quatre secteurs "dynamiques", les organismes financiers, les assurances, les industries de biens d'équipement et la production et distribution d'énergie qui se caractérisent par une croissance de la part des diplômés de niveau III supérieure à la moyenne et une proportion relativement importante de ces diplômés ;
- l'ensemble des autres secteurs combine faible taux de diplômés de niveau III et faible croissance de ce taux.

L'évolution entre 1983 et 1989 se manifeste essentiellement par l'émergence du groupe des secteurs dynamiques, beaucoup plus difficile à identifier en 1983.

L'analyse à un niveau plus détaillé tend à éclater l'apparente homogénéité de chacun des secteurs précédents, mais permet d'avancer quelques hypothèses quant aux raisons de ces croissances différenciées :

- des secteurs tertiaires "à statut", contrôlés par l'Etat, comme la santé et l'enseignement, recourent de longue date aux diplômés de niveau III et semblent avoir atteint une relative stabilité structurelle, nettement supérieure à la moyenne (environ 25 %), quant à la part qu'ils leur accordent ;
- des secteurs tertiaires privés ou parapublics (organismes financiers, assurances) obéissent à des principes de gestion du personnel proches des précédents, du fait d'une évolution historique similaire et parfois commune ;
- des secteurs ou des activités de certains secteurs connaissent également un accroissement important de la part et des effectifs de diplômés de niveau III, qui constituent de 7 à 12 % de leur population. Ces secteurs et activités mobilisent des technologies évoluées dans le tertiaire (études, conseils et assistance aux entreprises, commerce de gros interindustriel) ou l'industrie (construction électrique et électronique, production d'équipements industriels, construction aéronautique, parachimie et pharmacie, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau). La chimie de base peut en être rapprochée, mais l'augmentation de la part des diplômés de niveau III en son sein se fait à effectifs pratiquement constants de ces derniers dans un contexte de forte diminution de la population du secteur ;
- le secteur de la fonderie et du travail des métaux ainsi que celui de la construction de véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre connaissent également un accroissement, en effectifs et en pourcentage, supérieur à la moyenne. Toutefois, la part des diplômés de niveau III y est inférieure à 5 % de leur population totale ;

- dans les autres cas, l'évolution du recours aux diplômés de niveau III s'inscrit tout au plus dans la moyenne de la population active occupée.

Les évolutions constatées font donc apparaître un clivage entre des secteurs utilisateurs de diplômés de niveau III qui se caractérisent par une forte protection de leurs salariés et/ou la maîtrise de technologies évoluées et d'autres pour lesquels le recours à ces diplômés ne marque pas de progression spectaculaire. L'existence de ce clivage correspond-il à des différences dans l'importance et la nature des professions intermédiaires de ces secteurs ?

3. DIPLOMÉS DE NIVEAU III ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

■ Trois groupes de secteurs

Le graphique 1 classe les secteurs selon leurs proportions de diplômés de niveau III et de professions intermédiaires en 1989 et en 1983. Il confirme l'existence de trois groupes :

- le premier est caractérisé par la faible part des uns et des autres. L'agriculture, l'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole, les industries agricoles et alimentaires, les industries de biens de consommation courante, les transports et télécommunications, les industries de biens intermédiaires et le commerce se regroupent avec 20% ou moins de professions intermédiaires et moins de 5% de diplômés de niveau III ;
- on retrouve dans le second les quatre secteurs "dynamiques". Les organismes financiers, les industries de biens d'équipement, les assurances et la production et distribution d'énergie comprennent entre 7 % et 10 % de diplômés de niveau III et plus de 20 % de professions intermédiaires. Ce sont également eux qui connaissent les évolutions les plus fortes entre 1983 et 1989 ;
- enfin les services marchands et non marchands ont les taux les plus élevés de diplômés de niveau III, mais pas de professions intermédiaires, et se caractérisent par une stabilisation, voire une légère régression de la part de ces dernières.

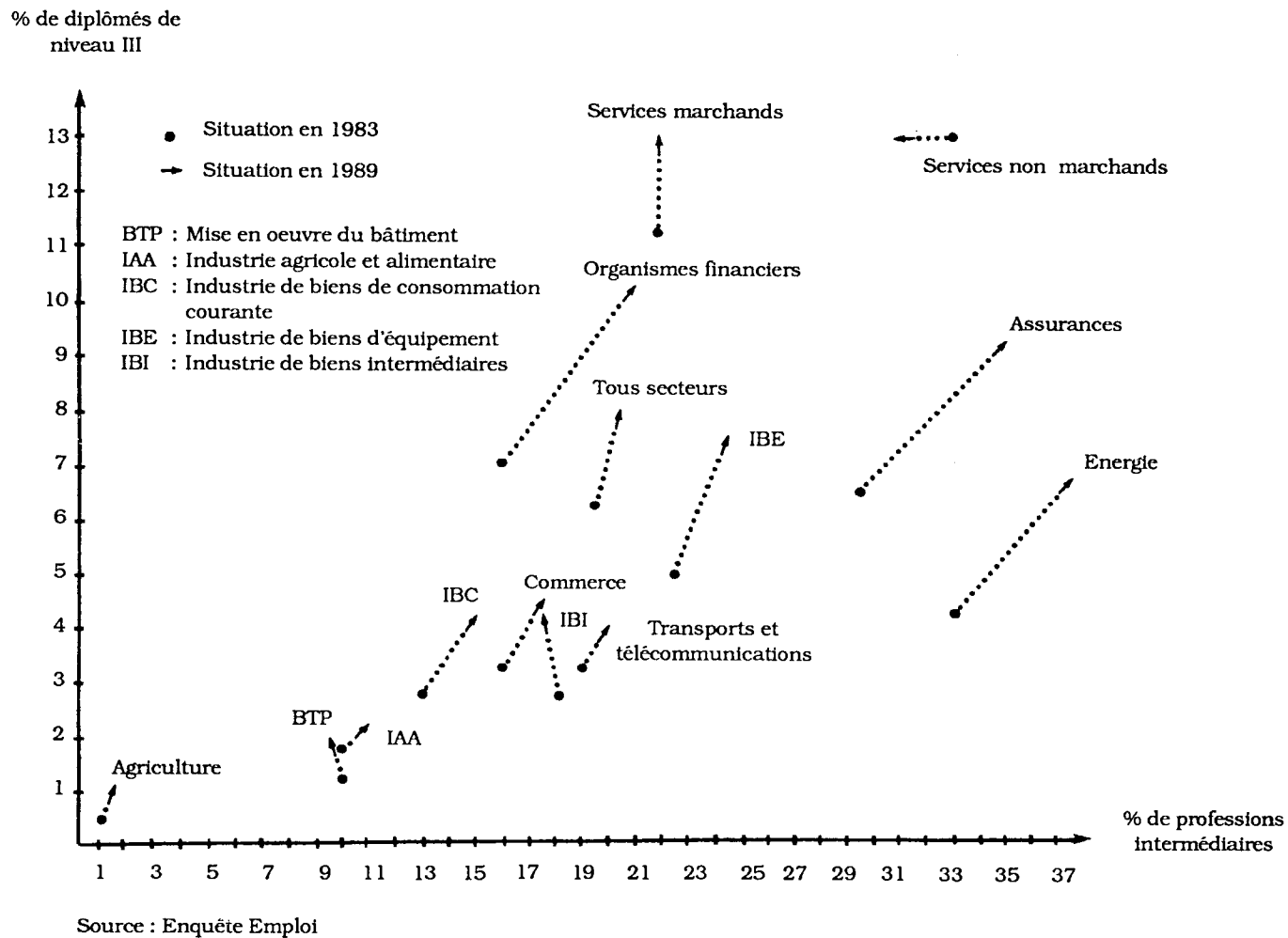
On constate donc des différences fortes qui interdisent de parler d'une évolution homogène des secteurs tant dans leur recours aux diplômes de niveau III que dans l'usage qu'ils en ont pour "l'alimentation" de leurs professions intermédiaires.

■ Les professionnalités du niveau III

Le tableau 2 rend compte de l'affectation professionnelle des diplômés de niveau III selon les secteurs. Il permet ainsi de voir la diversité d'usage qui en est faite :

- l'agriculture se présente immédiatement comme un cas particulier, puisque près de 80 % des diplômés de niveau III ont un statut d'agriculteurs exploitants ;
- l'ensemble des secteurs industriels et du bâtiment utilise ces diplômés essentiellement dans les catégories des professions intermédiaires et des cadres, rarement dans celle des employés ou des ouvriers. La part de diplômés de niveau III en situation de cadres est particulièrement

Graphique 1
Répartition des secteurs selon leurs proportions de diplômés de niveau III
et de professions intermédiaires



- forte dans les secteurs des industries de biens de consommation courante et de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole ;
- les services marchands et non marchands continuent de se singulariser avec la part très importante de diplômés de niveau III occupant des situations intermédiaires (plus de 70 %);
 - le commerce présente un profil particulier compte tenu de la place qu'il laisse à la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise ;
 - tous les autres secteurs tertiaires mobilisent plus de 30 % des diplômés de niveau III dans des professions d'employés (45 % dans les organismes financiers). Les assurances constituent un cas paradoxal où la part de diplômés de niveau III appartenant aux professions intermédiaires est inférieure à celle des cadres et des employés.

Tableau 2
Répartition sectorielle des diplômés de niveau III
par catégories socioprofessionnelles

en %

Secteur d'activité	Catégories socio-professionnelles				
	Agriculteurs Exploitants	Artisans commerçants chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés
Agriculture	79				
Industrie agricole et alimentaire			25	42	16
Industrie et distribution d'énergie				64	9
Industrie de biens intermédiaires			21	59	9
Industries de biens d'équipement			22	63	9
Industrie de biens de consommation courante			26	47	16
Mise en oeuvre du bâtiment			28	37	13
Commerce		17	20	38	20
Transports et télécommunications			21	44	31
Services marchands		4	12	74	10
Assurances			32	31	37
Organismes financiers			17	37	45
Services non marchands			11	81	8

Source : Enquête Emploi 1989. Les chiffres entre parenthèses concernent des effectifs relativement faibles. Les cases non renseignées correspondent à des données non significatives.

L'affectation des diplômés de niveau III selon les catégories socioprofessionnelles montre une fois de plus le clivage entre secteurs tertiaires, caractérisés par l'importance des employés, et secteurs secondaires où la part des cadres n'est pas négligeable. Ceci tend à pondérer les discours assez répandus sur l'absence des possibilités de carrière dans ces secteurs. La situation y est relativement plus favorable que celle que l'on trouve dans les services marchands et encore plus non marchands, où les effectifs concernés sont cependant autrement plus importants.

Le commerce, mais surtout l'agriculture offrent des configurations différentes, dans lesquelles le diplôme de niveau III permet l'exercice indépendant de la profession. On trouve la trace d'une dynamique identique dans les services marchands, ce qui peut contribuer à compenser l'absence de possibilité de carrière précédemment évoquée.

La comparaison des situations en 1983 et 1989 ne permet pas de conclure à un "recentrage" de l'affectation des diplômés de niveau III sur les professions intermédiaires. Pour les autres catégories, les effectifs concernés sont trop faibles pour dégager des tendances fiables, mais un constat de relative stabilité émerge.

Dans certains cas, il a été possible d'affiner l'analyse des catégories professionnelles au niveau de 42 postes. Ceci ne suffit pas pour dresser un panorama exhaustif de la situation mais permet de compléter les différences sectorielles dans le recours aux diplômés de niveau III :

- on constate ainsi la situation de monopole des services marchands et non marchands pour les professions intermédiaires de la santé et du travail social (422 000 diplômés de niveau III) et d'instituteurs et assimilés (337 000 diplômés de niveau III) qui gèrent de la sorte près de 45 % de la population active diplômée de niveau III ;
- on voit également que 23 % des cadres techniques de la mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole possèdent un diplôme de ce niveau, contre 12 % dans les services marchands et les industries de biens d'équipement ;
- réciproquement, 17 % des cadres administratifs et commerciaux sont diplômés de niveau III dans les industries de biens d'équipement contre 14 % dans les services marchands et 10 % dans le commerce ;
- la part des diplômés de niveau III appartenant aux professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises varie de 8 % pour le commerce à 18 % pour les industries de biens d'équipement ;
- pour les techniciens, la fourchette est moins large entre les 19 % des industries des biens intermédiaires et les 26 % des industries de biens de consommation courante. C'est pour ce groupe de professions que la progression de diplômés de niveau III paraît la plus forte, avec une tendance à la réduction des écarts intersectoriels ;
- enfin, pour les employés administratifs d'entreprise, la part des diplômés de niveau III se situe entre 5 % (services non marchands) et 10 % (transports et télécommunications).

4. CONCLUSION

Les informations précédentes montrent les limites d'un raisonnement qui expliquerait la croissance des effectifs de diplômés de niveau III dans la population active par celle des effectifs de techniciens :

⇒ A l'origine, ces diplômés se trouvent essentiellement sur des professions tertiaires de l'enseignement et de la santé qui ne semblent plus avoir le dynamisme qui les caractérisaient précédemment, mais restent le point de concentration fort des diplômés de niveau III.

⇒ Les secteurs qui jouent actuellement un rôle d'entraînement sont au nombre de quatre, les industries de biens d'équipement, la production et distribution d'énergie, les organismes financiers et les assurances, soit légèrement plus de 10 % des effectifs de ces diplômés.

⇒ Ce dynamisme s'inscrit dans des modes contrastés d'affectation à certaines catégories socioprofessionnelles et de possibilité d'évolution de carrière. On trouve en particulier une différence entre les pratiques des secteurs industriels et des secteurs tertiaires qui exclut toute hypothèse d'un modèle unique d'utilisation des formés à ce niveau.

TROISIÈME PARTIE

**REPÈRES POUR UNE
APPROCHE RÉGIONALE**

Pascale POULET
(Direction de l'évaluation
et de la prospective)

LA PRODUCTION RÉGIONALE DES DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR TECHNIQUE

*La diversité interrégionale du taux de diplômés de
l'enseignement technique supérieur correspond-elle à celle
du taux de bacheliers technologiques ?
Il semble que la corrélation soit bonne pour les spécialités industrielles,
mais qu'elle se vérifie moins pour les spécialités tertiaires.*

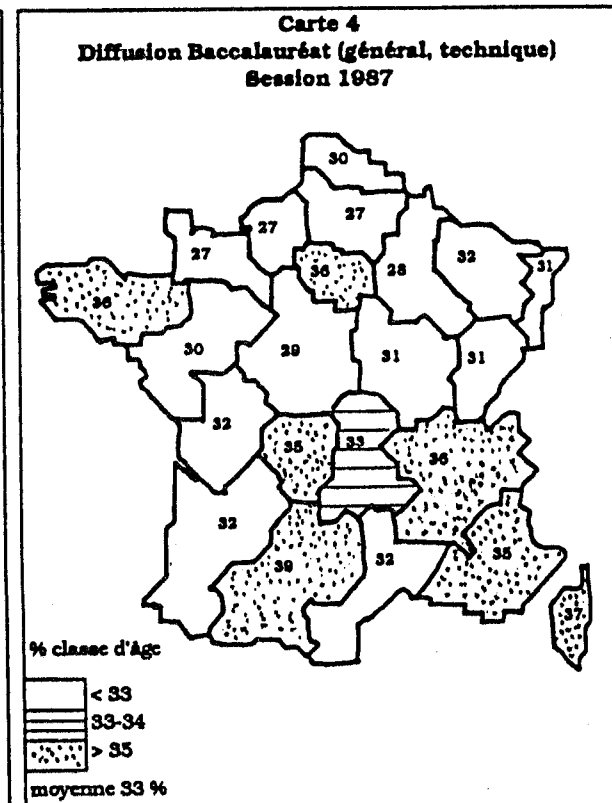
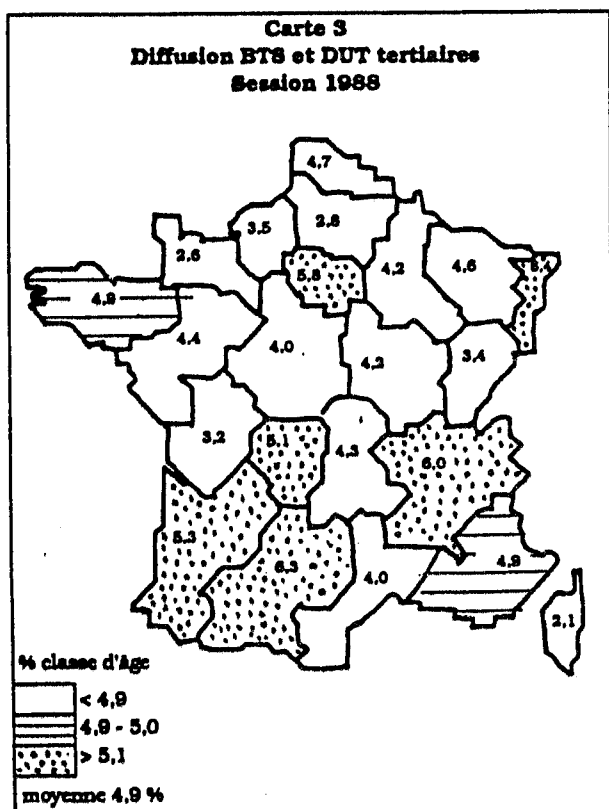
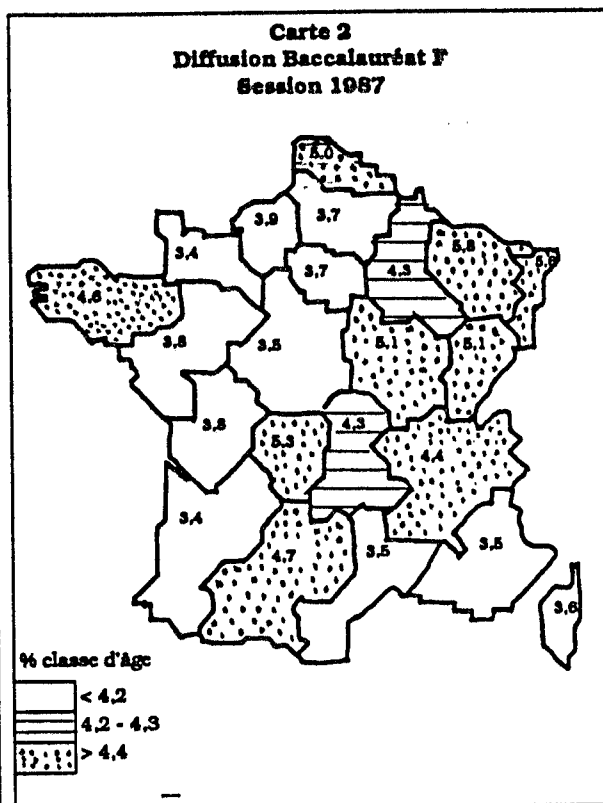
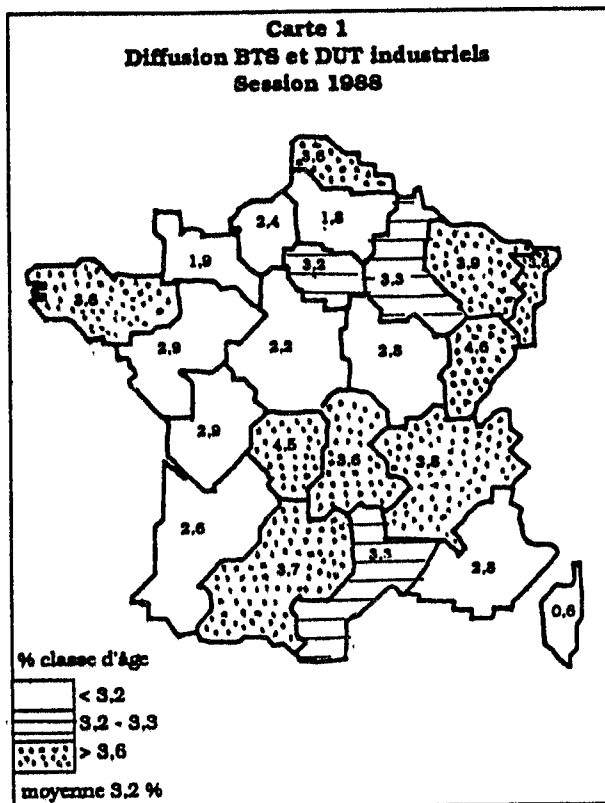
1. SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES (cartes 1 et 2)

3 % d'une cohorte de jeunes de 19 à 21 ans obtiennent un brevet de technicien supérieur (BTS) ou diplôme universitaire de technologie (DUT) secondaire en 1988 en France métropolitaine. Ce chiffre varie du simple au double selon les régions.

Les régions frontalières est et nord-est comptent une part de diplômés supérieure à la moyenne, ainsi que le Massif central, la Bretagne, et Midi-Pyrénées. En revanche, le sud-ouest atlantique, les régions limitrophes de la Méditerranée, l'Ile-de-France et son pourtour se situent en dessous de la moyenne.

La distribution des formations supérieures techniques industrielles ressemble beaucoup à celle du baccalauréat F, qui représente 58% du flux d'élèves commençant ce type de formation. Seule une région dans laquelle le baccalauréat F est plus répandu que la moyenne possède peu de diplômés dans le supérieur. Il s'agit de la Bourgogne. Réciproquement, une région et une seule possède un pourcentage assez important de diplômés du supérieur, en dépit d'une faible proportion de bacheliers F, le Languedoc-Roussillon.

On constate en nuanciant davantage, que l'Alsace et la Lorraine (régions à fort pourcentage de baccalauréat F), la Picardie, le Centre et la Haute-Normandie (régions à faible pourcentage), possèdent moins de diplômés de l'enseignement supérieur que ne permet de le présager le nombre de leurs bacheliers F. Ce sont les différences de fréquentation de l'enseignement supérieur qui expliquent ces petites discordances. En Bourgogne, comme en Alsace, Lorraine, Picardie, Normandie, et dans le Centre, les bacheliers F poursuivent dans de faibles proportions



leur scolarité. En revanche, dans le Languedoc-Roussillon, les bacheliers F entrent particulièrement souvent dans l'enseignement supérieur (1987-88).

2. SPÉCIALITÉS TERTIAIRES (cartes 3 et 4)

5 % de l'effectif d'une classe d'âge obtient un brevet de technicien supérieur ou un diplôme universitaire de technologie en 1988. De même que pour les spécialités secondaires, la situation varie de plus du simple au double selon la région.

Toutefois la distribution géographique des formations supérieures techniques tertiaires est sans rapport avec la répartition des formations technologiques secondaires. Les diplômes de niveau III de gestion, secrétariat, tourisme, sont répandus dans le sud-ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin), dans les Alpes (Rhône-Alpes), en Alsace, et en Ile-de-France.

Seule parenté avec le secteur secondaire : la pauvreté des régions limitrophes de l'Ile-de-France. Ces régions possèdent aussi pour point commun un faible développement du second degré : la fréquence d'obtention du baccalauréat y est plus basse que la moyenne. En outre, cette couronne assez dégarnie compte, proportionnellement, excepté en Champagne, moins d'inscriptions dans le technique.

Sur l'ensemble du territoire, d'ailleurs, la distribution géographique des diplômes tertiaires concorde à la fois avec les différences inter-régionales d'orientation vers le technique (75,2 %) et avec les différences d'accès au baccalauréat (74,8 %). Par contre, elle ne présente aucun rapport significatif avec la pénétration du baccalauréat G. Pourtant le tertiaire compte 42 % de bacheliers G qui s'orientent pour leur part à 55% vers le supérieur, ce qui n'est pas très éloigné de ce que l'on observe pour les spécialités industrielles.

Alain CHARLOT
Luc CHEVALIER
François POTTIER

QUI FORME POUR QUI ?
LA MIGRATION GÉOGRAPHIQUE
CONSÉCUTIVE À LA FIN
DES ÉTUDES DE DUT ET BTS

*Ce texte, extrait de la collection des études n° 55 (1),
traite de la mobilité géographique des diplômés
sortant de l'appareil de formation
au regard des capacités d'absorption des régions
où ils ont fait leurs études.*

LES phénomènes de mobilité géographique qui accompagnent la prise du premier emploi peuvent, en première hypothèse, être liés à la carte des formations.

Au total par le jeu des entrées et des sorties de diplômés, chaque région présente un solde (positif ou négatif) de diplômés occupés par rapport à ceux qu'elle a elle-même formés : ainsi par exemple, l'Île-de-France qui a formé 29 % des diplômés de niveaux I à III occupe 34 % de ceux-ci ; à l'inverse, l'académie de Rennes qui a formé 5,8 % des diplômés n'emploie que 4 % de ceux-ci.

Si le solde est positif et donc que la région occupe finalement plus de diplômés qu'elle n'en a elle-même formés, on peut estimer qu'il existe une certaine pénurie par rapport aux besoins du marché régional. Si le solde est négatif, c'est que la région forme alors plus de diplômés qu'elle ne peut en employer et qu'il y a excès.

D'une manière générale, les DUT et BTS sont des formations caractérisées par un fort taux de rétention dans l'académie d'études, les titulaires de BTS demeurant plus souvent dans l'académie d'études que ceux de DUT, et les diplômés des spécialités tertiaires étant également plus fréquemment occupés dans leur académie d'études que ceux des spécialités secondaires (2).

(1) A. Charlot, L. Chevalier, F. Pottier, *Qui forme pour qui ? Les régions, l'enseignement supérieur et l'emploi*, Paris, CEREG (Collection des études n° 55) Août 1990.

(2) Ceci recouvre d'ailleurs une différence par sexe dans la mesure où les femmes sont à plus de 70 % occupées dans la même académie que celle des études contre seulement 58 % des hommes, et où elles sont largement majoritaires dans les formations tertiaires. Dans les spécialités secondaires elles ont d'ailleurs un comportement voisin de celui des hommes.

Compte tenu de la plus grande mobilité géographique des titulaires d'un DUT, les situations apparaissent beaucoup plus contrastées entre les académies pour les DUT que pour les BTS ; il en va de même pour les spécialités secondaires par rapport aux spécialités tertiaires, les BTS tertiaires étant ceux pour lesquels la situation des différentes académies est la moins contrastée ; la situation est inverse pour les DUT secondaires (Cf. Carte 1).

1. LES DUT SECONDAIRES

Onze académies apparaissent excédentaires, les effectifs de diplômés occupés dans l'académie étant en définitive (malgré parfois des taux d'attraction relativement moyens) inférieurs - de 20 à 64 % - à ceux de diplômés de l'académie : Besançon, Nice, Nantes, Nancy, Reims, Lille, Limoges, Rennes, Poitiers, Clermont et Montpellier. Cette déperdition des effectifs de diplômés tient en général à un faible taux de rétention non compensé par un taux d'attraction qui demeure trop faible ; seule exception, l'académie de Lille présente un taux de rétention plus élevé (62 %), mais elle est celle qui attire le moins de diplômés "extérieurs" : moins de 6 % des DUT secondaires occupés dans l'académie sont originaires d'une autre région.

A l'inverse, trois académies ont des taux d'attraction proches (ou plus élevés) de la moyenne des académies de province : Besançon (36 %), Clermont (35 %) et surtout Poitiers (64 %)(1) ; cette dernière observation laisse à penser que s'il y a bien excès global des effectifs de diplômés, cet excédent s'accompagne d'une pénurie dans certaines spécialités secondaires. C'est dire que dans ce cas, l'inégale répartition de l'offre des spécialités dans les académies explique une partie des mobilités géographiques observées : aussi si l'académie de Besançon laisse partir essentiellement des diplômés de génie électrique (et surtout électroniciens), elle accueille d'abord des diplômés en biologie-biochimie. De même si l'académie de Clermont voit surtout partir des diplômés de biologie-biochimie, de mesures physiques et de génie électrique, elle fait appel à des diplômés de génie mécanique, maintenance industrielle et génie civil.

A l'opposé, six académies présentent un déficit de diplômés, un fort taux de rétention étant associé à un fort taux d'attraction. Les effectifs de diplômés occupés dans l'académie sont en définitive très supérieurs à ceux formés sur place, trois académies faisant plus que doubler leurs effectifs de DUT secondaires occupés par rapport à ceux qu'elles ont elles-mêmes formés : Amiens (+ 112 %), Ile-de-France (+ 139) et Aix-Marseille (+ 161 %). Pour les trois autres académies - Caen, Rouen et Orléans - l'accroissement est moindre, leurs taux de rétention étant moins élevés, en particulier pour Rouen (50 %) et Orléans (54 %). Les situations révèlent que l'insuffisance de diplômés au regard des besoins locaux en jeunes diplômés d'IUT est à la fois quantitative et qualitative : la "pénurie" concerne à la fois le nombre et les spécialités des diplômés formés dans l'académie.

Ainsi, l'académie d'Aix-Marseille "importe" d'abord des diplômés de génie électrique (électronique et électricité-électrotechnique) bien qu'elle en forme déjà elle-même mais en quantité insuffisante ; mais elle a recours également à des diplômés de spécialités qui ne sont pas enseignées dans l'académie (génie civil, biologie-biochimie, génie thermique). Orléans à l'inverse, fait surtout appel à des diplômés "extérieurs" dans des spécialités différentes de celles

(1) L'absence de deux gros départements d'études (génie électrique et génie mécanique) dans le champ de l'enquête explique ce taux plus élevé.

Tableau 1

Le bilan des entrées et des sorties de diplômés dans les académies :
formations de niveau III
(DUT - BTS)

Académie d'études	DUT Secondaire			BTS Secondaire			DUT Tertiaire			BTS Tertiaire		
	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.
Aix-Marseille	+ 161,0	80,6	69,1	- 9,0	73,8	18,8	- 12,4	66,0	24,6	- 8,6	82,0	10,3
Amiens	+ 112,0	78,7	62,9	-	-	*	+ 37,5	93,8	31,8	-	-	*
Besançon	- 19,5	51,9	35,5	- 36,0	25,9	59,5	- 8,7	34,1	40,7	+ 18,8	88,9	25,1
Bordeaux	- 0,13	68,7	20,8	- 4,7	66,8	29,9	- 31,8	46,3	32,2	- 22,9	69,5	9,8
Caen	+ 83,1	63,2	65,5	+ 1,8	70,2	31,0	+ 46,7	66,7	54,5	+ 51,8	93,4	38,5
Clermont	- 50,3	32,4	34,9	- 42,4	31,8	44,7	- 55,1	26,2	41,7	- 9,5	70,2	27,8
Dijon	- 14,6	47,2	44,7	+ 14,3	68,8	39,7	+ 101,0	71,1	64,7	- 11,1	65,8	25,9
Grenoble	- 2,6	65,5	32,7	+ 12,2	79,2	29,4	- 9,7	71,3	21,0	+ 26,8	74,5	33,1
Lille	- 33,8	62,4	5,8	- 22,5	75,3	2,9	+ 1,5	83,5	17,8	- 6,0	90,4	3,8
Limoges	- 36,4	54,5	14,3	- 42,3	45,5	21,1	- 37,3	26,3	58,1	+ 3,7	75,3	27,3
Lyon	+ 2,0	64,8	36,5	+ 16,7	65,4	43,9	+ 2,9	75,3	26,8	- 13,1	73,6	15,3
Montpellier	- 64,1	29,7	16,3	+ 7,5	76,1	29,2	- 7,7	51,3	44,4	- 10,3	92,7	15,1
Nancy	- 28,0	54,3	24,5	- 13,2	66,0	23,9	- 20,0	74,4	7,1	+ 27,4	90,1	29,3
Nantes	- 24,5	49,8	34,0	- 10,1	60,5	32,6	+ 19,0	69,7	41,4	- 2,8	78,7	19,0
Nice	- 19,9	58,2	27,4	- 5,3	62,8	33,6	- 10,4	80,6	10,0	- 19,9	63,9	20,2
Orléans	+ 16,8	54,3	53,5	+ 31,6	63,2	52,0	- 10,8	55,7	37,5	- 3,9	77,5	19,4
Ile-de-France	+ 138,8	75,6	68,3	+ 16,5	81,0	30,5	+ 44,2	91,1	36,9	+ 5,6	90,6	14,1
Poitiers	- 41,6	20,8	64,4	- 38,8	41,2	32,7	+ 80,0	20,0	88,9	- 9,4	48,2	46,9
Reims	- 33,7	48,0	27,6	- 16,5	52,3	37,4	- 36,2	50,6	20,8	- 5,7	72,1	23,5
Rennes	- 40,3	51,8	13,2	- 37,3	50,6	19,4	- 32,7	59,2	12,0	- 16,2	66,2	21,0
Rouen	+ 34,4	50,4	62,5	+ 11,2	63,8	42,6	- 22,6	61,3	20,8	- 6,3	80,0	14,6
Strasbourg	+ 22,3	88,3	27,8	- 10,4	74,1	17,3	+ 1,6	78,0	23,2	- 22,8	73,4	5,0
Toulouse	- 17,5	64,7	21,4	-	-	*	- 21,8	68,1	13,0	-	-	*
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	*	-	*	-
DOM	-	-	*	-	-	*	-	-	*	-	-	*
TOTAL		57,4	41,7		67,7	31,8		69,1	30,1		80,5	18,3
Tot. sans IDF		55,9	35,5		64,2	32,3		64,4	27,8		76,8	20,0

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987 (sortants de 1984)

Taux rét. = taux de rétention

Taux attr. = taux d'attraction

(1) Effectifs en % du total des diplômés de l'académie

* Chiffres non significatifs compte tenu d'effectifs incomplets ou absents

qui sont offertes dans les IUT de l'académie : génie électrique (surtout électricité-électrotechnique), mesures physiques.

Entre ces extrêmes, un petit nombre d'académies apparaissent en "équilibre" occupant à peu près autant de diplômés qu'elles en ont formés. Deux situations coexistent cependant.

Dans cinq académies on peut parler d'"auto-suffisance" dans la mesure où les diplômés restent majoritairement sur place pour occuper un emploi (taux de rétention élevé) et où il est fait peu appel à des diplômés extérieurs : Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble et Strasbourg. Ce qualificatif d'"auto-suffisance" n'exclut pas des mouvements de diplômés, les entrées venant ou compenser les sorties dans des spécialités déjà existantes dans l'académie ou satisfaire une

demande en spécialités non enseignées dans l'académie. Mais ces mouvements demeurent limités par rapport aux diplômés qui majoritairement prennent un emploi dans la même académie.

Une sixième académie, celle de Dijon, présente un équilibre final entre diplômés occupés et diplômés formés dans l'académie mais cette situation résulte de mouvements importants d'entrée et de sortie de diplômés : le taux de rétention est faible tandis que le taux d'attraction est élevé. Une part importante du flux des "entrants" dans l'académie est constituée de diplômés dans des spécialités dont l'enseignement n'est pas assuré sur place (chimie, génie-chimique, génie civil, génie thermique, mesures physiques). L'inadaptation de l'offre de formation à la demande régionale explique donc une grande partie des mobilités observées : excès de diplômés dans certaines spécialités qui se traduit par un flux important de sortie de l'académie (biologie-biochimie, génie électrique-électrotechnique, génie mécanique) et à l'inverse appel à l'extérieur dans les spécialités non enseignées sur place. Mais une autre partie des flux concerne des diplômés dans des spécialités identiques telles que biologie-biochimie, génie mécanique, génie électrique (électronique).

Dans ce cas on ne peut parler d'inadaptation de l'offre, dans la mesure où les diplômés "entrants" et les diplômés "sortants" ont les mêmes spécialités de formation. L'explication par l'"effet d'offre" de formation ne peut-être alors retenue, elle réside ailleurs.

2. LES BTS SECONDAIRES

La situation apparaît moins contrastée que dans le cas des DUT.

Six académies sont excédentaires : cette situation est en général liée à un faible taux de rétention - à l'exception de Lille - mais les taux d'attraction peuvent diverger ; ils sont faibles dans le cas des académies de Limoges et Rennes - ce qui est caractéristique des académies excédentaires - mais en revanche plus élevés pour les académies de Besançon, Clermont et Poitiers. Cette dernière situation est révélatrice à la fois d'un excédent global de certaines spécialités et d'un certain manque dans d'autres spécialités coexistant dans la même académie.

L'inégale répartition des sections de techniciens supérieurs dans les académies, et en particulier pour des spécialités rares enseignées dans quelques régions seulement (opticien-lunettier par exemple pour l'académie de Besançon), induit ainsi des mobilités géographiques de sens contraire et dans des spécialités différentes entre les académies. Mais des mouvements d'entrée et de sortie sont aussi observés dans des spécialités identiques, notamment dans les académies de Clermont et de Poitiers (spécialités de la mécanique et de l'électricité-électrotechnique).

Enfin l'académie de Lille se distingue comme pour les DUT secondaires : avec un taux de rétention élevé associé à un très faible taux d'attraction, elle ne peut cependant occuper tous les diplômés qu'elle a elle-même formés, en particulier dans le domaine de la mécanique.

Trois académies seulement apparaissent déficitaires - Orléans, Dijon et Lyon - associant à un taux de rétention élevé, un taux d'attraction également supérieur à la moyenne nationale.

La majorité des académies (douze) apparaissent en équilibre, les effectifs de diplômés occupés étant du même ordre de grandeur que ceux formés sur place dans chacune de ces académies.

Mais quatre académies montrent cependant une certaine inadaptation aux besoins régionaux qui induit des flux relativement importants et symétriques de diplômés entrant et sortant des académies : Rouen, Reims, Nice et Nantes voient ainsi les départs de certains diplômés, liés à un taux de rétention inférieur à la moyenne nationale, compensés par l'arrivée de diplômés en provenance des autres régions (taux d'attraction plus élevé). Rouen, Reims et Nice échangent avec les autres régions des diplômés dans des spécialités différentes : Nice par exemple "exporte" des diplômés de mécanique et d'électricité-électrotechnique et "importe" des diplômés en chimie-physique-biologie-biochimie et génie civil. En revanche, le cas de Nantes est plus difficile à expliquer par une inadaptation partielle des spécialités préparées dans la mesure où les spécialités "exportées" et "importées" sont identiques.

Les huit autres académies - Caen, Bordeaux, Montpellier, Aix-Marseille, Grenoble, Strasbourg, Nancy et l'Ile-de-France - semblent relativement bien satisfaire elles-mêmes aux besoins régionaux en diplômés de BTS secondaires. Elles retiennent 67 à 81 % de leurs diplômés ce qui n'exclut pas qu'elles fassent appel à des diplômés extérieurs mais dans de plus faibles proportions que la moyenne nationale.

3. LES DUT TERTIAIRES

Huit académies sont excédentaires, 20 à 55 % de leurs diplômés quittant l'académie pour aller occuper un emploi dans une autre région : Clermont, Limoges, Reims, Rennes, Bordeaux, Rouen, Toulouse et Nancy. En général ces académies cumulent un faible taux de rétention avec un faible taux d'attraction (Reims, Rennes, Rouen, Toulouse) ; mais parfois la déperdition des diplômés de l'académie est telle que les départs sont loin d'être compensés par des entrées pourtant importantes (taux d'attraction plus élevé pour les académies de Bordeaux, Clermont, Limoges) ; enfin Nancy avec un taux de rétention plus élevé que la moyenne nationale est cependant excédentaire, son taux d'attraction étant particulièrement faible (7 %).

L'excédent se conjugue ainsi à une certaine inadaptation de l'offre régionale de formation ; mais si celle-ci est manifeste pour Clermont qui exporte principalement des diplômés en informatique et fait appel surtout à des diplômés de GEA, en revanche Bordeaux et Limoges "exportent" et "importent" des diplômés dans des spécialités identiques (TC et carrières de l'information pour la première de ces académies, TC et GEA pour la seconde).

Six académies sont déficitaires, associant un fort taux de rétention de leurs diplômés à un taux d'attraction plus élevé que la moyenne nationale : c'est le cas de Dijon, Caen, Ile-de-France, Amiens et Nantes ; Poitiers en revanche a un comportement atypique, la forte déperdition observée (1) étant plus que compensée par un appel très important à des diplômés "extérieurs" dans les mêmes spécialités (informatique et TC).

Neuf académies apparaissent proches de l'équilibre. Six d'entre elles (Lille, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Aix-Marseille et Nice) pouvant être classées dans les académies à "auto-suffisance" dans la mesure où un fort taux de rétention de leurs diplômés est associé à un taux d'attraction plus faible que la moyenne nationale.

(1) Cette observation concerne uniquement l'IUT de la Rochelle qui était seule incluse dans le champ de l'enquête.

Pour les trois autres (Orléans, Besançon et Montpellier) cette situation d'équilibre des effectifs de diplômés occupés dans l'académie par rapport aux formés sur place n'est en réalité que le résultat d'un fort mouvement d'échange de diplômés avec les autres régions : le taux de rétention est plus faible et à l'inverse le taux d'attraction, plus élevé que la moyenne. Cette situation d'inadaptation de l'offre de diplômés à la demande locale où coexistent excès dans certaines spécialités et insuffisance ou manque dans d'autres spécialités, entraîne des mouvements internes dans des spécialités différentes pour les académies de Besançon (informatique et carrières de l'information en sortie, GEA et TC en entrée) et d'Orléans (GEA, TC et carrières de l'information en sortie, informatique en entrée) ; mais la situation de Montpellier qui échange avec "l'extérieur" des diplômés dans des spécialités identiques (GEA, informatique) relève moins semble-t-il d'une explication en termes d'inadaptation de l'offre de formation.

4. LES BTS TERTIAIRES

De même que pour les spécialités secondaires, la situation des académies est beaucoup moins contrastée que dans le cas des DUT.

La très grande majorité des académies (treize) apparaissent en équilibre, c'est-à-dire qu'elles occupent finalement un effectif de diplômés proche de celui des diplômés qu'elles ont formés. Sept académies associent à un fort taux de rétention, un taux d'attraction plus faible que la moyenne c'est-à-dire qu'elles satisfont relativement bien aux besoins régionaux : Ile-de-France, Nantes, Orléans, Rouen, Lille, Montpellier et Aix-Marseille.

Au total d'ailleurs, les diplômés titulaires d'un BTS tertiaires sont ceux qui demeurent le plus fréquemment dans leur académie d'origine (80 %) pour y prendre un emploi.

Ce comportement général des diplômés est dominant quelle que soit l'académie et n'entraîne que de faibles mouvements entre les régions : le taux d'attraction moyen n'est que de 18 % (20 % pour les académies de province).

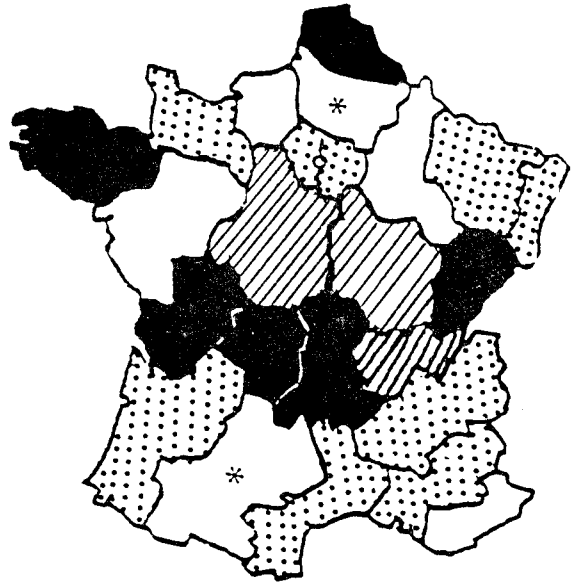
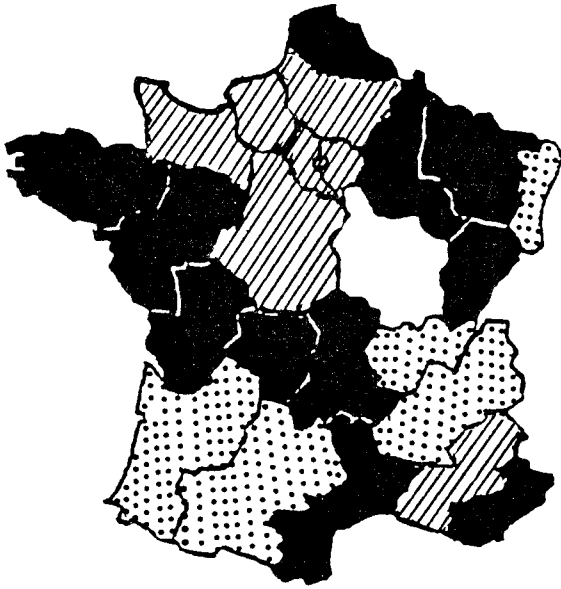
Si quelques académies (six) montrent une certaine inadaptation partielle, celle-ci reste limitée dans la mesure où les taux de rétention ne sont que légèrement plus faibles et où, à l'inverse, les taux d'attraction associés ne s'élèvent que faiblement au dessus de la moyenne nationale : Reims, Rennes, Limoges, Clermont, Dijon. La seule exception notable est l'académie de Poitiers qui perd plus de la moitié de ses titulaires de BTS mais compense ces départs par l'appel à des diplômés "extérieurs" dans des spécialités identiques (secrétariat, commerce).

Quatre académies sont déficitaires, l'insuffisance de diplômés formés dans l'académie étant résorbée par une entrée importante des diplômés des autres académies : Caen, Nancy, Grenoble et Besançon. Le déficit est soit quantitatif quand les spécialités des diplômés qui entrent dans l'académie sont les mêmes que celles qui sont déjà assurées dans l'académie, soit qualitatif quand le déficit est lié à l'absence de formations dans ces spécialités à l'intérieur de l'académie. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent de spécialités relativement rares et donc fortement concentrées dans quelques régions (tourisme, publicité, santé-paramédical, hôtellerie-restauration). En revanche, l'insuffisance quantitative de diplômés porte sur de grosses spécialités (secrétariat, comptabilité, commerce).

Carte 1
La situation des différentes académies
vis-à-vis de l'utilisation des diplômés de niveau III

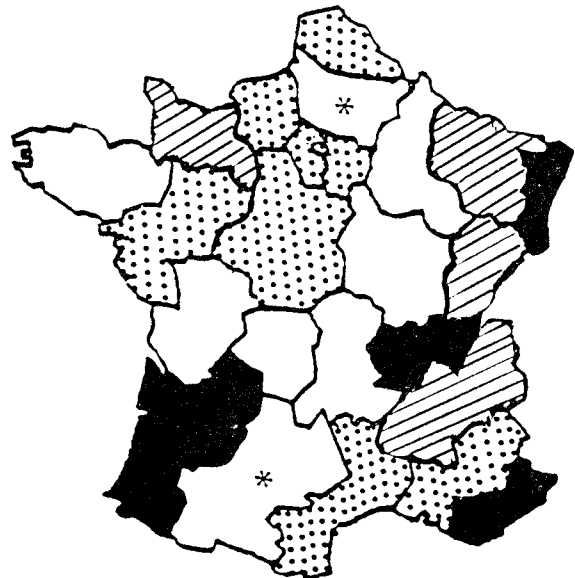
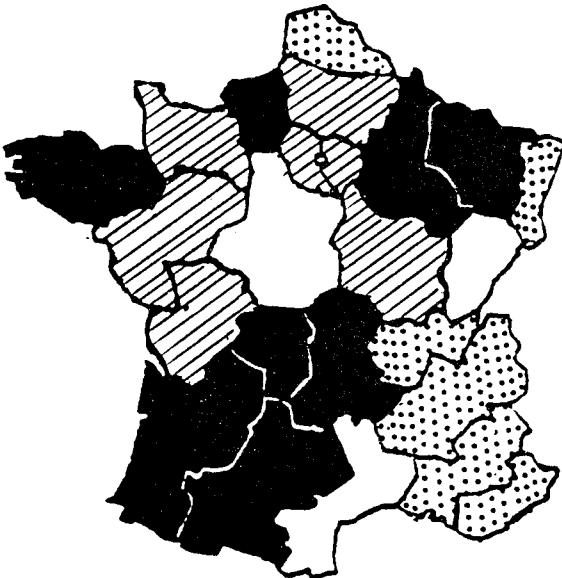
DUT SECONDAIRE

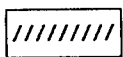
BTS SECONDAIRE

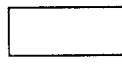



DUT TERTIAIRE

BTS TERTIAIRE



 Déficit

 Equilibre :
Inadaptation

 Equilibre :
Auto-suffisance

 Excès

* Absent du champ de l'enquête.

Enfin, quatre académies sont excédentaires (Strasbourg, Lyon, Nice et Bordeaux), des taux de rétention inférieurs à la moyenne étant associés à un très faible appel à des diplômés extérieurs. L'excédent demeure cependant d'ampleur modérée dans la mesure où le nombre de diplômés occupés dans chacune de ces académies est seulement inférieur de 13 à 23 % au nombre de diplômés formés sur place. Lyon et dans une moindre mesure Bordeaux ont un excès de diplômés dans de grosses spécialités (Secrétariat, Commerce). En revanche, Nice, Strasbourg et partiellement Bordeaux alimentent d'autres régions en spécialités plus rares dont l'enseignement est mal réparti sur le territoire national (tourisme, publicité, hôtellerie-restauration, arts appliqués).

Pierrette BRIANT
(Centre de recherche sur
l'emploi et la production -
centre associé au CEREQ -
région Centre
Poitou-Charentes)

MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET QUALITÉ DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Le rôle de la mobilité géographique dans la qualité
de l'insertion professionnelle des étudiants
ayant préparé un BTS ou un DUT
fait ici l'objet d'une approche économétrique.*

LA mobilité géographique qui suppose une démarche de prospection d'emploi plus large que l'environnement immédiat de l'étudiant permet-elle d'obtenir un meilleur salaire, d'éviter des déclassements et/ou d'accéder plus rapidement à un emploi stable ?

Les résultats fondés sur une analyse économétrique (1) mettant ce critère de mobilité en comparaison avec d'autres montrent que son effet est peu explicatif en termes de niveau du salaire et de probabilité d'accéder à un emploi stable. Il l'est davantage en ce qui concerne la probabilité d'accéder à un emploi non déclassé : le fait d'avoir changé de région par rapport à la région d'études semble l'accroître.

(1) Utilisant la méthode des moindres carrés ordinaires pour l'explication du niveau du salaire et la fonction "logit" pour les deux derniers critères.

1. RÔLE DE LA MOBILITÉ DANS LE NIVEAU DU SALAIRE D'EMBAUCHE

Signe et significativité des variables sur le niveau du salaire d'embauche

Variables explicatives	Ensemble		Agriculture		Secondaire		Tertiaire	
	1	2	3	4	5	6	7	8
Changement de région entre les études et le premier emploi	(+) ns		(+) ns	(+) **	(+) ns		(+) ns	
Changement de région entre le domicile parental et le 1er emploi		(+) **	(-) ns			(+) ns	(+) ns	(+) ns
Avoir obtenu son BTS ou son DUT	(+) ns	(+) ns		(-) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns
Etre un garçon	(+) ***	(+) ***	(+) ns	(+) ns	(+) *	(+) ns	(+) ***	(+) ***
Avoir un emploi non déqualifié	(+) ***	(+) ***	(+) **	(+) *	(+) *	(+) *	(+) **	(+) ***
Avoir étudié en STS	(-) ns	(-) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns
Avoir au moins l'un des deux parents cadres	(-) ns	(-) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns
Avoir poursuivi des études au delà du BTS ou du DUT	(-) ns	(-) ns	(-) ns	(-) ns	(+) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns
Travailler en Région Centre	(+) ***	(+) **	(+) ns	(+) ns	(+) ***	(+) **	(+) ns	(+) ns
Travailler dans le privé	(-) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns	(+) **	(+) ns	(-) ns	(-) ns
Avoir un emploi stable	(-) ns	(-) ns	(+) ns	(+) *	(-) ns	(-) ns	(+) *	(+) ns
Avoir étudié une spécialité agricole ou industrielle	(-) ns	(-) ns						
Nombre d'observations	443	433	57	57	158	155	228	285
R ² ajusté	8,5 %	9,5 %	3,9 %	9,1 %	7,7 %	7,6 %	10,0 %	7,7 %

ns : effet non significatif au seuil de 10 %
 * : effet significatif au seuil de 10 %
 ** : effet significatif au seuil de 5 %
 *** : effet significatif au seuil de 1 %

La relation positive entre la détention d'un emploi non déclassé et le niveau du salaire est intuitivement compréhensible.

Le fait d'être un garçon semble être, toutes choses égales par ailleurs, un avantage, mais il faudrait comparer plus précisément les caractéristiques des garçons et celles des filles, avant de conclure que ce résultat recouvre des phénomènes de discrimination.

La substitution de la variable de mobilité depuis le domicile des parents (effet significatif dans la spécification n° 2) à celle des études/emploi (spécification n° 1) ne peut pas s'interpréter comme un facteur contribuant à l'élévation du salaire, car elle revient dans les faits à travailler en Région Centre (1).

(1) Ces deux variables sont fortement corrélées (coefficient de corrélation de 59,4%).

2. RÔLE DE LA MOBILITÉ DANS LA PROBABILITÉ D'OBTENIR UN EMPLOI NON DÉCLASSÉ

Un emploi est ici conventionnellement considéré comme non déclassé s'il relève d'une des rubriques suivantes de la nomenclature des familles professionnelles :

- l'ensemble des techniciens (et agents de maîtrise) de l'industrie ou du bâtiment ;
- les ingénieurs et techniciens de l'agriculture ;
- les architectes, ingénieurs du bâtiment et du génie civil ;
- les cadres et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration ;
- les cadres et techniciens administratifs ;
- les secrétaires de niveau supérieur ;
- les ingénieurs et cadres de l'informatique ;
- les techniciens de la santé et de l'appareillage médical ;
- les métiers sociaux-éducatifs ;
- les professeurs ;
- les instituteurs, PEGC ;
- les métiers de l'information, de l'art et de la culture.

Signe et Significativité des variables sur la probabilité d'obtenir un emploi non déqualifié

Variables explicatives	Ensemble		Agriculture		Secondaire		Tertiaire	
	1	2	3	4	5	6	7	8
Changement de région entre les études et le premier emploi	(+) ***		(+) ns	(+) ns	(+) ns		(+) ***	
Changement de région entre le domicile parental et le 1er emploi		(+) ns				(+) ns		(-) ns
Avoir obtenu son BTS ou son DUT	(±) ***	(+) **			(+) ns		(+) *	
Etre un garçon	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(-) *	(+) *	(+) *	(+) *
Avoir étudié en STS	(-) ***	(-) **			(-) ns		(-) ns	(-) *
Avoir au moins l'un des deux parents cadres	(+) ***	(+) ***	(+) ns	(-) ns	(+) *	(+) *	(+) *	(+) ***
Avoir poursuivi des études au delà du BTS ou du DUT	(+) ***	(+) ***	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(-) ns		(+) ***
Travailler en Région Centre	(-) ns	(-) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns	(-) ns		(+) ns
Travailler dans le privé	(-) **	(-) **	(-) ns	(-) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns	(-) *
Avoir un emploi stable	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(-) ns	(+) ns	(-) ns	(+) ns
Avoir étudié une spécialité agricole ou industrielle	(+) ***	(+) ***						
Nombre d'observations	544	531	63	63	183	178	293	285

Les différentes variables retenues pour l'analyse semblent beaucoup plus pertinentes pour expliquer la probabilité d'obtenir un emploi non déqualifié que le niveau du salaire. Néanmoins, ce constat vaut surtout pour les individus originaires des spécialités tertiaires, qui, compte tenu de leur supériorité numérique dans l'échantillon, marquent les résultats de l'ensemble.

Ainsi, la mobilité géographique, l'obtention de son BTS ou de son DUT, l'appartenance à une famille de cadres, la préparation à un DUT plutôt qu'à un BTS et la prolongation d'études au-delà de ces diplômes contribuent à éviter le déclassement professionnel lors de la première embauche.

De même, la spécialité préparée n'est pas indifférente du point de vue des chances de se voir reconnaître sa qualification : le déclassement est moins probable lorsqu'il s'agit d'une spécialité secondaire (et agricole).

3. RÔLE DE LA MOBILITÉ DANS LA PROBABILITÉ D'OBTENIR UN EMPLOI STABLE

La mobilité ne paraît pas avoir une influence déterminante sur la capacité à trouver un emploi stable et le cas de figure le plus favorable correspond à celui des personnes travaillant dans une entreprise privée en région Centre.

Signe et Significativité des variables sur la probabilité d'obtenir un emploi stable

Variables explicatives	Ensemble		Agriculture		Secondaire		Tertiaire	
	1	2	3	4	5	6	7	8
Changement de région entre les études et le premier emploi	(-) ns		(-) ns		(-) ns		(-) ns	
Changement de région entre le domicile parental et le 1er emploi		(+) ns		(+) ns		(-) ns		(+) **
Avoir obtenu son BTS ou son DUT	(+) ns	(+) ns			(-) ***		(+) ns	(+) ns
Etre un garçon	(+) ***	(+) ***	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ***	(+) **
Avoir étudié en STS	(-) ns	(-) ns			(+) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns
Avoir au moins l'un des deux parents cadres	(+) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns	(+) ns	(+) ns	(-) ns	(-) ns
Avoir poursuivi des études au delà du BTS ou du DUT	(+) ns	(+) ns				(-) ***	(+) ns	(+) ns
Travailler en Région Centre	(+) ***	(+) ***			(+) *	(+) *	(+) ***	(+) **
Travailler dans le privé	(+) ***	(+) ***			(+) *	(+) *	(+) ***	(+) ***
Avoir un emploi non déqualifié	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns	(+) ns
Avoir étudié une spécialité agricole ou industrielle	(-) **	(-) **						
Nombre d'observations	544	531	63	63	183	178	293	285

4. CONCLUSION

L'influence de la mobilité sur le niveau de qualification retenu doit être envisagée en termes de carrière autant que d'accès à l'emploi. Il semble en effet qu'il constitue le critère le plus pertinent d'une "bonne" insertion professionnelle, par rapport aux salaires, qui présentent une structure très écrasée, ou à la stabilité du contrat de travail.

Cette conclusion rejoint un des enseignements d'une recherche menée en 1986 et 1988 sur les pratiques de classification dans les entreprises appartenant à plusieurs branches industrielles (1). Selon ces résultats, le salaire est plus sensible à l'ancienneté que la classification, ce qui a contrario traduit une volonté de la part de l'entreprise de contrôler par la classification l'accès au coefficient qui est la référence privilégiée. En ce qui concerne les techniciens, la recherche a par ailleurs révélé le rôle central occupé par le diplôme, ce que l'on retrouve dans cette analyse.

(1) "Les classifications dans l'entreprise : production des hiérarchies professionnelles et salariales", document Travail et Emploi, Paris, 1989, La Documentation française.

CEREG
Dépôt légal 1er trimestre 1992

- N° 52 - **L'Après Bac. Itinéraires et réussite après trois ans d'études**
Octobre 1989 (150 F)
- N° 53 - **Renouvellement des qualifications et de la gestion des ressources humaines dans les banques et les assurances**
Février 1990 (120 F)
- N° 54 - **Les analyses du travail : enjeux et formes**
Mars 1990 (120 F)
- N° 55 - **Qui forme pour qui ? Les régions, l'enseignement supérieur et l'emploi**
Août 1990 (110 F)
- N° 56 - **L'avenir du niveau V (CAP - BEP).
Fillières de formation et d'emploi**
Octobre 1990 (150 F)
- N° 57 - **La gestion prévisionnelle des compétences.
La méthode ETED**
Décembre 1990 (110F)
- N° 58 - **Dix ans d'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de l'enseignement technique court (CAP-BEP)**
Février 1991 (110F)
- N° 59 - **Régions, formation, emploi : démarches et méthodes**
Mat 1991 (150F)

*Pour tout renseignement concernant les publications du CEREQ
s'adresser à la librairie*

☎ (1) 45.75.62.63 poste 260

Le nombre d'étudiants qui suivent une formation de niveau III a considérablement augmenté depuis 1970. C'est ainsi que les effectifs des inscrits en IUT et STS ont plus que quintuplé depuis cette date, atteignant 120 000 en 1980 et 270 000 en 1990. Cette augmentation ne nuit pas à la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés sortant de ces filières si l'on tient compte du contexte de crise dans lequel elle intervient. Ceci conduit à présenter le niveau III comme celui de la réussite et à préconiser l'accroissement de ses capacités d'accueil. Toutefois, une analyse plus fine montre que selon les spécialités et les emplois occupés, la qualité d'insertion présente des contrastes. En outre, elle repose sur une proportion de plus en plus élevée de poursuites d'études après l'obtention d'un diplôme de niveau III.

Progressivement, on voit grandir à côté d'une logique de formation à finalité professionnelle, deux logiques scolaires qui reposent sur la hiérarchie implicite des sections de baccalauréats :

- une voie de l'excellence, parallèle à celle de la formation universitaire générale, présentant - toutes choses égales par ailleurs - une plus grande chance de succès et de meilleures opportunités de poursuites d'études que cette dernière ;
- une voie de l'exclusion assurant la régulation du flux des formés en offrant des capacités d'accueil généralement importantes dans des spécialités qui conduisent à un marché du travail engorgé. Cette exclusion est toutefois relative dans la mesure où la détention d'un diplôme de niveau III avantage ses titulaires par rapport à des diplômés des niveaux inférieurs.

Parallèlement, la reconnaissance conventionnelle et statutaire des diplômes de niveau III présente des configurations extrêmement variées. Dans certains cas, en particulier dans le secteur de la santé et du travail social, la possession du diplôme réglemente l'accès à la profession. Dans d'autres, elle garantit l'embauche à une classification et à un coefficient donnés. Elle peut enfin constituer un gage d'adaptabilité qui se traduit éventuellement par un avantage en matière de rémunération, sans définir un positionnement précis stipulé par la convention collective de la branche.

D'autre part, les évolutions de carrières varient fortement selon les emplois occupés et les secteurs où ils se situent : elles peuvent se traduire par des possibilités non négligeables d'accéder au statut de cadre, mais correspondent tout au plus, dans d'autres cas, à la compensation d'une déclassification à l'embauche.

Différentes lignes de fracture apparaissent donc et remettent en cause une association stricte entre le niveau III de diplômes et la catégorie des professions intermédiaires. Elles révèlent aussi que le développement de ces professions, et plus particulièrement de celle des techniciens, annoncé dans les années 70, passe par d'autres canaux que le recours systématique à l'appareil de formation. Ces tendances placent le système éducatif français devant deux impératifs difficiles à concilier pour lui : assurer une formation de masse tout en maintenant une finalité professionnelle.

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

9 rue Sextius Michel

75015 PARIS

☎ (1) 45.75.62.63

DIFFUSION :
LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29, quai Voltaire
75340 PARIS CEDEX 07
Tél : 40.15.70.00
Télex : DOCFRAN 204 826

PRIX : 150 F

22.87€



9 782110 869104

ISSN : 0767-6166

ISBN : 2-11-086910-0